LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Le nouveau budget du Gouvernement canadien est disponible GRATIS dans nos librairies de Montréal et de Québec et dans nos librairies universitaires.
Quantités limitées.

$6.00 Le Canada
La 48e revue annuelle des conditions actuelles et des progrès récents

DUSSAULT GARNEAU

Vol. LXX — No 291 | Ennuagement. Maximum –5. | Montréal, jeudi 13 décembre 1979 | Ste Lucie | 25 CENTS

l'actualité économique

Le bijou vaut-il son pesant d'or?

Le bijou vaut-il toujours son pesant d'or? Malgré la hausse vertigineuse du métal précieux sur les marchés internationaux, les consommateurs continuent d'acheter mais les bijoutiers réduisent le nombre de carats. De plus le bijou en argent devient rapidement le produit de substitution idéal. Enfin il semble que le diamant à l'état brut soit plus que jamais la valeur-refuge des investisseurs.

— page 13

Les majors digèrent mal le budget

Comme prévu, les sociétés pétrolières ont mal digéré le budget de M. John Crosbie. Elles admettent la nécessité d'une hausse du prix de l'essence, mais soutiennent que la surtaxe sur les profits ralentira la progression vers l'autonomie énergétique. Dans l'ensemble, cependant, les milieux d'affaires canadiens accueillent les nouvelles mesures fiscales comme un mal nécessaire pour assainir l'économie.

— page 15

AU SOMMAIRE

■ Les échos de l'Assemblée nationale — page 2

■ «Bourgeois et péquiste», Michel Bourdon est expulsé de la CSN — page 3

■ Un budget trop conservateur: un éditorial de Michel Nadeau

■ L'État et l'amour de l'art: un commentaire de Lise Bissonnette — page 4

■ Washington ordonne la réduction du personnel diplomatique iranien — page 9

■ Notre-Dame-des-Neiges: Larivée maintient son projet de refus — page 10

Motion de blâme du Nouveau Parti démocratique

Clark perd l'appui des créditistes

M. Fabien Roy

par Michel Vastel

OTTAWA — A moins d'une volte-face du député de Beauce à la Chambre des communes, M. Fabien Roy, le gouvernement de M. Joe Clark sera défait ce soir par une coalition des députés libéraux et néo-démocrates.

Le chef créditiste a cette fois décidé d'abandonner le gouvernement conservateur et recommandera ce matin à son caucus de quatre députés de s'abstenir de voter sur la motion de censure du Nouveau Parti démocratique.

Si le gouvernement est défait, la date la plus rapprochée pour des élections générales serait le 11 février. Mais étant donné que l'énumération devrait commencer le 24 décembre, il est probable qu'on reporterait le jour du scrutin au 18 ou au 25 février 1980.

Il y aura au moins un absent ce soir chez les conservateurs, Mme Flora MacDonald, retenue à Bruxelles. Le maximum des votes que peut recueillir le gouvernement sera donc de 135. Les libéraux ont deux députés à l'hôpital et il leur resterait donc 111 votes si tous sont présents et votent contre le gouvernement. C'est trois votes de plus qu'il n'en faudra pour défaire M. Clark en les ajoutant au caucus NPD au grand complet de 27 députés.

Le gouvernement prend tellement la menace au sérieux qu'il a même pensé hier soir s'esquiver et demander à son leader aux Communes, M. Walter Baker, de reporter après les fêtes le débat sur le budget. Mais, conscients de s'exposer à perdre la face devant l'opinion publique, les conservateurs relèvent le défi.

Libéraux et néo-démocrates étaient littéralement surexcités hier soir à la perspective d'une victoire sur le gouvernement. Hier matin, le caucus libéral unanime a assuré M. Pierre Trudeau qu'il était prêt à aller en élections avec lui comme chef. M. Trudeau n'a pas dit non.

Les deux partis sont encouragés par les récents sondages qui donnent aux libéraux 47% des intentions de vote, aux néo-démocrates 23% et seulement 28% aux conservateurs. Ils savent surtout que le budget de M. John Crosbie ne sera pas de nature à rehausser le degré de satisfaction des Canadiens vis-à-vis du gouvernement de M. Clark. Il était seulement de 29% le mois dernier. Enfin les deux chefs, MM. Trudeau et Broadbent, satisfont de 64 à 65% des Canadiens tandis que M. Clark ne recueille que 32% d'opinions favorables dans l'opinion publique.

Le budget de M. John Crosbie, ministre des Finances, a provoqué une véritable levée de boucliers dans la capitale fédérale et les ennuis des conservateurs ne sont pas finis: ce matin le président du Conseil du Travail du Canada (CTC), « choqué par la sévérité du budget, annoncera des mesures rigoureuses concernant ses relations fondamentales avec le gouvernement fédéral ». Il est possible que le CTC coupe les ponts et vienne ainsi torpiller les tentatives du ministre de l'In-

Voir page 6: Clark

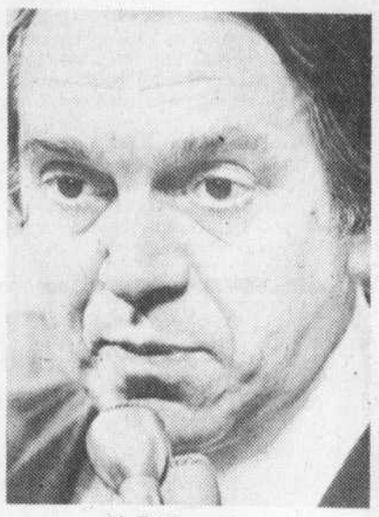

M. Ed Broadbent

Parizeau qualifie de «geste odieux» la taxe de 18 cents sur l'essence

M. Jacques Parizeau

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — L'Assemblée nationale a réagi diversement hier aux mesures contenues au premier budget du gouvernement de M. Joe Clark.

Appuyé presque sans réserves par l'Union nationale, ce budget a en effet suscité quelques inquiétudes de la part du Parti libéral et il a été vigoureusement dénoncé par le gouvernement Lévesque.

C'est à l'occasion d'une déclaration ministérielle faite par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, que chaque parti a pu faire connaître, dès hier matin, ses réactions au budget déposé à Ottawa mardi soir par M. John Crosbie, ministre fédéral des Finances.

Le premier à intervenir fut M. Jacques Parizeau qui a d'abord qualifié les mesures proposées par Ottawa d'« injustifiées, dommageables et odieuses » pour le Québec, puis a demandé à l'Assemblée nationale de s'opposer à la taxe sur les carburants, un domaine de juridiction provinciale.

Aux yeux de M. Parizeau, ce budget est d'abord inacceptable par son conservatisme fiscal. Au moment où les perspectives de l'économie canadienne ne sont pas brillantes, a-t-il dit, il n'est pas temps de chercher comme le fait M. Crosbie par des augmentations de taxes à réduire le déficit, de freiner au moment où l'économie freine.

M. Parizeau ne peut être d'accord avec une telle attitude d'autant plus qu'il arrive que ce budget représentera pour les Québécois une augmentation de taxe de près de $600 millions, soit presque $100 par Québécois.

Une telle augmentation vient annuler « les deux tiers de toutes les réductions d'impôts et de taxes qu'avec persévérance et à travers un contrôle serré des dépenses le gouvernement du Québec avait accordées aux citoyens d'ici depuis deux ans », a dit M. Parizeau qui dit pouvoir comprendre son homologue fédéral mais être incapable de l'approuver.

Une telle attitude d'Ottawa devient encore plus odieuse, a dit M. Parizeau, lorsque, outre les augmentations d'impôt, on examine les mesures annoncées relatives à l'énergie. Et parmi celles-ci, il y a cette

Voir page 6: Parizeau

Geoffrion abandonne

L'instructeur du club de hockey Le Canadien, Bernard Geoffrion, a abandonné son poste hier, après que son équipe eût subi une longue série d'échecs.

La direction du Canadian a aussitôt annoncé que c'est son adjoint, Claude Ruel, qui assumera l'intérim en arrière du banc au cours du voyage de l'équipe dans l'Ouest, soit vendredi à Edmonton et samedi à Winnipeg.

Depuis le début de la saison, le club Canadien a connu toutes sortes de difficultés et l'instructeur Bernard Geoffrion fut la cible de critiques acerbes de la part des partisans, des journalistes et parfois même de ses propres joueurs. Après la défaite du Canadien mardi soir aux mains des Islanders de New York, le climat s'est détérioré davantage et la situation était devenue intenable pour le Boomer qui a pris la décision d'abandonner après s'être entretenu longuement au cours de la journée d'hier avec les dirigeants de l'entreprise, dont le directeur général, M. Irving Grundman.

Voir page 18

Le secrétaire d'État des États-Unis, M. Cyrus Vance, à gauche, fait connaissance avec le ministre canadien de la Défense, M. A. MacKinnon, à droite, sous le sourire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald. (Photolaser AP)

Un séisme fait 300 morts en Colombie

BOGOTA (AFP) — Le séisme, qui a secoué la côte pacifique colombienne, a fait au moins 300 morts et 4,000 blessés, selon des chiffres officieux — et toujours provisoires — parvenus, mercredi soir, à Bogota.

Dans la région de Narino, frontalière avec l'Équateur, une vingtaine de localités et des centaines d'habitations ont été détruites. Vingt-six cadavres ont été découverts dans le port de Tumaco et 56 autres à El Charco. Quelque deux cents travailleurs d'une entreprise forestière sont menacés de mort, à la suite du débordement du fleuve Pati, s'ils ne reçoivent pas des secours aériens rapides.

Un comité de secours a été constitué à Bogota — où le séisme n'a pas été ressenti — pour coordonner l'envoi d'aide d'urgence et un pont aérien a déjà été mis en place à partir de Cali (Colombie de l'Ouest) à destination des départements voisins de Narino et Cauca.

Selon les experts, la Colombie n'avait pas connu de tremblement de terre aussi grave depuis 1906. Un tiers environ du port de Tumaco avait alors été détruit.

Le séisme du 23 novembre dernier, ressenti dans plusieurs régions de Colombie, avait fait plus de 80 morts et des centaines de blessés.

L'épicentre du séisme était situé dans l'océan Pacifique, à 420 km au nord de Quito et à 640 km à l'ouest de Bogota. D'après l'observatoire de la capitale équatorienne, il y a eu trois secousses en moins de cinq minutes: la première, et la plus violente, a été ressentie à 2 h 59, heure locale, la dernière à 3 h 04.

Des milliers de personnes, prises de panique, ont évacué précipitamment leurs domiciles. Les communications et l'électricité ont été coupées avec plusieurs villes du sud de la Colombie et à Bogota même, trois incendies se sont déclarés.

Les autorités ont annoncé que la ville de Chaco, qui compte 4,000 habitants sur la côte Pacifique au sud-ouest, était détruite à 70%. La plupart des maisons de cette cité lacustre se sont effondrées.

Vingt-et-une autres localités de la région ont été touchées par cette catastrophe.

Selon la police, les localités les plus touchées, outre Charco et Tumaco, sont Guapi, Sandona, Aldana, Mosquera, Popayan, Pasto, Bocagrande, Buenaventura et l'île-prison de Gorgona.

Voir page 6: Séisme

L'OTAN décide de moderniser son arsenal nucléaire en Europe

BRUXELLES (d'après Reuter et AFP) — En dépit des réserves des Pays-Bas, du Danemark et de la Belgique, l'Alliance atlantique a décidé hier de moderniser son arsenal nucléaire et d'installer 572 nouveaux missiles à portée intermédiaire sur le théâtre européen.

Parallèlement, l'OTAN a proposé à l'Union soviétique d'ouvrir rapidement des négociations en vue de réduire les forces nucléaires eurostratégiques. Elle a également décidé de retirer mille ogives nucléaires américaines d'Europe occidentale.

Le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, a précisé que les nouveaux missiles américains seront déployés en Grande-Bretagne, en RFA et en Italie.

La Belgique et les Pays-bas pourraient en accepter plus tard.

La décision de moderniser l'armement nucléaire de l'OTAN est « dangereuse pour la cause de la paix et de la détente internationale » et a été prise « sous une pression brutale de Washington » en dépit de protestations « de larges couches de l'opinion », a affirmé peu après l'agence Tass.

Dans un premier commentaire, l'agence soviétique a ajouté que les décisions prises par l'alliance « servent la poursuite de l'intensification de la course aux armements, détruisant la base même des négociations ultérieures ».

« La décision prise à Bruxelles montre que l'OTAN s'est engagée par l'intermédiaire de plans dangereux dans l'escalade de la course des armements en Europe, de la tension et de la confrontation. « Au même moment, en s'efforçant d'esquiver la responsabilité de cette politique menaçante, les ministres de l'Alliance ont a nouveau répété l'idée de prétendus processus parallèles du contrôle des armements et du déploiement de nouveaux missiles nucléaires », déclare l'agence Tass.

La décision prise par le Conseil atlantique, qui regroupe les ministre des Affaires étrangères et de la Défense des pays membres à l'exception de la France, n'augmentera pas la dépendance de l'Alliance à l'égard des armes nucléaires, a souligné M. Luns.

L'OTAN recherche « un niveau d'armements qui soit plus prévisible, plus facile à utiliser et moins élevé pour les deux champs », a-t-il indiqué.

En dépit du refus de la Belgique et des Pays-Bas de s'engager lors de la réunion d'hier, à accepter sur leur territoire une partie des 108 fusées Pershing-2 et 464 missiles de croisière, tous les pays de l'Alliance participeront à ce que M. Luns a

Voir page 6: L'OTAN

Le Québec doit jouer un rôle de médiateur à Lomé

par Jean-Claude Picard

LOMÉ — La 6e Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones s'est ouverte hier à Lomé, au Togo, sur une querelle de structures où le Québec semble devoir faire office de médiateur entre le Canada et la majorité des autres pays participants.

La grande majorité des pays africains, appuyés en cela par la France, désirent en effet modifier substantiellement la structure de la direction de l'Agence.

Selon les statuts de cette organisation vouée à l'entraide au sein de la francophonie, la direction de l'Agence est assurée par un secrétaire général et quatre secrétaires généraux adjoints, dont un Canadien.

Ces gens ont tous été élus pour un mandat de quatre ans lors de la dernière conférence d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, qui s'est tenue en décembre 1977.

Il est apparu, à l'expérience, que cette structure était plutôt lourde, inefficace et convenait assez mal à la conception de l'autorité que se fait le secrétaire général, M. Dankoulodo Dan Dicko. Si bien que les gouvernements français et tunisien ont tour à tour retiré leurs secrétaires adjoints et qu'il ne reste plus maintenant que ceux du Canada et de la Belgique.

Au surplus, le gouvernement conservateur de M. Joe Clark a demandé à son représentant, M. Léopold Amyot, de rentrer au pays et désire que son successeur soit M. Jean-Marie Morin, ex-

Voir page 6: Lomé

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti.

12%
Intérêt annuel. Période de 3 ans.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Lougheed: le budget correspond à la réalité économique du Canada

EDMONTON (CP) — Le budget déposé mardi soir par le gouvernement fédéral est bon pour les Albertains et correspond bien à la réalité économique du Canada.

C'est le commentaire qu'a eu hier le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, au sujet du budget de M. John Crosbie, qu'il a félicité d'avoir eu le courage de s'attaquer au déficit de $10 milliards du gouvernement fédéral.

« Ce déficit a des effets sur le Canada tout entier », a souligné M. Lougheed, qui voit dans les propos de M. Crosbie des mesures visant à raffermir le dollar canadien.

La hausse de quatre cents le litre du prix de l'essence, a reconnu M. Lougheed, sera une pilule amère pour les Canadiens, mais il était temps que ces derniers se rendent compte de la nécessité d'un prix plus réaliste du pétrole pour assurer l'auto-suffisance du Canada dans ce domaine et pour donner aux provinces productrices un bon rendement sur leurs ressources.

« Le budget ne nous a causé aucune surprise. Il traduit l'entente sur le prix du pétrole que nous avons conclue à l'automne ».

Il ne faut pas, a mis en garde M. Lougheed, craindre les conséquences sur le budget de mardi d'une récession américaine. Tout semble indiquer, a-t-il rappelé, que cette récession ne serait pas aussi grave qu'on l'avait craint d'abord et les prévisions de M. CRosbie quant au taux d'inflation, qui pourrait atteindre 10 pour cent, selon le ministre des Finances, sont pessimistes, de souligner le premier ministre de l'Alberta.

Les répercussions du budget seront différentes selon les régions du pays, a fait remarquer M. Lougheed, en précisant qu'elles seraient bonnes pour les provinces de l'Ouest.

« C'est un budget qui reflète bien la situation économique du pays et qui laisse prévoir que l'an 1980 sera une bonne année pour le Canada, d'affirmer M. Lougheed.

Ce dernier minimise la réaction des provinces de l'est à la hausse proposée du prix du pétrole jusqu'à un sommet de $35.75 le baril en 1984.

L'Alberta, de rappeler M. Lougheed, a fait assez de concessions à l'intérêt national en acceptant que la hausse du prix du pétrole se limite à 85% du prix établi lors de la conférence de Chicago plutôt qu'à 90 ou 95% de ce prix comme on l'avait d'abord suggéré.

Les hausses graduelles du prix du pétrole, a-t-il expliqué, seront plus faciles à accepter.

Bon nombre d'entre nous, de poursuivre M. Lougheed, ne considèrent pas que les intérêts de l'Ontario sont égaux à ceux du Canada. Il reste encore à déterminer avec le gouvernement fédéral tout un programme énergétique et à ce sujet, la pierre d'achoppement est la façon dont les revenus découlant de ces hausses des prix du pétrole doivent être taxés.

Comme les Albertains ne payent pas de taxe provinciale sur leur essence, ils ressentiront moins que les autres Canadiens les effets d'une augmentation de 18 cents de la taxe d'accise pour le gallon d'essence, a fait remarquer M. Lougheed, mais même s'ils payeront encore leur essence moins cher que nulle part ailleurs au Canada, ils s'apercevront quand même de l'importance de ce pétrole dans leur vie.

En Saskatchewan, le premier ministre néo-démocrate, M. Allan Blakeney, trouve que le budget de M. Crosbie incitera son gouvernement à poursuivre plus intensément encore les recherches entreprises dans le domaine des sources d'énergie renouvelables.

C'est à ce chapitre surtout que M. Blakeney note la faiblesse du budget de M. Crosbie, et le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, de préciser M. Blakeney, devra repenser toute sa politique de développement de l'industrie du pétrole lourd.

Le budget fédéral de mardi, estime M. Blakeney, ne laisse entrevoir aucune stratégie globale de lutte aux problèmes économiques mais n'inspire plutôt qu'une confiance mal placée dans les pouvoirs de stimulation de l'économie du secteur privé.

Dans l'île-du-Prince-Edouard, le ministre des Finances, M. Lloyd MacPhail, estime que le budget de mardi soir est tout indiqué pour relancer l'économie et qu'il est particulièrement intéressant pour les provinces de l'Atlantique.

L'illustrateur de nos traditions populaires

Bernard Genest
Massicotte et son temps

Volume abondamment illustré
240 pages, en vente dans toutes les librairies — $12.50

Aux éditions du
BORÉAL EXPRESS
Diffusion Dimédia, 539 Lebeau, V. Saint-Laurent H4N 1S2

Ottawa nomme les membres de l'Office de l'énergie

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Énergie, M. Ray Hnatyshyn, a procédé hier à la nomination des sept membres de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie dont les responsabilités pourraient aller jusqu'à l'imposition d'un programme de rationnement du pétrole en cas d'urgence nationale.

M. Hnatyshyn a fait part de sa décision dans un bref communiqué émis par son bureau. La mise sur pied de l'Office permettra, y lit-on, une application rapide de la loi sur les approvisionnements d'énergie en cas de crise du pétrole cet hiver au pays.

Cependant, le cabinet du ministre a tenu à souligner que la nomination des membres n'impliquait nullement l'imminence d'une urgence nationale en matière de pétrole, mais qu'elle traduisait plutôt l'intention du gouvernement « de fournir aux Canadiens une saine politique énergétique en prévoyant les problèmes éventuels au lieu d'attendre qu'ils ne se produisent ».

Selon les termes de la loi, l'Office devra passer en revue le programme de planification déjà entrepris par les fonctionnaires du ministère de l'Énergie en collaboration avec les provinces et l'industrie. Cette démarche vise essentiellement à s'assurer, explique le communiqué, que le Canada pourra faire face à toute urgence « grâce à des plans d'actions bien préparés et opportuns ».

Dans son choix des membres, note le communiqué, le gouvernement a accordé « beaucoup d'importance à la nomination d'experts en de nombreux domaines ». L'Office sera composé de M. John Bechtold, 34 ans, directeur de l'approvisionnement en pétrole brut pour Pétro-Canada, M. Robert Bonner, 50 ans, président de la British Columbia Hydro, M. Claude Dumas, 33 ans, directeur du contentieux du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières du Québec; M. Philip Gordon, 62 ans, vice-président à la retraite de Shell Canada; Mme Anne Maclellan Malick, 32 ans, de la Nova Scotia Legal Aid; M. Gordon MacNabb, 48 ans, président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, ainsi que M. Frank Mink, 38 ans, directeur des services économiques de l'Alberta Energy Resources Conservation Board.

Le Canada peut jouer un rôle important dans le dialogue Nord-Sud (Mme MacDonald)

PARIS (AFP) — « Le Canada, qui n'a pas de passé impérialiste à se reprocher, bénéficie sur le plan diplomatique, d'une sorte de virginité qui lui permet de jouer un rôle important dans le dialogue Nord-Sud », a estimé hier Mme Flora MacDonald, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Au cours d'une interview accordée à l'AFP, Mme MacDonald, qui a terminé mardi une visite officielle de trois jours à Paris, a déclaré notamment que le Canada, « partenaire particulièrement crédible », pouvait « servir de pont entre les grandes puissances et les pays en voie de développement ».

À ce propos, elle a indiqué que le nouveau gouvernement canadien avait décidé de « réévaluer les priorités » de sa politique étrangère qui devrait lui permettre de contribuer davantage au développement des pays pauvres, notamment ceux d'Amérique centrale et des Caraïbes.

« Nous faisons partie du même hémisphère et ils ont besoin d'une importante aide économique que nous pouvons leur fournir », a remarqué Mme MacDonald, soulignant qu'il n'était « pas question que le Canada assortisse celle-ci de conditions politiques ».

Toutefois, Mme MacDonald a rappelé qu'elle restait « vigilante à l'égard du respect des droits de la personne ».

Mme MacDonald a d'autre part souligné l'originalité du Canada dont les racines sont à la fois anglophones et francophones, « élément important de sa coopération avec les Caraïbes et l'Afrique ».

Par ailleurs, le chef de la diplomatie canadienne a estimé qu'un dialogue Nord-Sud serait plus fructueux sur des bases moins globales et, notamment, dans le cadre du Commonwealth et de la francophonie. Le Canada et la France, a indiqué Mme MacDonald, ont d'ailleurs décidé d'entreprendre des actions concertées en ce sens et « d'explorer de nouvelles voies » en direction d'une plus grande coopération « avec les pays vraiment pauvres ».

Évoquant la question de la francophonie, Mme MacDonald a souligné l'importance de la conférence de l'Agence centrale de coopération culturelle et technique qui se déroule cette semaine à Lomé (Togo).

Le ministre canadien des Affaires extérieures a également exprimé l'espoir que le sommet des chefs d'État francophones, proposé par le président sénégalais Léopold Sedar Senghor, puisse avoir lieu prochainement.

D'autre part, dans une interview au quotidien *Le Monde* publiée hier à Paris, le chef de la diplomatie canadienne s'est dit d'avis que la détente n'est possible que s'il y a un équilibre entre les forces du Pacte de Varsovie et celles de l'OTAN. Selon Mme MacDonald, la question est de savoir si l'OTAN va accepter le déploiement des SS-20 soviétiques et aborder les négociations Salt-3 en position de faiblesse.

Bien que non concerné directement par la modernisation des forces nucléaires de théâtre de l'OTAN, le Canada peut selon Mme MacDonald « faire le pont entre les pays qui comme les Pays-Bas font des réserves, et ceux qui comme la RFA souhaitent le déploiement des missiles Pershing 2 ».

Au sujet des relations franco-canadiennes, le ministre a déclaré « qu'elles ne peuvent pas être meilleures qu'aujourd'hui ».

« Nos rapports, a-t-elle ajouté, sont plus objectifs et moins émotifs, ce qui constitue une bonne base pour l'amitié ».

Le train file à 504 km/h

MIYAZAKI, Japon (Reuter) — Un train électromagnétique sans conducteur, guidé par un rail surélevé, a atteint une vitesse de 504 km/h hier, a annoncé la Société japonaise des chemins de fer.

Il s'agit d'une vitesse sans précédent pour ce type de véhicule qui devrait entrer en service au cours de la prochaine décennie.

Les échos de l'Assemblée nationale

■ La question: encore aucune décision...

C'est jeudi ou vendredi prochain que le premier ministre déposera à l'Assemblée nationale le texte de « la question » qu'il entend soumettre aux Québécois lors du référendum du printemps. Aussi surprenant que cela puisse paraître, le conseil des ministres ne s'est pas encore prononcé sur cette question et, à moins que ce ne soit fait de puis hier après-midi, le débat sur cette question n'a pas encore débuté.

Un ministre qui, il y a quelques jours, soulignait ce fait au DEVOIR ajoutait: « Vous savez parfois on fait un drôle de gouvernement ».

Vérification faite auprès de plusieurs personnes, effectivement ce débat n'est pas encore entrepris au conseil des ministres, et il serait surprenant qu'il le soit cette semaine puisque le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, l'un des principaux artisans de la stratégie référendaire, est absent de la capitale.

À moins que l'on ne reporte à plus tard le dépôt de la question, ce qui est bien improbable si on se rappelle les engagements répétés de M. Lévesque, les ministres de diverses tendances auront donc bien peu de temps pour faire valoir leurs points de vue autour de la question et de son libellé.

Quand « la question » sera soumise au cabinet, le débat ne partira toutefois pas de zéro. Rappelons que cet automne lors de la discussion fort longue sur le livre blanc, une partie du débat sur le contenu de la question a été faite. Depuis, c'est le comité référendaire présidé par le premier ministre et comprenant quelques ministres et dirigeants du parti, qui a poursuivi le débat. C'est à ce niveau que se fera d'ailleurs la majeure partie de la discussion sur les diverses hypothèses de question qui ont été soumises. C'est là que chacun des mots retenus sera pesé soigneusement.

■ Hydro-Québec: règlement en vue?

Le conflit à l'Hydro-Québec continue de préoccuper au plus haut point l'opposition libérale qui presse chaque jour le gouvernement d'intervenir, au moins pour que les pannes soient réparées plus rapidement qu'elles ne le sont actuellement. Le premier ministre Lévesque est tout à fait d'accord sur ce point et il a promis hier de communiquer lui-même avec les responsables de l'opération dépannage pour qu'ils accélèrent le travail.

Toutefois M. Lévesque refuse de paniquer pour l'instant devant la situation, croyant que la médiation spéciale en cours est en train de rapprocher les parties et possiblement d'obtenir un règlement du conflit. Si cette médiation se révélait être un échec, l'attitude plutôt sereine adoptée par le gouvernement dans ce conflit pourrait toutefois changer. « Une chose est certaine, c'est qu'on est dans les heures possiblement finales de la négociation et de la médiation aujourd'hui et que cela a besoin d'être les heures finales » a souligné hier sur un ton grave le premier ministre.

D'autre part, on apprenait hier au service de relations publiques de l'Hydro-Québec que les deux médiateurs nommés au début de la semaine par le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, allaient déposer leur rapport aux parties aujourd'hui à 18 h. Dans l'esprit du gouvernement, ce rapport constituera une proposition de compromis « finale » et « globale ».

Quant au bilan des pannes, il était le suivant hier matin: 284 pannes affectant 10,800 abonnés. Sur ce nombre, il y en aurait cinq qui durent depuis plus de trois jours et 122 depuis plus de deux jours, la majeure partie de ces dernières n'affectant que des résidences secondaires. En raison d'un bris sur un condensateur survenu cette semaine, mais qui a été finalement réparé, on a indiqué hier matin que les exportations d'électricité vers les USA avaient été interrompues et que la centrale thermique de Tracy avait été mise en marche.

■ Asbestos Hill: aucune décision d'expropriation

La Société nationale de l'amiante (SNA) et le gouvernement de M. René Lévesque n'ont encore pris aucune décision quant à l'expropriation de la mine Asbestos Hill dans la baie d'Ungava, propriété de la Société Asbestos. La SNA effectue une étude en vue de préparer l'expropriation de cette société et elle ne fera rapport au gouvernement qu'à la fin de décembre.

Selon ce qu'a laissé entendre le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, tout dépendra de la possibilité pour la SNA d'acheter de gré à gré le moulin de Nordenham en Allemagne, propriété d'Asbestos qui traite l'amiante extraite à Asbestos Hill. Dans ce cas l'expropriation est impossible puisque le bien en question est située en territoire étranger, et sans ce moulin la mine d'Asbestos offre peu d'intérêt pour la SNA puisque c'est le seul qui puisse traiter la fibre spéciale de la mine de l'Ungava.

Le problème qui se pose à la SNA, c'est qu'elle aimerait pouvoir discuter de cette question avec les autorités de la Société Asbestos dans le cadre des préparatifs visant l'expropriation. La SNA a le mandat d'ouvrir de telles discussions avec Asbestos dans le but d'assurer une transition harmonieuse au moment de l'expropriation en égard aux engagements pris devant les tribunaux à cet effet. Il arrive toutefois que les autorités d'Asbestos refusent de telles discussions, disant qu'elles ne sont pas d'intérêt en raison de l'idéologie qui sépare la SNA et l'Asbestos.

■ Déclaration contre la torture

Cette semaine marque l'anniversaire de l'adoption par les Nations unies de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le gouvernement québécois a profité de la circonstance pour se prononcer en faveur d'une déclaration corollaire adoptée en 1975 par les Nations unies sur la protection de toute personne contre la torture. Les Nations unies avaient réclamé de tout État membre de se prononcer et de s'engager à respecter les termes de cette déclaration, et le gouvernement canadien, avant de se prononcer, avait demandé à chaque province de prendre position.

« Cette adhésion du Québec s'inscrit dans la voie de la préoccupation marquée de ses citoyens envers la sauvegarde des droits et libertés de la personne », a indiqué hier le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard.

— Bernard DESCÔTEAUX

COMMENCEZ LA NOUVELLE ANNÉE DU BON PIED AU SHERATON MT-ROYAL.

C'est dans la tradition du Sheraton de faire de la veille du Jour de l'An une soirée où il y a beaucoup de plaisir. Cette année, nous faisons deux parties, deux façons différentes de fêter la nouvelle décennie. L'élégant Café Normandie est certes votre premier choix. Un dîner somptueux sera offert. Vous danserez au son du trio de Roland Dorsel. Ce sera toute une soirée mémorable. Tout cela pour $45.00 par personne. Il y a ensuite le populaire Piccadilly. Dansez au son des Royales mettant en vedette Max Chamitov et Lorraine Foster. Ce sera certes une soirée des plus amusantes. Entrée: $10 par couple.

Réservations: 842-7777, poste 2324

HÔTEL SHERATON MT-ROYAL
1455, rue Peel, Montréal

La classe suisse pour Europe de l'est.

40 vols par semaine depuis Zurich.

Prenez Swissair pour Zurich et de là, un des vols directs pour Belgrade, Bucarest, Budapest, Moscou, Prague, Sofia, Varsovie ou Zagreb. Swissair offre un service de gros porteurs DC 10-30 entre Toronto/Montréal et Zurich, avec tout le confort de classe suisse – un siège de moins par rangée, en classe économique, que tout autre gros porteur. Swissair transporte aussi du cargo, classe suisse. Pour toute information, consultez votre agent de voyage ou de fret. Ou téléphonez à Swissair.

Des vols de classe suisse partout dans le monde.

swissair

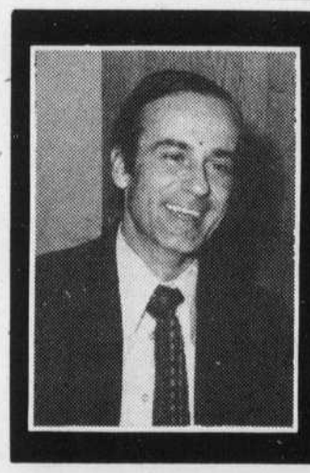

Le texte le plus important de
JACQUES GRAND'MAISON

Une foi ensouchée dans ce pays

• Une expérience, une réflexion, un témoignage d'un croyant bien de chez nous face au tournant historique de notre société.

Pour la Noël, une source spirituelle.

LEMÉAC, L'ÉDITEUR QUÉBÉCOIS

139 p. — $6.95

En vente dans toutes les librairies

Des pays à comprendre...

Jean Bertolino
Albanie la sentinelle de Staline

Jean Bertolino est l'un des très rares journalistes à s'être rendu en Albanie. Enthousiaste lors de ses premières visites, il fut terriblement déçu en 1977 et entama une réflexion qui devait l'amener à écrire ce livre-réquisitoire.

248 pages
$19.95

SEUIL

Jean-Claude Guillebaud
Un voyage vers l'Asie

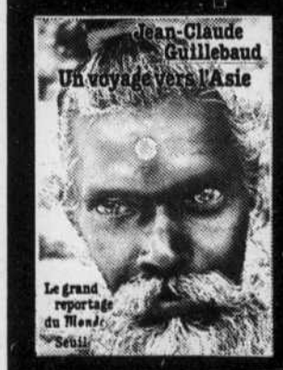

En juillet dernier le journal "le Monde" lançait J.C. Guillebaud dans un voyage de cinq semaines vers l'Asie. Sa mission: un reportage "différent". Mission embarrassante. Il s'agit de fuir, cette fois, comme la peste les Hilton, les champs de bataille et les premiers ministres. Le pari: c'est d'aller dans la poussière des villes et dans le subalterne vérifier que le monde est encore plus grand qu'on le dit.

192 pages
$15.55

SEUIL

Claire Brière/Pierre Blanchet
Iran: La révolution au nom de Dieu

Ce livre donne les clés pour interpréter la formidable secousse qui ébranle l'Iran, et risque de bouleverser les équilibres d'une des régions les plus sensibles du globe. Il se clôt sur un entretien avec *Michel Foucault*, qu'a mené en Iran la volonté de voir et comprendre.

240 pages
$16.65

SEUIL

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, jeudi 13 décembre 1979

CODORNIU
le MOUSSEUX des princes
et le Roi des MOUSSEUX
méthode champenoise

«Bourgeois et péquiste», Michel Bourdon est expulsé de la CSN par les permanents

par Louis-Gilles Francoeur

Le comité exécutif du Syndicat des employés de la CSN a décidé, à sa réunion des 5 et 6 novembre dernier, d'expulser de ses rangs M. Michel Bourdon, l'ancien président de la CSN-Construction qui fut récemment candidat défait à l'investiture péquiste dans le comté de Maisonneuve, en raison de ses idées politiques.

M. Bourdon fut l'un des plus ardents défenseurs de l'autonomie de la CSN par rapport aux groupes politiques extérieurs à cette centrale, notamment les groupes d'extrême-gauche marxistes-léninistes. Dans un document émanant de « cellules » marxistes-léninistes en place dans la CSN, publié mardi par LE DEVOIR, M. Bourdon était décrit comme l'une des principales cibles de ces groupes par le « Comité CSN » qui dirige leur action dans cette centrale.

Le même document émanant des « cellules » marxistes-léninistes de la CSN indiquait la nécessité pour ces mêmes groupes d'aller attaquer le Parti québécois dans Maisonneuve, une « occasion rêvée », y disait-on, car les deux candidats à l'investiture péquiste étaient deux militants de la CSN contre qui les groupes politiques en lutte et la Ligue communiste entretiennent de nombreux griefs depuis quelques années. M. Bourdon était qualifié, comme d'ailleurs le vice-président de la centrale, M. André L'Heureux, de « chef de file de l'anti-communisme » à la CSN.

Après avoir démissionné comme président de la CSN-Construction le 10 août, M. Bourdon se portait candidat à un poste de permanent syndical cet automne. Il fut effectivement embauché à titre temporaire le 21 octobre. Quelque 10 jours plus tard, sa candidature fut soumise et agréée par le comité paritaire, où le syndicat des permanents de la centrale est représenté.

En dépit de l'accord donné à ce niveau par les représentants du syndicat des permanents, l'exécutif de ce même syndicat décidait les 5 et 6 novembre d'expulser de ses rangs M. Bourdon. La convention collective des employés de la CSN leur octroyant un droit de véto sur l'embauche, ce refus d'admettre M. Bourdon dans ses rangs équivaut à le priver de l'emploi qu'il venait d'obtenir comme permanent à la Fédération nationales des communications.

Dans sa lettre datées du 3 décembre, soit un mois après la décision de l'exécutif, le secrétaire du syndicat des employés de la CSN, M. Guy Marsolais, explique en ces termes les raisons de son groupe:

« 1) Vous, Michel Bourdon, avez laissé en pleine négociation le secteur de la construction pour vaquer à vos intérêts personnels sans tenir compte de l'intérêt immédiat des travailleurs;

« 2) Vous, Michel Bourdon, vouliez devenir député dans un gouvernement qui est identifié à la classe bourgeoise et qui a adopté des lois anti-syndicales, telles que la loi 45, et qui s'apprêtait à adopter la loi 17, que la CSN a dénoncé et dénonce toujours;

« 3) En pleine négociation du Front commun, vous, Michel Bourdon, un membre du mouvement syndical, aspiriez à devenir député pour le parti au pouvoir;

« 4) Vos positions et pratiques syndicales ne sont donc pas conformes à l'orientation du SECSN. »

M. Marsolais explique ensuite à M. Bourdon qu'il a droit d'en appeler de cette décision devant l'assemblée générale du syndicat des permanents syndicaux. Il a été impossible de savoir si l'ancien président de la CSN-Construction se prévaudrait de cet appel.

La Fédération nationale des communications et le comité exécutif de la CSN entendent contester ce droit de véto syndical au nom du pluralisme idéologique de la centrale et au nom des droits et libertés individuels.

M. Michel Bourdon avait été congédié par la direction de Radio-Canada durant la crise d'Octobre 1970 pour avoir accusé la société d'État de censure en information. Les mêmes accusations ayant été maintenues le lendemain par le président des journalistes de Radio-Canada, M. Denis Vincent, ce dernier fut lui aussi congédié et l'arbitrage fut alors confié à un magistrat désigné par le ministère fédéral du Travail. La décision de Radio-Canada fut maintenue dans une sentence arbitrale rendue près de deux ans plus tard.

Il a été impossible de connaître les réactions officielles du comité exécutif de la CSN et de la Fédération nationale des communications au geste du syndicat des permanents de la CSN dans cette affaire.

Michel Bourdon

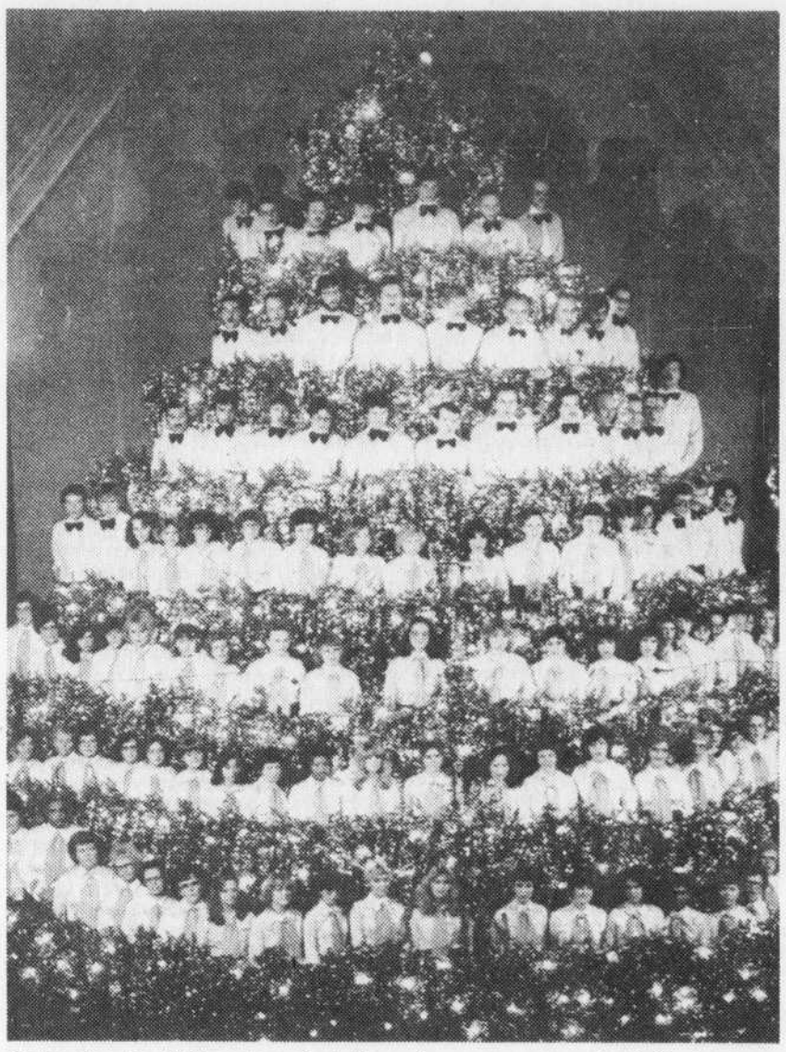

Cette chorale d'Edmonton s'est disposée en un arbre de Noël chantant, d'une hauteur de plus de dix mètres, pour son spectacle des Fêtes. La structure, d'acier et de bois, qui étage les 120 chanteurs accompagnés d'un orchestre de 50 musiciens, est formée d'une suite de paliers recouverts de branches d'épinette. (Photolaser CP)

Pour des Fêtes joyeuses... et prudentes

par André Tardif

Vous voulez passer des Fêtes heureuses? Soyez d'abord et avant tout prudent. C'est là l'essence des nombreux messages émis par des organismes publics qui ne veulent autre chose que vous éviter les inconvénients, des plus petits jusqu'aux plus dramatiques.

Il y a le message habituel du Service d'incendie de la ville de Montréal, soulignant l'importance d'observer constamment les règles élémentaires de sécurité et de prévention d'incendie, plus particulièrement avec les arbres de Noël.

Il importe, lit-on, de choisir un arbre fraîchement coupé, de dimensions raisonnables, et le laisser à l'extérieur dans l'eau ou la neige jusqu'au moment de le parer. Il est également prudent de le fixer solidement dans un récipient d'eau, dans un endroit éloigné de toute source de chaleur et de façon à ne pas obstruer une sortie en cas d'incendie.

Votre sapin de Noël ne devrait être décoré que de jeux de lumières approuvés et branchés sur des circuits protégés par des fusibles d'au plus 15 ampères, et d'un matériel décoratif incombustible ou ignifugé. Au moment de vous coucher, coupez le courant de l'arbre et n'y employez jamais de flamme pour fins d'éclairage.

Il serait également sage d'éviter toute accumulation de papier d'emballage à proximité de l'arbre, et d'y interdire le fumage. Et pendant que vous y êtes, tenez vos appareils de chauffage en bon ordre, évitez de les surchauffer en dépit d'un grand froid, et même les surcharger et les laisser sans surveillance. Faites ça, et vous vivrez pour remercier parents et amis de leurs cadeaux, ou encore entendre leurs remerciements.

À la Sûreté du Québec, c'est du « party » de bureau qu'on se méfie, plus précisément après, quand les participants reprennent le chemin de la maison dans leur automobile.

Aux responsables de ces réunions, on demande d'inciter ceux qui ont « un p'tit coup d'trop » de ne pas conduire leur véhicule, et au besoin leur fournir un mode de transport, en rappelant qu'il y a sans doute des enfants à la maison qui aiment bien leurs parents. On peut toujours prendre un taxi ou se faire reconduire par des amis, quitte à récupérer son véhicule le lendemain.

Les membres de la SQ souhaitent ardemment, quoiqu'on en dise, ne pas avoir à se servir de ce petit appareil communément appelé ivressomètre, durant cette période de réjouissances.

De la part de la Commission canadienne des transports vient toute une série de conseils, susceptibles d'aider les nombreux Canadiens qui voyageront durant les Fêtes à ne pas perdre leurs bagages ou les cadeaux qu'ils apportent avec eux. Car le trafic voyageur est alors beaucoup plus dense, et les transporteurs ont plus de bagages à manipuler. On n'est alors jamais trop prudent.

Et enfin, d'un psychiatre de la capitale, le Dr Gary Powell, arrive le message suivant: si vous trouvez les Fêtes un moment difficile à passer, ne recourez pas « à Simpson et à Seagrams » mais entourez-vous plutôt de parents et d'amis, même s'il vous faut parcourir des milliers de kilomètres pour ce faire.

Le Dr Powell a en effet découvert que des milliers de citoyens, s'attendant à se sentir bien à Noël, sont souvent déçus et deviennent plus sensibles au stress. S'ils recherchent un certain moment de joie, c'est qu'ils se rappellent l'avoir vécue au moins une fois dans leur vie à Noël. Et si ça ne va pas, le mal est empiré par le fait qu'ils savent qu'ils devraient se sentir bien. Vous comprenez?

Les grèves et lock-out n'empêchent pas une production normale des raffineries

par Louis-Gilles Francoeur

Les trois raffineries de l'Est de Montréal, Pétrofina, Texaco et Shell, actuellement frappées par des grèves et des lock-out, ont pris des dispositions pour maintenir leur production à un niveau normal avec le concours de leurs cadres et des systèmes automatiques de raffinage.

Selon le directeur des affaires publiques de Shell, M. Jacques Viau, cette compagnie qui approvisionne à elle seule près de la moitié des consommateurs de la région métropolitaine, est en mesure de traiter 110,000 gallons d'huile brute par jour alors que sa production courante est de 120,000 gallons. L'écart de 10,000 gallons par rapport à la normale n'est pas imputable au conflit mais à un bris d'équipement qui devrait être corrigé au cours des prochains jours.

M. Viau n'a pas voulu dire comment cette raffinerie pourra remplacer par ses cadres ses quelque 500 employés en grève. Sans préciser le nombre de cadres actuellement au travail et sans dire s'ils viennent tous de l'usine montréalaise, le porte-parole de Shell a déclaré que « la compagnie a pris des dispositions pour que ça marche et elle n'enfreint aucune loi », une allusion aux dispositions anti-scabs du code du travail.

Le même porte-parole a ajouté que si les camionneurs de Shell se mettaient à leur tour en grève — ils se réunissaient à ce sujet hier soir — la compagnie était prête à les remplacer par des cadres. « Nous avons l'obligation d'approvisionner nos clients et nous le ferons », a dit M. Viau.

La veille, un porte-parole de Pétrofina confirmait lui aussi au DEVOIR l'intention de cette compagnie de poursuivre ses opérations à l'aide de ses cadres. Il ajoutait que les stocks se situaient au niveau de l'an dernier et que la compagnie pouvait compter sur ses camionneurs pour approvisionner ses clients.

En 1975, lors d'un conflit semblable, des raffineurs de l'Est avaient réussi à maintenir leur production au niveau normal durant 17 jours.

Chez Shell, on affirme compter sur une réserve de six à sept jours en sus de la production quotidienne.

Le bilan est cependant moins positif du côté de la négociation. Depuis le lock-out de Pétrofina, qui fut suivi d'une autre journée d'étude chez Texaco et d'un lock-out en riposte, puis de la grève chez Shell — le tout en moins de 24 heures — les négociations sont au point mort. Aucune rencontre n'est prévue dans ces différents dossiers.

L'écart demeure toujours important du côté des salaires alors que le syndicat réclame des augmentations successives de 12% la première année et de 11% avec indexation la deuxième. Les raffineurs ont maintenu leurs propositions à 8½ et 8%.

Les compagnies refusent toujours, d'autre part, de faire droit à une revendication syndicale en vertu de laquelle l'employeur fournirait sur demande tous les renseignements relatifs à la toxicité des produits traités ou manipulés dans les raffineries. Les syndicats se déclarent insatisfaits du caractère « consultatif » des comités de sécurité-santé et demandent un accroissement de leurs pouvoirs afin d'accélérer le règlement des problèmes qui y sont soulevés.

Pas de hausse de prix à la SAQ avant 1980

Malgré les dispositions du budget Crosbie sur les alcools, la Société des alcools du Québec a décidé de ne pas hausser le prix de ses produits avant le début de 1980.

En leur accordant un répit de quelques semaines, la Société des alcools du Québec permet donc aux consommateurs québécois de faire leurs provisions des Fêtes sans avoir à subir immédiatement le contrecoup de la nouvelle taxe fédérale.

La décision de ne pas augmenter tout de suite le prix des vins et spiritueux qui seront vendus en décembre, est motivée par le fait qu'une substantielle partie des produits en succursale ont déjà été dédouanés et ne sont donc pas affectés par cette hausse de la taxe fédérale.

D'autre part, les dirigeants de la Société des alcools du Québec tentent présentement de déterminer l'impact que pourra avoir cette mesure du budget canadien sur le commerce des vins et spiritueux au Québec. De plus, la date de mise en application des nouvelles taxes fédérales, le montant exact de l'augmentation ou l'identification des produits qui seront affectés sont des sujets à l'étude.

L'urgence de services d'urgence à Saint-Henri

par Marie Laurier

Des citoyens de Saint-Henri et de la Petite Bourgogne ont réclamé hier l'ouverture de la salle d'urgence au Centre de santé Saint-Henri. Les locaux existent déjà et il suffirait de les équiper en personnel et en mobilier pour que les quelque 30,000 personnes du quartier puissent y avoir accès.

À l'heure actuelle, les patients doivent fréquenter les urgences, les services radiologiques et de laboratoire des centres hospitaliers avoisinants, et souvent débourser des frais de transport onéreux pour s'y rendre.

En conférence de presse, le Dr Jean Bougard, de la Clinique du peuple de Saint-Henri, un des huit organismes qui revendiquent l'ouverture sans délai de la salle d'urgence, a raconté le cas d'un citoyen de 72 ans qui a dû faire la tournée de cinq urgences avant de recevoir les soins requis par son état, une paralysie subite.

Les groupes populaires reprennent ainsi leur pression auprès du ministre de l'Immigration et député de Saint-Henri, M. Jacques Couture, pour qu'il intervienne au lieu de considérer le dossier clos. Un porte-parole du bureau de M. Couture a rappelé que le député de Saint-Henri a reçu les groupes à plusieurs reprises et qu'il a confié le dossier au ministère des Affaires sociales, cette question relevant de sa responsabilité.

M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, a dépêché un expert au Centre de santé de Saint-Henri pour étudier l'ensemble de la situation et faire rapport.

Le Dr Bougard a également fait valoir les besoins de la population de Saint-Henri et Petite Bourgogne en personnel médical. Il souligne qu'il n'y a actuellement que 13 médecins généralistes à temps partiel pour assurer les soins de première ligne à la population du quartier, ce qui est insuffisant.

Les groupes qui revendiquent l'ouverture de l'urgence, sans pour autant diminuer les autres services de santé, sont les suivants: Syndicat des employés du CLSC, Pharmacie communautaire de la Petite Bourgogne, Les p'tits bonheurs, Clinique du peuple de Saint-Henri, la Garderie Paillasson, Les Habitants du foyer Carillon, le groupe Popir (projet d'organisation populaire d'information) et l'Association de défense des droits sociaux.

AUJOURD'HUI

À 10 h, assemblée publique du conseil des commissaires de la CECM, au 3737 rue Sherbrooke est.

■

À 20 h, conférence et discussion sur le rôle de Cuba dans le tiers monde, au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM.

■

À 19 h, manifestations organisée par le Front commun des organismes de la petite enfance, sur la Plaza Saint-Hubert, angle Bélanger.

■

À 13 h 30, ouverture de la conférence socio-économique sur l'industrie avicole, à l'hôtel-Motel Rond-Point de Lévis.

■

À 12 h 30, déjeuner-causerie de l'Association des relationnistes du Québec avec le juge Denys Dionne, président de la CECO, au Club Canadien, angle Berri et Sherbrooke.

■

Colloque de l'Ordre des comptables agréés du Québec, à l'hôtel Méridien.

■

À 19 h 30, soirée d'information du regroupement pour la surveillance du nucléaire, à l'Auditorium Frank Dawson Adams de l'Université McGill, 3450 Université.

■

À 12 h, déjeuner de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Canada-Israël, à l'hôtel Château Champlain.

■

À 10 h 30, réunion de la Table des mouvements de jeunes du diocèse sur le document *Jésus-Christ et son projet de libération*, au 6558 rue Saint-Denis.

■

À 20 h, partage de la Parole et Eucharistie organisé par le Centre Leunis, au 4100 avenue de Vendôme.

■

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge au sous-sol du Sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs, 5875 rue Sherbrooke est, de 14 h 30 à 20 h 30 et à Bell Canada, 2155 rue Guy, de 9 h à 16 h.

Fiducie du Québec

Connaissez-vous la Rente à versements invariables?

Il s'agit d'un contrat qui vous permet d'étaler sur un certain nombre d'années vos revenus exceptionnels et d'en différer l'impôt. Votre argent vous revient en versements égaux et réguliers.

Seuls certains types de revenus sont admissibles à un contrat de rente à versements invariables, comme les gains de capital imposables, la récupération d'une déduction pour amortissement suite à la vente d'un bien, les paiements uniques reçus au moment de la cessation d'un emploi, les revenus irréguliers provenant d'activités artistiques ou sportives, etc.

La Rente à versements invariables de la Fiducie du Québec constitue un placement intéressant, qui rapporte un intérêt élevé et garanti pour la durée du contrat.

Pour en savoir plus long sur la Rente à versements invariables, venez nous rencontrer ou téléphonez-nous.

Montréal:
Complexe Desjardins: (514) 281-8834
De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-6840, poste 8834.
Nouvelle succursale de Laval:
Place Val des Arbres: (514) 668-5223
De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-3905

La Fiducie du Québec... pour un choix de modes d'épargne

desjardins

VOTRE CADEAU DE FÊTES EST TOUT TROUVÉ

Dites-le avec des films!

OFFREZ LA

Ciné-Carte-Cadeau

CINÉMA OUTREMONT

10 FILMS pour $15.00

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 79 POUR L'ACHETER
JUSQU'AU 31 MAI 80 POUR EN FAIRE PROFITER VOS AMIS...

PRÉSENTÉE DANS UNE MAGNIFIQUE CARTE DE SOUHAIT

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES
avec le numéro de votre carte Chargex et Master Charge
et nous enverrons la Ciné-Carte à votre ami(e)...

CARTIER o QUÉBEC (418) 525-9340

OUTREMONT o MONTRÉAL (514) 277-4145

LES CINÉ-CARTES-CADEAUX sont en vente aux endroits suivants à MONTRÉAL:
—en face du cinéma à LA PENDERIE au 1173 ouest, avenue Bernard; —à L'ALTERNATIF au 1587, rue St-Denis — chez DISCOMANIE au 362 ouest, rue Ste-Catherine — à la LIBRAIRIE DU SCORPION, du Centre Laval — aux magasins de disques SAM THE RECORD MAN — au 399 ouest, rue Ste-Catherine — au 6761, Côte-des-Neiges — au 6982, rue St-Hubert — et au Centre d'Achat Beaconsfield — et dans les quatre magasins SAUVÉ FRÈRES — au 6554 rue St-Hubert — au Centre Laval — aux Galeries d'Anjou — au Carrefour Laval.

À QUÉBEC:
—dans les onze magasins JATO de la région de Québec; —à L'ANNEXE au 1049, rue St-Jean — à LA BOUQUINERIE au 1089, av. Cartier — chez DUGAL DISQUES au centre d'achat Place Ste-Foy — aux ÉDITIONS FRANCAISES au 10, rue de la Fabrique — chez MUSIQUE D'AUTEUIL au 1095, rue St-Jean — aux PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL à l'Université Laval et dans toutes les librairies GARNEAU.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Un budget trop conservateur

AU cours de ses six premiers mois, le gouvernement de M. Joe Clark s'est surtout fait remarquer par son hésitation et la confusion dans ses politiques. Cette semaine, M. John Crosbie, ministre des Finances, a voulu démontrer que les conservateurs étaient aussi capables de clarté. Dans une très large mesure, son budget était construit autour d'un objectif unique: réduire progressivement le déficit fédéral.

Chercher à équilibrer revenus et dépenses au sein d'une institution est un exercice fort louable en soi. Mais il faut se demander si le moment était vraiment opportun pour frapper à grands coups dans une économie languissante dont l'état s'aggravera avec la récession américaine. Ce sont les contribuables à faibles ou moyens revenus qui feront les frais de cette vision d'un équilibre comptable un peu simpliste.

■

Il en faudra des contorsions intellectuelles pour expliquer ce qui s'est passé entre le printemps dernier et mardi soir. Il aura fallu une élection pour changer une promesse d'un « déficit stimulatif » avec baisse des impôts de $2 milliards en un fardeau supplémentaire de $3.4 milliards pour l'ensemble des contribuables. Le moment est bien mal choisi pour donner pareil coup de frein: l'inflation et le chômage sont à la hausse alors que les ventes au détail montrent des signes évidents d'essoufflement. Les emprunts à l'étranger pour les grands projets énergétiques de même que la vente d'or feront peut-être remonter légèrement le dollar canadien. Mais de l'avis même du ministre, l'inflation se maintiendra à un taux voisin de 11% au cours des deux prochaines années. Donc il est peu probable que les taux d'intérêt fléchissent de façon marquée. Tout ceci n'augure rien de bon pour les petites et moyennes entreprises.

Chaque citoyen paiera en moyenne $140 de plus d'impôts l'an prochain. A moyen terme, la situation est encore moins encourageante. Le plan quinquennal de M. Crosbie prévoit une augmentation moyenne des recettes fiscales de l'ordre de 15% au cours de chacune des cinq prochaines années. Il est évident que les revenus des contribuables ne suivront pas ce rythme. Cela se traduira donc par une nouvelle baisse du pouvoir d'achat en plus de celle qui découle des récents accords salariaux.

En termes d'équité sociale, on peut s'interroger sur ces ponctions qui prennent toutes la forme d'impôts indirects. Les augmentations seront donc les mêmes pour tous les travailleurs, quel que soit leur revenu!

La lutte au chômage n'est pas une préoccupation qui apparaît dans le budget de M. Crosbie. Le chiffre de 100,000 nouveaux emplois rappelle vaguement une promesse du même genre lancée au Québec au début de la décennie. Chose certaine, le taux de chômage augmentera de façon sensible l'an prochain. Il faudra peut-être alors hausser une nouvelle fois les cotisations d'assurance-chômage pour assumer le coût de ce manque d'emplois et d'imagination.

Obligées actuellement d'emprunter à 16%, les petites entreprises ont besoin d'une aide beaucoup plus importante que l'abattement fiscal pour la femme du propriétaire. Il n'est pas certain que les institutions financières accepteront d'acheter ces obligations à moyen terme exemptes d'impôts, comme le suggère le ministre fédéral des Finances.

Quant à la surtaxe de 5% sur les entreprises, elle est peut-être justifiée dans beaucoup de cas. Les profits nets des sociétés ont grimpé de 46% au cours des trois premiers trimestres de l'année. Mais il aurait fallu aider ces entreprises qui, pour effectuer des investissements prévus, ont besoin de la plus grande partie de leurs fonds « auto-générés ». Une remontée du dollar et un loyer élevé de l'argent compliqueront sérieusement la vie des firmes québécoises et ontariennes.

■

Il faut rendre hommage à M. Crosbie pour avoir enclenché le processus de rattrapage du prix du pétrole. Il n'est plus raisonnable de continuer de vivre dans la féerie de l'énergie à bon marché. Les Européens ont passé le cap du $3.00 le gallon d'essence. Dans une crise de l'énergie, il est difficile d'expliquer pourquoi le pétrole du Moyen-Orient ou de l'Alberta coûte encore moins cher que l'eau minérale de Chambly.

Les revenus provenant de l'augmentation de la taxe d'accise aurait dû cependant être retournés chez les consommateurs. Les coûts nouveaux qui s'ajouteront au budget familial ne seront certainement pas compensés par ce « crédit d'impôts à l'énergie » de $40 qui sera versé en mai 1981 — dix-huit mois après l'introduction de la hausse de la taxe — ou encore de $80 encaissables en mai 1982.

Déjà le gouvernement fédéral profitera des revenus du nouveau prix du baril de pétrole. Ces $17 milliards devraient servir au financement de projets de recherche de sources alternatives d'énergie.

Pour leur part, les compagnies toucheraient $33 milliards de plus d'ici cinq ans. Voilà de quoi faire de l'exploration! Il est difficile d'accepter la déclaration du président du Canadian Petroleum Association, M. Fraser H. Allen qui soutenait cette semaine encore que l'objectif d'autonomie n'était pas atteignable d'ici 1990. Qu'est-ce que les grandes compagnies pétrolières veulent de plus? M. Crosbie a pris la peine de rassurer ces dernières en leur disant que si $33 milliards n'étaient pas suffisants, « des correctifs seraient apportés de manière que l'industrie dispose de ressources suffisantes pour tous les projets énergétiques nécessaires ». Et dans ce même budget, on parle de baisser les avances à Pétro-Canada en raison de « ses besoins réduits »...

■

Le gouvernement fédéral a choisi la voie proposée par « les nouveaux économistes ». Nous entrerions dans une ère post-keynésienne où l'État n'aurait plus à jouer de rôle contre-cyclique. Le mot d'ordre est de rogner partout dans les dépenses publiques. On veut s'assurer ainsi que le gouvernement ne contribuera pas à la croissance artificielle des prix.

Mais il n'est pas du tout certain que le budget de M. Crosbie n'aura pas d'effets inflationnistes, en faisant abstraction du facteur énergétique d'origine extérieure. Les politiques de M. Crosbie laissent l'économie canadienne sans stimulant avec de sombres prévisions pour les trois prochaines années au moins.

D'ici le prochain scrutin, les conservateurs plaideront l'argument du long terme. Il est bien de prêcher des politiques aux horizons lointains à condition de ne pas s'en servir pour camoufler un manque d'imagination et l'absence de souci d'une plus grande justice sociale. Car Keynes disait avec raison qu'à long terme, nous sommes tous morts...

Michel NADEAU

LE BUDGET

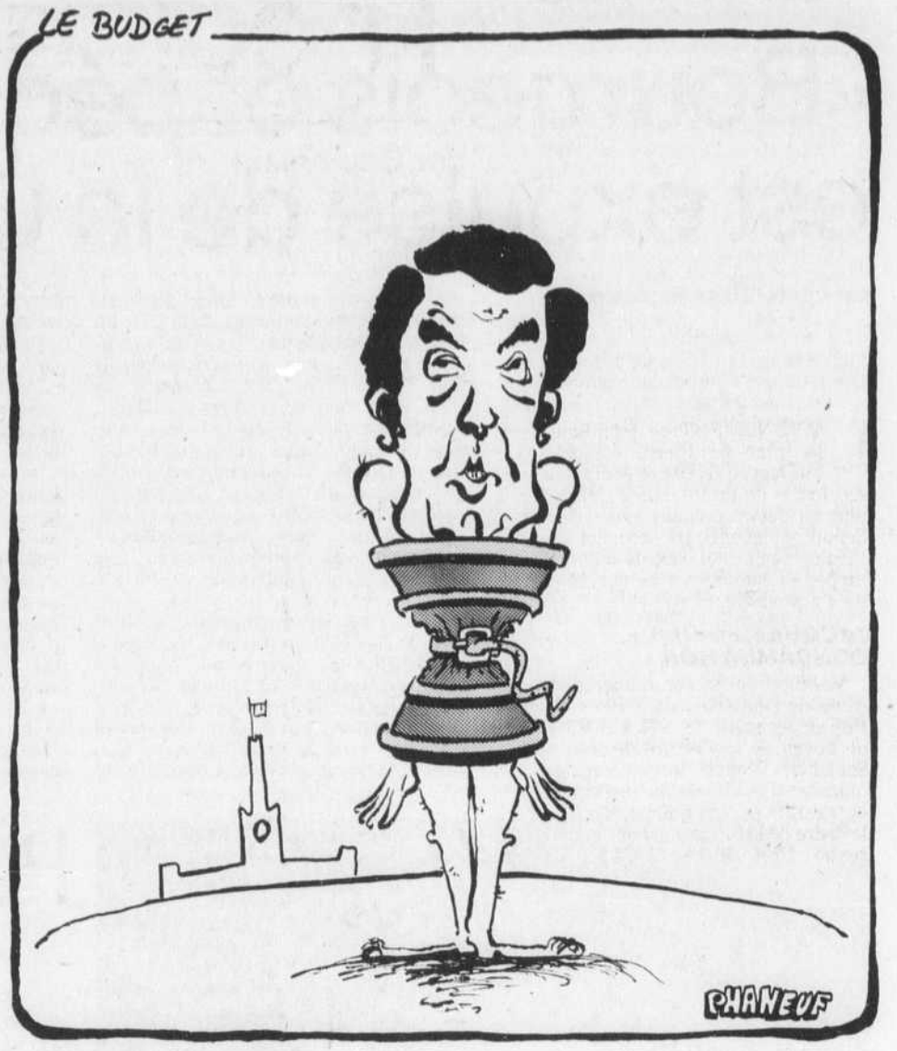

L'État et l'amour de l'art

Tandis que les milieux culturels faisaient un feu du projet de « Musée de l'homme d'ici » et mettaient le ministère des Affaires culturelles au milieu, ils restaient froid devant un document de consultation beaucoup plus lourd de conséquences, publié récemment par le même ministère. Il y avait, faut-il reconnaître, de quoi demeurer de glace. « Musées et muséologie au Québec, nouvelles perspectives », qui se veut une « hypothèse de travail » pour un plan de développement des musées au Québec, n'a rien pour stimuler l'amour de l'art. Sauf si l'on aime la sculpture de structures, la gravure d'organigrammes, et la peinture pointilliste des lendemains qui chantent sous la baguette des bureaucrates.

Le document du ministère des Affaires culturelles est d'autant plus décevant qu'on aurait plutôt envie, d'entrée de jeu, d'en louanger l'initiative. Jamais aura-t-on tant entendu parler de musées au Québec que depuis le début de la controverse autour du destin du Musée du Québec; jamais un débat par nature et tradition demeuré dans des cercles restreints a-t-il atteint, sinon vraiment préoccupé, un public aussi large. Reste à savoir si le prix de cet intéressant remue-ménage était la production de documents de qualité aussi contestable.

L'hypothèse de développement des musées que vient de publier le ministère agace peut-être moins de fibres parce que, contrairement au document sur le Musée du Québec, elle ne touche pas fondamentalement à la conception de l'art, et au traitement muséologique qui lui est fait.

Il s'agit plutôt d'une proposition de structures, qui semblera d'ailleurs d'autant plus inoffensive, au premier abord, qu'elle est particulièrement prétentieuse et éloignée de la réalité infiniment modeste de l'univers des musées au Québec. Mais si jamais le gouvernement actuel réussissait à rester au pouvoir pendant quatre ou cinq mandats encore et tenait à la mettre en oeuvre, cette conception napoléonnienne des institutions culturelles pourrait être particulièrement stérilisante.

■

L'absence de politique de développement des musées au Québec, et même de volonté politique de les développer, a été indéniable. D'autres ministres des Affaires culturelles l'ont déploré avant M. Vaugeois, et ont crié dans le désert. La Révolution tranquille avait des priorités différentes. Et même si les gouvernements du jour se prétendent tous enserrés dans l'austérité des lendemains de grandes dépenses, la conjoncture est nettement meilleure pour faire accepter aux citoyens la nécessité de compléter leurs équipements collectifs par un réseau d'institutions culturelles dignes de ce nom. M. Vaugeois, dont on doit reconnaître qu'il pousse sérieusement à la roue malgré des collègues et une Assemblée nationale encore enlisés au neutre pour la plupart, a plus que tout autre une chance de réussir le premier vrai déblocage.

Mais le choix primordial, c'est de savoir dans quelle sorte de « système » culturel veut vivre le Québec. S'agit-il de faire peser l'État de tout son poids, comme il a fallu s'y décider dans les secteurs de l'éducation et de la santé, pour doter toutes les régions d'équipements sinon égaux du moins minimaux? Ou faut-il, dans le domaine culturel où la vie, c'est la liberté, consentir à ce que la main gauche ne soit pas constamment en train de vérifier et de contrôler ce que donne la main droite?

Le document de consultation du ministère ne propose pas l'une et l'autre option aux milieux intéressés. Il choisit d'emblée la première. Tout est Etat, en naît, s'y développe et ne s'en écarte que pour mieux y revenir. Le fil est droit: on fait un immense inventaire informatisé des collections québécoises, avec un directeur de l'Inventaire des collections. On crée, à partir des collections des musées d'Etat (qui ne sont que deux pour l'instant) une « collection nationale » avec un directeur de la Collection nationale (cette fois l'organigramme tient sur quatre pages et va jusqu'aux phototechniciens et chauffeurs-manutentionnaires); on coiffe tout cela et bien autre chose encore, (dont les plus importantes activités de recherche) de la Direction générale des musées, récemment créée, qui a également la haute main sur les musées d'Etat.

Il suffit, pour imaginer le résultat, de lire le document en imaginant ce que deviendraient par exemple demain les deux musées d'Etat, le Musée d'art contemporain à Montréal et le Musée du Québec, si on appliquait « l'hypothèse » de travail. Ce seraient de simples « diffuseurs » s'alimentant à une collection dirigée ailleurs et surtout au-dessus d'eux, faisant peut-être ici et là un peu de recherche appliquée. Autrement dit, on accentuerait les plaies bureaucratiques qui paralysent déjà ces institutions.

■

Que sont les objectifs réels d'une politique des musées pour le Québec? Le document le dit fort bien, comme d'ailleurs, l'avait déjà fait le livre vert publié en mai 1976 par l'un des prédecesseurs de M. Vaugeois, M. Jean-Paul L'Allier. Il faut faire l'inventaire des biens muséologiques, en prévoir la conservation, la restauration, et surtout apporter un soin spécial à la politique de diffusion et aux équipements des régions. Rien qui ne puisse s'entreprendre par une structure beaucoup plus souple et beaucoup plus libre, qui soit à la fois proche d'un État augmentant sensiblement son aide financière et son intérêt direct, mais qui donne le plus d'autonomie possible au milieu culturel.

M. L'Allier suggérait la création d'une Commission des musées du Québec, composée en majorité de non-fonctionnaires, qui serait une sorte de conseil d'administration des musées, dont les membres seraient d'ailleurs choisis par le ministère. Ce genre de formule, largement en usage au gouvernement fédéral — il faut peut-être croire que c'est là son péché originel — est non seulement celle dont le milieu culturel s'accommode le mieux, mais elle ne donne aucune preuve d'essoufflement sérieux. En tout cas l'approche étatique, du genre de ce document qui vous fournit jusqu'à plus soif les normes d'accréditation des musées actuels et futurs du Québec et même leurs heures d'ouverture obligatoire, donne déjà de plus évidents signes de fatigue.

M. Maugeois insiste avec raison pour qu'on ne voie là qu'une « hypothèse ». Tant mieux. Mais on en aurait préféré deux ou trois, pour le plaisir d'évaluer, de confronter, de choisir. Pour l'amour de l'art, auquel ce plaisir convient si bien.

Lise BISSONNETTE

LETTRES AU DEVOIR

■ *L'urgence de se définir*

Une majorité de commissaires de la CECM ont de nouveau manifesté leur opposition au projet d'école pluraliste de l'école Notre-Dame-des-Neiges. Ils tentent encore une fois de s'élever au-dessus de la loi, de s'opposer farouchement à la volonté des parents de cette école, volonté clairement exprimée lors d'un sondage qu'ils ont tenu à faire eux-mêmes. Tout cela, au nom d'un idéal nommé « projet chrétien » que chaque école devrait promouvoir.

Jamais depuis près d'un an, nous avons eu l'occasion d'entendre ces mêmes commissaires définir, dire, ce qu'est un projet chrétien, comment cela se vit concrètement dans une école catholique. Ce serait une excellente occasion pour eux, dont c'est la responsabilité, de vérifier et de connaître ce qui se vit dans les établissements scolaires qui sont sous leur juridiction. Leur discours, qui frôle parfois le fanatisme, nous paraîtrait alors moins théorique, moins décroché de la réalité, s'ils prenaient le temps de discuter entre eux du fondement même de leur réclamation:

— qu'est-ce qu'un projet chrétien?

— quelles valeurs doit-il promouvoir?

— quel rapport doit-il y avoir entre projet chrétien et école catholique?

Le moment est venu pour les commissaires de dissiper toute ambiguïté et toute hypocrisie afin de vivre leur mandat dans la vérité. Une déclaration du président Luc Larivée, jeudi dernier, est par le moins troublante: tout ce que je veux, a-t-il dit en substance, c'est l'étiquette catholique.

Pierre DESFORGES
Montréal, 11 décembre

Les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Toutefois, l'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. LE DEVOIR ne peut s'engager à publier toutes les lettres et, en raison des contraintes d'espace, se réserve le droit de les abréger. Les correspondants sont invités à dactylographier leurs textes à double interligne.

■ *Opinion pour opinion*

Cette lettre arrivera peut-être un peu tard et il est possible que d'autres personnes aient déjà répondu à la lettre parue dans LE DEVOIR du 19 novembre 1979 et intitulée: « La Naissance apprivoisée ».

Cependant, j'aimerais tout de même dire que Suzanne H. Demers donne une série d'opinions négatives du film et qu'opinions pour opinions, j'aimerais en donner quelques positives.

En regardant ce film, je n'ai pas eu l'impression d'assister à une expérience de laboratoire mais plutôt à une expérience vécue entre humains où l'enfant a aussi son mot à dire. J'ai remarqué que Guillaume, le jeune garçon qui va assister à l'accouchement de sa mère, est bien libre en tout temps de dire ce qu'il pense. Ainsi, il ne craint pas de dire qu'il veut un frère et que s'il a une soeur il l'a jettera à la poubelle. Il est libre de faire ce qu'il veut. Ainsi, il ne craint pas de dire qu'il n'assistera pas à l'accouchement lorsque son père lui fait voir un film sur le sujet. En regardant « Une naissance apprivoisée », je n'ai pas eu l'impression d'assister au martyr d'un enfant mais plutôt à la succession de ses sentiments face à l'événement. J'ai vu sa curiosité, sa gêne, ses hésitations, ses désirs, ses joies et ses déceptions.

Les parents qui ont fait ce film n'avaient pas un gros budget. Ils ont donc dû filmer les moments de la vie de Guillaume en rapport avec l'accouchement. Je ne crois pas qu'on puisse conclure ainsi que Guillaume a dû centrer sa vie sur la grossesse de sa mère. Il a sûrement été à l'école entre ces scènes et joué avec ses amis, dormi, mangé, etc.

Quant au langage sexiste employé dans le film, je pense que c'en est un point faible. D'ailleurs le rôle des infirmières à l'accouchement est effacé si on le compare à celui du médecin qui est un homme dans ce cas. Cependant, je ne suis pas sortie du cinéma enragée parce que je croyais avoir vu une propagande pour le retour de l'accouchement au foyer et au repeuplement du Québec. J'ai vu plutôt une famille réussir à vivre une naissance comme elle le voulait et non comme le corps médical le veut... une naissance qui a un grain de sel humain et qui est lourde de sentiments où la mère accouche entourée de ceux qu'elle aime, eux-mêmes libres d'assister à la naissance de l'enfant.

À mon avis, Guillaume était libre d'agir et de penser tout au long du film et je me demande par curiosité si Suzanne H. Demers a demandé à son enfant ce qu'elle pensait vraiment du film.

Francine PLOUFFE
Montréal, 22 novembre

■ *La pathologie linguistique du Québec*

Les incartades et les algarades du premier ministre René Lévesque en Chambre, ont donné lieu à d'intéressants commentaires de la part de M. Pierre Bourgault. Le passage de ce dernier à l'émission télédiffusée « Actualités nationales », (le 27 novembre) pourrait bien être interprété comme une « relance de la langue française » au Québec... Espérons!

Si avec l'application de la loi 101, le législateur a garanti à tous les francophones du Québec, leurs droits linguistiques, au sens quantitatif, il est, de toute évidence qu'il n'en garantissait pas moins l'usage, au sens qualitatif. Pourtant les débats sur la qualité du français se poursuivent toujours, comme si rien n'avait eu lieu...

Certains humoristes de bon goût, ont proposé l'unification des « dialectes » trop nombreux au Québec, par la diffusion de la langue latine! (On pourrait objecter à cela, que là encore, surgiraient des dissensions et des polémiques entre les « cicéroniens », ces puristes à la voix gutturale, et les « scolastiques », ces tenants du latin-de-sacristie, ou latin liturgique, et enfin, les usagers du latin-de-cuisine...!)

Nos médias d'information, techniquement bien pourvus, n'ont pas mieux fait que de développer l'anti-culture. Voilà que des démagogues, des fumistes essaient de faire croire à la masse (il n'y a aucun mérite à faire bouger une masse; faire bouger des gens intelligents, c'est autre chose...) que le langage-jargon, le joual, c'est la langue des Québécois! La télévision est devenue le château fort de l'inculture: toute la « race de monde » et les télé-romans, occupent sur les ondes un temps précieux et coûteux, (avec les deniers du peuple) temps qui pourrait être employé à l'authentique culture (M. Vaugeois saurait, certes donner les différentes acceptions de ce terme). Le langage de la télévision est un jargon primitif et ne pourrait être accepté comme langue ni au sens légal (la loi 101) ni au sens logique! La pauvreté extrême du vocabulaire donne tout au plus le stade infantile du « mot-phrase » que la psychologie situe entre un an et trois ans... Comment avec cela, avec une telle pathologie linguistique, prétendre à la notoriété, pour ces hableurs, et à la souveraineté, pour une « Race-de-monde-en-régression »!...

« On nous force à marcher à quatre pattes! » dirait Voltaire...

Existe-t-il un gouvernement capable de redresser la situation?

Catherine PRINCE-LACHANCE
Chomedey, 1er décembre

■ *Remerciements*

(Lettre adressée à M. Issie Teitelbaum, directeur général de l'hôpital Bellechasse.)

Lors de l'assemblée générale annuelle du 24 novembre, nous désirons vous transmettre, qu'à l'unanimité, le Bureau médical apporte un vote de félicitations et de remerciements à tout le personnel hospitalier pour son attitude généreuse et son haut sens de responsabilité envers la société, nonobstant leurs aspirations et demandes, en demeurant à leur poste, et ce, malgré de fortes pressions contraires.

Le conseil médical serait heureux que ces faits soient portés à la connaissance du personnel hospitalier.

Claude SERGERIE, m.d.
directeur des services professionels

Montréal, 27 novembre

TÉMOIGNAGE

Où s'arrête la liberté d'un juge?

par Marc Brière

M. Marc Brière, juge de la Cour provinciale siégeant au Tribunal du Travail, a saisi le Conseil de la magistrature du problème que peut poser à l'égard de l'obligation de réserve la publication dans LE DEVOIR, sous sa signature, de deux articles relatifs à la constitution. Voici le texte de sa lettre adressée au juge Alan B. Gold, juge en chef de la Cour provinciale et président du Conseil de la magistrature.

Monsieur le président,

Faisant suite à notre entretien de vendredi, 7 décembre, je désire vous confirmer par écrit ma demande de saisir le Conseil de la magistrature du problème pouvant résulter de certains de mes faits et gestes extra-judiciaires en regard de l'obligation de réserve qui impose, à toute personne ayant un statut judiciaire, le devoir de ne pas déroger à l'honneur et à l'intégrité de sa charge, ni contribuer à en diminuer le respect auprès des justiciables et du public en général.

Au-delà de ma modeste personne, je considère, en effet, d'une importance primordiale pour la bonne administration de la justice et pour la gouverne de ceux appelés à rendre la justice que le Conseil de la magistrature établisse les normes appropriées quant à la liberté d'expression extra-judiciaire, ou de simple participation à la vie en société, des juges.

Au surplus, la justice devant être égale pour tous, je revendique le droit d'être entendu et jugé publiquement, afin qu'il soit mis fin le plus rapidement possible à la controverse actuelle qui ressemble fort à un procès par ouïe-dire et un jugement *in absentia*.

Le professeur Dale Thomson m'a accusé publiquement d'avoir manqué à mon obligation de neutralité judiciaire en remettant au journal LE DEVOIR un texte que celui-ci a décidé de publier dans son édition du 1er novembre dernier. Et le député de Maisonneuve en a fait le sujet d'une interpellation au ministre de la Justice, à l'Assemblée nationale, en y ajoutant la question de ma participation à une fête tenue le 13 octobre 1978 à l'occasion du dixième anniversaire de la fondation du Parti québécois, fête à laquelle étaient invités ceux qui y avaient participé.

Je n'ai jusqu'à ce jour été informé d'aucune autre plainte à ce sujet et vous avez déclaré que le Conseil n'en était aucunement saisi. Considérant cependant la gravité des accusations ainsi formulées à mon endroit et la grande publicité qu'elles ont reçues, je crois nécessaire de ne pas les ignorer.

La Loi des tribunaux judiciaires ne prévoit pas, malheureusement, qu'un juge puisse saisir de lui-même le Conseil de la magistrature de reproches qui lui sont faits publiquement sans que leur auteur n'ait formellement porté plainte auprès du Conseil. Mais la loi prévoit qu'un membre du Conseil peut lui-même porter plainte. Je vous prie donc de bien vouloir le faire afin que le Conseil puisse, en conformité de la loi, constater soit « que celle-ci n'est pas fondée ou que son caractère et son importance ne justifient pas une enquête », soit constituer un comité d'enquête pour procéder à l'audition des parties intéressées et faire rapport.

Aux fins précitées, je joins à cette lettre la teneur exacte des propos que j'ai tenus le 13 octobre 1978, ainsi que le texte que j'ai remis au DEVOIR au début d'octobre 1979 et que ce journal a publié le 1er novembre, tout en omettant, sans mon consentement, d'en publier deux notes (1), la première donnant des extraits d'un article que j'avais publié en 1952 dans *Thémis*, revue de la faculté de droit de l'Université de Montréal, sur le concept juridique de « Souveraineté », et la seconde référant à l'Acte constitutionnel de 1791 et à l'Acte d'Union de 1840. Je joins aussi à cette lettre l'appréciation qu'a faite de ce premier texte le professeur Thomson, ainsi que ma réponse. Enfin, j'ajoute ce qui est parvenu à ma connaissance des écrits de la presse à ce sujet, notamment l'article de M. Normand Girard, courriériste parlementaire du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec*, et que je trouve particulièrement offensant.

J'ajoute qu'il m'arrive à l'occasion d'être vu dans des endroits publics avec des membres de différentes formations politiques, tant fédérales que provinciales, et je n'aurais aucune objection à répondre à toutes questions à ce sujet si le Conseil le juge opportun.

Au delà de ces circonstances particulières, il m'apparaît nécessaire que soit reconnue ou délimitée la liberté d'expression extra-judiciaire d'un juge. Car, autant j'ai le plus grand respect pour la fonction que l'on m'a fait l'honneur de me confier et que j'essaie d'exercer le plus consciencieusement possible, autant j'aurais le plus grand regret de voir interdire aux juges toute expression d'opinion non-partisane sur des questions intéressant l'organisation juridique de la société ou ayant trait à l'ordre moral et aux sciences sociales et politiques.

Note

(1) Suivant la pratique en usage dans la plupart des quotidiens, les notes de références qui font suite à un article sont supprimées quand elles alourdissent indûment le texte. M. Brière en avait été dûment prévenu.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Théologiens dans la tourmente

par Éric Volant

C'est aujourd'hui que le théologien belge Edward Schillebeeckx doit se rendre à Rome pour répondre de ses positions devant un groupe de ses collègues du Vatican. M. Eric Volant, qui fut professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal de 1973 à 1979, et qui est présentement en année d'études et de recherches sur les questions éthiques, rappelle ici l'histoire de ce cas, et de quelques controverses actuelles dans le monde théologique.

L'AVÈNEMENT de Jean-Paul II sur le trône de Pierre coïncide avec l'influence accrue et le durcissement des forces de droite dans l'Église. Voici, plus en détail, certains événements qui, depuis quelque temps, secouent le monde théologique et qui sont de nature à jeter un peu de lumière sur ce qui est en train de s'y produire.

JACQUES POHIER: CONDAMNATION

Membre de la communauté dominicaine de Saint-Jacques à Paris, Jacques Pohier occupait, de 1970 à 1974, le poste de doyen de la Faculté de théologie au Saulchoir. Depuis lors il organise des journées d'étude, donne des conférences et travaille en tant que psychologue dans le cadre de la formation continue. Dans la revue *Concilium* (1978-5), il rend compte de l'influence que la psychanalyse a exercé sur sa vie et sur sa perception de la théologie. Son livre *Quand je dis Dieu* (Paris, Le Seuil, 1977) fut accueilli favorablement par la critique. Il constitue une tentative originale de présenter la problématique de Dieu d'une façon pertinente pour notre temps.

La Congrégation pour la doctrine de la foi en a jugé autrement. Le 3 avril de cette année, elle condamne le livre, en lui reprochant des énoncés en désaccord avec la Révélation et le magistère. La condamnation vise principalement les positions de Pohier au sujet du sens donné par Jésus à sa passion et à sa mort, de la résurrection corporelle de Jésus, de la survie personnelle de l'homme après sa mort. Enfin, sur un ton paternaliste, ladite Congrégation veut protéger les fidèles contre certaines affirmations théologiques de Pohier qui sont de nature à créer insécurité et désarroi.

Par écrit, l'auteur a répliqué promptement à toutes ces imputations. Cependant, les instances romaines ne veulent pas s'en accommoder: Pohier doit reconnaître publiquement ses erreurs, sinon... Effectivement, le 23 septembre dernier, le dominicain reçut le couvercle sur le nez sous la forme d'une condamnation à l'ancienne. Désormais, il ne peut plus enseigner en public, ni organiser des sessions, ni présider l'Eucharistie. Rome refuse d'accorder un débat que les collègues de Pohier ont réclamé autour de ses "erreurs". Un article dans lequel Pohier explicite sa pensée ne reçoit pas la permission d'être publié. On lui refuse le droit de publier désormais sans avoir reçu préalablement l'imprimatur. Or aujourd'hui, il est très rare de trouver un imprimatur dans une oeuvre théologique ou religieuse! Cependant, Pohier garde le droit d'enseigner en privé et... oralement. Étrange. Il paraît que le théologien a l'intention de se soumettre à la condamnation.

Triste spectacle d'une Église qui, au lieu de stimuler les théologiens à dire les données de la foi sur un mode intelligible qui répond aux requêtes contemporaines de la vérité, favorise la démission de l'intelligence! Une interprétation originale de l'une ou de l'autre donnée de la foi a l'étrange pouvoir d'éveiller l'intérêt des théologiens de métier et de susciter leur recherche. Si elle ne résiste pas à un examen en profondeur, elle ne fera pas long feu. Ne sommes-nous pas là en face d'une loi du savoir et de la science, maintes fois vérifiée?

SCHILLEBEECKX SUR LA SELLETTE

Le dominicain Edward Schillebeeckx, né à Anvers en 1914, enseigne à l'Université Catholique de Nimègue (Pays-Bas). L'éminent théologien est convoqué à Rome pour le 13 décembre afin de paraître devant une commission de trois théologiens de la curie romaine et afin de s'expliquer sur son livre *Jésus, le récit d'un vivant*. Lui-même ne s'attend pas à une condamnation, mais à un « avertissement ». Entretemps, un médecin l'a mis au repos complet et le dominicain de 65 ans a dû contremander tous ses engagements. Un examen médical approfondi décidera si l'accusé est actuellement capable de se rendre à Rome.

Déjà en avris 1977, Schillebeeckx apprend, de la part de la Congrégation pour la doctrine de la foi, que son oeuvre est suspecte d'hérésie. De son couvent en Hollande, il répond à ces accusations par une réplique d'une trentaine de pages. En juillet 1978, la Congrégation lui fait savoir que sa réponse n'est pas satisfaisante. Décrit par un de ses collègues comme « un homme aimable et vulnérable », le théologien flamand peut compter sur l'appui des confrères de sa province religieuse de la Hollande, de ses collègues à L'Université de Nimègue et de l'association professionnelle des théologiens des Pays-Bas.

La direction de l'Ordre des dominicains aux Pays-Bas n'a jamais été officiellement mise au courant de ce qui se brasse autour d'un de ses membres les plus brillants. Le Père Vijverberg, supérieur provincial, a dû apprendre de son savant confrère que celui-ci a été convoqué à Rome pour se défendre contre des accusations d'hérésie. Il a envoyé un télégramme à la Congrégation pour la doctrine de la foi afin d'avoir de plus amples précisions. Il a adressé également une demande d'information au Maître de l'Ordre à Rome. Quinze jeunes dominicains assurent, dans une lettre adressée à la Congrégation, que leur confrère et maître, Edward Schillebeeckx « interprète les données de la foi d'une façon extraordinaire et profondément croyante qui témoigne de son intégrité intellectuelle et de sa fidélité à l'Écriture; qu'il essaie de rendre la foi intelligible et vivante en la confrontant aux tendances vitales de l'Église et de la société contemporaine. »

Le « Werkgenootschap » (l'association professionnelle) regroupe en Hollande tous les théologiens actifs autour de la recherche en dogme et en morale. Il est une section du « Thijmgenootschap », association nationale des académiciens hollandais. Schillebeeckx lui-même est membre de cet organisme. Les 80 théologiens qui composent le « Werkgenootschap » ont envoyé une lettre au cardinal Seper, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Ils y affirment ne trouver aucune raison pour mettre en doute l'orthodoxie de la théologie du professeur Schillebeeckx. Ils rejettent la procédure romaine comme une contradiction flagrante avec leur perception des droits humains, avec le contenu et les visées du 22e article des dispositions de la Constitution *Sapienta Christiana*. Selon eux, on commet à l'égard de Schillebeeckx une injustice grave qui est diamétralement opposée à l'Évangile.

Le même « Werkgenootschap » est d'avis qu'aucun jugement ne peut être formulé sur Schillebeeckx avant qu'en territoire hollandais une discussion ouverte et libre n'ait eu lieu entre théologiens. Il estime, en outre, que la procédure romaine est très nocive pour la situation de l'Église catholique, les engagements pastoraux et l'exercice de la théologie aux Pays-Bas. Le professeur Schillebeeckx a reçu des lettres d'appui du centre de pastorale du diocèse de Haarlem et de plusieurs conseils de pastorale de la région. Sept jésuites ont fait savoir à Rome, par l'intermédiaire du nonce apostolique, que leur foi personnelle et leur agir pastoral doivent beaucoup à la pensée théologique de Schillebeeckx dans son livre sur Jésus.

Lors du centenaire de la faculté de théologie de l'Université de Montréal, le professeur Shcillebeeckx a reçu un doctorat honorifique des mains du recteur de cette même université. Parmi les raisons qui ont milité en faveur de ce choix figure certes l'influence bénéfique, exercée par l'oeuvre du théologien de Nimègue sur le corps professoral et sur les étudiants. J'ose espérer que cette même faculté de théologie a envoyé une lettre d'appui à Schillebeeckx et une lettre de protestation à Rome. Semblable geste ne se situerait que dans la logique même de la démarche de la Faculté durant le centenaire.

RAHNER CONTRE RATZINGER

Le célèbre jésuite Karl Rahner prend douze colonnes du *Publik Forum* (16 novembre 1979) pour écrire une lettre ouverte au ministre de l'Éducation de la Bavière, Hans Maier, et au cardinal Joseph Ratzinger, archevêque de Munich, sous le titre: « Ich protestiere » (Je proteste). Rahner reproche à Maier d'avoir préféré Döring à Johann Baptist Metz pour le poste de professeur de théologie de l'université de Munich en remplacement de Heinrich Fries qui avait atteint l'âge de la retraite. Pourtant Metz figurait en tête sur la liste qu'eut préparée un comité de nomination et qui fut approuvée à l'unanimité par le sénat de l'université. Selon Rahner, Maier a abusé de son droit formel de ne pas nommer le premier sur la liste, en l'occurence Metz, uniquement pour répondre à un désir (et non pas un veto) du cardinal Ratzinger. En tant que politicologue, Maier se sentait peut-être mal à l'aise devant la théologie politique de Metz. Pourtant il avait auparavant offert au théologien de Münster une chaire à Würzburg. En plus, un ministre catholique doit agir, dans l'intérêt de l'État et de l'Église, avec prudence, c'est-à-dire non pas trop ecclésiastiquement!... Sic Rahner.

Puis, c'est au tour de Ratzinger de recevoir la pleine charge de l'attaque de Rahner. Le cardinal devrait donner les vrais motifs de son refus de la candidature de Metz. Quand les chances de ce dernier commençaient à devenir très bonnes, le cardinal a demandé, par téléphone, à un professeur de Bonn/Wallerberg de présenter une contre-candidature. Rahner trouve ce comportement injuste, car l'orthodoxie de Metz n'a jamais été mise en doute. L'évêque du diocèse de Münster auquel Metz appartient, n'a jamais exprimé de réserves à l'égard de la théologie politique de ce dernier. Rahner soupçonne que l'attitude du cardinal est inspirée par son aversion pour la théologie de la libération en Amérique latine qui a subi l'influence de la théologie politique de Metz. Il reproche donc à Ratzinger de satisfaire arbitrairement ses goûts personnels en matière d'écoles théologiques.

Rahner termine sa lettre de protestation en s'érigeant contre les suspicions malveillantes et les doutes qu'à l'intérieur de l'Église, on laisse planer sur la vie et l'oeuvre de certains de ses membres. Dans les hautes sphères de l'Église, on abuse facilement de ses droits pour mieux affirmer son pouvoir. Les structures actuelles de l'Église donnent très peu de chance aux revendications de se faire valoir et à la résistance des chrétiens d'être efficace.

KÜNG RÉPOND A RATZINGER

Hans Küng a réagi fermement contre les sorties verbales de son ancien collègue de Tübingen, le cardinal Ratzinger. En rapport avec l'incident de Ratisbonne où Küng s'est vu refuser la permission de donner une conférence à la paroisse universitaire, le cardinal avait déclaré que, à cause de sa critique récente sur le pape, Küng ne pouvait plus représenter l'Église ni parler en son nom. En outre, le cardinal avait reproché à Küng de mettre en doute des points essentiels de la foi.

A cette dernière accusation, Küng n'a pas voulu réagir directement, car, selon lui, le cardinal avait lui aussi laissé tomber des mailles dans l'interprétation des Écritures. Il ne s'est jamais attribué le droit de parler au nom de toute l'Église. Sa tâche de théologien consiste à mettre le doigt sur certaines situations avec lesquelles de nombreux catholiques ont à se débattre. Quand les représentants de l'appareil ecclésiastique vont-ils enfin considérer l'exode tranquille des centaines de milliers de catholiques comme un signe alarmant et un appel à l'autocritique?

Küng trouve d'ailleurs inquiétant le fait qu'un évêque contre lequel s'élèvent beaucoup de plaintes au sujet de ses relations avec le clergé, se plaise à rabrouer pasteurs et laïcs pour avoir osé inviter un théologien « incompétent ». Quel estime le cardinal a-t-il donc du niveau spirituel des catholiques bavarois?

VERS UN AVENIR SOMBRE?

Le retour aux méthodes de l'Inquisition et du dénigrement ne présagent rien de bon pour l'Église et la théologie de demain. La nomination du cardinal Silvio Oddi, un archi-conservateur, comme préfet de la Congrégation pour le clergé, fait craindre le pire. Maintes déclarations du pape inquiètent beaucoup de milieux, chrétiens ou non, beaucoup d'hommes et de femmes de divers pays, avides de vérité pour notre temps, avec ses problèmes complexes qui méritent mieux que des solutions simplistes. Avec Jean-Paul II nous sommes entrés dans l'ère de la contre-réforme et de la régression de l'intelligence. Plus que jamais, il incombe aux théologiens d'accomplir leur fonction critique dans l'Église et la société avec une ferme vigilance, de s'ériger avec beaucoup de courage contre toutes les formes de répression d'une pensée ou d'une action qui tentent de faire la vérité, car c'est elle seule qui rend libre.

La démocratie venue du Sud

par Gérald Godin

Député péquiste du comté de Mercier à l'Assemblée nationale du Québec, M. Godin réplique ici à un texte de M. Jean-Paul de Lagrave, intitulé «La récupération des Patriotes», publié dans notre édition du 3 décembre.

L'HISTORIEN Jean-Paul de Lagrave a accompli une tâche importante dans l'historiographie québécoise, surtout avec son histoire de la presse et de la pensée. Toutefois, je n'ai pu que sursauter quand j'ai lu dans LE DEVOIR du lundi 3 décembre son article sur la récupération des Patriotes par le mouvement indépendantiste.

M. de Lagrave fait grief aux nationalistes québécois de se donner pour ancêtres idéologiques les Patriotes de 1837-38, et il donne du Régime anglais de l'époque une image plutôt rose basée soit sur l'ignorance des faits, soit sur un préjugé favorable pour tout ce qui est anglais, soit sur une perspective historique fausse.

Commençons par la perspective historique. M. de Lagrave, comme d'ailleurs certains autres Québécois, estime que c'est au Régime anglais que les Québécois doivent d'avoir accédé enfin aux idées démocratiques, eux qui étaient royalistes par nature. La vérité me semble tout autre. Ma perspective historique à moi, c'est que l'Angleterre a voté, en son Parlement de Londres, aussi bien l'Acte de Québec de 1774 que l'Acte Constitutionnel de 1792, tout simplement par calcul politique. Les Français étaient à l'époque la majorité de la population au Canada. Ce fait explique à lui seul le traitement prétendument « généreux » dont ils ont bénéficié. À Londres, en 1791, les discours des Lords étaient très clairs à ce sujet: « Un vent de liberté souffle du Sud vers le Nord(...) Si nous voulons que les nouveaux sujets britanniques adhèrent au régime anglais, nous devons le leur rendre aussi attrayant que le régime américain ». Comment y parvenir? En faisant des concessions. Pourquoi faire des concessions? Pour éviter que nous ne devenions sensibles aux objurgations des propagandistes américains, d'ailleurs alimentés par une certaine partie de l'opinion en France qui rêvait de voir la Nouvelle-France échapper à nouveau à l'Empire anglais.

Par conséquent, ce sont les Pères de la Révolution américaine qui ont exercé sur les Québécois de l'époque une influence déterminante en direction du progrès et de la démocratie. L'historien Pierre Tousignant cite d'ailleurs dans sa thèse sur la question, une lettre parue dans la *Gazette de Québec*, si ma méhoire est bonne, lettre dans laquelle un correspondant inconnu évoquant Benjamin Franklin, l'inventeur du paratonnerre, se demande si, en matière d'institutions démocratiques, Franklin n'aurait pas aussi raison. Pensée fort séditieuse pour l'époque.

Ma perspective àmoi, en résumé, c'est que pour neutraliser les idées démocratiques qui nous venaient des États-Unis d'Amérique et où puisaient abondamment Louis-Joseph Papineau lui-même et les autres leaders du temps, comme en font foi leurs discours et leurs écrits, le Parlement de Londres fit des concessions à une communauté que sa force numérique seule rendait digne de respect. Ce ne sont donc pas les principes, en l'occurrence, qui jouèrent à Londres un rôle déterminant.

Sinon, comment expliquer que l'Acte constitutionnel qui créait un Parlement démocratique au Bas-Canada et au Haut-Canada en 1792, le décapitait en créant un Conseil exécutif non électif qui lui, était sous le contrôle direct de Londres et qui lui, prenait les décisions? Le Parlement du Bas-Canada était une fiction de Parlement, destinée à gagner du temps.

Et c'est contre ce Parlement que William Lyon MacKenzie aussi bien que Louis-Joseph Papineau se sont battus. Ils voulaient un « gouvernement responsable », c'est-à-dire la fin du Conseil exécutif que j'appelle colonial.

M. de Lagrave rappelle, comme d'autres avant lui, qu'il ne s'agissait pas là d'une lutte entre Français et Anglais. La preuve dit-il, c'est qu'il y avait des Anglais du côté des Patriotes et qu'il y avait des Français du côté de l'armée britannique.

Lors de la lutte du peuple algérien contre la France dans les années soixante, la présence de Jean-Paul Sartre du côté de la Révolution algérienne à Paris ne modifiait en rien le fait qu'il s'agissait de la lutte d'un peuple colonisé contre un peuple colonisateur. Idem de la situation du Bas-Canada. J'irais plus loin: dans le cas des Américains luttant contre les Anglais en 1774-5, il s'agissait à l'origine d'une lutte entre fils de la même mère-patrie, mais très tôt, ce fut une lutte entre deux peuples, l'un dominé, l'autre dominant. Et la présence aux U.S.A. des Loyalistes, fidèles à Londres, et qui devinrent d'ailleurs des Canadiens par la suite, ne modifie pas non plus le sens fondamental de la lutte.

M. de Lagrave a raison: le Haut-Canada et le Bas-Canada se battaient pour la même chose: un gouvernement responsable, mais il y avait dans la lutte du Bas-Canada, un facteur supplémentaire: le peuple dominé et le peuple dominant ne partageaient pas la même culture.

Quant à l'ignorance des faits, j'en relèverai deux exemples. M. de Lagrave écrit: « Ce que les Patriotes réclamaient — et qui n'existait encore dans aucune colonie de l'Empire britannique — c'était de prendre en mains leur gouvernement, en gardant le système parlementaire. En fait, Durham devait leur permettre d'exercer ce droit par l'entremise de l'Acte d'Union ».

Tout d'abord, prendre en mains son gouvernement, on appelle ça, dans le gouvernement actuel du Québec: réaliser la souveraineté. D'où l'affirmation qu'il y a filiation entre Louis-Joseph Papineau et le Parti québécois. Mais l'erreur n'est pas là. En effet, comment M. de Lagrave peut-il affirmer que l'Acte d'Union a permis aux Patriotes d'exercer leur droit de prendre en mains leur gouvernement, puisque selon l'avis de Lord Gosford lui-même en la Chambre des Lords à Londres, l'Acte d'Union est une des lois les plus tyranniques et les plus injustes jamais votée au Parlement, parce qu'elle donne aux Français qui sont environ les deux tiers de la population, seulement environ un tiers des sièges?

Londres consent en effet à donner un « gouvernement responsable » aux deux Canada, mais il les réunit de force et ensuite il les dote d'un Parlement où dans plusieurs comtés, 1,500 électeurs anglais suffisent pour élire un député, tandis qu'il en faut 15,000 du côté français pour élire un député. Vieille tactique bien connue d'une certaine démocratie. Louis-Hyppolite Lafontaine qui accepta de siéger dans ce Parlement truqué, ne fut pas dupe. Il dit à ses électeurs du comté de Terrebonne, en 1841: « L'Union est un acte d'injustice et de despotisme, en ce qu'elle nous est imposée sans notre consentement; en ce qu'elle prive le Bas-Canada du nombre légitime de ses représentants; en ce qu'elle nous prive de l'usage de notre langue dans la Législature, contre la foi des traités et la parole du gouverneur-général (...) en ce qu'elle permet à l'exécutif de s'emparer illégalement, sous le nom de liste civile, et sans le vote des représentants du peuple, d'une partie énorme des revenus du pays ».

M. de Lagrave cite comme un exemple de la générosité anglaise le fait que La Fontaine puisse prononcer un discours en français au Parlement.

Je le vois plutôt comme un exemple du courage et de l'acharnement des Québécois à se faire respecter, même à l'encontre des Lois. Il ne dit pas non plus que ce n'est qu'en 1849 que Metcalfe devait reconnaître officiellement l'usage du français dans la Législature.

Le deuxième exemple d'erreur est dans l'affirmation suivante: « En préconisant l'Union du Bas et du Haut-Canada dans son fameux rapport, Durham avait émis une idée qui le mettait hors de pair au milieu des hommes de son temps. Il proposait, réalisant ainsi le rêve des Patriotes, d'appliquer au gouvernement des colonies le régime anglais dans son intégrité, c'est-à-dire de rendre leurs ministres responsables envers les représentants du peuple. Personne avant lui en Angleterre n'avait songé à mettre entre les mains de simples « colonials » un instrument de gouvernement comme celui-là. »

J'en ai le souffle coupé! M. de Lagrave ignore-t-il que la question américaine et justement les droits des « colonials » ont occupé les esprits et les coeurs du Parlement de Londres 80 ans avant Durham? Ignore-t-il le fameux discours que William Pitt, père, a tenu à la Chambre des Communes de Londres, en janvier 1766 et dans lequel il dira: « Je me réjouis de voir que l'Amérique a résisté »?

Ce que M. de Lagrave veut ignorer, c'est la Révolution américaine et son influence déterminante sur les idées des Québécois. Le comte de Durham n'est pas un homme de principe, c'est un homme de politique. Les Anglais ont retenu la leçon que les Américains leur ont donnée en 1776. Ils savent depuis lors que s'ils veulent garder le Canada, ils doivent faire des concessions à ses deux peuples fondateurs. Mais ce sera toujours et fort habilement, des concessions fort bien dosées, où l'équilibre entre le droit qui est l'aspiration des peuples, et la force, qui assure la domination anglaise, est maintenu. Ainsi du Parlement de 1792, émasculé par le Conseil législatif et le Conseil exécutif. Ainsi du gouvernement responsable de l'Acte d'Union en 1840, qui assure à la minorité anglaise du Canada-Uni une majorité de sièges.

Et enfin, ainsi de la Confédération à la création de laquelle le Québec ne put participer, puisqu'il n'existait plus depuis 1840. Le Québec de 1867 fut créé par la majorité anglaise du pays. Il correspond à ce que la majorité anglaise du pays consentait à donner au peuple du Québec et non pas à ce que le peuple du Québec aurait pu vouloir.

Les pouvoirs et les attributs fiscaux du Québec d'aujourd'hui, qu'il exerce depuis 1867, c'est le maximum que pouvait concéder à l'époque la majorité anglaise et c'est le minimum dont les six représentants de ce qui allait devenir le Québec durent se contenter il y a 112 ans.

On peut trouver étonnant qu'il y ait encore des Québécois qui estiment que le Québec d'aujourd'hui devrait se contenter de ce minimum. On doit souligner aussi que ceux qui défendent au Québec la fédération canadienne défendent en fait le colonialisme et son plus récent avatar: le BNA Act, c'est-à-dire un régime où la force prime le droit. Même si ce colonialisme revêtait une apparence de douceur.

Bonnesouche

Il arrive que la nature se surpasse... c'est alors que prend racine un vin de véritable bonne souche.

S.A.Q. 628 D $4.05
Gravel Liquovins Inc.
731-3919

COLLEGE LAVAL

Dirigé par les frères Maristes

PENSIONNAT — EXTERNAT

Redonnu d'intérêt public par le ministère de l'ÉDUCATION

COURS D'ÉTUDE: secondaire 1, 2, 3, 4, 5

EXAMEN D'ADMISSION
Pour secondaires 1 et 2 seulement
samedi 12 janvier 9 h 00 a.m.
samedi 19 janvier 9 h a.m.
samedi 26 janvier 9 h 00 a.m.
FRAIS: $10.00

Pour secondaires 3, 4 et 5 les demandes d'admission se font indivuellement par lettre ou téléphone et les candidats sont convoqués personnellement.

INFORMATION: Mme Madeleine Trudeau

275, rue Laval,
Saint-Vincent-de-Paul,
Ville de Laval, Québec
H7C 1W8
tél.: 661-7714 ou 321-4578

Nouveau!

Téléphone d'automobile
composition directe • ligne privée

CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTÉE

vente • location / achat • service
aussi: radio-téléphone VHF

274-9366

"L" et sa Maison Décoration
en collaboration avec

Les Maîtres de l'Âtre

vous invitent à visiter
l'exposition des prestigieux

FOYERS EN PIERRE NATURELLE

RICHARD LE DROFF

jusqu'au 15 décembre 1979

3, rue Vincent d'Indy, Outremont

738-3421

LA MÉTÉO

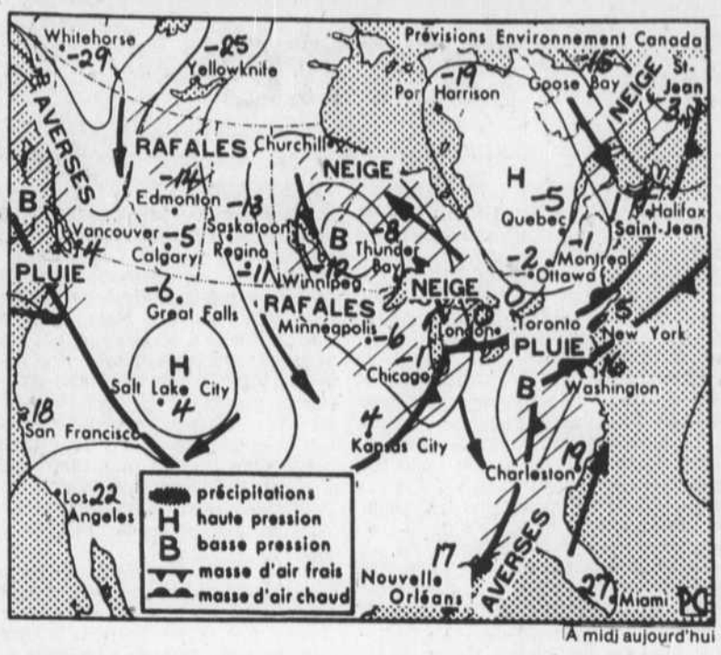

À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: ensoleillé; ennuagement en après-midi et vents modérés. Maximum −11. Aperçu pour vendredi: neige.

■

Réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac, Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: ensoleillé; ennuagement en soirée et vents modérés. Maximum −10. Aperçu pour vendredi: neige.

■

Lac-St-Jean, Mauricie: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum −11. Aperçu pour vendredi: neige intermittente.

■

Saguenay, Parc des Laurentides: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum −12. Aperçu pour vendredi: neige intermittente.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé avec ennuagement et vents modérés en soirée. Maximum −5. Aperçu pour vendredi: neige.

■

Québec, Rivière-du-Loup, Malbaie: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum −7. Aperçu pour vendredi: neige intermittente.

■

Estrie-Beauce: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum −5. Aperçu pour vendredi: neige intermittente.

■

Baie-Comeau, Sept-Îles: dégagement en matinée, ensoleillé avec quelques passages nuageux par la suite. Vent modéré. Maximum −12. Aperçu pour vendredi: neige.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé avec quelques passages nuageux par la suite. Vents modérés. Maximum −13. Aperçu pour vendredi: neige.

■

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: nuageux avec quelques chutes de neige en matinée. Dégagement graduel par la suite. Maximum −10. Aperçu pour vendredi: neige.

Asselin confirme la décision de réévaluer les projets de l'ACDI

par Jean-Claude Picard

LOME — Tout en maintenant à son niveau actuel l'aide financière qu'il apporte à l'Afrique, le Canada désire réévaluer en profondeur l'ensemble des programmes de l'agence canadienne de développement international (ACDI) et déjà décidé de remettre à plus tard l'exécution de certains projets particuliers.

Cette nouvelle, c'est le ministre responsable de l'Agence, le sénateur Martial Asselin qui est venu lui-même la porter en terre africaine à l'occasion d'une tournée qui l'a conduit au cours des derniers jours en Côte d'Ivoire, au Niger, au Sénégal et au Ghana.

Sous le soleil brûlant de Lome, capitale du Togo où s'est ouvert hier la 6e conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, M. Asselin, qui y dirige la délégation canadienne, a expliqué aux journalistes que cette décision du gouvernement Clark permettrait de réévaluer l'ensemble des programmes en cours, d'en mesurer l'efficacité et d'ajuster les budgets aux capacités de payer des contribuables canadiens.

Il a expliqué que ce réexamen s'inscrivait dans le cadre de la révision de l'ensemble de politique canadienne d'aide à l'étranger. Cette révision a débuté en juillet dernier à l'occasion de la participation de M. Clark à la réunion des pays membres du Commonwealth et se poursuit maintenant auprès des pays de l'Afrique francophone.

Pour l'instant, le budget de l'ACDI demeurera à son niveau actuel, soit d'environ $1,2 milliard, ce qui, compte tenu de l'inflation, représente une diminution réelle d'au moins une centaine de millions. M. Asselin reconnaît que cela reportera dans quelques années l'exécution de programmes déjà prévus mais explique que la situation économique du pays ne permet pas de faire mieux.

Quoi qu'il en soit, il a affirmé que ses hôtes africains, pour qui il s'agissait d'un premier contact officiel avec les nouveaux dirigeants canadiens, avaient très bien compris la situation et qu'ils acceptaient que tous ces programmes d'aide soient soumis à une réévaluation serrée.

M. Asselin a enfin tenté de sensibiliser ses interlocuteurs au désir du gouvernement conservateur de promouvoir les investissements d'industriels canadiens en Afrique.

Sans travail ni revenu, des accidentés attendent le verdict de la CAT pendant des mois

par Gilles Provost

A travers le Québec, environ 2,500 victimes d'accidents du travail, souvent incapables de travailler et privés de revenus, attendent que la Commission des accidents du travail (CAT) réétudie leur dossier. La période d'attente dure en moyenne d'un an à 18 mois.

Cette situation est absolument scandaleuse, a affirmé hier l'Union des travailleurs accidentés de Montréal (UTAM) qui a même accusé la CAT de couper systématiquement l'indemnisation des accidentés dans l'espoir qu'ils se décourageront avant d'obtenir révision de leur cas, s'ils ne se perdent pas dans le dédale administratif.

En réalité, soutient l'UTAM, les médecins de la CAT se voilent sous la crédibilité propre à leur profession pour appliquer la politique du patronat qui défraie le fonctionnement de sa « mutuelle d'assurance ». Cette situation se prolongera aussi longtemps que la CAT demeurera sous la gouverne des employeurs, a-t-on déclaré.

L'appareil médical de la CAT fixe des taux d'incapacité permanente ridiculement bas, qui ne tiennent aucun compte de la capacité qu'a un accidenté de se trouver du travail à la suite de son accident, malgré les stipulations contraires de la loi, affirme l'UTAM.

De même, le service d'indemnisation de la CAT refuse maintenant de reconsidérer une décision même si de nouvelles pièces médicales se sont ajoutées au dossier. Les victimes d'accidents doivent alors passer par le bureau de révision et attendre de 12 à 15 mois sans salaire ou compensation.

Souvent, le travailleur aggrave irrémédiablement son état de santé parce qu'il est obligé de retourner trop vite au travail pour faire vivre sa famille, souligne la présidente de l'UTAM, Mme Marie-Claire Lefebvre. Et s'il refuse de faire ce choix, il ne lui reste que le Bien-être social.

En présence d'une trentaine des quelque 200 accidentés membres de cette association subventionnée par Centraide, Mme Lefebvre a soumis hier aux journalistes les dossiers de quatre victimes d'accidents du travail qui ont de la difficulté à obtenir « justice » de la CAT.

Il y a par exemple le cas de M. Michel Moffa, un immigrant italien incapable de travailler après s'être fait écraser le bras par un rouleau en octobre 1974 alors qu'il travaillait pour Sunar Industries. En 1977, la CAT lui reconnaît une incapacité d'à peine 3% et le « renvoie au travail ». La décision est confirmée à l'été 1978 après un nouvel examen médical.

M. Moffa, qui comprend mal le français et qui ne le lit presque pas, ne saisit pas qu'il doit en appeler dans les 30 jours s'il n'est pas satisfait. Au bout de plusieurs mois, il soumet son dossier à une association italienne qui lui explique son erreur et qui loge un appel auprès de la CAT.

Cette dernière rejette l'appel et lui signale par écrit qu'il a 10 jours pour demander révision de ce nouveau verdict. Malheureusement la réponse parvient à l'association italienne en juillet, alors que le préposé est en vacance. A son retour, il est trop tard.

Ainsi, M. Moffa a perdu tous ses droits et ne peut même plus protester auprès de la Commission des Affaires sociales. Il avait le malheur d'être à peu près analphabète et de se heurter à un organisme qui ne reconnaît pas le diagnostic de son médecin traitant.

Il y a aussi le cas de Mme Gisèle Ducharme, victime d'une hernie discale lombaire en mars 1977 pendant qu'elle travaillait chez Biscuits David. Elle suit des traitements de physiothérapie depuis lors, avec quelques interruptions. Pourtant un médecin de la CAT a décidé en octobre 1978 d'interrompre les traitements prescrits par le spécialiste en orthopédie... et la compensation.

Pourtant, son médecin traitant lui interdit toujours de travailler et a même songé sérieusement à une intervention chirurgicale. Depuis juin dernier, Mme Ducharme attend que son cas soit révisé. On lui a dit que cela prendra encore de six mois à un an.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Clark

dustrie et du Commerce, M. Robert de Cotret, d'organiser une conférence économique nationale en février.

Le gouvernement a été surpris, et semble avoir sous-estimé la réaction de l'opinion publique en général à son budget mais surtout la bataille politique que lui réservait le Québec sur son projet de taxe d'accise.

Un télégramme de M. Clark à M. René Lévesque, dans la nuit de mardi, n'a pas réussi à désamorcer la bombe. Dès hier matin, M. Jacques Parizeau ministre des Finances du Québec, répliquait avec violence, cachant d'ailleurs une bonne partie des éléments d'information fournis par le chef du gouvernement canadien. Selon les informations du DEVOIR, le télégramme de M. Clark indiquait que la taxe d'accise a été introduite pour la première fois en 1920 par le gouvernement fédéral. Ce n'est qu'en 1922 pour l'Alberta, et en 1927 pour le Québec, que les provinces se sont introduites dans ce champ de taxation. Abandonnée ensuite par le gouvernement fédéral, la taxe d'accise était réintroduite en 1975 par M. Donald MacDonald, ministre des Finances dans le gouvernement Trudeau.

Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention, semble-t-il, de céder à la revendication de M. Parizeau, à savoir que le Québec percevrait lui-même cette taxe d'accise et en userait comme il le voudrait.

Quant au chef créditiste, M. Fabien Roy, il a indiqué hier qu'il s'opposait à la taxe d'accise essentiellement pour les mêmes raisons que le gouvernement du Québec. Mais il a ajouté que cela ne changerait pas grand chose de défaire le gouvernement parce que son remplaçant éventuel, les libéraux, conserveraient cette même taxe.

M. Roy préfère donc tenter d'obliger les conservateurs à reculer sur cette taxe ou au moins à s'engager à la retransférer progressivement aux provinces.

La stratégie de M. Roy aujourd'hui sera donc de ne pas appuyer une motion de blâme présentée par le NPD. « Mais cela ne veut pas dire que nous appuierons le gouvernement, a ajouté aussitôt M. Roy. Personnellement, a indiqué le chef créditiste, je serais enclin à m'abstenir ».

Toutefois, l'unanimité ne semble pas acquise à l'intérieur du caucus et, comme toujours, les cinq députés du Québec tenteront de faire durer le suspense jusqu'en fin de soirée. M. Eudore Allard, de Rimouski, a même menacé de voter contre le gouvernement.

Les créditistes sont, cette fois, embarrassés, surtout à cause de l'attitude intransigeante du Québec face à la taxe d'accise. Les libéraux ajoutent à l'embarras et hier le whip adjoint de ce parti, M. Yvon Pinard a demandé au chef créditiste, « de communiquer d'urgence avec M. Lévesque pour savoir s'il doit appuyer le peuple ou les multinationales face au budget progressiste-conservateur ».

C'est un peu avant 22 h que les députés aux Communes devront voter sur une motion présentée par le NPD et qui « condamne sans réserve le gouvernement pour avoir failli à ses promesses électorales de réduire les impôts et de stimuler la croissance de l'économie canadienne sans avoir obtenu un mandat à cet effet de la population ».

Les attaques ont fusé de toutes parts hier aux Communes contre le gouvernement et, chose exceptionnelle, le premier ministre a esquivé la plupart des questions qui lui étaient pourtant adressées, préférant laisser son ministre des Finances, M. John Crosbie, faire face à une opposition déchaînée.

Le leader libéral aux Communes, M. Allan MacEachen a accusé le gouvernement de s'attaquer à son ennemi numéro 1, l'inflation, sur le dos des Canadiens à revenus modestes. Et pire encore, de traiter ces Canadiens à revenus moyens comme l'ennemi numéro 1.

Le chef du NPD, M. Ed Broadbent, a par ailleurs accusé le gouvernement de ne consacrer que 2% des $90 milliards à payer par les Canadiens pour le prix de leur pétrole à la Banque nationale de l'Énergie. Par contre, a souligné M. Broadbent, $73 milliards iront aux multinationales et à la province de l'Alberta.

Quant à M. Fabien Roy il a accusé hier le ministre des Finances d'avoir livré un piètre budget provincial puisqu'il ne fait aucune référence à la politique monétaire. S'il se limite ainsi aux leviers fiscaux, estime M. Roy, M. Crosbie ne fait rien de mieux qu'un ministre des Finances provincial. Mais c'est sur la taxe d'accise que M. Roy est le plus négatif. Rappelant qu'elle représentera une charge nette de $470 millions pour les Québécois, le chef créditiste veut savoir où ira cet argent.

◆ Parizeau

taxe d'accise de 18 cents qu'Ottawa impose sur l'essence.

Il a expliqué que cette taxe devrait rapporter à Ottawa quelque $600 millions puisés à même l'argent des Québécois, soit à peu près l'équivalent de ce que reçoit le Québec en subventions pour les importations de pétrole étranger.

« L'argument principal des fédéralistes, c'est-à-dire que sans le gouvernement fédéral les Québécois paieraient leur pétrole au prix international, vient en pratique de disparaître. Ce que nous n'avions pas payé aux ayatollahs doit maintenant être payé à Ottawa », a ajouté M. Parizeau, qui a été vivement contesté sur ce point plus tard par le chef de l'opposition officielle, M. Claude Ryan.

Il a souligné qu'il ne faut pas compter tellement sur le crédit d'impôt énergétique de $80 par adulte pour permettre aux Québécois de retrouver une partie de ces $600 millions puisque ce crédit ne s'appliquera que partiellement en 1981 puis en 1982. Cela ne représentera alors que le cinquième de l'argent « qu'on est venu siphonner sur l'essence ».

Au-delà de ces arguments, le ministre s'est surtout élevé contre le fait qu'en imposant une telle taxe d'accise, le gouvernement fédéral venait s'ingérer dans un domaine de compétence provinciale. Depuis un demi-siècle, cette taxe est levée par les provinces pour financier la construction et l'entretien des routes, a-t-il rappelé.

En 1975, Ottawa se servait du prétexte de la crise pétrolière pour entrer une première fois dans ce champ de taxation et l'on prélevait alors une taxe de 10 cents le gallon qui fut par la suite réduite à 7 cents. Au lieu de se retirer de ce champ de taxations, le fédéral « s'installe avec exhubérance », a dit le ministre, faisant ainsi allusion au fait qu'elle passe maintenant à 25 cents et qu'elle s'applique à des groupes qui en étaient exemptés jusqu'ici.

M. Parizeau veut bien qu'Ottawa cherche par une telle taxe à freiner la consommation d'essence. Toutefois si c'est le seul but de l'opération, que l'on redistribue les produit de cette taxe aux citoyens, dit-il, non sans faire allusion au fait que la décision d'Ottawa constitue une façon détournée de réduire le déficit budgétaire.

Pour toutes ces raisons, le ministre a finalement proposé à Ottawa de se retirer du champ de taxation et de laisser Québec imposer la même taxe pour éviter la contrebande d'essence. Québec s'engagerait par contre à redistribuer à ses citoyens le produit de cette taxe en réduisant par exemple le taux de la taxe de vente.

Le ministre a l'intention de revenir plus tard avec une motion en ce sens devant l'Assemblée nationale dans l'espoir d'obtenir l'appui des autres partis. L'Union nationale, pour sa part, a semblé réagir plutôt négativement à un tel projet tandis que du côté libéral on se disait prêt à l'examiner.

En effet, M. Claude Ryan, sans aller aussi loin que M. Parizeau, a critiqué à son tour cette ingérence d'Ottawa.

« Même s'il n'y a pas d'obstacle constitutionnel à une telle mesure, « nous trouvons qu'il est très dangereux de risquer de déséquilibrer ainsi le jeu de la fiscalité au Canada », a-t-il dit tout d'abord. Puis le chef libéral a déploré le fait que les exemptions accordées à cette taxe ne soient pas très généreuses et que le transport commercial notamment ne soit plus exempté. Par contre, il s'est réjouit des crédits d'impôt énergétique.

Quant à l'impact de cette taxe sur les subventions versées par Ottawa pour l'achat du pétrole sur les marchés étrangers, M. Ryan s'est dit d'avis que le ministre « tournait les coins un peu rond ».

Dans ces mesures d'égalisation, il n'y a pas que les subventions à l'importation, il y a aussi la péréquation et les réductions de prix qui au total ont donné au Québec en 1979 près de $2 milliards, a-t-il dit. Rappelons qu'il y a à cet égard un différend important entre libéraux et péquistes et pour cette raison M. Ryan, s'il est prêt à accepter le débat proposé par M. Parizeau, a souhaité cependant pouvoir étudier tous les aspects du dossier avant de se prononcer sur la motion que le ministre a annoncée.

Sur les autres aspects du budget, M. Ryan a déploré que le fédéral n'ait pas amélioré le régime de crédits d'impôt hypothécaires annoncé il y a quelques semaines pour qu'il profite tant aux propriétaires qu'aux locataires. Il a aussi souligné qu'il existait dans ce budget beaucoup d'inconnue, qui soulèvent des inquiétudes véritables. Il a cité à cet égard le projet de Banque nationale de l'énergie, d'une nouvelle taxe énergétique et d'un nouveau régime d'assurance-chômage. Du côté des aspects positifs, il a signalé la déductibilité du salaire de la femme dans une entreprise familiale, et la déduction des bénéfices réalisés sur des actions.

Du côté unioniste, la réaction devait être toute autre. Le chef de ce parti, M. Rodrigue Biron, n'avait aucune réserve à faire sinon que de s'en prendre au budget de M. Parizeau dont la principale caractéristique aura été des déficits importants. Pour cette raison il a dit croire que le ministre québécois était bien mal placé pour critiquer un gouvernement qui « dans un moment très difficile pour le pays a voulu poser un geste pour baisser ses déficits budgétaires afin que les Canadiens commencent à vivre un peu plus selon leurs moyens ».

Quant à la motion de M. Parizeau sur la taxe d'accise, M. Biron s'est dit prêt à profiter de cette occasion pour faire le procès de l'administration du gouvernement Lévesque. Prenant cela comme une fin de non-recevoir, M. Parizeau a servi la réplique suivante au chef unioniste:

« Quand je pense que ce parti politique descend d'un homme qui autrefois disait à Ottawa: Rendez-nous notre butin. Ce que l'UN vient de nous dire ce matin c'est: Laissez leur notre butin! C'est le virage », dit-il.

◆ Lomé

ministre d'État sous le gouvernement de M. Daniel Johnson.

Mais rien n'est moins sûr puisque dès l'ouverture de la conférence, M. Dandicko a proposé une structure qui élimine tous les secrétaires adjoints. Tout au plus accepterait-il d'en avoir un qui, a-t-il expliqué, serait d'intérim et accomplirait certaines missions particulières sous l'autorité directe du secrétaire général. »

Or, cette proposition, qui vise en somme à libérer l'Agence d'une tutelle à peine déguisée des principaux pays contributeurs, — la France et le Canada contribuent à eux seuls 80% du budget — semble recueillir l'appui de la grande majorité de la trentaine de pays participants.

Lors de la réunion du conseil d'administration, qui a précédé au début de cette semaine l'ouverture officielle de la conférence, tous les pays africains auraient appuyé cette proposition tandis que seuls le Canada, la Belgique et le Luxembourg se seraient prononcés contre.

Quant à la France, son attitude se comprend mieux lorsque l'on songe au fait que le siège social de l'Agence est à Paris et que le gouvernement français a ainsi une présence constante à tous les paliers de l'organisation. Elle peut donc se permettre plus aisément de se passer d'un siège au niveau de la structure de direction.

Il en va tout autrement du Canada. Le chef de la délégation canadienne, M. Martial Asselin, a en effet expliqué hier que son gouvernement tenait absolument à ce que le statu quo soit maintenu, quitte à réévaluer toute cette question dans deux ans, lors de la prochaine conférence générale.

Le sénateur Asselin estime que la contribution du Canada, qui se chiffre à environ $6 millions, justifie pleinement cette présence au sein de la structure de direction et a même laissé entendre hier que le Canada pourrait réévaluer sa participation financière si son point de vue n'était pas retenu.

« Si notre proposition n'est pas acceptée, je devrai faire rapport au cabinet et nous reverrons alors certaines modalités de notre participation », a-t-il dit sur un ton quelque peu menaçant.

M. Asselin a toutefois ajouté qu'il était hors de question que le Canada songe à se retirer de l'agence puisqu'il en va au fond du caractère binational qu'il tente de projeter sur la scène internationale.

Quant au Québec, il joue dans cette affaire une partie assez serrée puisque sans appuyer ouvertement la position canadienne et tout en tentant de se rapprocher au maximum des positions française et africaine, il veut éviter à tout prix une esclandre avec la délégation fédérale.

En fait, le chef de la délégation québécoise, M. CLaude Morin, a expliqué hier que ces problèmes de structure ne l'intéressaient pas et qu'il allait se rallier au concensus des pays participants. « Ce qui compte, a-t-il dit, c'est que l'Agence fonctionne et que les programmes d'aide se réalisent, peu importe la structure de direction. »

Mais dans les circonstances, cette apparente neutralité ennuie sérieusement la délégation canadienne qui sait qu'en coulisse, elle ne peut compter sur l'appui du gouvernement de sa propre majorité francophone.

C'est ainsi qu'au lieu de faire bloc avec la délégation canadienne, le Québec s'emploie, depuis son arrivée à Lomé à tenter de trouver un compromis qui permette de tirer le pays du mauvais pas dans lequel il semble s'être engagé. À cet égard, la délégation québécoise compte beaucoup sur M. Jean-Marc Léger, ex-secrétaire de l'Agence et maintenant délégué général à Bruxelles. Bien connu des Français et des Africains, M. Léger va de corridor en corridor pour tenter de dénicher un concensus.

Toutefois et à moins que le Canada ne se retrouve tout à fait isolé, le Québec ne prendra aucune position officielle qui le démarque publiquement de la délégation fédérale. À ce sujet MM. Asselin et Morin ont tous deux affirmé hier qu'ils n'avaient pas du tout envie de répéter les incidents des conférences antérieures et que tout devait être marqué au coin de la bonne entente.

Quoi qu'il en soit cette affaire de structures semble avoir monopolisé complètement les travaux de la conférence et toutes les discussions de coulisses qui accompagnent généralement ce genre d'événements. Si bien que bien peu de gens s'attendent à ce qu'on discute vraiment des programmes de coopération et du contenu des échanges multilatéraux, deux questions qui sont pourtant la raison fondamentale de l'existence de l'Agence.

◆ Séisme

A Bogota, la capitale colombienne, où le séisme a été ressenti surtout dans les immeubles élevés, des scènes de panique se sont produites, la population se ruant dans la rue pour tenter d'y trouver refuge.

La police a indiqué qu'il n'y avait pas de destructions, mais que plusieurs incendies avaient éclaté après la secousse.

D'autre part, un bateau de pêche colombien a lancé un appel à l'aide capté à Buenaventura. Le bâtiment était en difficulté dans le Pacifique en raison du raz-de-marée produit par le séisme.

◆ L'OTAN

appelé la modernisation « des forces nucléaires de théâtre à long rayon d'action ». Le déploiement des missiles SS-20 et des bombardiers Backfire par l'URSS exigeait « des réactions concrètes de l'Alliance, si l'on voulait maintenir la crédibilité de la politique de réponse flexible, a ajouté M. Luns.

Le premier ministre belge, M. Wilfried Martens, a indiqué à son Parlement que Bruxelles prendra une décision dans six mois. De son côté, M. Andreas Van Agt, le premier ministre néerlandais, a souligné devant la Chambre basse que son pays ne pouvait s'engager à accueillir les nouveaux missiles en raison de l'importance que revêt pour La Haye la question du contrôle des armements.

Le ministre néerlandais des Affaires étrangères, M. Christoph Van De Klaaus a déclaré à Bruxelles qu'en dépit du refus néerlandais qui sera revu dans deux ans, les Pays-Bas maintenaient « leur soutien indéfectible à l'Alliance atlantique ».

Quant au Danemark, il a demandé le report pur et simple dans six mois de l'examen de la modernisation de l'arsenal nucléaire européen, une suggestion qui n'a guère trouvé d'écho auprès des autres membres.

Le nombre de missiles, qui seront déployés, n'est pas définitivement fixé, dépendant des résultats des nouvelles négociations Est-Ouest sur la réduction des armes, a précisé M. Luns.

L'Alliance espère que les progrès réalisés au cours de ces négociations « éliminera la nécessité de déployer de tels armements ou en diminuera le nombre », a-t-il ajouté.

M. Cyrus Vance a précisé quant à lui que les pourparlers avec l'URSS portant sur les armes eurostratégiques pourraient commencer dans un mois ou deux notamment dans le cadre des négociations SALT-3.

S'adressant aux journalistes lors d'une conférence de presse distincte de celle de M. Luns, le secrétaire d'État américain a indiqué que les États-Unis doivent d'abord consulter leurs alliés avant de mettre au point leur position de négociation.

Prié de dire si Washington pourrait négocier SALT-3 alors que le traité SALT-2 n'était toujours pas ratifié par le Sénat américain, M. Vance a répondu par l'affirmative, précisant toutefois que les pourparlers seraient dans ce cas beaucoup plus difficiles.

Le secrétaire britannique à la Défense, M. Francis Pym, a dit aux journalistes que le Kremlin n'avait pas montré le moindre signe qu'il était prêt à modifier le programme actuel de renforcement de la capacité nucléaire soviétique.

Selon le communiqué final, le Conseil atlantique a décidé de retirer un millier des quelques 7,000 têtes nucléaires américaines stationnées en Europe occidentale.

Quant aux limitations éventuelles des forces nucléaires de théâtre, elles doivent être égales autant au niveau des plafonds fixés que des droits des deux camps et être vérifiables, poursuit le communiqué.

Les fusées Pershing-2 et les missiles de croisière retenus dans le plan adopté par l'OTAN pour faire pièce au fusées soviétiques SS-20 ont les caractéristiques suivantes:

— Pershing-2: missile balistique de 1,800 km de portée (10,2 m de long et 4,6 tonnes au décollage), dix fois plus précis, selon les experts, que la fusée soviétique SS-20.

— Missile de croisière (ground launched cruise missiles): missile tiré de rampes de lancement terrestres montées sur camions à raison de quatre par rampe, d'une portée de 2,400 km. Il vole à des vitesses comprises entre 700 et 850 km/h à très basse altitude (30 m), évitant ainsi la défense radar ennemie.

Le plan de l'OTAN (d'un coût de cinq milliards de dollars) prévoit en principe la répartition suivante des nouvelles armes eurostratégiques:

— RFA: 108 Pershing-2 et 96 missiles de croisières;
— Grande-Bretagne: 160 missiles de croisière;
— Italie: 112 missiles de croisière;
— Belgique: 48 missiles de croisière;
— Pays-Bas: 48 missiles de croisière;

Ces deux derniers pays se réservent le droit d'éventuellement annuler leurs commandes si les négociations sur le désarmement avec le pacte de Varsovie progressent d'une manière significative.

La Commission de police poursuit l'étude d'un cas de brutalité policière

par Bernard Morrier

Bien que la Commission de police du Québec ait repris ses audiences hier, sur un cas présumé de brutalité policière, impliquant les sergents-détectives Guy Gelderbloom et Jocelyn Dextraze, de la police de la CUM, la partie la plus importante de la session d'hier a été l'objet d'un huis clos absolu et sa teneur ne peut donc en être révélée.

Les trois commissaires, MM. les juges Bruno Cyr et Guy Tremblay, de même que le Dr Aimé Raic, s'étaient rendus à une requête de Me Jacques Richard, qui représente les deux policiers, afin que soit produite une déclaration dans une affaire de meurtre, faite le 5 février 1977, par John Francis Gariépy, un chauffeur de taxi montréalais de 26 ans.

Ce dernier s'était plaint à la CPQ de s'être fait arracher cette déclaration par les deux policiers mentionnés, après avoir été l'objet de sévices de leur part.

De son côté, Me Michel Massicotte, qui représente Gariépy, s'était objecté à la production, tout en mettant en garde les commissaires sur son contenu. Et, selon lui, si la commission devait se rendre à la requête de Me Richard, elle devait à tout le moins décréter un huis-clos.

Prenant en considération les remarques qui venaient de leur être faites, le président Guy Tremblay, parlant au nom de ses deux collègues, a décidé qu'il y avait pertinence d'accepter le dépôt de la déclaration, tout en ajoutant que le contenu lui-même ne les intéressait pas mais que la façon dont Gariépy s'était exprimé était une circonstance susceptible de démontrer dans quelle atmosphère ses propos ont été recueillis. C'est donc pour cette raison et sous cet aspect que les trois commissaires acceptaient d'en prendre connaissance.

Rappelant ensuite que les audiences de la CPQ sont publiques, le juge Tremblay a souligné que ce tribunal d'enquête avait également le pouvoir de décréter le huis clos en certaines circonstances précises, disant notamment que Gariépy avait déjà été accusé puis acquitté et qu'il n'y avait pas lieu, dans les circonstances actuelles, des refaire le procès d'un homme déjà accusé et jugé.

Bien qu'il y ait eu huis clos, les commissaires ont cependant permis aux journalistes d'assister à l'audition des trois bandes sonores, tout en émettant par la même occasion une ordonnance de non-publication.

Par la suite, Gariépy est revenu à la barre pour répondre aux questions de Me Richard et, malgré un interrogatoire fort serré, il n'a pas dérogé d'un iota à la version qu'il a déjà donnée, quant aux circonstances entourant le moment de sa déclaration aux policiers.

Les audiences se poursuivront aujourd'hui, alors qu'on espère entendre un expert sur la consistance des bandes enregistrées.

13 décembre

par la PC et l'AP

1978: l'armée intervient contre des manifestants anti-monarchistes en Iran: d'après certaines informations, il y aurait une quarantaine de tués et 600 blessés;

1972: Henry Kissinger, secrétaire d'État américain, rentre de Paris sans le règlement de paix vietnamien espéré;

1971: les Indiens envoient des renforts pour réduire la résistance des derniers défenseurs de Dacca, au Pakistan oriental;

1970: Oldrich Cernik, ancien président du Conseil, est exclu du Parti communiste tchécoslovaque;

1967: le gouvernement militaire grec fait échec à un contre-putsch: le roi Constantin se réfugie à Rome avec sa famille;

1945: la France et la Grande-Bretagne prennent l'engagement de retirer leurs troupes de Syrie;

1937: les Japonais occupent Nankin;

1916: quelque 9,000 soldats austro-hongrois trouvent la mort dans une avalanche dans les Alpes;

1897: les Russes occupent Port-Arthur;

1808: Madrid se rend à Napoléon.

Ils sont nés un 13 décembre: le poète allemand Heinrich Heine (1797-1856); l'ingénieur allemand Ernst Werner von Siemens (1816-1892).

le débat référendaire

Interroger la question

par Gérard Bergeron

LE DEVOIR publiera épisodiquement pendant la durée du débat référendaire une deuxième page documentaire où paraîtront des articles d'opinions et d'analyse sur les enjeux de la consultation prévue pour le printemps. Outre les textes signés par des personnalités de divers milieux et de toutes tendances, cette page accueillera des lettres et des témoignages des lecteurs, ainsi que des documents officiels sur le référendum. Les articles courts et les lettres brèves auront toujours la priorité.

ON y va un peu vite quand on soutient que le référendum ne changera rien. « Rien » en particulier, de précis et de circonscrit, si l'on veut, mais il renouvellera toute la situation générale, ce qui n'est pas peu. La ligne de division « avant, après le 15 novembre 1976 » s'évanouira pour laisser sa place à celle d'« avant, après le référendum de 1980 ». On saura alors quelque chose qu'on ignore encore: la profondeur réelle de la crise constitutionnelle canadienne, le degré d'urgence de sa solution, et non pas seulement ses dimensions à l'horizontale dont le 15 novembre 1976 avait été le révélateur-choc.

Également, on y va un peu vite quand on opine que le libellé de la question n'aura guère ou pas d'importance sur les résultats du référendum. L'exact, parce que moins excessif, c'est qu'il ne semble pas, pour l'instant actuel, que le contenu de la question soit le principal facteur déterminant des résultats. Mais la question-mystère (encore pour une semaine...) est tout au moins un facteur second, nullement secondaire en toutes hypothèses.

Ce facteur second a même de bonnes chances de devenir un facteur tout primordial. Si cela se produisait, ce ne serait pas par la force persuasive de la question elle-même pour rallier aux positions péquistes, mais par le fait que son contenu portera plus ou moins effectivement le flanc aux contre-attaques fédéralistes. D'où la méticulosité presque obsessive des autorités gouvernementales à la mettre à point et la lenteur très précautionneuse qu'elles mettent à la rendre publique.

Ceux qui assimilent, par ses résultats à venir, la lutte référendaire à une consultation électorale ou plébiscitaire se trompent au moins pour l'heure présente. Si c'était le cas, à cause du haut indice de satisfaction dont l'opinion, par des sondages multipliés, gratifie le gouvernement au pouvoir depuis trois ans, faveur qui est encore doublée par une grande cote de popularité du premier ministre, les réponses favorables au projet de souveraineté suivraient en proportion; ou, tout au moins, la marge ne serait pas si large entre ces deux types de résultats.

La partie se jouera par la façon dont la zone encore vaste de ceux que les sondeurs appellent les « indécis » se partagera. Cette masse se subdivise en trois sous-catégories principales: ceux qui sont dépassés par l'envergure du choix à faire, ceux qui sont hésitants par tiraillements internes, ceux qui veulent faire une décision rationnelle (la « rationalité » commençant par la décision de gros bon sens d'attendre la question avant de dire Oui ou Non).

Quelle question poser?

La « bonne question » pour le gouvernement actuel n'est pas seulement celle qui est susceptible de lui valoir le plus grand nombre de votes favorables mais, surtout et d'abord, celle qu'il ne peut pas décemment ne pas poser. Étant devenu ce qu'il est et à cause de ce qu'il veut faire, le Parti québécois ne peut éviter de poser une question qui ne soit pas en rapport à sa doctrine de la souveraineté-association. Le rapport à établir entre la raison d'être de ce parti et la pertinence de la consultation référendaire ne peut résider que dans le mandat à obtenir pour les négociations futures. Car il ne le possède pas, se l'étant interdit, ce mandat, lors de la campagne précédant le 15 novembre 1976; le corps électoral s'est du reste comporté en accord avec cette auto-interdiction.

Il s'est trouvé que cette question portant sur le mandat d'entreprendre des négociations en vue de la souveraineté-association est celle dont les réponses, de sondage en sondage, sont le plus favorables au parti au pouvoir. Mais ce n'est pas la « bonne question » pour ce fait-là; c'est parce que, n'ayant pas de mandat pour faire ce qu'il veut faire, le parti doit l'obtenir explicitement.

Ce qu'il veut faire, on le sait avec plus d'exactitude depuis la publication du Livre blanc: d'abord, la souveraineté, ce qui implique d'engager le Québec dans un processus de sécession de l'État fédéral; puis l'association avec ce qui en restera, ce qui suppose une capacité de pouvoir forcer cet État fédéral ainsi tronqué à négocier. Il reviendra au parti péquiste en campagne référendaire de convaincre une partie suffisante de la population que ce double objectif est accessible.

Après un examen de diverses questions possibles j'ai déjà conclu (1) que le libellé de la question devrait être:

« Accordez-vous le mandat au gouvernement du Québec d'entamer avec le gouvernement d'Ottawa des négociations en vue d'un statut de souveraineté, assorti en même temps d'une association économique avec le reste du Canada? »

Je crois que, pour l'ensemble des raisons déjà dites, cette question garde encore toute sa pertinence, et même l'obligation morale de « décence » obligée. Mais on pourrait y ajouter, en la restreignant, une clause qui est maintenant partie du programme officiel du PQ, tel qu'amendé lors de son dernier congrès en juin 1979. Aux termes d'une résolution alors adoptée, il est prévue qu'en cas d'échec des négociations, un gouvernement du Parti québécois s'interdirait de déclarer unilatéralement l'indépendance — ancienne politique officielle du Parti — mais qu'il procéderait à une seconde consultation populaire, soit par voie électorale, soit par voie référendaire.

Ici, deux observations. D'abord, cette clause est tout à fait louable en ce qu'elle préviendra le peuple québécois d'« être charrié dans l'indépendance » (expression de M. Lévesque) sans l'avoir explicitement voulu, ni même sans s'en rendre compte. Mais, j'opine avec non moins d'insistance que cette seconde consultation ne peut être que référendaire et non pas électorale. Des élections générales n'ont rien à voir avec un processus constituant. Pour se tenir régulièrement, elles supposent que l'ordre constitutionnel en vigueur n'est même pas mis en cause (comme ce fut le cas le 15 novembre 1976). Cette seconde consultation doit être spécifiquement et formellement référendaire pour relancer de nouvelles négociations sur des bases autres, et, a fortiori, pour proclamer unilatéralement la souveraineté du Québec!

Ce que doit entériner un référendum dans des conséquences, ou ce que doit relancer ce que les conséquences d'un premier référendum ont bloqué, ce ne peut être qu'un second référendum. D'autant qu'il s'agit d'un référendum clairement à portée consultative et destiné à conférer un mandat à qui ne l'avait pas. Si le gouvernement péquiste cédait à la tentation de passer indistinctement du niveau référendaire au niveau électoral, pour un enjeu aussi fondamentale, ce serait un acte de forfaiture, que le peuple québécois en sa grande partie ressentirait comme tel. Ce serait ouvrir un très large flanc aux attaques adverses. Et l'on sait que, de toutes parts, elles se préparent...

En logique processuelle, non moins qu'en morale politique, un référendum sur un mandat de négocier doit être suivi d'un autre sur les résultats, positifs ou négatifs, des négociations qui ont eu lieu. S'il n'a pu y avoir de négociations après que le mandat ait été effectivement accordé, cela constitue le plus négatif des résultats. En ce cas-là encore, la suite logique est un autre référendum: absolument par des élections générales qui, pour parler net, prendraient l'allure d'un coup d'État constitutionalo-démocratique par confusion des genres.

Magnifiquement, si j'ose dire, le Parti québécois est enfermé dans sa propre logique démocratique. Il n'en peut dévier à moins de consentir à nier ce qu'il a de plus valable que son souverainisme, soit son profond démocratisme qui doit être conséquent jusqu'au bout. Concrètement, cela signifie que, pour qu'il puisse réaliser son grand dessein, le Parti québécois doit suivre strictement cette ligne non zigzaguante: 1) gagner le référendum du printemps 1980; 2) remporter les élections générales subséquentes, qui devront n'avoir pas de portée référendaire sur la question constitutionnelle; 3) gagner le second référendum portant sur les résultats des négociations en cours ou sur les négociations qui n'auraient pu avoir eu lieu, — en l'une ou l'autre hypothèse une toute nouvelle situation ayant été créée.

Aussi la formulation de la question, proposée tout à l'heure, pourrait-elle être complétée de la façon suivante:

« Accordez-vous le mandat au gouvernement du Québec d'entamer avec le gouvernement d'Ottawa des négociations en vue d'un statut de souveraineté, assorti en même temps d'une association économique avec le reste du Canada (étant entendu que les suites que donnerait le gouvernement du Québec à ce mandat de négociation seraient soumises à l'approbation du peuple québécois par la voie d'un second référendum)?

La question est longue, à plusieurs éléments, donc complexe mais non compliquée, surtout franche et honnête pour tous, parfaitement compréhensible moyennant une certaine attention — beaucoup moins abstraite que la réglementation du jeu du hockey ou que les stratégies du football américain, ou encore que le formulaire de l'impôt sur le revenu des particuliers! Par-dessus tout, elle forme une interrogation globale, à trois composantes qui se complètent, et appelant une seule réponse, à prendre ou à laisser, par Oui ou par Non. La compilation des résultats en serait ultra-simple: tant de % de Oui, tant de % de Non, tant de % de votes annulés. La signification des résultats serait clairement lisible: à toutes les parties en cause d'en tirer les conséquences en leur pleine responsabilité.

Un dernier mot aux rédacteurs officiels de la Question tant attendue, à eux et à leurs troupes, catastrophés par les temps qui courent. Puisque, selon la doctrine officielle, le processus de l'indépendance est irréversible, qu'ils ont conscience d'agir dans le sens de l'Histoire, qu'ils acceptent, enfin, de voir plus large que la myopie conjoncturelle et de se mettre à la cadence du Temps historique. Les temps conjoncturels comportent autant de sévères déceptions que d'encouragements transitoires. C'est la séquence entière des temps conjoncturels qui compte. Le Temps historique en détermine la direction, mais non pas le terme. Le Temps historique ne fixe pas ses dates par avance.

Note

1) "Le supplice de la question (inconnue) », LE DEVOIR, le 13 décembre 1978. Aussi mon livre: *Ce Jour-là: le Référendum*, Quinze, 1978, chap. 25,26.

Ce sera beau, ce sera fort

par Pierre Vadeboncoeur

SI j'étais de ceux qui prêchent et organisent une défaite nationale, il me semble que, dans le silence de la solitude, dans les moments de doute, je me poserais quelques questions. Mais chez eux la pensée paraît plutôt légère.

Est-ce possible? Vous ne croyez tout de même pas que vous allez pouvoir briser l'image politique dans laquelle la jeunesse s'est successivement réfléchie pendant quinze ans, sans que cela ait des conséquences graves! Un nombre immense de jeunes, voire ceux qu'on dit « absents », qui ont ou n'ont pas connu la fièvre des années soixante et ne possèdent plus la conscience politique active qui fut celle de cette décennie-là principalement, sont à leurs propres yeux clairement ou confusément d'un pays qui s'appelle le Québec et rien d'autre. Il en est déjà tout ainsi dans leur subconscient et dans leur vie. Je crains que vous ne sachiez pas très bien mesurer la portée de tel phénomène humain. Vous avez l'air de croire que les choses se tiennent dans l'homme par la vertu de structures tout extérieures à l'homme et relativement indifférentes comme sont les lois pour des hommes de loi. On pourrait enlever un pays à des êtres humains et lui substituer une organisation: l'un et l'autre seraient équivalents. Au lieu d'un pays, c'est une étendue qu'on prétendrait leur désigner, une étendue qu'ils ne mesureraient jamais de toute façon et dans laquelle, bien pis, ils communiqueraient avec le néant puisqu'ils ne communiqueraient pas, car de cette étendue ne viendrait rien qu'ils puissent entendre, pas même des vocables; ni vocables, ni repères, ni souvenirs collectifs ou particuliers, ni noms de lieux, ni courants récents, d'ailleurs, ni découvertes, ni quoi que ce soir, mais l'étranger, seulement l'étranger, inexistant pour eux, et beaucoup plus étranger que les États-Unis, il n'y a pas de comparaison; par conséquent quelque chose d'intérêt nul, malgré les efforts ridicules de Radio-Canada pour nous parler du dernier incendie à Edmonton et de la pluie pour l'éteindre à Régina.

Tout ceci n'a l'air de rien, bien sûr. Un pays n'est rien pour personne, c'est bien compris. Il n'y a pas de symbiose dans un vrai pays; pas de courants collectifs; pas de mouvements d'histoire, pas de montées d'énergie et de créativité nationales et par conséquent personnelles, pas de destinées communes, pas de défis d'ensemble ni de stimulation plus ou moins générale en quoi que ce soit. Un vrai pays ne sert à rien. Ce qui sert à quelque chose, c'est une étendue. À la condition, naturellement qu'elle ne soit pas ce qui s'appelle un pays mais simplement une surface étalée sur une carte. Dans un vrai pays, il n'y a pas ce qu'on nomme une politique marquée, des intérêts vivants et agissants, une certaine concentration, des débats importants, une volonté accessible, des actes décisifs, des divergences importantes mais aussi des concordances possibles et vitales, une dialectique accentuée... Tout cela, c'est au contraire le propre d'un grand comptoir, ou, si vous préférez, c'est le propre de deux pays non distingués dont l'un domine sur l'autre. Dans cette composition plastique abstraite, la partie dominée est d'ailleurs plus particulièrement celle qui a tout ça...

Mais, pour en revenir à la jeunesse, qui est l'objet de mon propos, il est urgent que l'on signale aux « fonctionnalistes » une réalité, un certain nombre de réalités. Vous avez le nez fourré dans les statistiques et le regard rivé sur des arrangements administratifs et paperassiers, tout en cultivant, comme madame Chaput-Rolland, le vaporeux romantisme des espaces de la colonisation d'il y a un siècle, dont vous essayez de nous passer dans un langage moderne la vision depuis longtemps tombée à exactement zéro. Vous amenez par ailleurs de prétendues raisons économiques, quand vous devriez savoir que l'économie est bien capable de se tenir toute seule indépendamment des papiers. Mais peu importe le détail de vos imaginations, qui pourront de toute façon faire l'objet d'une description une autre fois. Je dis que vous ne réfléchissez pas sur l'essentiel et que, entraînés par la logique de vos partis dont peu de chose garantit l'autonomie de pensée, le peu que vous pourriez avoir d'inquiétude sur le sort d'un peuple ne réussissant pas à rassembler son lot meurt là.

Je pense en particulier à la jeunesse, cette fois-ci, et du reste j'y pense une bonne partie du temps. Eh bien! mes chers amis, la jeunesse, fort éprouvée déjà par la dissolution de la culture occidentale, vous n'avez pas la moindre idée, n'est-ce pas? de ce que votre politique, si elle venait à réussir, lui apporterait pour don. Pas même de pays! pas même cette appartenance! Le pays aussi — en plus du reste — ouvert sur le vague, sur l'ambigu, sur une espèce de néant s'ajoutant à d'autres néants. Déception encore, déception profonde! Une autre, ne vous gênez pas!

Tout ceci est bien difficile à se représenter quand on fait dans les affaires. Dans les affaires privées ou publiques. Dans un certain monde inepte, ça s'appelle de la littérature. Dans une certaine « pensée », il n'existe pas de mesures applicables à ces réalités-là. Ce n'est rien: elles sont simplement vitales. Il n'y a pas à s'en faire. On parle politique. Que vient faire ici mon discours sur la démoralisation possible, probable dans un tel cas, d'un peuple, d'une jeunesse? Qu'est-ce que ce surréalisme? De quoi s'agit-il là, de quoi parle-t-on? Un peuple auquel, du reste, vous allez d'ici six mois, avec méthode et technique, enseigner avec persévérance à pisser de la peur. Or, la déception dont je parle, la réapparition une fois de plus, sur nous, du fait de n'être qu'une jeunesse et un peuple de rien et de se le prouver à soi-même — la déception de n'être rien, encore une fois, c'est après quoi vous courez pour eux et en leur nom, n'est-il pas vrai? C'est ce que vous leur dédiez sans même comprendre, élémentairement pourtant, cela suffirait, les incalculables conséquences de la dislocation d'une cohérence majeure. Sachez cela!

Sachez cela, mais je doute fort que vous puissiez comprendre, même faiblement, les lois du progrès et du déclin d'une vitalité historique, et les effets de l'un et de l'autre sur des destins personnels aussi bien que communs. Est-ce qu'on peut faire entendre quelque chose de tel à M. Ryan? Celui-ci s'efforcera mieux que personne de défier le bon sens qui veut qu'une nation ne recherche pas les échecs comme autant de trophées et de gages. Il continuera donc de prouver qu'il faut à n'importe quel prix culbuter.

Mais la jeunesse? Qu'est-ce que ce serait pour elle? Pour elle, une vague de désarroi de plus, un bon coup d'absurde, encore une fois, une bonne petite démonstration de plus que rien ne tient à rien, que rien ne tient de rien; une autre expérience de désintégration, une autre atteinte à l'âme et à sa consistance, comme aux vertus qui constituent un être humain dans son intégrité et dont elle a tant perdu l'exemple. Et je ne parle même pas du scandale d'entendre autour de soi scander, sous des mots vicieusement substitués, le mot défaite. Réfléchissez: pendant six mois il faudra souffrir des gens nous dire de perdre. Au beau milieu d'une

Voir page 22: Ce sera

Les certificats de placement

garantis par la Banque de Montréal

12¼%

Taux pour une durée de deux ans,* avec paiement annuel des intérêts.

- Capital et intérêt **garantis sans condition** par la Banque de Montréal.
- Placement **minimum** de $5 000.
- **Rendement élevé** pour tous les modes de placement (taux variant selon la durée et la fréquence des versements d'intérêt).
- Durée: **de un à cinq ans**, au choix.
- Intérêt versé **une ou deux fois** par année.
- Capital et intérêt **payables à échéance**, à toute succursale de la Banque de Montréal.

Renseignez-vous à toute succursale de la Banque de Montréal.

Banque de Montréal

*Durée minimum de 2 ans, durée maximum de 3 ans moins 1 jour. Taux sujet à changement sans préavis.

Anjou QUÉBEC

Venez nous voir!

Un accueil courtois, sympathique, des maîtres-bouchers compétents et dynamiques

Un soin particulier à votre attention...
Le souci de la perfection
Toujours et encore comme par le passé

L'enjeu: Prix et qualité

une seule adresse:
807 est, rue Laurier
(métro station Laurier) 272-4065/86
Livraison à domicile

26 années de soins gastronomiques
Merci !

Cette semaine...
CÔTES DE VEAU
qualité «Anjou Québec»
Sachez les apprêter!
Obtenez une recette appropriée...

«SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

DE LA MAISON
J. LEBÈGUE & Cie

388G - 375 ml
388F - 750 ml
ST-ÉMILION
390C - 375 ml
390B - 750 ml
VIEUX CHÂTEAU RENAISSANCE
397B
CAILLOU ROUGE

La robe du premier vous séduira
Le bouquet du second vous enchantera
La subtilité du troisième vous convaincra

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

Le Front patriotique annonce des jours difficiles à Soames

SALISBURY (d'après AFP et Reuter) — Un haut responsable du Front patriotique a lancé hier une sévère attaque contre la politique britannique à l'égard de la Rhodésie, donnant au nouveau gouverneur britannique, lord Soames, quelques heures après son arrivée à Salisbury, une idée des difficultés qui l'attendent.

M. Cephas Msipa, principal porte-parole à l'intérieur de la Rhodésie de l'aile du Front dirigée par M. Joshua Nkomo (l'un des deux dirigeants du Front patriotique) a en effet accusé les Britanniques de vouloir « créer un climat favorable à l'installation d'un gouvernement fantoche dans ce pays ».

A une centaine d'hommes d'affaires noirs invités à une réunion du Front, M. Msipa a notamment déclaré: « N'espérez pas de changements pour le moment ». Lord Soames peut « s'attendre à des troubles dès demain » à moins qu'il ne lève l'interdiction qui pèse sur le Front Patriotique, n'abolisse les lois d'exception et ne libère les détenus politiques, a averti M. Msipa.

Lord Soames, arrivé sans grande pompe hier pour rétablir l'autorité britannique sur l'ancienne colonie rebelle, a prononcé un discours radiotélévisé attendu, mais n'a pas annoncé de mesures concrètes, décevant ainsi de nombreux Rhodésiens.

« Cette période sera difficile pour chacun de nous. Au sortir d'une guerre longue et dure, il y aura de nombreux écueils », a-t-il déclaré, en formulant l'espoir qu'un accord final de cessez-le-feu pourra bientôt être conclu à la conférence de Londres.

« Si nous réussissons, ce sera une bonne chose non seulement pour la Rhodésie mais pour l'ensemble de l'Afrique. Je crois au succès de ma mission », avait déjà déclaré lord Soames à son arrivée à l'aéroport, en dépit de quelques fausses notes.

En effet, M. Ian Smith, ancien premier ministre blanc, qui avait prononcé la déclaration unilatérale d'indépendance le 11 novembre 1965, n'était pas à l'aéroport pour la cérémonie d'accueil, retenu officiellement par d'autres engagements.

De même, les autorités de l'aéroport avaient refusé de hisser, comme le prévoyait le protocole, l'« Union Jack ». Le drapeau du Zimbabwe, institué en juin dernier par l'évêque Abel Muzorewa, alors premier ministre, a donc continué à flotter sur le bâtiment.

Alors que l'armée rhodésienne et les maquisards du Front patriotique s'affrontent toujours sur le terrain, lord Soames disposera d'une force du Commonwealth composée de 1,200 hommes pour faire respecter le cessez-le-feu espéré.

Mais, de source informée, on annonçait à Salisbury que le pont aérien qui devait amener hommes et matériel en Rhodésie avait été retardé en raison de la poursuite des négociations de Londres sur les modalités de la trêve.

Les négociations, qui en sont maintenant à leur 14ème semaine, ont semblé marquer le pas hier et se sont limitées à des contacts britanniques séparés avec les deux parties en conflit.

Dans sa première réaction publique aux dernières propositions britanniques, M. Robert Mugabe, co-président du Front patriotique, a déclaré que les maquisards souhaitaient d'avantage de garanties pour la période qui suivra l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

Néanmoins les dernières sanctions économiques prises par la Grande-Bretagne contre la Rhodésie ont été levées à minuit GMT, a annoncé le ministère britannique du Commerce.

La levée de ces sanctions, imposées après la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie en 1965, coïncide avec l'arrivée à Salisbury du nouveau gouverneur britannique lord Soames, qui restaure l'autorité de Londres sur cette colonie.

Toutefois, l'exportation vers la Rhodésie par des Britanniques d'avions et de pièce s détachées pour avions reste soumise à l'octroi de licences par le ministère britannique du Commerce. La levée des sanctions par la Grande-Bretagne n'affecte pas les sanctions complémentaires décrétées entre 1966 et 1968 par l'ONU.

Le nouveau gouverneur britannique du Zimbabwe-Rhodésie, lord Christopher Soames, passe en revue une garde d'honneur à son arrivée à Salisbury (Photolaser AP)

Scotland Yard étouffe une opération de l'IRA

LONDRES (AP) — Les policiers britanniques ont appréhendé hier au moins 24 personnes soupçonnées d'appartenir à l'IRA au cours de différents raids effectués à Londres et dans d'autres grandes villes britanniques.

Selon des sources bien informées, ces descentes ont anéanti les plans de l'aile provisoire de l'organisation catholique irlandaise qui voulait déclencher une vague d'attentats à la bombe en Grande-Bretagne avant la période de Noël.

Scotland Yard a fait savoir qu'au moins 15 personnes avaient été interpellées à Londres, où les enquêteurs spécialisés dans la lutte contre le terrorisme ont saisi des armes, dont le nombre n'a pas été précisé, et une certaine quantité d'autres matériels que l'on pense destiné à la fabrication de bombes.

Quatre personnes ont également été arrêtées à Southampton, trois à Liverpool et deux à Birmingham, trois villes où l'on savait que l'IRA provisoire dispose de cellules. D'autres opérations ont eu lieu à Manchester, mais on ne signalait aucune arrestation.

Le commandant Peter Duffy, chef de l'équipe antiterroriste du Yard, a révélé que cette opération était prévue depuis des semaines. Il s'agit, a-t-il dit, d'une intervention préventive destinée à empêcher une possible campagne d'attentats à la bombe de l'IRA.

L'organisation irlandaise est souvent passée par Southampton pour introduire des explosifs en Grande-Bretagne même. Liverpool, qui compte beaucoup d'habitants d'origine irlandaise, a également été une de ses bases importantes.

Un porte-parole de Scotland Yard a ajouté que toutes les arrestations, intervenues grâce à des renseignements recueillis en Irlande du Nord, avaient été rendues possibles par la loi sur la prévention contre le terrorisme qui autorise la police a détenir un suspect pendant des semaines sans qu'il soit officiellement inculpé.

Les sources bien informées, les enquêteurs, renforcés par des membres des groupes spéciaux, SPG, avaient filé quatre spécialistes de la fabrication des bombes qui étaient passés d'Irlande du nord en Angleterre il y a quelques semaines. Ces quatre hommes auraient ensuite pris des contacts avec d'autres militants et des sympathisants à Londres, dans la région industrielle des Midlands et dans le nord-est de l'Angleterre.

L'IRA provisoire a déclenché des campagnes de terreur dans les villes anglaises en 1972, la dernière remontant au 17 décembre de l'année dernière, et 67 personnes au moins ont été tuées et 1,100 blessées en Grande-Bretagne. Le nombre total de tués depuis dix ans que dure le conflit en Irlande du nord est de 1,983.

Cette année, la seule personne tuée en Grande-Bretagne même a été le député conservateur Airey Neave, assassiné le 30 mars par l'explosion d'une bombe dans sa voiture près de la chambre des Communes à Londres.

Sihanouk écarte totalement une alliance avec les Khmers rouges

PARIS (AFP) — Le prince Norodom Sihanouk a répondu, hier, à Paris à la dernière offre d'alliance qui lui a été faite par les Khmers rouges en y opposant « un rejet total et définitif ».

Dans une interview exclusive donnée à l'AFP, à la veille de l'entretien qu'il aura avec le président français Valéry Giscard d'Estaing, l'ancien chef de l'Etat cambodgien a approuvé l'attitude de la France devant la tragédie qui bouleverse son pays.

« Je dirai à M. Giscard d'Estaing que j'apprécie énormément la position de la France à propos du Cambodge parce qu'elle plaide en faveur d'une conférence internationale sur le rétablissement du Cambodge dans son indépendance et dans sa neutralité ».

Interrogé sur les déclarations que vient de faire le numéro un Khmer rouge, M. Pol Pot, à des journalistes japonais, indiquant qu'il était prêt à participer à une coalition avec tous les mouvements qui s'opposent au régime provietnamien de Phnom-Penh, le prince Sihanouk a vivement stigmatisé la barbarie des Khmers rouges, qui, selon lui, « ne sont pas des bouddhistes mais des athées, des communistes extrémistes, des monstres et des bouchers ».

À ce propos, le prince Sihanouk s'est félicité de la décision du gouvernement britannique de Mme Margaret Thatcher de retirer sa reconnaissance au régime Khmer rouge.

Pol Pot a été renversé en janvier dernier par une insurrection dirigée par M. Heng Samrin et soutenue par le Vietnam.

Selon le prince Sihanouk, l'attitude correcte envers le Cambodge d'aujourd'hui consiste à ne reconnaître ni les Khmers rouges ni l'actuel régime de Phnom-Penh « qui ne représente que le colonialisme vietnamien ».

Évoquant sa présence en France, l'ancien chef de l'État cambodgien a affirmé que « la France a vu qu'il fallait quand même jouer quelque peu la carte Sihanouk, lui permettre de rassembler les Cambodgiens et de refaire l'unité du Cambodge ».

Il a réaffirmé son soutien à la proposition française d'une conférence internationale sur le Cambodge visant à faire de son pays un pays neutre.

Le prince Sihanouk a défini sa conception de la neutralité cambodgienne en exprimant le souhait que le Cambodge occupe en Extrême-Orient la place détenue, « entre l'Est et l'Ouest », par l'Autriche en Europe.

Évoquant les divergences opposant les mouvements cambodgiens anticommunistes, et plus particulièrement ses partisans à ceux de M. Son Sann, le prince Sihanouk a accusé ce dernier de faire le jeu à la fois des Khmers rouges et de la Thaïlande, et cela contre l'intégrité territoriale cambodgienne.

M. Son Sann, ancien premier ministre de Sihanouk, dirige au Cambodge les forces du Front national de libération du peuple Khmer (FNI PK).

« C'est, a déclaré avec insistance le prince Sihanouk, un secret de polichinelle que Son Sann, qui prétend lutter tant contre les Vietnamiens que contre les Khmers rouges, se bat en réalité aux côtés de ces derniers ».

Brossant un vaste rappel historique des relations entre le Cambodge et la Thaïlande, le prince Sihanouk a accusé, dans ce contexte, cette dernière de convoiter une portion importante du territoire cambodgien et d'utiliser, à cette fin, les partisans de M. Son Sann.

L'ETA relâche Ruperez enlevé le 11 novembre

MADRID (Reuter) — M. Javier Ruperez, parlementaire espagnol enlevé le 11 novembre dernier par des militants de l'aile politico-militaire de l'ETA, a été remis en liberté hier sans qu'apparemment ses ravisseurs aient obtenu des concessions du gouvernement.

Mais quelques heures plus tard, la chambre des députés décidait, sans vote, de créer une commission d'enquête sur les brutalités présumées que la police infligerait aux détenus basques.

Le gouvernement répond ainsi, après coup, à l'une des deux exigences posées par l'ETA pour la libération de M. Ruperez qui est le porte-parole pour les Affaires étrangères du parti gouvernemental, l'Union du centre démocratique (UCD).

L'ETA politico-militaire exigeait en outre que des extrémistes présumés actuellement détenus soient remis en liberté.

Il semble que la situation ait évolué la semaine dernière quand le conseil régional basque, responsable de l'administration des provinces basques, a annoncé l'ouverture de sa propre enquête sur le comportement de la police et que le gouvernement de Madrid a accepté, de son côté, d'accélérer les procédures judiciaires concernant les détenus basques. Cette dernière décision devrait conduire à la libération provisoire de certains prisonniers.

M. Ruperez a été conduit les yeux bandés sur une route, à 233 km au nord de Madrid, et abandonné par ses ravisseurs, a précisé la police. Il s'est ensuite rendu à la station-service la plus proche d'où la police l'a conduit au palais de la Moncloa, en banlieue de la capitale, résidence du président du gouvernement, M. Adolfo Suarez, où l'attendaient son épouse et sa fille.

Le pape Jean-Paul II, M. Kurt Waldheim, secrétaire-général des Nations unies, et M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, avaient demandé aux ravisseurs de libérer M. Ruperez.

M. Felipe Gonzalez, secrétaire-général du parti socialiste ouvrier espagnol, première formation d'opposition, a fait l'éloge de l'attitude du gouvernement dans son refus de négocier. « L'ETA est maintenant persuadée que c'est une erreur politique que de comettre des enlèvements », a-t-il dit.

Quant à M. Ruperez, qui était souriant malgré des traits tirés, il s'est refusé à toute déclaration.

Général arrêté à Séoul

SEOUL (AP) — Le général Chung Seung-Hwa, administrateur de la loi martiale, a été appréhendé mercredi soir après une fusillade pour être interrogé dans l'affaire de l'assassinat du président Park Chung-Hee, déclarait-on de sources informées.

À Tokyo, le ministère des Affaires étrangères a déclaré que, selon ses informations, une quinzaine de soldats sud-coréens étaient entrés dans l'ensemble immobilier, où résident le ministre de la Défense ainsi que plusieurs autres personnalités, pour attaquer des dirigeants coréens. Une fusillade a éclaté mais l'ordre a pu être rétabli.

Selon un témoin, quatre personnes au moins ont été hospitalisées mais leurs identités n'ont pas été rendues publiques.

Une demi-douzaine de transports de personnel blindés et plusieurs autres véhicules avaient convergé sur le secteur d'Hannam-Dong. Les habitants des appartements proches avaient été informés qu'ils ne pouvaient quitter les lieux en vertu de la loi martiale.

Apparemment, l'assassin présumé du président Park aurait impliqué le général Chung dans le complot contre le chef d'État. Lorsqu'un petit groupe d'enquêteurs s'est présenté au domicile du général Chung, ses gardes ont résisté et une fusillade a eu lieu.

Le général Chun Doo-Hwan, chef de la commission d'enquête gouvernementale sur l'assassinat, avait envoyé deux chars à la résidence du général Chung.

Depuis plusieurs années, OXFAM-QUÉBEC est présent dans des dizaines de pays du Tiers-Monde...

AUJOURD'HUI,

OXFAM-QUÉBEC

vient en aide au

CAMBODGE

et au

NICARAGUA

grâce à vos dons !

SOYEZ GÉNÉREUX

Veuillez faire parvenir votre don à
OXFAM-QUÉBEC
c.p. 4444
Succursale Place d'Armes
Montréal, Québec
H2Y 3R6

Nom .....
Adresse .....
Municipalité ..... Province .....
Code postal .....

Ci-joint la somme de $.....
Un reçu sera envoyé pour tous les dons de plus de $10.

Un monde de choix pour vos affaires

De Montréal, Air Canada vous offre des vols quotidiens vers Londres ou Paris, Los Angeles et San Francisco. De là, d'excellentes correspondances peuvent vous conduire en Europe, en Asie, au Moyen-Orient, dans des pays du Pacifique ou au sud des États-Unis. Avec un nombre de départs de Montréal plus élevé que n'importe quelle autre ligne aérienne, Air Canada vous amène efficacement là où vous voulez et avec toutes les attentions d'un personnel soucieux de votre bien-être.

de San Francisco
- Tokyo
- Hong Kong
- Singapour
- Taipei
- Reno

de Los Angeles
- Honolulu
- Las Vegas
- Sydney
- Auckland
- Seoul

de Londres
- Amsterdam
- Luxembourg
- Bombay
- Bruxelles
- Delhi
- Madrid

de Paris
- Vienne
- Bahreïn
- Bangkok
- Karâchi
- Pékin
- Zurich
- Tel Aviv

Renseignez-vous auprès de votre agent de voyage ou Air Canada au 931-4411.

On y va ensemble

AIR CANADA

Washington ordonne la réduction du personnel diplomatique iranien

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Les États-Unis ont demandé hier à l'Iran de rappeler plus de 130 diplomates de ses missions aux États-Unis, a déclaré le porte-parole du département d'État.

La décision américaine a été prise en réaction contre la détention d'otages à l'ambassade américaine à Téhéran, a-t-il ajouté.

Le chargé d'affaires iranien à Washington, M. Ali Agah a été prié de limiter son personnel diplomatique à quinze personnes. Le nombre de diplomates iraniens est limité à cinq dans les quatre autres consulats.

L'Iran a cinq jours pour exécuter la décision américaine.

La désignation des diplomates qui devront quitter le pays est laissée à la discrétion de Téhéran, a précisé le département d'État. En plus de son ambassade à Washington, l'Iran possède un consulat à New York, et des missions à Chicago, Houston et San Francisco. La représentation diplomatique iranienne aux États-Unis passera de 218 personnes à 35, soit une compression de 183.

Le porte-parole a indiqué que d'autres mesures seraient prises pour faire pression sur Téhéran en vue d'obtenir la libération des 53 otages. « Nous voulons juste les amener au point où ils prendront conscience que c'est dans leur intérêt de respecter le droit international », a-t-il dit.

L'épreuve de force entre les États-Unis et l'Iran après la prise d'otages de Téhéran est parvenue à une phase très délicate, estimait-on à Washington où on laisse entendre de source officielle que la patience du président Carter n'est pas sans limites.

Sans adresser d'ultimatum aux dirigeants de Téhéran, des hauts fonctionnaires du département d'État ont indiqué que le maintien de relations « élémentaires » avec l'Iran pourrait ne pas être définitivement compromis si le problème des otages était réglé d'ici une dizaine de jours. Autrement, dit-on de même source, l'irréparable pourrait se produire.

Le peu de résultats concrets de la tournée européenne du secrétaire d'État Cyrus Vance semble avoir également exacerbé les sentiments de nombreux responsables américains. Au-delà des protestations de solidarité et des promesses d'action diplomatique, il est apparu clairement à Washington que les Européens ne souhaitaient pas s'associer pour le moment à des mesures de boycottage économique de l'Iran destinées à accroître les pressions internationales pour la libération des otages.

Les États-Unis souhaitent maintenant mettre en oeuvre des mesures collectives de nature essentiellement financière à l'encontre de l'Iran, pour obtenir la libération des otages, a-t-on appris de sources sûres à Bonn.

Selon ces sources, qui se réfèrent aux entretiens de mardi à Bonn entre M. Cyrus Vance et les dirigeants ouest-allemands, Washington ne songe nullement, dans l'état actuel des choses, à demander l'utilisation collective de l'arme du pétrole ou de celle des livraisons alimentaires, ni à obtenir un embargo commercial partiel ou total.

Le secrétaire d'État a fait preuve de « plus de réalisme », indique-t-on, sur la portée d'actions collectives, que la mission interministérielle qui l'avait précédé la semaine dernière en Europe.

Les actions communes à l'étude ont été maintenant réduites à deux, selon ces sources: l'élargissement du gel des avoirs iraniens et un embargo formel sur toutes les livraisons d'armes et de pièces détachées à Téhéran. Un nouveau recours au Conseil de sécurité de l'ONU (préconisant une application rigoureuse de l'article 41 du chapitre 7 de la charte) ou à la Cour internationale de justice, pourrait être tenté, en vue d'obtenir un « feu vert » juridique pour ces mesures collectives.

Pendant ce temps, les rumeurs allaient bon train à Téhéran, sur la réalité et l'authenticité de la lettre qu'aurait envoyée le sénateur Edward Kennedy à l'ayatollah Khomeiny. Selon la radio iranienne, le sénateur américain a envoyé une lettre au Guide de la révolution pour lui demander l'autorisation de se rendre en Iran et exprimer son soutien à la révolution iranienne.

Mais hier soir, l'ambassade d'Iran à Washington a reconnu que la communication attribuée par la radio de Téhéran au sénateur Kennedy était un faux.

« Aucune lettre n'a été envoyée par le sénateur Kennedy au gouvernement iranien », a déclaré M. Hossein Ava, attaché de presse de l'ambassade. « Un télégramme a été adressé à l'iman Khomeiny au nom du sénateur Kennedy, mais nous pensons que c'est un faux. Nous pensons que cela a été fait pour discréditer le sénateur Kennedy ». M. Ava a précisé que le gouvernement de Téhéran allait faire une mise au point en ce sens.

Néanmoins, M. Ghotbzadeh, le ministre des Affaires étrangères, et Ahmad Khomeiny' le fils de l'imam, avaient apporté auparavant des précisions sur ce message et sur les contacts qui, selon eux, auraient été pris par M. Kennedy. Le fils de l'imam a affirmé que le sénateur avait rencontré dans la première semaine de décembre M. Mehdi Ahari, un représentant iranien aux États-Unis, pour lui demander d'organiser un entretien avec l'imam.

Commentant le démenti du porte-parole du sénateur, M. Ghotbzadeh a conclu: « Le message a été publié, Kennedy l'a démenti et nous en prenons acte ». Mais faux ou pas, l'imam Khomeiny a déjà déclaré qu'il n'accorderait aucun entretien au sénateur du Massachussets.

La popularité de Jimmy Carter en forte hausse

WASHINGTON (Reuter) — La cote de popularité du président Carter a remonté d'une manière sans précédent en l'espace d'un mois.

Le dernier sondage Gallup lui donne une avance de 48 pour cent contre 40 pour cent au sénateur Edward Kennedy dans les intentions de vote de l'électorat démocrate. Il y a un mois, peu après la prise d'otages à Téhéran, ce rapport était de 53 pour cent pour M. Kennedy contre 36 pour cent pour le président.

Un autre sondage, conduit auprès de l'ensemble de l'électorat donne à M. Carter 60 pour cent des voix contre 36 à M. Ronald Reagan, actuellement le mieux placé des candidats du parti républicain. En septembre dernier, les deux hommes étaient à égalité.

Gallup y voit le plus spectaculaire retournement de situation qu'il ait jamais enregistré depuis quarante ans qu'il interroge le public américain.

Ce dernier sondage manifeste, non seulement le soutien du public pour la démarche du président Carter dans l'affaire des otages de Téhéran, mais aussi sa désapprobation des récentes remarques du sénateur Kennedy sur le chah. M. Kennedy avait déclaré que le monarque iranien avait instauré un régime violent en Iran et volé des milliards de dollars au peuple iranien.

Par ailleurs, l'appel lancé mardi par l'organisation féministe NOW, National Organisation for Women, demandant de ne pas voter pour Jimmy Carter a suscité des réactions à la Maison-Blanche que n'ont pas manqué de relever les membres du comité de campagne de Ted Kennedy. Interrogé mardi sur l'appel de NOW, M. Jody Powell, porte-parole de la Maison-Blanche, avait déclaré que l'ayatollah Khomeiny avait lui aussi appelé à voter contre M. Carter. « Nous ferons de notre mieux pour survivre sans le soutien de l'ayatollah et de NOW », avait-il ajouté.

« Je pense que c'est là une véritable gifle pour l'organisation NOW, a souligné Mme Joanne Howes, directrice adjointe de la campagne du sénateur Kennedy. « C'est vraiment horrible de les évoquer tous les deux dans la même phrase », a-t-elle ajouté.

Tokyo craint que ses relations avec Washington ne se tendent

TOKYO (AFP) — Le gouvernement japonais craint que l'affaire iranienne n'affecte sérieusement les relations entre Tokyo et Washington.

Les milieux proches du Gaimusho (ministère des Affaires étrangères) prennent très au sérieux les critiques faites à Paris il y a deux jours par le secrétaire d'État américain Cyrus Vance à son collègue japonais, M. Saburo Okita. Les effets d'une éventuelle vague anti-japonaise dans l'opinion américaine, dit-on dans ces milieux, risqueraient d'installer un climat de méfiance entre les deux pays et de compromettre gravement les intérêts économiques japonais. Plus de vingt-cinq pour cent des exportations japonaises vont aux États-Unis.

Le ton tranchant de M. Vance, qui a notamment accusé le Japon d'être « insensible » aux difficultés de Washington en Iran, a surpris le gouvernement japonais habitué à une attitude américaine « compréhensive ». Les réactions du leader de la majorité au Sénat américain Robert Byrd inquiètent également le Gaimusho. Le sénateur Byrd a accusé les compagnies japonaises de s'être précipitées pour acheter du pétrole iranien après l'embargo, et les banquiers japonais d'aider l'Iran à circonvenir l'embargo bancaire américain envers les avoirs iraniens. Les milieux proches du Gaimusho estiment donc que les réclamations de Washington ne peuvent être ignorées. Mais le Gaimusho paraît embarrassé..

Car le gouvernement japonais se trouve dans la situation d'avoir à prendre parti. Ce n'est pas une attitude familière dans un pays dont la politique étrangère depuis 25 ans consiste à essayer d'être bien avec tout le monde. C'est ce qu'on appelle à Tokyo: l'équidistance. On s'est efforcé ici — sans toujours y réssir — d'être « équidistant » entre Pékin et Moscou. Et dans la crise iranienne, de l'être entre Téhéran et Washington.

« Les relations avec les États-Unis sont d'une importance capitale pour le Japon », dit-on dans les milieux proches du Gaimusho. « Mais le maintien de relations amicales avec l'Iran est également important au moment où les compagnies pétrolières mondiales ont réduit leurs livraisons au Japon ».

On explique ainsi l'achat de vingt millions de barils (trois millions de tonnes) de pétrole iranien depuis l'embargo iranien à destination des États-Unis à un prix supérieur à 40 dollars le baril. Tous les « grands » du pétrole japonais ont participé à ces achats: C. Itoh and Co., Idemitsu Kosan, Mitsubishi Corp., Mitsui and Co., Sumitomo Shoji Corp., et Marubeni Corp.

Les milieux pétroliers japonais estiment que les plaintes américaines contre les achats de pétrole « spot » iranien sont « déraisonnables ». Ils soulignent notamment que les réductions de livraisons au Japon par les compagnies internationales les ont « forcé » à se tourner vers le pétrole iranien.

Mais, selon ces sources indépendantes, il semble bien que ces achats aient été faits à la suite d'une sorte de « chantage » de la National Iranian Oil Co., qui aurait laissé entendre aux Japonais qu'ils ne pourraient pas compter sur des approvisionnements stables l'année prochaine, s'ils n'achetaient pas maintenant ces trois millions de tonnes à plus de 40 dollars le baril.

Le pétrole iranien a représenté 12,9 pour cent du total importé par le Japon en 1978.

Attentat à la mission de l'URSS à l'ONU

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — La Maison-Blanche a condamné hier « fermement et sans équivoque » l'attentat commis dans la nuit de mardi à mercredi contre la mission soviétique auprès de l'ONU à New York.

« Les États-Unis réaffirment avec force leur volonté de remplir leurs responsabilités pour la protection des diplomates étrangers aux États-Unis », a ajouté le communiqué.

Une explosion avait blessé mardi soir quatre policiers de garde à la mission soviétique de l'ONU à New York et deux employés de la représentation.

Cet attentat avait été revendiqué peu après par l'organisation anti-castriste « Omega 7 », puis par un groupe qui s'intitule « les nationalistes ukrainiens ». L'organisation « Omega 7 » avait déjà revendiqué l'attentat commis contre la mission cubaine à l'ONU, le 7 décembre.

La mission soviétique a déposé une vive protestation auprès des autorités de New York et de la mission américaine à l'ONU contre cette attaque qualifiée de provocation menée par des « organisations terroristes réactionnaires », rapporte l'agence Tass.

En outre, le ministère soviétique des Affaires étrangères a protesté auprès de l'ambassade des États-Unis à Moscou contre l'attentat qualifié « d'acte de banditisme ».

La note du ministère, qui met en cause l'inacapacité des Américains à assurer la sécurité du personnel diplomatique soviétique demande une indemnisation matérielle totale, et des mesures de protection efficaces.

Pour leur part, les États-Unis ont sévèrement condamné un article de l'agence Tass comparant la prise d'otages à Téhéran avec l'attentat près des locaux de la mission soviétique à New York. Selon l'agence Tass, les Américains avaient mis aussi peu d'empressement à protéger la mission soviétique à New York que le gouvernement iranien en avait mis à protéger l'ambassade américaine de Téhéran.

« Un tel article ne peut être considéré que comme une basse tentative pour justifier les actions du gouvernement iranien », a déclaré le porte-parole du département d'État, M. Tom Reston.

M. Reston a qualifié l'article de Tass de « trompeur » et « mauvais » et a estimé qu'il ne pouvait que « détériorer encore » les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique.

Promotion de la femme aux Pays-Bas

LA HAYE (AFP) — Deux jeunes Néerlandaises, Irene Cohen, 27 ans, et Ven Van Der Putten, 28 ans, ont été admises cette semaine dans la Corporation des balayeurs de rues de La Haye, dont l'accès était, depuis 110 ans, « interdit aux femmes ».

Il y a quelques semaines, les habitants de La Haye avaient pu observer ces deux pionnières s'initiant au maniement du balai sur la voie publique, sous le regard paternel d'un vétéran.

Ce dernier avait poussé l'attention jusqu'à leur indiquer comment se reposer, appuyées sur le manche de leur instrument de travail, et rouler une cigarette, un geste de détente auquel les femmes ne répugnent pas aux Pays-Bas.

Carter augmentera le budget militaire

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter a annoncé hier à Washington une augmentation en termes réels d'un peu plus de 3 pour cent du budget militaire des États-Unis pour 1981, et une augmentation annuelle moyenne de 4,5 pour cent pour les cinq années à venir.

Il a d'autre part lancé un appel au Sénat pour une ratification rapide de l'accord SALT-2 qui, a-t-il dit, autant que les dépenses militaires, renforcera la sécurité des États-Unis.

La plupart des nouvelles dépenses militaires, a-t-il dit à la Maison-Blanche devant une association d'hommes d'affaires, le Business Council, seront consacrées à l'acquisition par l'armée américaine de moyens de transports, maritimes et aériens, qui lui permettront d'intervenir rapidement dans les régions les plus reculées du monde.

« Les récents événements iraniens nous ont rappelé de façon vivace la nécessité pour les États-Unis de la force et de l'unité », a déclaré le président Carter. Citant d'autres défis possibles pour les États-Unis dans les années à venir, tels que les problèmes d'approvisionnement en énergie et l'instabilité politique dans les pays en voie de développement, le président a affirmé que les États-Unis « devaient être prêts à se joindre à leurs amis et leurs alliés pour résister aux menaces contre la stabilité et la paix ».

« Le renforcement permanent de l'Union soviétique et son inclinaison grandissante à utiliser la force militaire pour exploiter les situations instables, appelle une réponse américaine calme, réfléchie et ferme », a ajouté M. Carter.

Le président a mis l'accent sur les déséquilibres entre les efforts déployés par l'Union soviétique au cours des dix dernières années en matière d'armements stratégiques et conventionnels, et ceux des États-Unis.

« Nous avons appris l'erreur que constitue une intervention militaire dans les affaires intérieures d'un autre pays, a poursuivi M. Carter. Mais nous devons comprendre que l'utilisation du pouvoir n'aboutit pas forcément à un potentiel Vietnam ».

Nous devons, au cours des prochaines années, a-t-il dit, renforcer tous les aspects de notre défense: forces stratégiques, présence militaire auprès des alliés de l'OTAN et du Pacifique, force navales, mobilité des armées et formation militaire.

Les forces stratégiques américaines reposent sur ce que M. Carter a appelé « la triade » (missiles de croisière, missiles intercontinentaux MX et les sous-marins Trident) qui, a-t-il dit, est déjà en voie de modernisation.

Le président a annoncé également la création d'une nouvelle flotte qui transportera l'équipement lourd de trois brigades de « marines » et sera stationnée « dans les régions lointaines, où les forces américaines pourraient être nécessaires ». Les troupes elles-mêmes, seraient transportées par air le moment venu, a-t-il dit. Il a également annoncé la mise en production d'avions gros porteurs qui pourront transporter notamment des chars de continent à continent.

M. Carter a précisé que ce programme n'augmenterait pas le pourcentage du produit national brut consacré par les États-Unis à la défense, qui restera d'environ 5 pour cent.

Enfin, le président américain a mis l'accent sur l'importance de la limitation des armements stratégiques. Le débat sur la ratification du traité SALT-2 nous permettra, a-t-il dit, de « montrer clairement que ce double effort, le contrôle des armes et la défense, est vital pour notre sécurité. ».

« Le meilleur investissement en matière de défense est l'investissement dans des armes qui n'auront pas à être utilisées, a-t-il conclu. (...)

Cette voix qui a bouleversé le monde

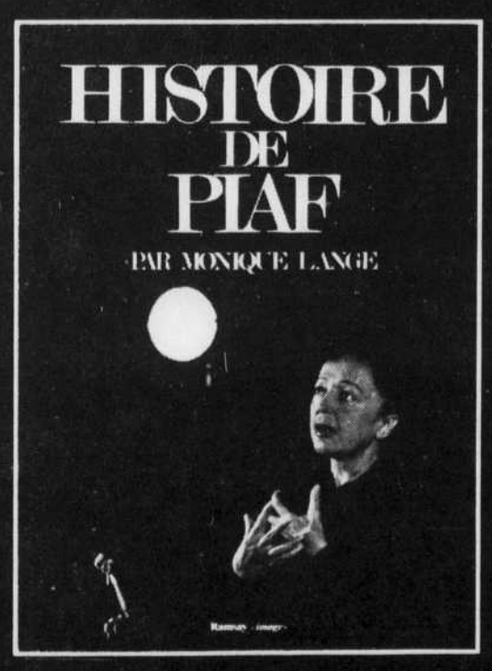

Une biographie de Piaf remarquable par le sérieux de la documentation, par l'abondance des photos, souvent inédites, par une approche délicate et sans complaisance d'une femme qui n'était vraiment heureuse que lorsqu'elle chantait.

Éditions Ramsay
En vente dans toutes les librairies
$22.00

Choisi pour lui ou pour elle chez Aquascutum, un cadeau de Noël qui en dit long sur qui l'offre et qui le recoit.

Aquascutum
OF LONDON
PLACE VILLE MARIE

ARMAND BOUDRIAS

Vente 20% à 50% de rabais

Paletots complets vestes sport pantalons

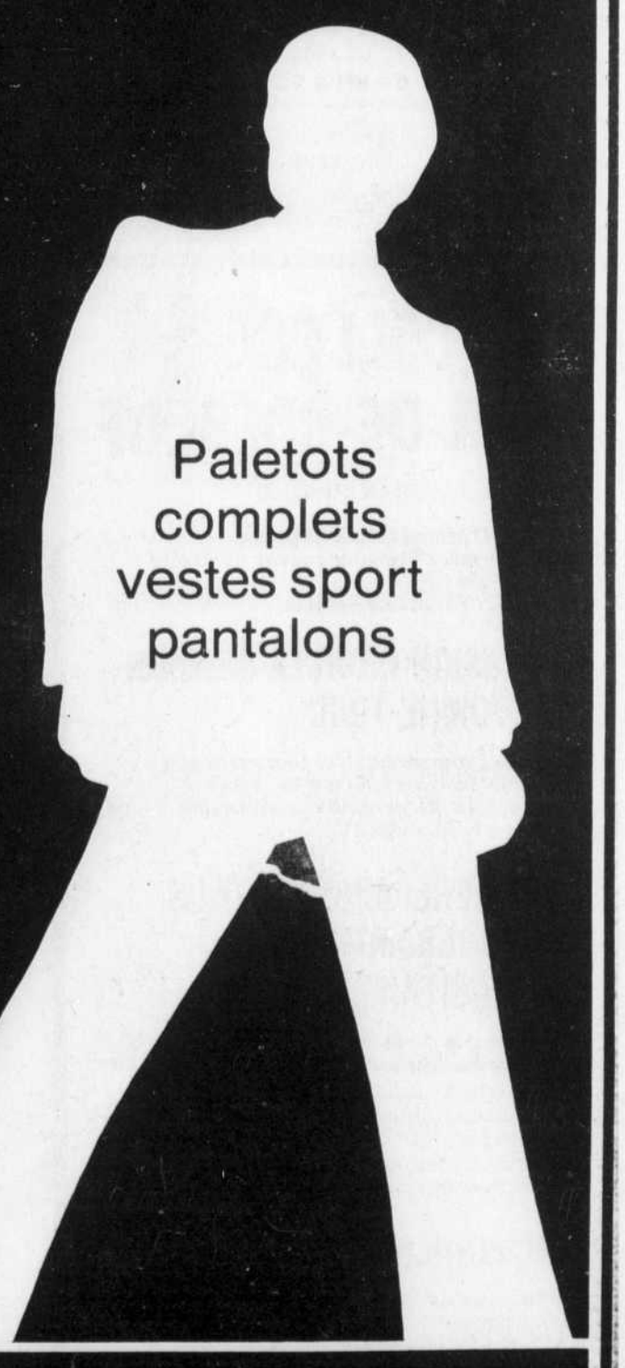

AMERICAN EXPRESS

Quatre magasins:

Place Bonaventure Montréal
6818 Plaza St-Hubert Montréal
Les Promenades Saint-Bruno
Place Québec Québec

Cette familiale, qui appartient à la firme Econ, de l'état de l'Alabama, arrive en Californie après avoir traversé tout le sud des États-Unis, depuis la Floride, équipée d'un système d'alimentation en énergie qui ajoute à celui, conventionnel, à base de pétrole un générateur transformant le bois (photo du bas) en gaz. Le test fut un succès.(Photolaser AP)

La CEQ refuse une plus grande place aux parents dans l'école

par Paule des Rivières

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) dénonce le projet de loi 71 modifiant les structures de participation à l'intérieur de l'école mais elle n'est pas prête pour autant à orchestrer une mobilisation autour de ce projet.

Réunis hier en conseil général, les 150 délégués de la centrale ont battu une proposition de leurs dirigeants visant à « tenir une manifestation importante à la mi-janvier » pour contester ce projet, lequel aura à ce moment force de loi.

Le temps choisi par les dirigeants de la centrale est directement relié à la négociation en cours entre les enseignants, le gouvernement et les commissions scolaires ainsi qu'au déclenchement possible d'une grève vers la dernière semaine de janvier.

Les délégués ont jugé hier qu'il n'était pas pertinent d'enclencher une mobilisation tardive autour d'un projet de loi dont plusieurs auraient souhaité qu'il fasse l'objet d'une contestation plus énergique et plus rapide.

Quant à mettre ultérieurement dans une même contestation et le projet de loi 71 et la négociation, c'est une attitude qui n'a pas recueilli la faveur des délégués.

Essentiellement, les délégués de la CEQ — qui a sans succès demandé une commission parlementaire sur ce projet — reprochent au projet d'empiéter sur le champ de la négociation et de constituer une ingérence dans les affaires syndicales.

Le projet de loi 71, adopté hier en deuxième lecture, prévoit la création de conseils d'orientation dans les écoles, sous la responsabilité du principal et composé de tous les groupes impliqués dans la vie de l'école.

Le projet de loi élargit également le rôle des comités de parents des écoles en leur offrant la possibilité d'exiger la consultation sur un certain nombre de sujets dont le rythme d'implantation des nouveaux programmes la politique d'intégration des enfants en difficulté d'apprentissage et les critères de ce passage du primaire au secondaire.

« Ça nous enlève tout ce qui nous restait comme liberté dans le choix des moyens et des outils d'apprentissage », a déploré le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Rodrigue Dubé.

Les membres dela CEQ déplorent aussi le fait que le projet de loi ne reconnait pas explicitement les syndicats d'enseignants et qu'en instituant de nouvelles structures de participation, il soustrait ainsi un élément important de la négociation locale entre enseignants et commissions scolaires.

La CEQ en arrive à la conclusion qu'on veut écarter les enseignants de la vie de l'école en faisant apparemment une plus large place aux parents, dont le manque d'expérience et d'information les placera sous l'aile du directeur d'école. La CEQ a reconnu qu'elle n'avait pas de politique détaillée sur la place et le rôle des parents à l'école.

Enfin, un enseignant a révélé hier à ses collègues qu'un homme, probablement un enseignant, avait siégé durant de nombreux mois au sein d'un comité mixte consultatif chargé de préparer le projet de loi 71 et parlé tout ce temps au nom de la CEQ, à la surprise des dirigeants de la centrale.

21 millions d'arbres plantés en 1978

QUÉBEC (PC) — Plus de 21 millions d'arbres ont été plantés au Québec en 1978, révèle le dernier rapport annuel du ministère des Terres et Forêts.

Le rapport a été déposé hier à l'Assemblée nationale du Québec.

Les arbres ont été plantés dans le cadre de l'opération « reboisement » que le ministère a mis de l'avant pour régénérer les forêts québécoises.

Ce rapport est le dernier qui sera déposé au nom du ministère des Terres et Forêts; ce ministère a fusionné en septembre dernier avec celui de l'Énergie, pour former le nouveau ministère de l'Énergie et des Ressources.

Le document révèle que 19,7 millions d'arbres plantés sont des résineux, les autres des feuillus. Plus de 92% des arbres ont été plantés de façon manuelle, les autres, mécaniquement.

Le rapport rend hommage aux Clubs 4-H, un regroupement de jeunes naturalistes responsables de la plantation de 118,000 jeunes plants.

Les comtés où le plus grand nombre d'arbres ont été plantés sont ceux de Mégantic-Compton (2,025,125), Richmond (1,295,700), Lotbinière (1,172,000), et Beauce-Sud (1,044,875).

Notre-Dame-des-Neiges: Larivée maintient son projet de refus

par Paule des Rivières

Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), M. Luc Larivée, n'a pas changé d'idée: il a déclaré hier qu'il contredirait le gouvernement et irait de l'avant avec son projet de refuser la déconfessionnalisation de l'école Notre-Dame-des-Neiges.

C'est ce midi en effet que les commissaires doivent rejeter la requête pour une école pluraliste soumise il y a onze mois par les parents de l'école primaire Notre-Dame-des-Neiges, nonobstant le fait que le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, nie à la CECM le droit de révoquer ou de conférer des statuts à ses écoles, estimant que c'est au Comité catholique que revient cette tâche, qu'il a déjà remplie d'ailleurs.

La CECM soutient que la commission n'a pas le droit d'administrer des écoles qui ne sont pas officiellement catholiques.

Par ailleurs, les parents de la petite école du quartier Côte-des-Neiges, à Montréal, se sont vu offrir hier les sympathies des 8,000 enseignants de cégeps affiliés à la CSN et celles de la CEQ.

Quelque 150 délégués de la CEQ ont en effet adopté hier les propositions d'appui soumises par le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Rodrigue Dubé, même si la centrale a reconnu que sa position sur la confessionnalité pourrait souffrir quelques précisions.

La CEQ s'est déjà prononcée en faveur de structures scolaires neutres à l'intérieur desquelles les écoles pourraient se donner des orientations propres à leur milieu.

Hier, la CEQ s'est engagée à intervenir auprès de la CECM et du gouvernement pour appuyer les parents incompris.

Par ailleurs, d'autres parents, ceux de la polyvalente Pierre-Laporte à Ville Mont-Royal, continuent de refuser la cohabitation linguistique que s'apprête à leur imposer en janvier la Commission scolaire de Sainte-Croix.

Les commissaires ont tenu avant hier soir une réunion à l'issue de laquelle un porte-parole a fait savoir que la décision était maintenue de faire venir les élèves d'une école catholique anglaise de la région à Pierre-Laporte, à moitié vide actuellement.

Par ailleurs, rejoint hier par LE DEVOIR, la présidente du Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal (BEPGM), Mme Joan Dougherty, a confié qu'elle n'avait jamais reçu de proposition de la Commission voisine de Sainte-Croix au sujet d'un éventuel déménagement des étudiants protestants francophones de l'école Roberval — trop petite — à Pierre-Laporte.

Cette alternative avait été suggérée par les parents de Pierre-Laporte qui font valoir que l'uniformité linguistique est plus importante que l'homogénéité religieuse.

La présidente du PEPGM a déclaré: « Si la Commission scolaire de Sainte-Croix nous faisait une proposition nous l'étudierions certainement mais ce n'est pas à nous à prendre les devants et ce n'est pas un transfert que nous pourrions agréer dans quelques jours de toutes façons ».

Les parents de Pierre-Laporte ont l'appui de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal et celui des ministres d'État au Développement culturel et de l'Éducation, MM. Camille Laurin et Jacques-Yvan Morin.

Retour de la marine à voile?

WASHINGTON (AFP) — L'administration américaine de la marine marchande a commandé récemment à un expert une étude sur la rentabilité des navires de commerce à voile, en raison de l'accroissement constant des coûts du pétrole.

L'étude a été confiée à M. Lloyd Bergeson, un architecte naval qui préside la Wind-Ship Development Corporation.

M. Bergeson aura à déterminer les caractéristiques des navires de commerce à voiles, les routes maritimes commerciales les plus favorables, ainsi que les produits les plus propices à ce type de transport.

Satisfaite, la FTQ exige encore plus de la loi 17

par Gilles Provost

Difficilement capable de cacher son intense satisfaction devant la dernière version de la loi 17 sur la santé-sécurité au travail, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a quand même demandé hier des « correctifs importants » destinés à accroître davantage les pouvoirs des syndicats pour protéger la santé de leurs membres.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a aussi demandé que l'administration de cette réforme ne soit pas confiée au ministre du Travail, malgré les pressions en ce sens du Conseil du patronat du Québec.

M. Laberge a aussi reconnu que la FTQ ne mobiliserait certainement pas ses membres pour obtenir davantage si jamais le gouvernement adoptait la version actuelle de la loi avant Noël comme l'exige sa centrale. Cette adoption, indicemment, est moins certaine qu'on le croyait puisque les partis d'opposition ont annoncé leur opposition à la réforme malgré leur attitude favorable affichée jusqu'à maintenant.

Pour sa part, la FTQ juge inconcevable que la loi 17 permette explicitement aux employeurs d'imposer des sanctions ou un congédiement aux représentants des travailleurs à la prévention. Même si la loi limite cette permission aux cas d'abus, la FTQ craint que cela ne laisse la porte ouverte au chantage et à l'intimidation.

La centrale veut aussi pouvoir nommer ses permanents au poste de représentant à la prévention sur les chantiers de construction, seul moyen à ses yeux d'avoir des préposés vraiment bien formés et compétents. Autrement, dit-elle, l'effort de formation sera toujours à recommencer puisque la majorité des chantiers ne durent même pas trois mois; il y aura alors un roulement perpétuel à la fonction de représentant à la prévention.

Enfin, la FTQ réclame toujours le droit des syndicats à faire cesser un travail dangereux pour leurs membres qui pourraient être trop craintifs pour prendre eux-mêmes cette initiative, avec le risque de représailles que cela implique de la part de l'employeur.

Le Bureau confédéral de la CSN dénonce les «parasitaires» cellules marxistes-léninistes

Le Bureau confédéral de la CSN, qui siège actuellement à Québec, a adopté hier soir à l'unanimité la déclaration suivante dans laquelle il dénonce comme étant « essentiellement politique, parasitaire et opportuniste » le plan d'ingérence mis au point par des « cellules » marxistes-léninistes pour influencer le déroulement du débat sur le projet de loi 17 à l'intérieur de cette centrale. Le DEVOIR avait rendu ce document public mardi et publié hier une analyse sur ce sujet du vice-président de la CSN, M. André L'Heureux, en faveur d'un contrôle rigoureux du caractère syndical des démarches de la CSN.

Nous reproduisons ici intégralement la déclaration du Bureau confédéral:

« Le Bureau confédéral de la CSN a reçu le document déposé par le vice-président André L'Heureux, dont a fait état hier le quotidien LE DEVOIR.

« Depuis deux jours, et jusqu'à demain soir, le Bureau confédéral réfléchit sur les pratiques syndicales; cela comprend entre autres les différentes fonctions assumées par les fédérations et les Conseils centraux, leurs responsabilités respectives face aux négociations et aux grèves, la fonction conseil tenue par les salariés de la CSN; cela comprend aussi la position de l'organisation syndicale face aux partis, mouvements ou groupes politiques. C'est un débat amorcé depuis quelques années et qui devra se poursuivre.

« Le Bureau confédéral a réaffirmé à l'unanimité les principes d'autonomie et d'indépendance de la démarche syndicale à l'égard de tout parti, mouvement ou groupe politique. Il faut constater, à la lecture du document en provenance de la Ligue communiste (M-L) du Canada, auquel le quotidien Le DEVOIR consacrait un article mardi, que l'approche de ce groupe sur la question de la sécurité et de la santé au travail en est un essentiellement politique, parasitaire et opportuniste; cette approche sied sans doute à un parti politique, mais elle laisse froidement indifférent un mouvement syndical.

« La CSN compte parmi ses membres des péquistes, des libéraux, des conservateurs, des créditistes, des communistes qui ont tous le droit d'y être puisque la CSN est un mouvement pluraliste et de masse.

« La CSN défendra toutefois vigoureusement son autonomie face à tout parti, mouvement ou groupe politique. Elle réaffirme donc comme l'a fait son congrès de 1978, qu'elle s'opposera farouchement à toute tentative visant à subordonner l'action syndicale à des intérêts politiques partisans.

« La CSN maintient que ses revendications quant à une loi qui protège véritablement la santé et la sécurité des travailleurs sont des revendications strictement syndicales, qui ont été élaborées par les travailleurs et leur organisation, dans l'intérêt des travailleurs, et cela avant même la naissance des groupes politiques comme la Ligue. Pour le Bureau confédéral, tout autre interprétation concernant les positions défendues par la CSN dans le débat entourant le projet de loi 17 du ministre Pierre Marois ne vise qu'à discréditer les efforts des travailleurs et des travailleuses affiliés à la CSN pour améliorer leurs conditions d'existence. »

Adopté à l'unanimité par les quelque 50 délégués.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Inscription
Hiver 1980

Les étudiants déjà admis dans un programme qui n'ont pu faire leur demande d'inscription avant le 30 novembre auront la possibilité de s'inscrire à un certain nombre de cours qui ne seraient pas complets en se présentant à la:

Faculté de l'éducation permanente
3333, chemin Queen Mary, 6e étage

les 17, 18 décembre
de 9h à 18h

Renseignements:
343-6090

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(cours collégial)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte - résidence pour étudiants seulement
- Bourses d'études possibles

ADMISSION POUR LA SESSION D'AUTOMNE 1980

Tous les programmes du cours collégial (diplôme d'études collégiales - secteur général et le programme professionnel 511.01, arts plastiques).

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:

1. - Sciences de la santé
2. - Sciences pures et appliquées
3. - Sciences humaines et sciences de l'administration
4. - Arts plastiques et communications
5. - Arts plastiques (professionnel)
6. - Lettres, langues modernes et théâtre

RENSEIGNEMENTS:

Bureau des Admissions
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: (514) 342-1320 poste 262 ou 337

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

Vacances S.E.T.A. Voyages
"AIR CANADA" aller-retour
À partir du 15 janvier —
TARIFS CCF de 7 à 60 jours
réservation 30 jours à l'avance
PARIS $299
LONDRES $259
Tél.: 861-3906 — 861-0200
1176 rue Drummond, Mtl H3G 1V7
TOURING CLUB DE FRANCE

© S.T. Dupont 1979

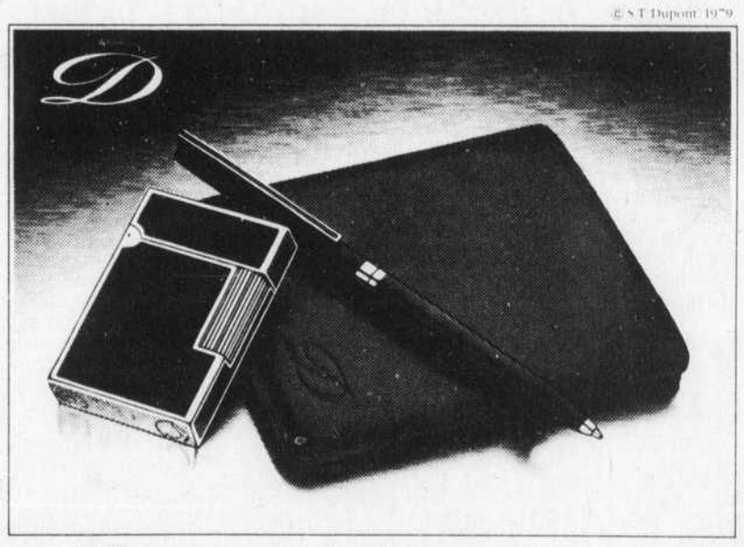

Le goût de la perfection

S.T. Dupont
ORFEVRES A PARIS

Pour obtenir des renseignements sur les produits S.T. Dupont, veuillez téléphoner au (514) 937-4605.

Envolez-vous avec Swissair.

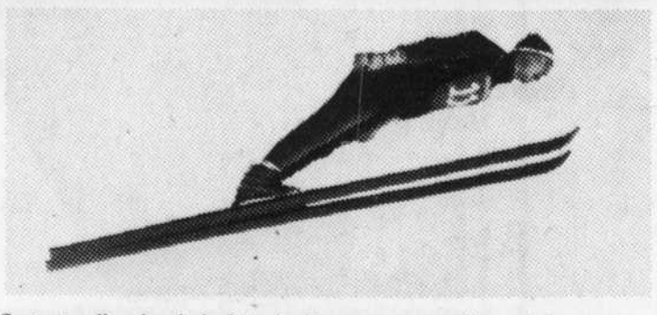

Swissair offre plus de forfaits de ski que toute autre ligne aérienne avec quatre vols par semaine au départ de Montréal et Toronto et des vols quotidiens en partance de New York, Boston et Chicago. Appelez votre agent de voyages ou Swissair.

La classe suisse partout dans le monde.

swissair

Le choix du libraire

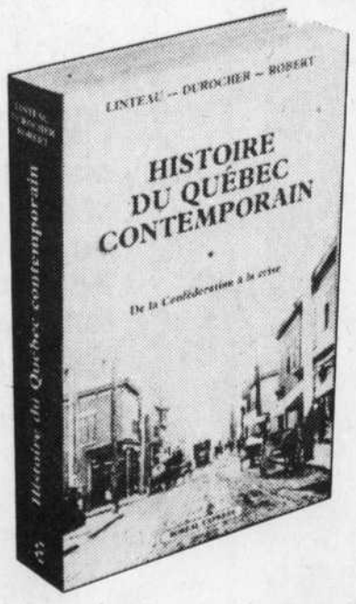

Disons-le tout de go: l'ouvrage est un événement. Il répond à une attente, sinon à un besoin manifeste à l'université, au collège, à la maison, au chalet.

Yvan Lamonde, Le Devoir

Une histoire nuancée, adulte et cohérente. (...) C'est à très peu de chose près, un bilan convaincant, mesuré, logique.

Laurent Laplante, Le Soleil

LINTEAU-DUROCHER-ROBERT
HISTOIRE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN
de la Confédération à la crise

Volume illustré, 664 pages, $19.95
En vente dans toutes les librairies

Aux éditions du
BORÉAL EXPRESS
Diffusion Dimédia, 539 Lebeau, V. Saint-Laurent H4N 1S2

Les commissions scolaires ne peuvent révoquer la confessionnalité d'une école

QUÉBEC (PC) — Aucune commission scolaire ne peut révoquer la confessionnalité d'une école, a affirmé hier à l'Assemblée nationale le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin.

Seuls le Comité catholique et le Comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation peuvent le faire, a soutenu le ministre en répondant aux questions du chef de l'Opposition, Claude Ryan.

Au cours de la tournée de consultation qu'il a effectuée dans la province, il a constaté que les Canadiens français ne demandent pas que soit modifié le système confessionnel actuel. Il en a conclu qu'il était plus urgent de régler les problèmes pédagogiques.

Son ministère n'a donc pas l'intention de restructurer le système et va plutôt le respecter. Mais suite à l'immigration, des enfants de différentes croyances sont appelés à partager la même école. L'école Notre-Dame-des-Neiges en est un exemple.

On pourrait dans ces cas assouplir le système, a dit M. Morin, sans le rendre aconfessionnel ou anticonfessionnel. Cette solution permettrait un modus vivendi très civilisé. « C'était l'espoir », la possibilité de voir apparaître des écoles multiconfessionnelles, a dit le ministre. On aurait ainsi la possibilité de respecter la foi des parents et des enfants.

L'école Notre-Dame-des-Neiges à Montréal a vécu une expérience du genre depuis le printemps dernier à la demande de la majorité des parents des élèves et suite à une recommandation du comité catholique.

Il est tout à fait erroné de soutenir que la CECM ne peut admettre que des écoles catholiques, a soutenu le ministre. Si la CECM veut mettre en doute la décision du Comité catholique, elle peut s'adresser aux tribunaux et y débattre le fond de la question, a dit M. Morin.

M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation du Québec.

Le ministre a fait faire une étude de la question sur les plans juridique et constitutionnel et en a reçu le rapport d'un sous-ministre, il y a quelques jours. Il verra s'il peut déposer ce rapport à l'Assemblée nationale.

Pour Joe Clark, l'avortement est une question de conscience

OTTAWA (PC) — Pour le premier ministre, M. Joe Clark, l'avortement est une question de conscience personnelle et la loi à ce sujet doit s'appliquer avec justice dans tout le pays.

Dans le communiqué que son bureau envoie à ceux qui demandent son opinion sur l'avortement, M. Clark signale qu'il ne tente pas d'influencer ses députés dans un sens ou dans l'autre.

« Je n'ai pas cherché à imposer un point de vue sur l'avortement aux parlementaires de mon parti, note-t-il, mais j'ai laissé chacun d'eux libre de se prononcer selon ses convictions personnelles. »

M. Clark a dit qu'il appuyait les conclusions d'un comité sur l'avortement, créé en 1977 par l'ancien gouvernement libéral.

Le comité, dirigé par le sociologue torontois Robin Badgley, a trouvé que la loi sur l'avortement était interprétée de façon différente dans les provinces et que les services offerts n'y étaient pas les mêmes.

Mais le comité, signale M. Clark, a trouvé que « la majorité des gens trouvaient la loi elle-même juste et ne désiraient pas qu'elle soit modifiée ».

Cette loi, adoptée il y a 10 ans par le Parlement, donne l'autorité nécessaire à des comités d'hôpitaux pour permettre les avortements thérapeutiques où la santé ou la vie de la femme sont mises en danger par la grossesse.

La loi sur l'avortement est contenue dans le Code pénal, mais son application relève des provinces.

M. Clark a déjà annoncé son intention de poursuivre la politique de l'ancien gouvernement de consultations avec les provinces au sujet de l'avortement. Il a d'ailleurs demandé aux ministres David Crombie, de la Santé, et Jacques Flynn, de la Justice, de consulter les provinces.

S.I.A.F. INC
SOCIÉTÉ D'IMPORTATION D'ANTIQUITÉS FRANÇAISES

Arrivage d'un super container

➡ Fauteuils: Henri II, Louis XV, Louis XVI, Voltaires, armoires, buffets, commodes, vitrines, secrétaires, tables de fermes, chaises, bureaux, meubles en pin.

430 rue St-Pierre - Montréal - Tél.: 842-5975
(Métro: Victoria et Place d'Armes)
Ouvert tous les jours de 10h30 à 17h30 - jeudi de 10h30 à 20h

Métropolitain-Sud: un médiateur si les trois parties le veulent

QUÉBEC (CP) — Le ministère du Travail nommera un médiateur dans le conflit qui perturbe le transport en commun sur la Rive-sud de Montréal s'il obtient l'assentiment de toutes les parties, soit l'employeur et les deux syndicats impliqués.

C'est ce qu'a fait savoir le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, hier à l'Assemblée nationale.

Interrogé par le député péquiste de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, M. Johnson a expliqué que son ministère avait déjà rejeté une demande de médiation parce que cette procédure n'avait pas obtenu l'appui unanime des parties.

Il a affirmé que le ministère était prêt à faire des efforts « plus qu'extraordinaires » d'ici Noël pour trouver une solution au problème, à la condition que le Syndicat des employés de Métropolitain-Sud accepte la médiation et s'y soumettre de bonne foi.

Selon M. Johnson, si les parties ne parviennent pas à s'entendre sur le processus de la médiation, c'est le commissaire du Travail qui devra trancher le conflit qui porte sur l'harmonisation des droits d'ancienneté entre les employés de Métropolitain-Sud et ceux de la Commission de transport de la Rive-sud de Montréal.

Certains employés de la compagnie Métropolitain-Sud, une entreprise privée maintenant intégrée à la Commission de transport, ont une vingtaine d'années d'ancienneté.

La Banque de Commerce sommée de s'expliquer

TORONTO (PC) — Un représentant de l'Eglise catholique et un autre de l'Eglise anglicane ont réclamé de la Banque de commerce canadienne impériale qu'elle révèle sa politique relativement à la syndicalisation, de ses employés et aux prêts à l'Afrique du Sud.

Au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires, le père James Webb, jésuite de Toronto, a rappelé que Vatican II avait établi comme un droit fondamental le droit de fonder un syndicat.

La semaine dernière, la Commission des relations de travail du Canada a trouvé la banque coupable de discrimination pour avoir gelé les salaires dans les succursales syndiquées ou en voie de l'être.

Le directeur général de la banque, M. Russell F. Harrison, a répondu que la politique établie veut « qu'un employé est libre de se syndiquer ou non, comme il veut ».

M. Harrison a ajouté: « La banque n'est jamais intervenue intentionnellement dans la décision des employés concernant la syndicalisation ».

M. Harrison a fait savoir, par ailleurs, que la banque songeait à interjeter appel du jugement de la commission.

L'art de recevoir avec goût

C'est dans cette cave du Val de Loire que le rosé pétillant d'Anjou *Royal de Neuville*, élaboré selon la méthode champenoise, mûrit patiemment avant d'atteindre ce goût unique digne des grands crus.
Servez-le toujours bien froid.
Vous ferez dire à plusieurs que recevoir est un art qui s'exprime avec goût.

Royal de Neuville
rosé pétillant ou blanc pétillant
"appellation Anjou contrôlée"

Un Berger deux Moutons.
3 vins exquis de la famille Rothschild

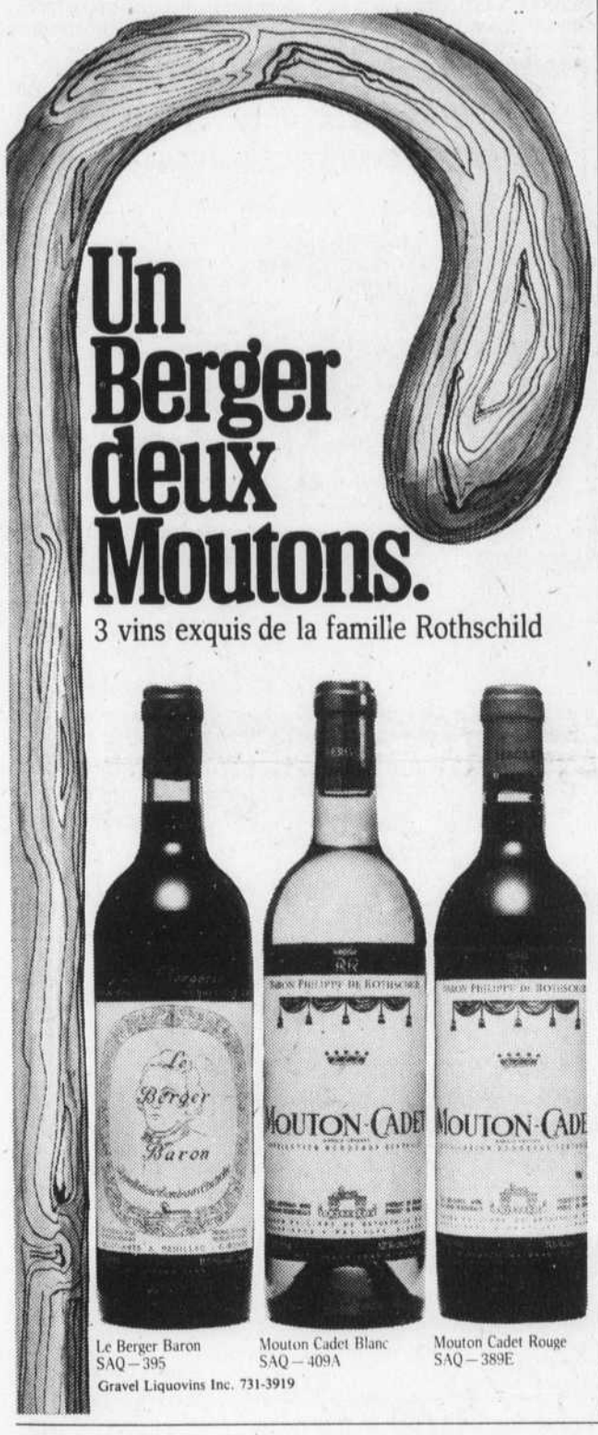

Le Berger Baron SAQ — 395
Mouton Cadet Blanc SAQ — 409A
Mouton Cadet Rouge SAQ — 389E
Gravel Liquovins Inc. 731-3919

La production d'électricité trois fois inférieure à la hausse de la consommation

QUÉBEC (PC) — En 1978, la production de l'électricité au Québec a augmenté de 3,6% par rapport à l'année précédente alors que la consommation, elle, a augmenté de 10,4%.

Pourtant, le nombre de clients n'a augmenté que de 2,2% au cours de cette période, souligne le rapport annuel de la Régie de l'électricité et du gaz déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé.

En 1978, la production a été de 86 milliards de KWh, contre 83 milliards en 1977. La production de l'Hydro-Québec a été de 63,3 milliards de KWh, une hausse de 4,1% par rapport à l'année précédente.

Les usagers ont consommé 82,1 milliards de KWh, en regard des 74,4 milliards consommés en 1977.

Les revenus tirés de la distribution de l'électricité, tant par Hydro-Québec que par l'entreprise privée ou les municipalités, ont augmenté de 25%.

3e divorce de Christina Onassis

ATHÈNES (AFP) — Mme Christina Onassis a décidé de divorcer, a déclaré hier son avocat athénien, M. Stelios Papadimitriou.

Le divorce interviendra très prochainement, probablement avant Noël, a-t-il ajouté.

L'héritière de la fabuleuse fortune de l'armateur grec Aristote Onassis s'était mariée avec le Soviétique Serguei Kaouzov il y a seize mois à Moscou. C'était son troisième mariage.

Place Bonaventure 875-2013 | 6818, rue St-Hubert 273-2851 | St-Bruno 653-9422 | Place Québec 524-5263

ARMAND BOUDRIAS

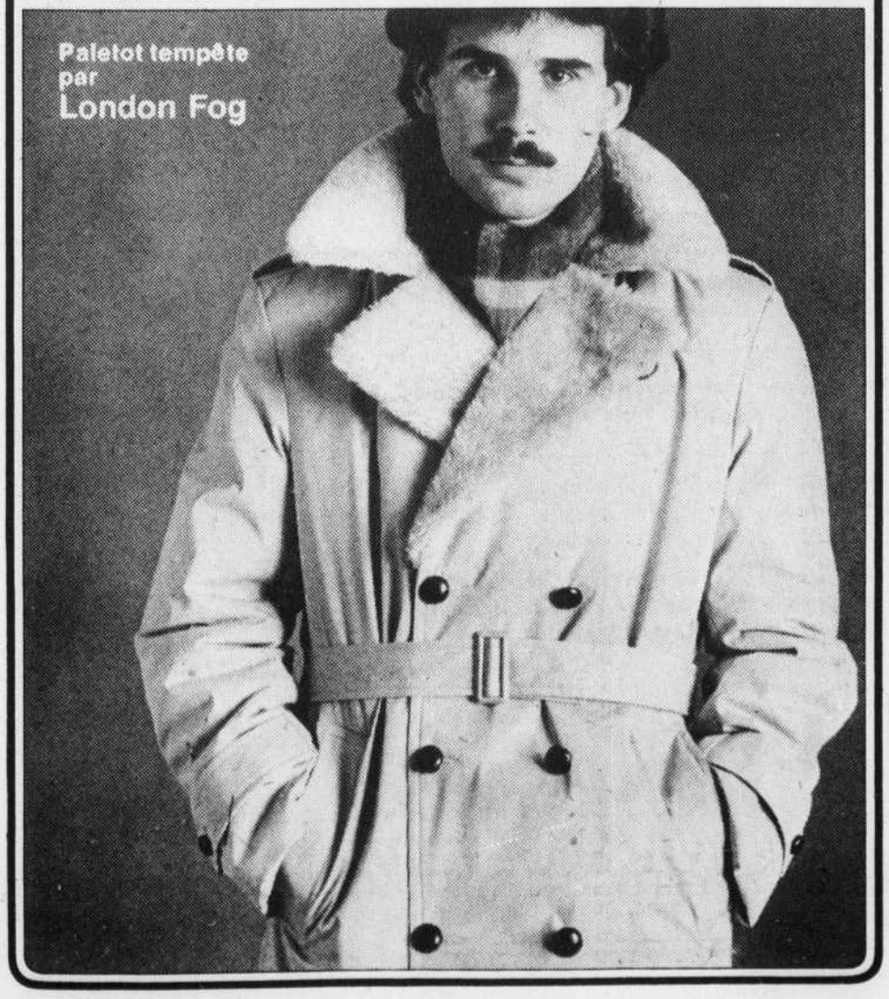

l'extra-douceur signée Matinée

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette—Format King Size: "goudron" 4 mg, nicotine .4 mg.

New York brûle-t-il?

Dans les quartiers d'immigrés de New York, des maisons vides brûlent. En trois ans, incendie ou abandon, la ville a perdu 165,000 logements.

par Monique Garrigou-Lagrange

DE tout le morceau de rue, la laide église en briques trop rouges, Saint-Pie-X, flanquée de son presbytère, est le seul bâtiment intact. Juste à droite, derrière une jungle d'herbes, les ruines abandonnées d'une maison sans fenêtres: brûlée. En face, une immense bâtisse blanche dont les fenêtres crevées laissent voir que ce n'est plus qu'une carcasse vide. C'était l'école. De hautes maisons de brique, béantes elles aussi, la flanquent des deux côtés. Un peu plus loin, un terrain vague s'est installé là où la municipalité a fait tomber des pans de murs plus anciens.

Combien de fois peut-on voir à New-York ce tableau stupéfiant de maisons brûlées par rangées entières, devenues d'énormes poubelles où s'accumulent tessons de bouteilles et vieux cartons! Peut-être est-ce ici, dans le Sud-Bronx, que le phénomène a pris le plus d'ampleur. « A ce qu'il paraît, dit Pedro le Portoricain, qui, à 100 mètres de l'église Saint-Pie-X, dans la rue commerciale voisine, tient, avec d'autres, boutique de statues de plâtre et de chapelets, c'est plus détruit qu'à Pearl-Harbor ».

Qui brûle les maisons de Brooklyn, d'East-Harlem, du Sud-Bronx, d'ailleurs encore, et pourquoi? Depuis huit ans qu'il s'est déclenché, le phénomène a pris des proportions fantastiques. Rien que pendant les trois dernières années, New-York City a perdu pour le moins, par abandon et démolition, souvent après mise à feu, cent soixante cinq mille logements.

« Au début, dit le professeur Fitzpatrick, de la Fordham University, on avançait trois hypothèses:

« — Des propriétaires craignent que leurs maisons ne se dévaluent. Ils mettent le feu pour toucher l'assurance. En 1972-1973, les compagnies d'assurances ont versé 35 millions de dollars aux propriétaires de logements brûlés. Et jamais elles n'ont demandé d'enquête;

« — Pour être prioritaires sur les listes de relogement, des locataires mettent le feu à leurs appartements délabrés;

« — Il y a aussi les drogués qui, par négligence ou désespoir, incendient les maisons. Et les enfants qui jouent au feu... » Ainsi ont fait les gamins qui, avant d'inaugurer leur nouvelle école près de Saint-Pie-X, ont brûlé l'ancienne.

Bien qu'elle ne s'appuie pas sur des témoignages absolument sûrs, une autre explication s'impose avec une évidence croissante: ces incendies volontaires ne seraient pas seulement le fruit de la cupidité, du mimétisme ou de la misère, mais d'opérations stratégiques menées par des gens puissants pour s'assurer la maîtrise du domaine foncier.

De nombreux signes étayent cette hypothèse. Des choses bizarres se passent dont on ne peut que flairer les causes. Vicaire à Saint-Pie-X, le Père Paul décrit les événements mystérieux qui se sont déroulés dans une maison d'en face, brûlée comme de bien entendu et devenue propriété de la ville. C'est une grande bâtisse de six étages, de construction robuste et dont les murs tiennent bon. Sept familles portoricaines du quartier ont négocié son rachat à bas prix après le premier sinistre et entrepris de réaliser elles-mêmes les gros travaux de déblaiement. A peine avaient-elles commencé qu'une entreprise de démolition arrivait sur les lieux. Étrange, disent les gens de ce quartier où l'on ne se hâte guère de faire tomber des maisons beaucoup plus chancelantes et où il a fallu que le pape annonce sa visite pour qu'on en fasse disparaître dont la vue l'aurait choqué.

« Nous pensons, dit le Père Paul, que l'entrepreneur ne souhaitait pas cette forme de réhabilitation. Mais il n'y a pas de preuve... Quelques jours plus tard, un nouvel incendie s'est déclaré dans la maison. Il a démoli le toit et fait de gros dégâts. Nous ne savons pas si c'est un accident ou si l'entrepreneur y est pour quelque chose. Peut-être s'agit-il d'un accident. On ne peut rien prouver. Mais, ajoute-t-il, on pense... »

On pense et on a peur. Car la récupération volontaire d'une maison brûlée et abandonnée pourrait avoir l'effet d'un déclencheur dans cette communauté portoricaine déprimée, où l'alcool détruit les adultes et la cocaïne les jeunes gens. « Si ça réussit, dit le Père Paul, d'autres familles auront sans doute envie de racheter et de réparer la maison d'à côté en faisant elles-mêmes les travaux non spécialisés et en empruntant, elle aussi, à une banque, au taux de 1% garanti par la ville, pour ceux de maçonnerie, de plomberie, d'électricité ». Mais s'ils contrarient les plans que de puissants intérêts semblent poursuivre, le feu ne reprendra-t-il pas, une nuit?

Quels sont donc ces intérêts qu'on ne trouve inscrits dans aucun plan officiel? Pour les identifier, dit-on à Brooklyn, comme au Sud-Bronx, à Harlem et dans le quartier clochardisé du Bowery, il suffit d'observer.

Les pauvres, de plus en plus nombreux, sont contraints à partir. Selon le *New York Magazine*, 122,000 Noirs ont quitté New York City depuis 1970 et on attend le recensement de 1980 pour savoir si la ville, malgré la présence de peut-être 1 million d'étrangers en situation illégale, a perdu en dix ans 500,000 habitants ou 1 million.

Tout Manhattan, y compris Harlem et les autres quartiers dégradés, serait voué à devenir *white, walled and wealthy*, blanc, fermé et riche. L'opération paraît bel et bien engagée. Et les méthodes ne varient guère. Ou bien la maison brûle, ou le propriétaire qui a cessé de payer ses impôts en est dépossédé par la ville, la maison est alors vendue aux enchères à un nouveau propriétaire qui, n'étant plus lié par les baux précédents, contraint au déménagement ses locataires impécunieux, ou encore le propriétaire coupe le chauffage, crée des inondations, bref, fait fuir les indésirables, puis rénove l'immeuble et en tire un profit sans rapport avec son revenu précédent.

Les travailleurs sociaux de ces quartiers citent d'innombrables exemples de ces situations. Tous voient New York se transformer rapidement. Bientôt, ceux qui coûtent doublement cher à la ville en faillite en ne payant pas d'impôts et en touchant les allocations du Welfare n'y auront sans doute plus leur place. New York City a perdu cinq cent mille emplois industriels depuis 1970, les nombreuses usines de confection ont pratiquement toutes déménagé, contraignant leurs ouvriers sans qualification à les suivre ou à s'installer dans le chômage.

Par dizaines de milliers, les derniers embauchés, des fonctionnaires de la ville, souvent noirs et portoricains, ont été licenciés.

Pendant ce temps, les émigrés des « suburbs » (banlieues immédiates) ont largement amorcé leur retour. Désertée depuis des dizaines d'années par les classes moyennes au profit des belles demeures de bois et des verts gazons de la périphérie, New York redevient un pôle d'attraction. La crise de l'énergie et la crainte que le prix de l'essence ne rende bientôt exorbitant le prix des transports contribuent à ce retour, mais aussi l'ennui que sécrète à la longue la vie aseptisée dans ces immenses zones vertes qui ne sont ni villes ni campagne.

En certains endroits, l'avenir reste incertain. Les avis diffèrent, par exemple, à propos du Sud-Bronx. Le laissera-t-on, au moins pour un temps, aux Portoricains ou en fera-t-on un quartier de classes moyennes? Les desseins sont plus clairs en ce qui concerne le quartier, noir à 80%, portoricain à 20%, de Bedford-Stuyvesant, à Brooklyn. Entreprise en 1961, sous le drapeau de la guerre contre la pauvreté, une vaste opération de réhabilitation se poursuit depuis lors.

La Bedford-Stuyvesant Restoration Corporation achète à la ville pour 1 dollar des maisons détruites et abandonnées, les restaure — très bien d'ailleurs — puis les revend à des prix qui varient entre 60,000 et 100,000 dollars. Qui les achète? Des gens des classes moyennes noires qui s'installent dans un appartement et louent les autres au prix du marché. Ainsi cette vieille zone populeuse et dégradée est-elle en train de se respectabiliser; mais les loyers grimpent.

Peu de gens doutent que l'avenir de Harlem ne soit, lui aussi, à l'embourgeoisement. Mais ses futurs habitants, pense-t-on généralement, seront blancs. « Depuis trois ans, note Fergus Bordewich, de jeunes familles blanches ont commencé à y acheter leurs demeures et il est évident que des spéculateurs sont en train d'acquérir les maisons de pierre brune abandonnées depuis des années. » La transformation, ajoute-t-il, se fera d'autant plus aisément que la ville possède ou est sur le point de posséder, pour cause d'abandon, 40% des appartements résidentiels de Harlem.

Les communautés pauvres ainsi contraintes à céder leur quartier partiront-elles sur la pointe des pieds ou revendiqueront-elles le droit d'habiter là où elles vivent depuis plusieurs générations? « Notre espoir est dans la politique », me dit carrément Pedro le Portoricain.

Curieuse réponse de la part d'un homme qui, n'ayant aucune confiance dans le candidat démocrate et ne pouvant, en toute décence, mettre dans l'urne un bulletin républicain, s'apprête à perdre sa voix en votant pour un outsider hispanique dont le seul programme affiché est la lutte contre l'avortement!

(Le Monde)

La Chine à l'heure hippie

PEKIN (AFP) — *Jeunesse chinoise* brosse un tableau apocalyptique de la vie décadente des hippies américains, mettant en garde la jeunesse chinoise contre les dangers d'une occidentalisation trop poussée.

Le journal décrit les hippies avec de grandes barbes et des vêtements décadents mais aussi des ongles longs. « Ils se promènent nus dans les endroits publics en peignant certaines parties de leur corps... Leur conception de la vie est sans espoir », poursuit le journal, qui les peint partagés entre la drogue, le désir charnel et les religions mystiques de l'Orient.

« L'évolution des pays capitalistes sur le plan culturel ne peut qu'empirer. Plus les gens possèdent de richesses matérielles, plus leur esprit devient irréaliste, au point d'être irrécupérable », ajoute *Jeunesse chinoise*, en condamnant le laxisme des pays capitalistes.

La mode actuelle est de plus en plus exigeante...

MAX NARAN

le sait !

...lainages anglais

HABITS • VESTONS

100% pure laine, avec ou sans pièces pour les coudes, certains avec poches plaquées.

Ils sont tout à fait superbes avec les nouveaux collets étroits !

aux lecteurs de cette annonce... Cravate gratuite avec n'importe quel achat!

POUR VOUS, À DES PRIX PLUS QU'INTÉRESSANTS...

Spécial PALETOTS Épargnez environ $75.

VESTONS SPORT en laine $59. Épargnez $60.

COMPLETS 2 PIÈCES en laine $79. Épargnez $41.

COMPLETS 3 PIÈCES en laine $89. Épargnez $51.

Il nous reste environ 500 COMPLETS 2 ET 3 PIÈCES à $35. (disponibles dans quelques grandeurs seulement — Payez et emportez).

VESTONS SPORT d'été, pour hommes (disponibles dans quelques grandeurs seulement). au prix ridicule de $9.

Magasinez tôt pour un meilleur choix.

"Celui qui habille l'homme élégant de Montréal depuis plus de 70 ans"

3600 VAN HORNE

3ème étage, coin Côte-des-Neiges

737-9207

731-4445

Heures:
Lun., mar.: 9h a.m. à 6h p.m.
Jeu., ven.: 9h a.m. à 8h p.m.
Sam.: 9h a.m. à 4h p.m.

½ heure de stationnement gratuit à l'arrière du Théâtre Van Horne.
Retouches sur place.

Mappins bijoux de succession

Nous avons le plaisir de vous présenter cette collection exceptionnelle de bijoux provenant de successions, à des prix intéressants. Nous sommes donc dans l'obligation d'appliquer le principe "Les premiers arrivés seront les premiers servis".

1. 510-476652-01C	Bague pour dame, sertie de 2 diamants, poids total approximatif 2.78cts, et de 12 diamants baguettes, poids total approximatif .36cts. sur monture de platine	10,850.00
2. 510-478380-01C	Broche or jaune 14 KT, sertie d'un diamant, poids approximatif .22cts, et de 20 diamants (taille Européenne), poids total approximatif .53cts.	1,645.00
3. 534-253437-02C	Bague pour dame, sertie d'une Amethyste de 9.5 x 8.5mm, et de 2 diamants, poids total approximatif .14cts. sur monture or jaune 18 KT	395.00
4. 534-253437-01C	Pendentif or jaune 18KT de forme circulaire, sertie de 4 Amethystes poids approximatif 7.5 x 7.0mm et d'un diamant poids approximatif .10cts.	395.00
5. 336-257753-10J	Bague pour dame, sertie d'un saphir bleu ovale poids approximatif .62cts, de 2 diamants poids total approximatif .10cts et de 26 diamants poids total approximatif .40cts. sur monture or jaune 18KT.	1,885.00
6. 541-478083-01C	Solitaire, sertie d'un diamant poids approximatif .26cts, sur monture or jaune et blanc 14-18KT	920.00
7. 336-258709-03C	Bague pour homme, sertie d'une cornaline gravée, sur monture or jaune 10KT	159.00
8. 336-258709-04C	Boucles d'Oreilles, serties de 2 jades et de 36 diamants, poids total approximatif .72cts, sur monture en platine.	1,395.00
9. 519-232944-01C	Bague pour dame, sertie d'un diamant poids approximatiff .20cts, sur monture or jaune 14KT	519.00
10. 336-258709-01C	Bague pour dame, sertie d'un diamant poids approximatiff .20cts, sur monture or blanc 18KT.	550.00
11. 336-257625-05J	Bague pour dame, sertie d'un diamant canarie, poids approximatif .44cts et de 18 diamants, poids total approximatif .40cts, sur monture or jaune 18KT.	1,475.00
12. 336-243336-01J	Bague pour dame, sertie d'une perle de culture et de 4 petites turquoises sur monture or jaune 10KT.	160.00

JOAILLIER Mappins

Le magasin du bon goût.

1000 ouest, rue Ste-Catherine

LE DEVOIR

CAHIER 7

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 13 décembre 1979

Pierres précieuses

Le bijou vaut-il son pesant d'or?

par Pierre Leroux

LES Mages, comme le veut l'Evangile, auraient apporté de l'or à la naissance du Christ. Deux millénaires plus tard, le métal jaune, malgré la hausse astronomique de son prix, risque encore d'être l'un des présents les plus à la vogue à l'approche des Fêtes.

En effet, on estime à près de 30%, dans les milieux financiers, la proportion de l'or destinée au commerce de la bijouterie et de l'orfèvrerie, tandis que la période des fêtes de Noël demeure certes la plus active pour les joailliers.

Ceux-ci n'échappent pas cependant à la hausse vertigineuse du prix de l'or, résultante de l'abolition du prix officiel du précieux métal amorcée d'abord par les banques centrales américaines à l'été 1971 et entérinée par la majorité des membres du Fonds monétaire international au printemps 1978.

Selon M. André Roy, réélu président de la Corporation des bijoutiers du Québec aux assises de l'association en octobre dernier, l'augmentation du prix de l'or se traduit, sur le marché, par une faible diminution du nombre des ventes, diminution compensée cependant par un accroissement du chiffre d'affaires des commerçants. Cette baisse du nombre des achats permet aux bijoutiers, au dire du président, d'offrir un meilleur service après-vente à leur clientèle, contribuant ainsi à rehausser la confiance des consommateurs envers les joailliers.

De son côté, M. Bruce Smellie, président de l'Association canadienne des bijoutiers, déclarait le mois dernier à la Presse Canadienne, que « historiquement, chaque fois que survient une hausse du prix de l'or, il semble y avoir en même temps un regain d'intérêt pour les bijoux en or ».

Si, depuis 1914, l'or ne tient plus son rôle d'étalon des monnaies nationales, il n'en est pas devenu, de ce fait, moins fringant! Tant et si bien que son prix gravite depuis cet automne aux alentours de $400 américains l'once, sur le marché de Londres.

Malgré tout, M. Roy précise que le marché des bijoux en or représente encore entre 60% et 75% des ventes des bijoutiers québécois, le reste allant principalement au commerce de la montre. Quant à ce dernier marché, le président de la Corporation des bijoutiers estime qu'il en « coûte plus cher pour fabriquer une montre mécanique, qu'une montre électronique, en raison du nombre de pièces qui est plus élevé dans le procédé traditionnel ». Selon lui, il faut s'attendre à ce que le marché soit occupé presque totalement par celui de la montre électronique et ce, à très brève échéance.

Devant l'augmentation du cours du précieux métal sur les marchés aurifères, deux tendances semblent se dessiner dans le commerce des bijoux.

D'une part, les bijoutiers fabriquent de plus en plus de pièces ayant moins de carats. En effet, une bague qui, autrefois, était de 18 carats, deviendrait très chère en raison d'une augmentation de l'ordre de 80% des prix à la consommation en moins d'un an; la même, en 10 carats, demeure plus abordable. À ce sujet, M. Roy met en garde la population contre les fausses représentations de certains marchands qui n'hésitent pas à prétendre qu'un tel bijou est constitué d'un nombre de carats supérieur à sa quantité réelle. C'est pourquoi il suggère à l'acheteur d'exiger que le bijou soit « poinçonné », et qu'il porte aussi bien le nombre de carats que le nom du fabriquant. En outre, on publiera sous peu un code de déontologie de la bijouterie qui prévoiera vraisemblablement une solution à ce problème.

D'autre part, le second moyen pris par les bijoutiers pour compenser la hausse du prix de l'or consiste en la fabrication d'un plus grand nombre de bijoux en argent plaqué or. L'argent étant lui-même un métal de haute qualité, la résistance du placage s'en trouve accrue. La firme Coro, par exemple, se spécialise dans ce genre de production que l'on appelle fréquemment « vermeil ». Pour une parure qui veut être au goût du jour et qui, par ailleurs, est destinée à tomber dans l'oubli avec le changement de la mode, cette solution semble avoir connu un succès populaire.

Secret de Polichinelle, l'or ne se corrompt pas, il est très ductile et inoxidable. Aussi, le bijou en or, sans devenir un bon investissement, de l'aveu même du président de la Corporation des bijoutiers, demeure malgré tout une valeur qui ne se déprécie pas puisqu'il peut toujours être revendu, puis coulé en une autre pièce d'orfèvrerie. Cela conjugué avec la mentalité du public qui considère encore l'or comme une valeur-refuge, tend à expliquer l'engouement du consommateur pour le précieux métal.

Les experts estiment en outre que l'or peut s'avérer un mauvais placement pour un petit investisseur qui désire réaliser des profits à court terme, puisqu'une chute du dollar est toujours susceptible d'annuler les gains réalisés par la hausse des prix.

La hausse rapide du prix de l'or entraîne également une autre pratique. En effet, puisque le coûts d'approvisionnement ont fluctué très vite, ceux qui auront eu la sagesse de se constituer de gros stocks d'inventaire, il y a quelques mois, sont à même de réaliser des profits gigantesques en ne faisant que réajuster leurs prix de vente à celui du marché.

Autre conséquence de l'ascension du cours de l'or:

Voir page 16: Bijou

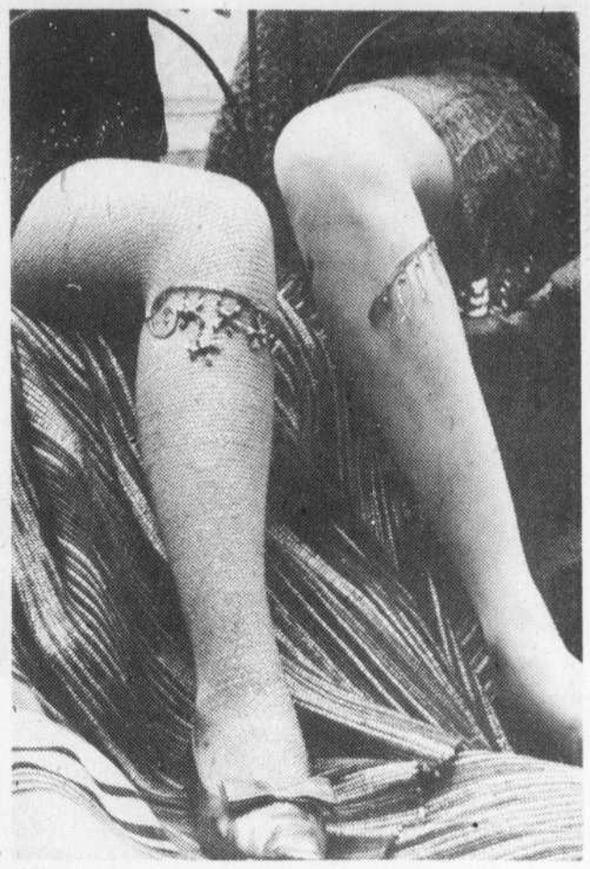

Le diamant, une valeur-refuge

par Elie Marcuse

A l'heure où l'or flambe et où le dollar dégringole, le diamant reste la « valeur-refuge » par excellence.

« Un petit diamant d'un carat (0,2 gramme), taillé en brillant, que vous auriez acheté $2,500 il y a dix ans exactement, vaut aujourd'hui près de $28,000 », déclare M. Dann, dans son confortable bureau du « Conseil supérieur du Diamant », qui regroupe depuis 1973 toutes les organisations professionnelles, bourses et syndicats du diamant d'Anvers (11,400 ouvriers pour $4 milliards d'exportations en 1978).

Depuis 1971 et le début de la crise du dollar et, surtout, après 1973 et la crise pétrolière, la demande pour les pierres d'investissement d'un carat « de première qualité et de première eau » a connu une telle expansion qu'elles sont pratiquement introuvables, précise M. Dann. « Quelques exemples? Un « White VS2 » d'un carat qui valait $4,500 en 1977 se revendait $5,800 l'année suivante. Un « Loupe Clean Exceptional White » d'un carat valait $14,000 en 1976 passait à

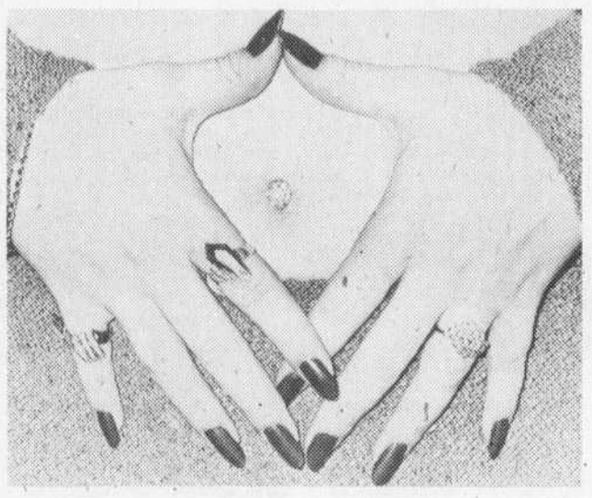

$22,000 un an plus tard ».

Les raisons de cette flambée des diamants d'investissement — sur le périmètre de 20,000 mètres carrés où les lapidaires essentiellement israélites appartenant à une secte très religieuse de la Pelikaan Straat et de la Hoveniersstraat — sont multiples, selon les spécialistes.

La « De Beers » qui concentre à Londres 90% de la production mondiale de diamants bruts, une espèce d'OPEP avant la lettre, s'est trouvée, ces dernières années, avec des stocks énormes de petites pierres (par suite d'épuisement de certaines mines et de la diminution de la grosseur des pierres). La firme a fait une campagne de publicité à travers le monde pour les petites pierres taillées. Du coup, indique M. Dann, la demande a été beaucoup plus forte qu'escomptée, provoquant la flambée des prix ».

Simultanément, les coûts de production ont augmenté, et les pays africains, producteurs, ont commencé à exiger de meilleures conditions financières. Au cours des dernières années, le prix du diamant brut a augmenté en moyenne annuelle de dix à quinze pour cent.

Les mines d'un certain nombre de pays s'épuisent, constatent les spécialistes d'Anvers, l'Inde notamment, le Brésil, le Libéria, la Sierra Léoné, certaines mines sud-africaines et zairoises, où se pose également le problème d'une importante contrebande de pierres. Toutefois, les mines d'URSS, de Namibie, du Botswana, du Ghana, de République centrafricaine, du Lésotho, de Tanzanie, du Venezuela produisent sans problème. La prospection se poursuit en Australie et a repris en Angola. Enfin, la Chine reste la grande inconnue ».

La Bourse du Diamant d'Anvers — qui a fêté en juin dernier son 75ème anniversaire — se porte très bien. La Belgique, en 1978, a exporté pour $2.4 milliards de diamants de toute sortes, venant en seconde position derrière Londres ($3.9 milliards) et devant Tel Aviv ($1 milliard), Bombay ($504 millions). « La crise est bonne pour le diamant, ça ne fait aucun doute » a conclu un spécialiste.

Occasion d'investissement dans les propriétés immobilières.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement est présentement à la recherche de personnes ou d'entreprises intéressées à présenter des soumissions pour l'achat d'unités de logement (appartements) erigées à Toronto, Mississauga, Ottawa, Montréal et Hull.

LA MAJORITÉ DES UNITÉS SONT CERTIFIÉES EN VERTU DE L'ALLOCATION DE COÛT EN CAPITAL

Ces logements font partie d'ensembles d'appartements et seront vendus séparément ou en bloc tel qu'indiqué ci-après:

	Bloc n°	Unités	Ensemble
Toronto	1	410	1
	2	448	2
Mississauga	3	523	1
Ottawa	4	347	1
Montréal	5	970	3
	6	947	2
	7	731	3
Hull	8	489	2
	9	355	2
	10	285	3
		5 505	20

Pour obtenir des renseignements, lignes directrices et détails relatifs aux propriétés mises en vente à Toronto, Mississauga et Ottawa, communiquer avec:

Le Directeur général
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Suite 222E, 2255 est, ave. Sheppard
Willowdale (Ontario) M2J 1W7
Téléphone:
(416) 498-7300

Pour obtenir des renseignements, lignes directrices et détails relatifs aux propriétés mises en vente à Montréal ou à Hull, communiquer avec:

Le Directeur, Division de la mise en marché des propriétés immobilières
Société canadienne d'hypothèques et de logement
2350, chemin Manella
Ville Mont-Royal
Montréal (Québec) H4L 4X5
Téléphone:
(514) 341-6060

Les intéressés devront soumettre par écrit leurs titres justificatifs, y compris des preuves de leur stabilité financière, de leur compétence dans la gestion en construction, de leur expérience en location de logements et de leur habileté sur le plan de la mise en marché.

La lettre exprimant votre intérêt et les documents à l'appui devraient parvenir au plus tard le 28 décembre 1979, à l'adresse de Montréal indiquée ci-dessus.

Un certain nombre de personnes et d'entreprises seront alors choisies et priées de présenter des soumissions détaillées en janvier 1980.

Société canadienne d'hypothèques et de logement — **Canada Mortgage and Housing Corporation**

L'honorable Elmer MacKay
Ministre

RE1/79

REED

AVIS D'ASSEMBLÉE AUX DÉTENTEURS DES DÉBENTURES DE REED LTÉE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée des détenteurs

a) des débentures série A 11 7/8% (ci-après appelées les "débentures série A");

b) des débentures série B 8 3/4% (ci-après appelées les "débentures série B");

c) des débentures série C 11 1/2% (ci-après appelées les "débentures série C"); et

d) des débentures série D (ci-après appelées les "débentures série D")

de Reed Ltée (ci-après appelée la "Compagnie") émises et garanties en vertu d'une convention de fiducie en date du 18 novembre 1975 intervenue entre Reed Ltée, compagnie constituée en vertu des lois de la province d'Ontario au moyen d'un certificat de fusion en date du 28 juillet 1975, et la Compagnie Montréal Trust (appelée dans cette convention et ci-après le "fiduciaire") et un acte fiduciaire d'hypothèque et de nantissement de la même date, intervenu entre les mêmes parties et sensiblement de la même teneur et au même effet, exécuté sous forme notariée, tel que modifié ou complété par un acte supplémentaire de fiducie, d'hypothèque et de nantissement de la même date, intervenu entre les mêmes parties sous forme notariée ainsi que par des conventions supplémentaires intervenues entre la Compagnie et le fiduciaire et portant les dates respectives des 14 mai 1976, 15 juillet 1976, 15 décembre 1976, 22 décembre 1976 et 30 novembre 1979 (cette convention de fiducie et les autres documents sont collectivement appelés aux présentes la "convention de fiducie") aura lieu à la salle Manitoba Room du Royal York Hotel, 100 Front Street West, Toronto, Ontario, lundi le 14 janvier 1980, à 10h00 (heure normale de l'est) aux fins d'étudier et, s'il est jugé souhaitable de le faire, d'adopter à titre d'une ou de plusieurs résolutions extraordinaires conformément aux dispositions de la convention de fiducie, une ou plusieurs résolutions aux fins suivantes, soit:

A. renoncer et demander au fiduciaire de renoncer à tout défaut en vertu de la convention de fiducie émanant de la conclusion de la vente par la Compagnie à Great Lakes Forest Products Limited de l'exploitation de Dryden appartenant à la Compagnie conformément à un contrat de vente et d'achat (ci-après appelé le "contrat de vente") en date du 7 décembre 1979 intervenu entre la Compagnie et Great Lakes Forest Products Limited ou qui peut ou pourrait provenir de ladite vente ou y être afférent;

B. ratifier la modification, l'abrogation, le changement, le compromis ou l'arrangement des droits des détenteurs de débentures (soit les détenteurs des débentures série A, les détenteurs des débentures série B, les détenteurs des débentures série C et les détenteurs des débentures série D) contre la Compagnie, que ces droits émanent de la convention de fiducie ou autrement, nécessaires ou souhaitables pour prévoir que les débentures série A, les débentures série B, les débentures série C et les débentures série D échoient le 29 février 1980;

C. ratifier toute modification de quelque nature que ce soit à l'une quelconque des dispositions de la convention de fiducie qui fera l'objet d'un consentement par la Compagnie et qui peut être visée, impliquée, nécessaire ou souhaitable pour donner effet a cette ou à ces résolutions extraordinaires;

le tout, à la condition que toute résolution à l'égard d'une renonciation à un défaut tel qu'il est mentionné dans le paragraphe A ci-dessus cesse d'avoir tout effet si une résolution prévoyant que les débentures échoient le 29 février 1980 tel qu'il est indiqué au paragraphe B ci-dessus n'est pas dûment adoptée lors de ladite assemblée ou de tout ajournement de celle-ci.

EN OUTRE, AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que les affaires devant être traitées à ladite assemblée affectent spécialement les droits des détenteurs de chacune des quatre séries de débentures en circulation (soit les débentures série A, les débentures série B, les débentures série C et les débentures série D) d'une façon ou dans une mesure sensiblement différentes de celles dont elles affectent les droits des détenteurs des débentures de chacune des autres séries et ladite assemblée sera donc une assemblée relative aux séries.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de la convention de fiducie à l'effet que toute résolution extraordinaire adoptée lors de ladite assemblée ou de tout ajournement de celle-ci liera, si elle est adoptée conformément aux dispositions de la convention de fiducie à cet égard, tous les détenteurs de débentures (des débentures série A, des débentures série B, des débentures série C et des débentures série D), qu'ils soient ou non présents à l'assemblée ou à tout ajournement de celle-ci à laquelle cette ou ces résolutions extraordinaires sont adoptées et le fiduciaire sera tenu de lui donner effet en conséquence, sous réserve des dispositions de l'indemnité du fiduciaire dans la convention de fiducie, et en outre à l'effet qu'en étudiant ou en acceptant, ou les deux à la fois, toute résolution extraordinaire ou autre, cette assemblée ou tout ajournement de celle-ci peut modifier, changer, amplifier ou omettre toute affaire et question mentionnées auparavant à l'égard de cette assemblée et il est énoncé que le texte précédent n'est pas censé spécifier les modalités de toute résolution devant être proposée à ladite assemblée, mais ne fait qu'indiquer la nature générale des affaires devant y être traitées ainsi que les modalités générales de l'objet de toute résolution extraordinaire devant y être soumise.

Des copies de règlements formulés par le fiduciaire en vertu de la convention de fiducie et du présent avis ont été postées à tous les détenteurs de débentures immatriculées (les débentures série A, les débentures série B, les débentures série C et les débentures série D) ainsi que des formules de procuration et les directives afférentes. En s'adressant à l'un quelconque des bureaux de la Compagnie Montréal Trust mentionnés ci-dessous, on peut obtenir des copies additionnelles de ces documents ainsi que des directives aux détenteurs de débentures série A et de débentures série C non immatriculées, des formules de certificat de vote, de procuration et d'autres documents permettant aux détenteurs de débentures série A et de débentures série C non immatriculées d'être présents et de voter à ladite assemblée et à tout ajournement de celle-ci sans présenter leurs débentures et permettant aux détenteurs de débentures (les débentures série A, les débentures série B, les débentures série C et les débentures série D) d'être représentés et de voter à ladite assemblée et à tout ajournement de celle-ci par un fondé de pouvoir.

EN DATE DU 13 décembre 1979 **COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST, fiduciaire**

Pour accommoder les détenteurs de débentures qui ne peuvent assister à l'assemblée précitée, les procurations et les certificats de vote peuvent être déposés à un des bureaux suivants de la Compagnie Montréal Trust:

1690 Hollis Street, Halifax, Nouvelle-Écosse, B3J 3C5
1, Place Ville Marie, Montréal, Québec, H3B 3L6
15 King Street West, Toronto, Ontario, M5H 1B4
221 Portage Avenue, Winnipeg, Manitoba, R3B 2A6
411 8th Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 1E7
466 Howe Street, Vancouver, Colombie-Britannique, V6C 2A8

Des copies du contrat de vente dont il est question ci-dessus pourront être consultées aux bureaux précités de la Compagnie Montréal Trust jusqu'à la conclusion de ladite assemblée et de tous les ajournements de celle-ci.

«SE SERVIR DE L'ARGENT DES CONTRIBUABLES POUR FINANCER L'INDUSTRIE CANADIENNE EST INJUSTIFIABLE»

EST-CE BIEN VRAI?

Pour bon nombre de Canadiens, la principale raison d'être de certaines compagnies est de prendre, d'une main, les prêts et subventions accordés par le gouvernement pour mettre tous les profits dans leur poche, de l'autre. On se préoccupe beaucoup plus de qui reçoit quoi que de qui contribue à quoi. C'est loin d'être encourageant.

La prospérité du Canada dépend en grande partie de la capacité de l'industrie canadienne à développer et à mettre en marché de nouvelles technologies, tout en affrontant la concurrence du reste du monde industrialisé. Cela requiert des investissements considérables et continuels dans le secteur de la recherche et du développement. D'autres pays sont prêts à le faire. Il nous faut donc relever le défi ou tout laisser tomber.

Pratt & Whitney a su le faire. Aujourd'hui près des ⅔ de tous les avions à turbopropulseurs de l'aviation générale dans le monde sont équipés de PT6 mis au point et fabriqués au Canada.

Nos turbomoteurs font pourtant face à une concurrence redoutable sur les marchés mondiaux. Certains produits américains font l'objet de programmes de recherche et de développement subventionnés par l'armée américaine et certains produits européens bénéficient de subventions gouvernementales quand ils ne sont pas propriété de l'État. Et ce n'est là qu'un aspect de la concurrence.

Notre réussite, nous la devons, en partie, au soutien financier du gouvernement fédéral. En 1978, un tiers de notre budget de $35 millions affecté à la recherche et au développement a été fourni par le gouvernement sous forme de prêts remboursables. Le reste provenait de la compagnie elle-même. Cette année-là, le total de nos ventes s'élevait à $323 millions dont $255 millions à des pays étrangers.

Nous avons versé $20 millions en taxes fédérales, provinciales et municipales et $96 millions en salaires à nos 6 000 employés. De plus, nous avons acheté pour $79 millions en biens et services de fournisseurs canadiens.

Selon les économistes du gouvernement notre contribution au PNB canadien s'élevait à $462 millions, rendement plutôt intéressant sur le prêt de $12 millions des contribuables!

Alors la prochaine fois que vous entendrez quelqu'un se plaindre que l'argent des contribuables sert à financer des compagnies privées canadiennes, faites-lui remarquer qu'il devrait plutôt y voir un investissement pour notre avenir collectif.

L'an dernier, nos $323 millions de ventes (dont $255 millions à des pays étrangers) ont représenté un apport de $462 millions au PNB canadien.

PRATT & WHITNEY AIRCRAFT DU CANADA LTEE

Une filiale de UNITED TECHNOLOGIES.

Réactions au budget

Un déficit réduit au détriment de l'autonomie en matière d'énergie

par Paul Morisset

LES mesures énergétiques vigoureuses prévues dans le nouveau budget fédéral ont été accueillies avec déception par les responsables de l'industrie canadienne du pétrole et avec tiédeur par leurs collègues de l'industrie automobile.

M. Fraser Allen, président de l'Association canadienne des producteurs de pétrole, qui représente environ 180 grandes entreprises, a affirmé que le gouvernement « semblait avoir concentré ses efforts sur ses besoins en revenus au détriment de l'autonomie en matière d'énergie ».

Il est bon que le gouvernement ait prévu d'augmenter le prix du pétrole, a-t-il dit en substance, mais en augmentant en même temps l'impôt des compagnies pétrolières, il freine la mise en valeur de nouvelles ressources énergétiques et sera donc incapable d'atteindre son objectif d'autonomie énergétique en 1990.

Selon un autre porte-parole de l'association, M. Ian Smythe, des hausses annuelles de $4 à $4.50 le baril sont raisonnables, mais les compagnies devraient récolter leur part traditionnelle de 45% dans cette hausse globale, au lieu de partager seulement les profits des premiers $2 de hausse, comme le prévoit le budget de M. John Crosbie.

De son côté, M. John Porter directeur général de l'Association des producteurs de pétrole indépendants, qui regroupe 175 petites et moyennes entreprises, a aussi soutenu que les impôts additionnels prévus pour les compagnies pétrolières compromettaient la marche du pays vers l'autonomie énergétique.

M. Porter a cependant vu une lueur d'espoir dans une phrase du discours de M. Crosbie, selon laquelle la politique des prix pétroliers pourrait être rajustée s'il s'avère que les entreprises manquent de fonds pour l'exploitation et la mise en valeur de nouveaux gisements de pétrole.

Par ailleurs, l'incertitude générale persiste dans l'industrie pétrolière, a-t-il ajouté, puisque le gouvernement fédéral n'est toujours pas parvenu à une entente avec l'Alberta sur la manière de redistribuer les profits.

M. Ross Hennigar, président de Suncor, cinquième firme canadienne intégrée de pétrole et de gaz, estime pour sa part que la nouvelle taxe énergétique prévue dans le budget fournira au fédéral d'ici quatre ans assez de revenus pour financer la construction de 1½ usine de transformation de sables bitumineux d'une capacité de 200,000 barils de pétrole par jour.

Durant cette période, la nouvelle taxe permettra au fédéral de récolter environ $8 milliards de l'industrie pétrolière, a-t-il poursuivi, et cette somme représente environ 20% du revenu net de l'industrie.

Si cette politique n'est pas rajustée en cours de route, M. Hennigar doute que le Canada puisse atteindre à l'autonomie énergétique d'ici à 1990. Selon des études de Suncor, les profits de l'industrie n'auraient pas été suffisants pour atteindre cet objectif même selon l'ancienne politique fiscale, et les compagnies auraient eu à emprunter des milliards de dollars supplémentaires.

Du côté de l'industrie canadienne de l'automobile, la réaction est pour le moins prudente, bien qu'on reconnaisse d'emblée la nécessité d'augmenter le prix de l'essence pour en réduire la consommation.

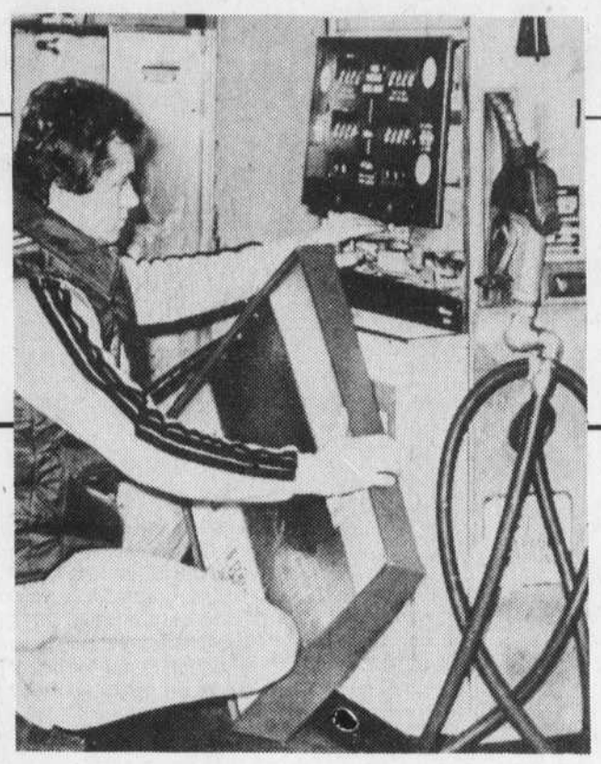

Les effets du nouveau budget fédéral n'ont pas tardé à se faire sentir: dès hier matin, les propriétaires de stations-service se sont empressés de rajuster — à la hausse, bien sûr — les compteurs de leurs pompes à essence. (Téléphoto CP)

Ainsi M. Roy Bennett, président de Ford Canada, déclare dans un communiqué: « Bien que nous soyons d'accord avec le désir du gouvernement d'encourager une plus grande prudence en matière d'utilisation de l'essence, nous croyons que l'ampleur de la taxe d'accise pourrait représenter un médicament dangereux s'il est administré en doses trop fortes. »

« La mesure gouvernementale pourrait faire obstacle aux abus, continue-t-il. Toutefois, elle pourrait également mettre en péril les ventes et les emplois des industries automobiles, des pièces de rechange et des industries connexes, qui dans l'ensemble fournissent de l'emploi à un Canadien sur sept. »

M. F. A. Smith, président de General Motors Canada, déplore quant à lui « qu'avec l'augmentation de la taxe d'accise sur l'essence, le poids presque total des mesures de conservation retombe sur les automobilistes ». Il souligne cependant le bon côté du budget: « L'augmentation du prix de l'essence stimulera encore davantage la vente de nos véhicules à consommation réduite sur le marché. »

Mais M. Patrick Lavelle, président de l'Association canadienne des manufacturiers de pièces d'automobiles, voit les choses d'un oeil plus pessimiste: « La hausse du coût du carburant, avec la hausse consécutive du coût de l'essence aux stations-service, aura un effet direct négatif sur les ventes de voitures et de pièces d'auto au Canada. »

Pour M. Lavelle, la surtaxe de 5% sur les bénéfices des sociétés « accentuera l'érosion de la position concurrentielle du Canada » vis-à-vis des États-Unis, où les compagnies de pièces d'automobile bénéficient depuis le début des années 70 des crédits d'impôt du programme « Disc » pour leurs exportations au Canada.

Le verdict des entreprises: sévère mais juste

A part les producteurs de pétrole et d'automobiles, particulièrement touchés par la hausse abrupte de la taxe d'accise sur l'essence, les milieux d'affaires canadiens ont bien accueilli le premier budget du gouvernement conservateur, qu'ils considèrent généralement comme sévère mais juste.

« Bien que les hausses de taxes ne soient jamais acceptées avec le sourire, nous reconnaissons la nécessité pour le Canada de réduire son déficit et nous sommes, bien entendu, heureux que le gouvernement ait imposé une clause de dégradation de la provision des hausses d'impôts aux sociétés », a commenté hier M. John Bulman, président de l'Association des manufacturiers canadiens.

« Le budget est un médicament quelque peu amer », a-t-il ajouté, mais le ministre des Finances, M. John Crosbie, « a démontré la détermination du gouvernement à s'attaquer vraiment aux grands problèmes économiques de l'inflation et de la balance des paiements ».

M. Pierre Côté, président du Conseil du patronat, a exprimé quant à lui son accord avec les objectifs à court et à moyen termes de la nouvelle politique budgétaire d'Ottawa. « Au total, un budget manifestement très sévère. C'est probablement le prix à payer pour vaincre l'inflation à moyen terme », a-t-il affirmé, tout en redoutant les conséquences possibles d'un désaccord entre le fédéral et les provinces sur la politique énergétique.

Pour sa part, le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Guy Desmarais, a qualifié le budget de « non inflationniste et non stimulant ».

« Le gouvernement apporte un appui incontesté à la politique de la Banque du Canada. En réduisant ses emprunts sur le marché, Ottawa laisse une plus grande place aux firmes privées, ce qui devrait favoriser une baisse des taux d'intérêt en tenant compte de l'amélioration probable du dollar. »

Pour M. Desmarais, la formule des obligations dont les dividendes seraient exempts d'impôts est une initiative heureuse qui apportera une source de liquidités aux entreprises.

Enfin, le président de la Chambre de commerce de Montréal trouve trop optimistes les prévisions de M. Crosbie en ce qui touche les recettes fiscales. « Douze États américains se sont engagés à maintenir la progression des taxes au rythme du coût de la vie. Il y a des limites à la montée des impôts. » Les chiffres déposés mardi soir par M. Crosbie montrent une augmentation annuelle moyenne de 15% des recettes fiscales du gouvernement fédéral.

M. Ian MacInnes, président du conseil d'administration de l'Association canadienne de la construction, a eu des mots assez durs à l'adresse du gouvernement: « La construction recevra plus que sa part des effets défavorables d'un budget décevant », a-t-il déclaré, en soutenant que les nouvelles mesures pourraient entraîner la perte d'environ 50,000 emplois vers le milieu des années 80.

En revanche, l'Association canadienne de l'immeuble, par la voix de son président, M. Eric Charman, s'est félicitée de ce budget « réaliste » en expliquant que « le contribuable canadien moyen ne peut pas continuer à s'attendre à tout recevoir dans la vie sans avoir à payer un jour ».

Pour sa part, M. Davis Thomas, premier vice-président de l'Association canadienne des mines, considère que le budget répond bien au « besoin urgent de réduire le déficit national du Canada et d'améliorer la santé de l'ensemble de l'économie nationale ».

Le renchérissement de l'énergie et la surtaxe sur les profits des sociétés, a-t-il ajouté, obligeront toutes les entreprises canadiennes et leurs employés « à fonctionner de façon hautement efficace ».

FONDS F-I-C INC.

Dividende No 68

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de douze cents et demi)$0.12½) par action privilégiée, participante, rachetable (autrefois connue comme action Classe "A") a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1979, payble le 31 décembre, aux actionnaires suivants:

a) aux détenteurs d'actions privilégiées, participantes, rachetables inscrits aux registres de la compagnie à la fermeture des affaires le 14 décembre 1979;

b) aux détenteurs d'actions privilégiées, participantes, rachetables représentées par des certificats au porteur, sur présentation à l'une ou l'autre des succursales au Canada de La Banque Provinciale du Canada, du coupon no 66, le ou après le 31 décembre 1979.

Le Secrétaire,
Me François C. Thivierge
Montréal,
le 13 décembre 1979.

FONDS F-I-C INC.

Actions ordinaires
Dividende régulier no 14

Avis est par la présente donné que le dividende régulier de cinquante cents ($0.50) par action ordinaire (autrefois connue comme action Classe "B") a été déclaré payable le 31 décembre 1979 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des affaires le 14 décembre 1979.

Le Secrétaire,
Me François C. Thivierge
Montréal,
le 13 décembre 1979.

Projet de $100 millions annulé

DOME Petroleum a annulé son projet de faire construire un navire de forage de $100 millions, en raison de la forte diminution de la provision pour épuisement prévue au budget fédéral déposé mardi.

M. Jack Gallagher, président de Dome, a expliqué dans une interview, hier, que les contrats et cahiers de charges du navire étaient prêts pour l'appel d'offres.

Ce navire de deuxième génération devait permettre de doubler la durée de la saison de forage en mer de Beaufort. À défaut de le faire construire, il en résultera une baisse radicale du rythme de forage.

Selon M. Gallagher, les incitations fiscales pour le forage en mer de Beaufort sont à présent de 27 cents par dollar, contre 35 cents dans les provinces.

Une grande partie de l'activité d'exploration de Dome a été financée grâce à divers avantages fiscaux.

Ainsi que l'explique M. Gallagher, la réduction de la provision pour épuisement, de 66 à 6%, prévue au budget aura comme conséquence de ramener l'activité d'exploration pétrolière du nord vers les provinces, ce qui serait une grave erreur, selon lui.

La provision pour épuisement permet aux sociétés de réduire 66 pour cent des frais de forage jusqu'à concurrence de $5 millions, pour chacun des puits de la région du nord.

Cette mesure et deux autres mesures d'abattements fiscaux ont permis à Dome de se lancer dans l'exploration coûteuse des ressources pétrolières de l'Arctique.

Le ministre des Finances John Crosbie a annoncé, mardi, qu'il prolongerait la provision pour épuisement durant toute l'année 1980, mais uniquement à un taux inférieur.

CABLEVISION NATIONALE LTÉE

Avis de dividende

Dividende no 4

Actions privilégiées série "A"

Le conseil d'administration de Cablevision Nationale Ltée, lors d'une assemblée tenue le 6 décembre 1979, a déclaré à l'égard du quatrième trimestre de l'année 1979, un dividende au taux de $0.23125 l'action pour chacune des actions privilégiées série "A" du capital-actions de la compagnie en cours au 14 décembre 1979. Le dividende est payable le 31 décembre 1979 aux détenteurs d'actions privilégiées série "A" inscrits aux registres de la compagnie à la fermeture des livres le 14 décembre 1979.

Donné par ordre du conseil d'administration,
ce 6ième jour de décembre 1979.

Le secrétaire,
Raynold Langlois.

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans quelque province au Canada à moins qu'une commission de valeurs mobilières ou organisme semblable dans ladite province n'ait accepté pour dépôt un prospectus s'y rapportant. Cette offre est faite seulement par le prospectus; des copies peuvent en être obtenues des soussignés et autres négociants pouvant légalement offrir ces titres dans ladite province. Ces actions privilégiées ne sont pas offertes dans les États-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions, ni à leurs résidents.

Nouvelle émission

TOTAL

$70 000 000

(1 400 000 actions)

Total Petroleum (North America) Ltd.

Actions privilégiées rachetables convertibles à dividence cumulatif de $2.88

Prix: $50 l'action

Pitfield Mackay Ross Limitée		**Morgan Stanley Canada Limitée**
A.E. Ames & Cie Limitée	**Merrill Lynch, Royal Securities Limitée**	**Nesbitt Thomson Valeurs Limitée**
Wood Gundy Limitée	**Dominion Securities Limitée**	**Greenshields Incorporée**
McLeod Young Weir Limitée	**Midland Doherty Limitée**	**Richardson du Canada**
Burns Fry Limitée	**Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée**	**Pemberton Securities Limited**
Lévesque, Beaubien Inc.	**Bache Halsey Stuart Canada Ltée**	**First Boston (Canada) Limitée**
R.A. Daly & Company Limited	**Houston Willoughby Limited**	**Moss, Lawson & Co. Limited**
Odlum Brown & T.B. Read Ltd.	**Peters & Co. Limited**	**Andras, Hatch & Hetherington Ltd.**
F.H. Deacon, Hodgson Inc.	**Gardiner, Watson Limited**	**Molson, Rousseau & Cie Limitée**
McDermid, Miller & McDermid Limited	**A.E. Osler, Wills Bickle Limitée**	**Scotia Bond Company Limited**

Décembre 1979

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

12% Intérêts versés annuellement. Période de 3 ans. Dépôt minimum $500.

Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la société d'assurance-dépôts du Canada

Demandez le poste 2000

Sept-Iles: 968-1830 · Riviere-du-loup: 862-7286 · Montreal: 866-9641
Chicoutimi: 549-6490 · Quebec: 688-0630 · Outremont: 739-3265
Alma: 668-3391 · Levis: 833-4450 · Hull: 771-3227
Rimouski: 724-4106 · Trois-Rivieres: 379-7230 · Ottawa: 238-4900

de la collection MONT BLANC

Pointe en or 14 carats

la plume DIPLOMAT ...le cadeau idéal pour Noël!

Disponible aux détaillants suivants:

BIJOUTERIE G. SAUVÉ INC.
78 rue St-Laurent
Beauharnois, Québec

J.G. TROTTIER INC.
980-982 Ave. De Salaberry, Québec

LE SPÉCIALISTE DU STYLO ENRG.
340 est, Blvd. Charest Québec

PAUL ROUILLARD INC.
1651 Chemin Ste-Foy
Québec, Québec

PAPETERIE LA LIBERTÉ
209 rue Principale
Granby, Qué. J2G 2V7

SAUTIER INC.
67 rue Wellington n.
Sherbrooke, Québec

PAPETERIE COWANSVILLE
151 rue Principale
Cowansville, Qué.
J2K 1J3

BIJOUTERIE LÉTOURNEAU
51 rue Perras
St-Rémis, Napierville
Québec J0L 2L0

LIBRAIRIE MONTARVILLE
1394 rue Montarville
St-Bruno, Qué.
J3V 3T5

JACQUES DARCHE INC.
1100 ouest, rue Galt
Sherbrooke, Qué.

LIBRAIRIE P.V. AYOTTE
1465 rue Notre-Dame
Trois-Rivières, Qué.

TRANS-CO
915 avenue Bourlamarque
Québec.

Koh-I-Noor Rapidograph inc
1815 Meyerside Drive
Mississauga, Ont. L5T-1B4
1-(800)-268-4961

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Pétroles en vedette

Vif redressement de la situation à la Bourse de Toronto, mercredi, au lendemain de la présentation du budget national. L'indice composé a monté en flèche de 32.80 points et terminé la séance à 1,755.80, ce qui est sa plus forte hausse quotidienne depuis le début de 1976.

Tous les secteurs du marché ont progressé, à commencer par celui des hydrocarbures qui fait un bond de 117.65 à 3,684.88, soit un record haut.

À la fin de la séance, on dénombrait 315 titres en hausse, 137 en baisse et 213 stationnaires. Le volume des affaires comprenait 6.29 millions d'actions d'une valeur globale de $127.78 millions, et 5,183 contrats d'option ont été négociés.

Parmi les industrielles traitées à la séance, Home Oil B prend 5 à $100, Gulf Canada 4 1-4 à $106 1-4, Norcen Energy 3 1-4 à $33 7-8, BP Canada 2 1-2 à $40 et Falconbridge Nickel A 2 1-4 à $86.

York Lambton cède 12 cents à $1.43, Electro-Knit Fabrics 10 cents à 60 cents, New Providence Developments six cents à 59 cents, Pacific Northern Gas 1-4 à $7 5-8 et Action Traders trois cents à 37 cents.

Dans le secteur minier, McIntyre Mines gagne 2 1-2 à $67 3-4, Roman Corp. 1 14- à $48 1-2 et Rio Algom 1 1-8 à $21 1-8. Pine Point Mines perd 1-2 à $30 3-4 et Gulstream Resources 10 cents à $3.50.

Parmi les pétroles, Page Pete monte de 2 1-8 à $24 3-4, Numac Oil and Gas de 1 1-2 à $46 et Ranger Oil Canada de 1 1-4 à $25. Worldwide Energy baisse de 1 1-4 à $23 1-4 et Basic Resources de 1-4 à $10 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	4700	350	350	350	−10
Abti Prce	13985	$18½	18⅛	18⅜	+ ⅛
Abitbi 7½p	200	$43	42¾	43	+ 1
Abitbi 10	436	$51	51	51	− ⅜
Acklands	200	$16	16	16	
Action Trd	1700	37	37	37	− 3
Adanac M	930	$5½	5½	5½	
Advocate	1000	220	220	220	
Afton Min	1075	$27	26⅞	27	+ ½
Agnico E	13770	$9⅛	8⅞	9	− ⅛
Agra Ind A	1100	495	495	495	+ 5
Ahed C	1100	140	131	140	+10
Akaitcho	3500	165	155	155	− 5
Albany	116200	135	124	135	+13
Alt Energy	7205	$41	39½	40⅜	+1⅜
Alta Gas A	73998	$27¼	26¼	27	+1⅛
Alta G F	290	$26	26	26	
Alta G 9.76	351	$26	26	26	
Alta G 7.60	300	$23½	23½	23½	
Alta G 6⅜	7990	$37⅜	36	37⅜	+1⅝
Alta Nat	100	$70	70	70	− 1
Alcan	10467	$48	47⅜	48	− ⅛
Algoma St	993	$29¾	29½	29¾	
AStel p	200	$25½	25½	25½	+ ⅛
Almin 4½ p	z30	$40	40	40	
Am Larder	20500	33	30	33	+ 3
Am Eagle	12300	365	350	350	−10
Am Leduc	32500	51	49	50	
Andres WA	200	$11½	11½	11½	
Andres WB	100	$11½	11½	11½	+ ⅛
Ang CT 315	z100	$33¾	33¾	33¾	
Ang D Gld	2050	199	190	190	−10
Ang U Dev	1700	475	450	475	+50
Aquitaine	18775	$39½	38¾	39	− ¼
Argosy	6070	30	29	30	+ 2
Argus	101	$17¼	17¼	17¼	+ ⅜
Args 260 p	1700	$27¾	27¾	27¾	− ¾
Argus Bpr	100	$28½	28½	28½	− ½
Argus Cpr	2000	$6¾	6¾	6¾	− ⅛
Asamera	5625	$20¾	20½	20⅜	+ ½
Asbestos	300	$36½	36¼	36½	+ ⅛
Asoc Porc	1100	185	181	185	+10
Atco A	7550	$20¾	19¾	20	+ ¼
Atl C Cop	3500	79	78	79	+ 1
Atlas Yk	3000	60	60	60	− 1
Ato Hard A	100	$11¼	11¼	11¼	− ¾
BC Sugar A	z40	$35⅜	35⅜	35⅜	
BP Can	37813	$40	37⅞	40	+2½
Banister C	5200	$19½	19	19	
Bank BC	141	$30	30	30	
Bank Mtl	44499	$24⅛	23⅝	24⅜	+ ⅜
Bk NS	114266	$24⅞	24⅜	24⅞	+ ½
Bankeno	7300	420	390	420	+20
Barex	1000	24	22	22	− 2
Bary Expl	24000	162	160	160	− 5
Basic Res	30150	$10¾	10⅛	10½	− ¼
Bell Canad	37495	$21	20⅞	21	+ ¼
Bell Apr	z99	$63½	61¾	61¾	
Bell 2.28	200	$31¼	31¼	31¼	+ ⅛
Bell 1.80	750	$21¼	21	21	
Bell 1.96	1800	$26⅛	26	26⅛	+ ¼
Beth Cop	100	$18⅞	18⅞	18⅞	
Bighart OG	4900	$6⅜	6	6¼	+ ¼
Blakwod A	200	480	475	475	
Bonza O	40962	$8⅞	8	8½	+ ⅜
Bonanza W	29493	340	315	335	+25
Bow Valy	12390	$40⅛	39⅝	40	+ ½
Bralor Res	9230	$21	20	20⅜	+ ⅞
Bramalea	4420	$21½	20⅛	20⅛	−1⅜
Brascan A	5862	$23	22¾	22¾	− ⅛
Brenda M	1900	$26	25¾	26	+ ½
Bright A	200	$15	15	15	
Brinco	1600	$7¾	7⅜	7¾	+ ⅛
Brinco p	350	480	475	480	+ 5
BCFP	1335	$22¾	22	22¾	+ ¾
BCFP pr	150	$36¼	36¼	36¾	
BC Pack B	100	$52	52	52	− 3
BCRIC	15864	$7¼	7⅛	7⅛	
BC Phone	1272	$16½	16¼	16¼	− ⅛
BCPh 4½ p	z40	$50¼	50¼	50¼	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
BCPh 1956	z20	$52¼	52¼	52¼	
BCPh 6.80	100	$18⅞	18⅞	18⅞	+ ⅛
BCP 7.04 p	375	$19½	19½	19½	
BCP 10.16 p	z190	$27⅛	27⅛	27⅛	
Brunswk	3730	$9½	9¼	9⅜	− ⅛
CC Yachts	100	275	275	275	
CAE	4600	$14½	13⅞	14½	+ ¾
CME Res	1900	235	235	235	
Cad Fry	800	$18	18	18	− ⅛
Cad Fry A	1210	$9¼	9¼	9¼	
Cal Pow A	3652	$44½	43¾	44¼	+ ½
Cal P 4p	z6	$47	47	47	
Cal P 5p	z50	$58¾	58¾	58¾	
Cal P 10 p	100	$105	105	105	+ 1
Cal P 9.80	81	$102	102	102	
Calvrt	189800	165	146	162	+18
Camflo	5900	$16⅜	16	16⅛	− ¼
C Chib A	900	$10⅜	10½	10⅜	+ ⅛
Camp RL	6940	$30	29⅜	29⅞	+ ⅜
Can Cem	2273	$12½	12⅜	12½	+ ⅜
C Ce Cp	214	$15½	15	15	− ½
CDC	1901	$9⅜	9	9⅛	+ ⅜
CDC pr B	50508	$116	114	115	
C Nor West	7614	$17⅜	17⅛	17¼	+ ½
C Packrs	100	$31½	31½	31½	+ ⅛
Can Perm	3800	$19	19	19	
CS Pete	62750	$13	12¼	12⅞	+ ⅜
Can Trust	640	$21¾	21¾	21¾	
C Trust 7¼	800	$18¼	18	18	
C Trw	100	$7½	7½	7½	+ ¼
C Tung	600	$21	20¾	21	+ ¾
C Cablesy A	500	$13	13	13	
C Cablew	2280	185	175	175	−10
Cdn Cel	225	$8⅛	8⅛	8⅛	
C Curtis	1000	70	70	70	+ 1
C Formost	2705	$6½	6¼	6½	+ ⅜
C Homestd	8300	$25	24½	25	+ ¾
C Hydro pr	z50	$11¾	11¾	11¾	
CIBk Com	30649	$26¼	25⅛	26	+ 1
C Lencour	z125	25	25	25	
C Marconi	800	$18⅝	18⅜	18⅝	+ ⅜
C Merrill	1560	$24	23¼	24	+ ⅛
CNat R	7100	$8⅞	8⅜	8¾	+ ¼
C Ocdental	9400	$14	12⅞	14	+1⅛
C Ocdntl p	100	$27	27	27	+ ½
CP Inve	5827	$35¼	34	35¼	+ 1⅝
CP Ltd	34432	$36½	36⅛	36½	+ ¾
CPL A p	z5	$9⅛	9⅛	9⅛	
C Reserve	100	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ⅜
Cdn Tire	400	$24½	24⅛	24½	− ½
Cdn Tire A	3028	$25⅛	25¼	25¼	− ⅛
C Ulities	7866	$18⅞	18⅝	18¾	
CU 10¼	100	$27	27	27	+ ¼
Candel Oil	300	$55½	55	55	+ ⅝
Canray	17875	305	295	305	+17
Canron A	2150	$12½	12½	12½	
Cara	4950	$16¼	15⅝	16	+ ⅜
Carl OK	11100	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Carl Ap	100	$25	25	25	+ ½
Carl Bp	1045	$28¾	27⅜	27¾	− ¼
Carma A	750	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Carolin M	1800	$12¼	12	12¼	+ ⅜
Carrier JD	5500	75	65	65	
Car	300	375	375	375	
Cassiar	1011	$11⅞	11¾	11¾	
Celanese	7025	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Celanes 1 p	125	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Celan 175 p	z44	$19¾	19¾	19¾	
Cenex	94100	32	27	32	
Ct l Est A	4400	$10⅜	10½	10½	− ⅛
Cent Pat	200	250	245	245	−10
Chncllr	2241	$5½	5⅜	5⅜	
Cherokee	5250	$11¾	11	11⅛	− ⅛
Chib Kay	8000	20	19	19	− 1
Chieftan D	2400	$34½	33½	34½	+1¼
Chieftain p	25	$260	260	260	− 5
Chimo	100	200	200	200	
Chrysler	3610	$7	6⅞	7	
CHUM	200	$9⅜	9⅜	9⅜	− ⅛
CHUM B	z10	$9¼	9¼	9¼	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Cibor A	1000	105	105	105	
Coin Lake	2000	27	27	27	− 2
Cmplx	9900	495	450	475	− 5
Cominco	9220	$45⅞	45½	45¾	+ ¼
Cominco A	500	$25⅝	25⅜	25⅝	− ⅜
Comrcl OG	25700	310	290	310	+22
Computel	z25	415	415	415	
Coniagas	3000	130	130	130	−10
Con Bath A	1780	$14⅛	14	14	
Con Fardy	8087	315	310	310	
C Durham	19200	161	155	160	+ 3
C Marben	3200	245	245	245	+ 5
C Morisn	7200	296	293	296	+ 1
Cons Prof	13100	124	120	124	
C Rambler	3300	405	400	400	
Con Distrb	11862	$10⅝	10⅜	10⅜	− ⅛
Cons Gas	54045	$27¼	25⅞	26¾	+ ⅜
Con Gas D	1100	$35¼	35	35¼	+1⅛
Control F	2200	375	360	365	
Conventrs	78650	$12	11	11⅞	+ ⅜
Conwest	1125	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
Cooper C	200	$6½	6½	6½	
Cop Fields	2160	$10	9⅞	10	
Corby vt	425	$29¼	29	29	− ¼
Corby B	z75	$29¾	29¾	29¾	
Cr Food A	z10	$30	30	30	
Coseka R	55450	$11½	11⅛	11⅜	+ ¼
Costain Ltd	400	$7½	7½	7½	
Courvan	20150	115	100	115	+15
Craigmt	4700	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Crain RL	700	$11	10⅝	10⅝	− ⅜
Crestbrk	1525	$20¼	20	20	
C Zelrb a A	300	$22	22	22	+ ½
Crush Intl	2600	$12¼	12	12¼	+ ¼
Cygnus A	230	$30¾	30¼	30¾	+ 1
Cygnus B	100	$30¼	30¼	30¼	+1¼
Cyprus	32100	$16¾	16	16⅝	+ ⅜
Czar Res	23330	$15⅞	15⅜	15¾	+ ½
Czar Resp	1250	$38½	38	38½	+ ½
Dale-R	300	$17½	17½	17½	− 1
Dalmy A	500	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Daon Dev	14400	$14½	14¼	14⅜	+ ⅛
Daon A	100	$6⅝	6⅝	6⅝	− ⅛
Daon 8⅜ p	1618	$8⅜	8¼	8¼	− ¼
Daon 9½ p	1100	$9¼	9	9	− ¼
Debhld B p	z35	$64½	64½	64½	
DE Ildona	39300	145	139	142	+ 7
Denison	17736	$37⅜	36⅞	37¼	+ ½
Dicknsn	5950	$9¼	9	9	− ⅛
Digtech	7600	470	450	470	+20
Discovry	2900	148	145	148	+ 3
Domanl	1650	$6¼	6	6	− ¼
Dome Mine	5265	$53⅜	52½	53	+ ½
Dome Pete	74378	$49⅞	49¼	49¾	+ ⅛
DPete A p	3900	$21¼	21	21¼	+ ¼
DPete B p	2500	$21¼	21⅛	21¼	+ ¼
D Bridge	64695	$16¾	16½	16¾	+ ¼
D Citrs A	2050	475	470	470	−10
DExplor	4000	50	50	50	
Dofasco A	10340	$33	32½	32¾	+ ½
Dom Store	900	$19¾	19⅝	19¾	+ ⅛
D Textile	13050	$14⅛	13¾	14	
Domtar	13020	$23¾	23⅜	23¾	
Domtar pr	z20	$10⅞	10⅞	10⅞	
Dr Mc C A	250	$12½	12½	12½	+ ⅛
Dunde Pal	11714	58	54	58	+ 2
Du Pont A	300	$24⅞	24¾	24⅞	+ ⅜
Dylex L A	4300	$10	10	10	
Dynamar	62276	325	310	325	+25
E-L Fin	1900	$12	12	12	+ ⅜
E-L Finp	z90	$12	12	12	
Est Mlrtic	3600	210	199	205	−10
East Sul A	5530	265	260	260	+ 5
Ego Res	28600	190	185	187	− 3
Electro K	1000	60	60	60	−10
Elhm A	1240	455	450	455	+20
Elks Stors	200	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Emco	900	$10	10	10	
Emcow	100	280	280	280	
Exquisite	230	335	335	335	+10
Exquite pr	100	$6¾	6¾	6¾	+ ⅜
Extndcar	500	$9⅜	9⅜	9⅜	− ⅛
Extd A	1025	$9½	9½	9½	
Falcon C	4550	$8⅛	8	8⅛	
Fibrg Nik A	26565	$86¼	83¾	86	+2¼
Fed Ind A	200	$6⅝	6½	6⅝	− ⅛
Fed Trust A	700	265	265	265	
Fidelity Tr	550	460	460	460	
Fidelity Trp	z50	$15	15	15	
Firan Gndl	2000	66	65	65	− 5
Fireco SA	200	310	300	300	+ 5
F Calgary	14800	245	240	245	+ 3
F City F wt	700	450	440	440	−60
F City Tr A	200	$10¼	10¼	10¼	
F City Tr C	150	$7½	7½	7½	− ⅛
FMar	5700	137	137	137	− 8
Foodex p	3600	$7	6⅞	7	
Ford Cnda	185	$51½	51½	51½	
Francana	1425	$13¼	12¾	13¼	+ ¾
Fraser	400	$14½	14¼	14½	+ ⅛
Fruehauf	100	$10⅜	10⅜	10⅜	
G&H Steel	500	150	150	150	
G M Res	2925	$5⅞	5½	5⅞	+ ⅛
Galveston	300	295	295	295	+ 5
Gaz Metr	8960	$7¾	7¼	7½	+ ⅜
G Distrbw	100	220	220	220	+ 5
GMC	z66	$60¼	59⅛	59⅛	
Genstar L	15400	$26⅛	25⅞	26⅛	+ ¼
Gerin Istp	200	$8	8	8	+ ¾
Giant Yk	200	$14½	14⅜	14⅜	− ⅛
Gibraltar	2500	$9	8⅞	9	
Gibe Rityp	2650	$23¾	23½	23¾	
Goldund M	15300	315	305	315	+ 5
Graft G	200	$13	13	13	− ½
Granduc	3850	220	215	220	
G L Nickl	2900	85	80	85	
GL Forest	500	$43	42½	42½	+ 1
GNFin	550	245	235	235	−10
GN Gas A p	100	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
GtWest S	3700	320	315	320	
G Westwt	z200	62	62	62	
G Goose	300	$5½	5½	5½	
G Goose 9¾	100	$10	10	10	− ⅛
Greyhnd	670	$25¼	25¼	25⅛	+ ¾
GuardCap	600	$8¼	8¼	8¼	− ¼

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Gulf Can	68386	$10⅛	10⅜	10⅝	+4¼
Gulfstrm	47880	365	345	350	−10
HCI Hldg	500	$16¼	16¼	16¼	
Halifax D	135	315	315	315	
H Group A	1175	450	450	450	+15
Hardee	5000	73	72	72	− 3
Hard Crp A	3400	235	225	225	− 5
Hard Crp C	400	240	235	235	
Harlequin	3300	$20¾	20½	20½	
Harris A	100	$5	5	5	+15
Harris B	100	415	415	415	+ 5
Hatleigh A	200	$5⅞	5⅞	5⅞	
Hatleigh B	100	$6	6	6	
Hawker	2475	$16½	16½	16½	+ ¼
Hayes D	3652	$9½	9½	9½	+ ⅛
Hedway A	800	$5½	5½	5½	+ ¼
Highfield	3710	300	290	290	
Holinger B	z4	$44¼	44¼	44¼	
Ho OA	126301	$101½	94½	99½	+4½
Home B	12680	$101	96½	100	+ 5
H Bay Mng	2700	$23	22¾	23	+ ⅜
H Bay Co	1551	$24⅞	24⅜	24⅞	+ ⅛
HBC pr	336	$21⅞	21⅞	21⅞	+ ⅜
HB Oil Gas	41395	$98	95¾	97¼	+1½
Huntr Dug	100	$11	11	11	− ½
Husky Oil	200	$7¼	7¼	7¼	− ¾
Hydra Ex	4000	55	52	52	− 2
IAC	39900	$10¼	10⅛	10¼	+ ⅛
ITL Ind	550	300	300	300	
IU Intl	7016	$13	12¾	12¾	− ¼
Imasco	830	$42¼	42	42¼	
IOil A	102140	$44½	42¼	43⅞	+2¼
Imp Oil B	200	$42⅜	42⅜	42⅜	
Inco	62596	$24⅞	24⅜	24⅝	+ ⅜
Inco 7.85	1879	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Indal	4100	$12¾	12½	12½	
Inland Gas	1125	$13⅜	13	13⅜	+ ⅜
Inland G p	100	$11½	11½	11½	
Inter-City	4600	$20⅛	20	20	+ ¼
Inter C A p	z50	$13¾	13¾	13¾	
Inter C B w	300	$16½	16½	16½	− ½
Int Div	400	330	330	330	−20
IBM	z245	$76	74¼	75	
Int Mogul	281	$6	6	6	− ⅛
Intpr Pipe	6651	$18	17⅞	18	+ ⅛
Ipsco	600	$21½	21¼	21½	+ ½
Inv Grp A	z60	$17⅛	17⅛	17⅛	
Irwin Toy	5640	310	295	295	−15
Island Tel	950	$15¼	15	15¼	+ ¼
Ivaco	2150	$16	15⅞	15⅞	− ⅜
Ivaco 8.85	200	$47½	47	47	− ½
Jannock	2000	$11	10⅞	11	+ ⅛
Jannock w	700	$6	5⅞	6	+ ¼
Jorex Ltd	4500	50	47	50	+ 3
Joutel	6200	112	108	110	− 3
Kaiser Re	22060	$30⅛	29¾	29⅞	+ ⅛
Kam Kotia	25900	$5½	5⅛	5¼	+ ⅛
Kaps Tran	33500	119	113	119	+ 4
Kelsey H	200	$21½	21½	21½	− 1
Kerr Add	32845	$15	14½	14⅞	+ ½
La Luz	300	$7½	7½	7½	
Labatt A	10850	$21⅞	21¾	21¾	
Lab Min	300	$45	45	45	
Lacana	12500	$7⅜	7¼	7¼	
Lacana w	1700	425	400	425	
Laidlaw A	300	$8	8	8	
Laidlaw B	2450	$7¼	7⅛	7¼	
Ldl 9¾	z3	$10⅞	10⅞	10⅞	
L Ont Cem	8200	$5⅛	5	5⅛	− ¼
L Shore	1100	490	475	490	+15
Lasitr Km	1200	220	220	220	
Laurasia	23400	66	62	63	
Lau Finp	z60	$10⅜	10¾	10¾	
Lava Cap	37700	380	340	370	+35
Leigh Inst	22315	$10	9½	10	+ ½
Liberian	600	$6½	6½	6½	
L L Lac	1944	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Lob Co A	200	375	375	375	+10
Lob Co B	1000	375	375	375	
Lob Copr	425	$26½	26⅛	26⅛	− ⅜
Lochiel	6800	455	430	450	+10
Logistec	250	470	450	470	+60
MDS Helth	1000	$10	9¾	10	+ ¼
MICC 8⅜	400	$23	23	23	
Micc 8p	200	$25	25	25	
MTS Inter	8000	80	80	80	
Maclarn A	450	$21⅞	21½	21½	− ⅛
Mclan H A	10200	$21½	21¼	21½	+ ½
MB Ltd	22284	$24½	23¾	24½	+ 1
Madeline	1000	161	161	161	− 9
Madsen	5200	150	146	146	+ 1
Magna A	400	$11	10⅝	10⅝	+ ⅛
Magnason	800	240	235	235	
Magnetcs	5100	137	135	137	+ 2
Maislin I	200	$5	5	5	− ⅛
Majstc Wil	81300	495	460	485	+25
Man Bar	2000	65	65	65	+ 2
Mrtme El	1400	$12¼	12¼	12¼	
Maritime	z2	$25	25	25	
Mar T 860	100	$9⅝	9⅝	9⅝	
Mark Spnc	2400	$7⅜	7½	7½	− ⅛
Mass Fer	15675	$12	11¾	11¾	− ⅛
Mas F A	1200	$20¾	20¼	20¾	+ ½
Mas F B	2925	$20¾	20½	20½	
Matchan	1000	26	26	26	− 1
Mc Adam	1000	30	30	30	− 2
McGraw H	100	$9¼	9¼	9¼	
Mc Intyre	7305	$68¾	65	67¾	+2½
McIntyrer	10575	255	175	225	+25
McLaghln	100	$9	9	9	
McLghl 9 p	100	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ⅛
McLghl 10p	575	$12¾	12¾	12¾	− ¼
Melcor	1100	$13½	13⅜	13½	
Mentor	3650	350	335	340	+ 5
Mercantil	3868	$15½	15⅜	15½	+ ⅛
Merland E	16750	$20⅜	19⅜	20¼	+1¼
Met Str 67p	z65	$14½	14½	14½	
Mikes Subs	500	175	175	175	+10
Minri Res	9870	260	255	256	
Mitel Corp	25575	$17¾	17	17⅜	+ ⅜
Moffat A	15150	$13⅛	13	13	− ½
Molson A	401	$24½	24⅜	24½	+ ½
Molson B	300	$22¾	22¾	22¾	
Monarc W	1500	52	51	51	
Monenco A	200	$11	11	11	
Mtl Trust	300	$19½	19½	19½	− ½
Moore	28820	$36	35⅜	36	+ ⅛
Mtn States	4000	$9⅞	9¾	9¾	− ⅛
Murphy	2850	$29¼	29	29¼	+ ¾
N B Cook	100	$7⅛	7⅛	7⅛	
NBU Mine	18200	320	299	305	+ 6
Nat Bk Can	17272	$12	11¾	12	+ ⅜
Nat Drug	748	$11	10½	11	+ ⅜
Nat Drug p	300	$11	11	11	
Nat Pete	5500	125	120	125	+ 5
Nat Sea A	500	$16	16	16	+1⅞
Nat Trust	3410	$25	24½	25	+ ¾
Nemco	7700	295	285	286	+ 6
Neomar	2450	275	270	270	
NB Tel	450	$21⅞	21⅞	21⅞	+ ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
N Kelore	18500	23	22	23	+ ½
N Provid D	6000	65	56	59	− 6
N Que Ragl	2400	280	280	280	+10
N York Oil	9650	244	237	242	+ 7
Nfld L P A	500	$20½	20½	20½	+ ½
Nfld Tel	800	$10¾	10½	10½	− ⅜
Newnor	11000	17	16	17	+ 1
Niag Struc	z12	$18	18	18	
Nick Rim	10400	26	24½	26	+ 1
Noble M	300	155	155	155	
Nor Acme	8200	36	35	35	
Noran	148128	$23⅜	21½	22	+ ⅞
Norbaska	2000	38	38	38	
Norcn	422234	$34	31¼	33⅞	+3¼
Norcn 288	14150	$59	55¾	59	+4½
Norlex	11500	17	16	16	
Normick P	300	$6½	6½	6½	
NC Oils	800	$22	21¼	21⅜	− ⅛
N Canada	2000	80	80	80	
Nor Ct 785 p	500	$22½	22⅜	22½	− ¼
Nor Tel	1206	$54	54	54	+ ⅛
Northgat	39915	$9½	8⅝	9½	+ ⅞
Northld	10000	35	34	35	
NW Utilp	250	$44	44	44	
NS Savngs	100	$8¾	8¾	8¾	− ⅛
Nowsco W	664	$45½	45¼	45¼	+ ¼
Nu-Wst A	19009	$14⅞	14⅛	14⅝	+ ⅜
Nu-Wst B	z3	$13¾	13¾	13¾	
Nu-Wst B p	150	$18	18	18	
Nufort Res	10633	54	52	54	+ 2
Numac	9900	$46½	45½	46	+1½
OPIA	500	$33	32	33	+1½
Oakwood P	19650	$16	15¾	15¾	+ ¼
Obrien	15320	209	204	205	
Oceanus I	137	125	125	125	− 5
Ocelot A	600	$31¼

Expansion de La Laurentienne aux États-Unis

Le Groupe La Laurentienne vient de conclure une entente pour l'acquisition d'une compagnie d'assurance-vie américaine, la Loyal American Life Insurance Co. de Mobile, en Alabama. L'actionnaire majoritaire a accepté une offre de $25 l'action présentée par Imperial Life, une entreprise torontoise appartenant au Fonds Laurentien, de Québec.

Le président du conseil d'administration d'Imperial Life, M. Claude Castonguay, a déclaré au DEVOIR que cette transaction permettrait au groupe d'accentuer sa présence dans le marché américain.

« La Loyal détient des permis dans 47 Etats américains. Il s'agit d'une entreprise très bien gérée qui a connu une croissance de 20% environ au cours des dernières années. Ce sera une excellente base pour notre expansion aux Etats-Unis ».

Les revenus primes de la Loyal serait d'environ $20 millions par année. Ses actifs sont de $50 millions. Cette entreprise possède un marché assez intéressant dans le secteur des « Credit Unions » américains. Ses services s'étendent à l'assurance maladie.

« Le bureau principal de la Loyal est situé en Alabama, une région où les coûts d'exploitation sont assez bas. C'est un facteur important dans un marché aussi concurrentiel que les Etats-Unis » d'ajouter M. Castonguay.

La Loyal veillera aux affaires d'Imperial Life qui est présente dans six Etats américains actuellement.

Cette compagnie était rentable mais l'actionnaire majoritaire, McLean Securities, aurait décidé de céder sa participation de 73% pour effectuer des placements dans d'autres secteurs. McLean Securities possède également des liens avec U.S. Lines, une firme de transport maritime qui demande actuellement des investissements énormes.

Les actionnaires minoritaires — le titre s'échange au comptoir — se verront offrir un montant identique.

L'an dernier, le Groupe La Laurentienne avait annoncé qu'elle songeait à acquérir une grande compagnie d'assurance-vie aux Etats-Unis. Cependant la transaction devait échouer quelques semaines plus tard en raison d'une proposition supérieure faite par une entreprise américaine du secteur pétrolier.

L'opération devrait être complétée au cours de l'an prochain, une fois qu'auront été obtenues les autorisations requises par les différents organismes américains de règlementation.

L'imposition des gains en capital sur les titres canadiens pourra être différée

par Michel Nadeau

Le budget déposé mardi soir par le ministre des Finances, M. John Crosbie, contient plusieurs changements, d'apparence mineure, qui peuvent intéresser des groupes particuliers de contribuables et d'investisseurs.

Par exemple, les SODEQ québécoises profiteront d'un régime fiscal plus souple; les paiements de soutien à une concubine pourront être déduits du revenu imposable; le numéro d'assurance sociale ne sera plus exigible pour l'encaissement d'un coupon d'obligation; les gains provenant de la vente d'une terre agricole pourront être différés; des investissements en Gaspésie deviendront encore plus intéressants; il deviendra de plus en plus avantageux de mettre des actions ordinaires dans un régime d'épargne-retraite; les résidents canadiens travaillant à l'étranger paieront encore moins d'impôts...

Toutes ces mesures sont contenues dans le document fournissant des renseignements supplémentaires sur le budget. En raison de l'aspect plus spectaculaire des hausses d'impôts sur l'essence, l'alcool et le tabac, ces abattements nouveaux ne retiennent pas ordinairement l'attention des journalistes le soir de la présentation du budget.

Les médias ont abordé brièvement la nouvelle formule de placement en actions ordinaires canadiennes. Il s'agit en fait pour un individu de différer l'imposition des gains en capital sur les actions ordinaires cotées de sociétés canadiennes.

Le résident canadien peut investir jusqu'à $20,000 en 1980 puis $10,000 par an dans un compte spécial auprès d'une compagnie de fiducie ou un courtier en valeurs mobilières.

Les titres placés dans ce régime deviennent les cotisations au « plan Crosbie ». Cependant les sommes ainsi investies ne sont pas déductibles comme c'est le cas pour le « plan Parizeau ».

Cependant les gains, nets de pertes, ne seront imposables que lorsque les fonds seront retirées du régime. Ainsi les contribuables pourront réinvestir les gains en capital réalisés dans ce régime sans avoir d'impôts à payer dans l'immédiat.

Evidemment les revenus d'intérêts et les dividendes subissent le même traitement que les autres revenus.

Le contribuable ne pourra avoir qu'un seul régime de ce type. Il n'est question de fixer la maturité de ce régime à un âge donné comme c'est le cas pour l'épargne-retraite. Les actions privilégiées non convertibles ne sont pas admissibles.

Toujours dans le but d'inciter les Canadiens à acheter des actions de sociétés canadiennes, M. Crosbie propose des changements qui favorisent les placements en actions ordinaires dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les gains en capital sur les actions ordinaires de même que les dividendes reçues seront imposés à la moitié du taux normal si les gains ne sont retirés qu'au moment de la retraite du contribuable et non avant.

En ce qui a trait aux SODEQ et autres sociétés provinciales de capital de risque, ces institutions seront admissibles au taux d'imposition des petites entreprises. De plus, elles seront exemptes de l'impôt spécial de 25% qui s'applique aux dividendes versées sur les participations de 10% ou moins détenues dans d'autres compagnies.

Le budget de M. Crosbie prévoit également la déductibilité à compter de maintenant « des paiements de soutien versés à un conjoint de droit coutumier ou à l'égard des enfants nés hors du mariage ». On note cependant que les paiements de ce genre devront être faits « en application d'une décision judiciaire ».

Auparavant, l'encaissement d'un coupon d'obligations était sujet à une retenue de 25% si le détenteur de l'obligation ne dévoilait pas à l'institution financière son numéro d'assurance sociale. Cette retenue disparaîtra. Les experts du ministère du Revenu ont sans doute constatée qu'il était facile de donner à la caissière n'importe quel numéro fictif...

Lorsqu'un agriculteur vendra sa terre, il pourra prendre des gains en capital jusqu'à un maximum de $100,000, les transférer ensuite dans un régime d'épargne-retraite en franchise d'impôts. L'agriculteur peut ainsi différer pour ses vieux jours les gains réalisés au moment de la vente de la terre familiale. À la retraite, le taux d'imposition sera alors moins élevé et le fisc en aura moins.

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) a chaudement applaudi la décision de permettre la déduction du salaire versé au conjoint dans une entreprise non constituée en société. Pas moins de 30,000 Québécoises travailleraient avec leur mari dans des entreprises à but lucratif. La rémunération pourra être déduite par l'entreprise et augmentera alors le revenu imposable du conjoint. Il est évident que dans ce dernier cas le taux d'imposition est moindre que dans celui du propriétaire de l'entreprise. Il est possible que nombre de maris découvrent ainsi la valeur professionnelle de leur conjoint...

Avis aux pompiers volontaires. La déduction permise passera de $300 à $500 à compter de l'année d'imposition 1980. Cette audacieuse mesure coûtera $2 millions par an au Trésor fédéral.

Sidbec-Normines, un boulet pour Sidbec

QUÉBEC (PC) — On peut envisager que les activités manufacturières de Sidbec rapporteront cette année un confortable surplus de l'ordre de $15 millions, a déclaré hier, M. Robert DeCoster devant la commission parlementaire de l'industrie et du commerce.

Le président directeur général de la sidérurgie d'Etat a expliqué que ce surplus sera cependant effacé par la perte qu'elle va subir dans la vente de son excédent de boulettes d'oxyde.

Les opérations manufacturières de Sidbec au cours des sept derniers mois de cette année rapporteront probablement un surplus de $6,2 millions, ce qui représente une augmentation de $27 millions comparativement à la période correspondante de l'an dernier.

D'un autre côté, Sidbec est aux prises avec les problèmes dont elle a hérité par suite de sa participation à Sidbec-Normines, et qui lui coûteront cette année environ $35 millions, a dit M. DeCoster. Cette entreprise qui a commencé à fonctionner cette année, a encouru un déficit en plus de causer à Sidbec des pertes assez considérables pour l'excédent de boulettes que Sidbec doit acheter.

M. DeCoster s'attend à ce que Sidbec-Normines montre un profit l'an prochain ce qui laissera quand même Sidbec avec un grave problème. Sidbec-Normines va produire l'an prochain 6 millions de tonnes de boulettes d'oxyde de fer et Sidbec s'est engagée à en prendre 3 millions de tonnes malgré qu'elle n'en utilisera que 1.2 million.

Sidbec sera donc obligée de vendre 1,750,000 tonnes à un prix réduit, parce que les prix des Grands-Lacs et les prix mondiaux sont différents à l'heure actuelle. On peut s'attendre à une perte de $10 la tonne soit environ $17,5 millions, a-t-il dit.

M. DeCoster a admis que cette année il en avait coûté à Sidbec $8 millions de plus pour avoir acheté ses boulettes de Sidbec-Normines mais qu'à l'avenir il lui en coûtera probablement moins cher que de les acheter ailleurs dans le monde.

Le Trust Général divise ses actions

L'assemblée des actionnaires du Trust Général du Canada s'est prononcée hier en faveur du fractionnement des actions de la compagnie sur la base de deux nouvelles actions pour une action ordinaire actuelle.

Les actionnaires ont également voté pour des modifications au capital-actions de la compagnie de fiducie francophone de la Place Ville-Marie. Ces changements sont devenus nécessaires en raison de l'acquisition du Sterling Trust au moyen d'un échange d'actions.

Le membre autorisé d'actions ordinaires ont porté à cinq millions. Des actions privilégiées sont créées pour être offertes en contre partie d'actions du Sterling Trust. Ces valeurs seront convertibles en actions ordinaires.

On estime qu'une fois complétée la conversion, la part de tous les actionnaires ontariens pourrait être de 35% environ. Toutefois le plus important actionnaire de l'Ontario ne posséderait pas plus de 12% des actions du Trust Général « élargi ».

Télé-Métropole Inc.

Avis de dividende

Le conseil d'administration de TÉLÉ-MÉTROPOLE INC. a déclaré un dividende trimestriel de $0.22 par action sur les actions ordinaires classe "A" et classe "B" payable le 15 janvier 1980 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des livres, le 31 décembre 1979.

Par Ordre du Conseil.

Thérèse de Grandpré
Secrétaire

Montréal,
le 10 décembre 1979.

Pourquoi ne pas offrir un cadeau qui fait plaisir à longueur d'année ?

AVEC SES 300 NUMÉROS

LE DEVOIR

est le cadeau par excellence

Il suffit de remplir et de poster le coupon ci-dessous avant le 20 décembre. Sur réception, nous ferons parvenir au destinataire une carte de souhaits en votre nom lui annonçant la bonne nouvelle.

LE DEVOIR
c.p. 6033, Montréal H3C 3C9
TARIFS D'ABONNEMENT

Canada	Étranger
6 mois — **$36.00**	6 mois — **$38.00**
12 mois — **$65.00**	12 mois — **$70.00**

le tarif aérien est en sus

L'abonnement est offert par .....
Nom: .....
Adresse: .....
..... Code Postal: .....
L'ABONNEMENT EST DONNÉ À: .....
NOM: .....
ADRESSE: .....
..... CODE POSTAL .....

Le guide des joyaux de Noël

Douze idées de cadeaux précieuses Mappins

Profitez du Noël qui approche pour lui rappeler l'ardeur de vos sentiments, en lui offrant un séduisant symbole de votre amour. Nous avons illustré ici douze des nombreuses suggestions irrésistibles que nous vous proposons dans nos magasins; toutes concilient le bon goût et la qualité supérieure. Passez voir toutes ces merveilles...vous conviendrez qu'un de nos bijoux s'impose!

PENDENTIF 'ROSE' EN OR JAUNE 14 CARATS, AVEC DIAMANT SCINTILLANT. $200
BOUCLES D'OREILLES 'ROSES' EN OR 14 CARATS, CHACUNE AVEC DIAMANT ÉCLATANT. $150

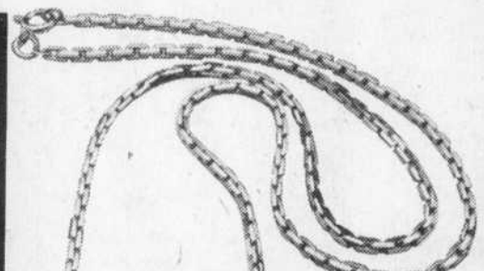

FINE CHAÎNE DE 24 POUCES, OR JAUNE 14 CARATS. $425

BAGUE À MINI DIAMANT DE DAMES. $85

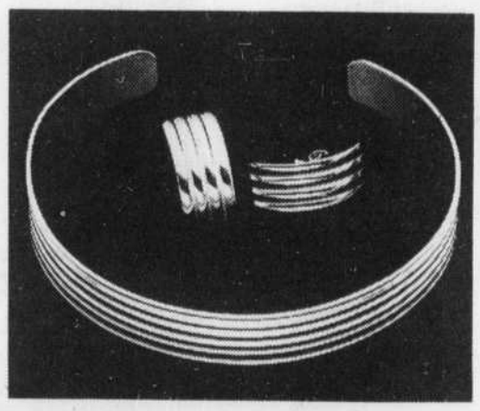

MONTRE QUARTZ DE DAMES, BRACELET HARMONISÉ. $150

BRACELET PORTE-BONHEUR, OR JAUNE 14 CARATS. $275
BOUCLES D'OREILLES ASSORTIES. $85.

BRACELET DIAMANTÉ, OR JAUNE 14 CARATS. $500

MONTRE À QUARTZ, DE GOUSSET. $250

BAGUE À SOLITAIRE POUR HOMME. $1500

BAGUE DE SOIRÉE DIAMANTÉE, POUR ELLE. $1500

MONTRE À QUARTZ D'HOMMES DONNANT JOUR ET QUANTIÈME. $175

Certains bijoux sont grossis pour faire ressortir le détail.

JOAILLIER Mappins

Le magasin du bon goût.

1000 ouest, Ste-Catherine, 866-7431 • 3131 Côte Vertu (Centre d'achats Place Vertu) 332-6320

SPORTS

Bernard Geoffrion, très songeur, tel que vu de la fenêtre du bureau du directeur-gérant Irving Grundman, au Forum de Montréal. La rumeur voulait, en début de journée, que Geoffrion remette sa démission au cours de la journée. (Photolaser CP)

Ruel nommé instructeur du Canadien

Bernard Geoffrion démissionne

par Jean-Paul Chartrand

MONTRÉAL (PC) — Il était 8 h 30 hier soir, quand la carrière d'instructeur avec le club de hockey Canadien, de Bernard Geoffrion a pris fin. Celui qui, il y a quelques mois à peine, déclarait publiquement à qui voulait l'entendre qu'il réalisait enfin le plus grand rêve de sa vie, n'en pouvait plus.

Rejoint chez lui, au téléphone, le Boumer semblait vraiment déprimé. La première chose qu'il nous a demandée: « Qu'elle fut la déclaration officielle du Canadien? »

Or, cette déclaration est la suivante: « Le club de hockey Canadien annonce que Bernard Geoffrion a démissionné de ses fonctions à titre d'instructeur de l'équipe. En remettant sa démission, il a tenu à préciser: Je prends cette décision pour le plus grand bien du club et de ma famille. C'est Claude Ruel qui lui succède à compter d'aujourd'hui ».

« C'est bien ce que j'ai dit, de nous confier Geoffrion. Je dois ajouter que ce qui me fait le plus de peine, c'est pour Irving Grundman. C'est un vrai gentilhomme. J'aurais aimé rester avec le Canadien. C'est un très bon club, où il y a d'excellents joueurs, mais je ne pouvais plus tenir le coup. Il fallait aussi que je pense à ma famille ».

Visiblement soulagé, Geoffrion a souligné qu'il resterait à Montréal pour quelque temps encore. Il se pourrait même qu'il se trouve un emploi parmi nous car: « J'ai eu plusieurs offres et je ne sais vraiment pas à quoi m'en tenir pour le moment. Disons que je suis soulagé et que maintenant, j'ai le temps de savoir où je m'en vais ».

Dans les semaines qui suivront, Geoffrion a l'intention de prendre des vacances.

« Je vais me rendre au match du Super Bowl, où je tournerai un commercial à la télévision pour le compte de la brasserie Miller, nous a-t-il confié. Ensuite, je vais me diriger du côté de Hawaii avec mon épouse, pour des vacances. Je crois l'avoir mérité ».

Son fils Danny était au domicile après l'annonce de sa démission. Lorsqu'on a demandé au Boumer si ça changeait quelque chose dans son cas, il a répondu: « J'ai parlé avec Danny et il n'a répondu à peu près la même chose qu'il m'avait dit quand j'ai accepté le poste: C'est ta décision. Bonne chance. Quant à moi, je fais partie de l'organisation du Canadien et la vie continue ».

Pour prendre la relève de Geoffrion, Irving Grundman a fait savoir que Claude Ruel, son homme de confiance depuis de nombreuses années, devenait l'instructeur du club dès maintenant.

C'est une surprise que d'apprendre que Ruel soit maintenant l'instructeur à plein temps du Canadien, car quelques heures avant sa nomination, il nous confiait qu'il était toujours disponible pour une période limitée, mais que sa tâche principale avec le club consistait à s'occuper du développement des joueurs. En somme, il donnait l'impression d'un type qui ne voulait absolument pas revenir derrière la barre d'une façon indéfinie.

Geoffrion ne quitte pas l'organisation du Canadien les mains vides. Depuis déjà un an, il travaillait pour le compte de la brasserie Miller aux États-Unis, où il figurait dans ses commerciaux à la télévision. Une seule de ces figurations rapporte aux alentours de $30,000 et à cause de sa mine et de sa verve, le Boumer était devenu fort populaire dans plusieurs autres commerciaux, qu'il n'avait plus le droit d'enregistrer depuis qu'il avait été nommé instructeur de l'équipe.

Les choses reprendront leur cours normal ce midi, alors que Claude Ruel dirigera l'exercice de son club pour la première fois à titre d'instructeur, depuis qu'il avait lui même remis sa démission, à la faveur de Al McNeil, en novembre 1970, prétextant les mêmes raisons que Geoffrion, soit que la pression était trop forte sur ses épaules. Neuf ans plus tard, les choses ont bien changé, mais pour le pire.

McEnroe toujours invaincu en carrière

SAN FRANCISCO (AFP) — L'Américain John McEnroe, qui disputera, demain et dimanche, ses 9ème et 10ème matches de Coupe Davis, lors de la finale de l'épreuve qui oppose cette année les États-Unis à l'Italie, n'a pas encore battu le record de victoires consécutives détenu par son compatriote Bill Tilden.

Invaincu depuis ses débuts en Coupe Davis, le vainqueur de l'U.S. Open n'a parcouru que la moitié du chemin de son glorieux prédécesseur, qui a remporté ses 16 premiers matches dans la compétition.

En deuxième position, avec 15 victoires, figure Tut Bartzen, qui n'a pas perdu un match de Coupe Davis entre 1952 et 1961.

Enfin, deux autres joueurs précèdent également McEnroe dans ce classement: Bill Johnston (entre 1920 et 1927) et Arthur Ashe (entre 1973 et 1978) avec neuf victoires consécutives.

Johns McEnroe est en passe d'établir un record d'un nouveau genre. Il n'a en effet perdu aucun set dans un simple de Coupe Davis, perdant seulement le premier qu'il disputa en double, en 1978, contre l'Argentine.

Avec 25 victoires, les États-Unis détiennent le record absolu de succès en Coupe Davis. Derrière eux viennent l'Australie (24), la Grande-Bretagne (9), la France (6), l'Afrique du Sud, la Suède et l'Italie (1).

SOMMAIRES

Nordiques 5, Jets 0

Première période

1—QUÉBEC: Ftorek (9) — Goulet, Hoganson — 10:14
2—QUÉBEC: Cloutier (19) — B. Stewart, Bernier — 18:02
Pénalités—Weir Qué 6:23, Lukowich Wpg 6:44, Campbell Wpg 9:03, Réal Cloutier Qué 11:12.

Deuxième période

3—QUÉBEC: Hart (2) — Tardif, Ftorek — 5:55
Pénalités— Campbell Wpg 8:45, Lesuk Wpg 14:53.

Troisième période

4—QUÉBEC: Leduc (9) — Cloutier, B. Stewart — 6:17
5—QUÉBEC: Brackenbury (2) — Tardif, Weir — 16:36
Pénalités—B. Stewart Qué 1:21, Melrose Wpg 4:31, Leduc Que 9:50.

Tirs au but

WINNIPEG	9	14	7	—30
QUÉBEC	13	18	8	—39

Gardiens—Middlebrook, Winnipeg; Dion, Québec.
A—10,326.

Rockies 3, Leafs 5

Première période

1—COLORADO: Pierce (9) — Robert — 0:57
2—TORONTO: McKechnie (3) — Maloney, Hotham — 2:13
Pénalités: Delorme Col 2:50, Turnbull Tor 9:01.

Deuxième période

3—TORONTO: Ellis (8) — Maloney, McKechnie — 6:05
4—TORONTO: Williams (12) — Gardner, McDonald — 7:58
5—COLORADO: Valiquette (11) — McEwen, Kitchen — 9:53
Pénalités: Paiement Col, Gardner Tor 13:10, DeBlois Col 17:37.

Troisième période

6—TORONTO: Butler (4) — Boschman, Anderson — 0:17
7—TORONTO: McKechnie (4) — Turnbull, Maloney — 5:29
8—COLORADO: Hickey (6) — Valiquette, Delorme — 11:56
Pénalités: Robert Col inconduite 15:09, Gardner Tor 15:57, Ramage Col, Gardner Tor 18:11.

Tirs au but

COLORADO	17	7	11	—35
TORONTO	10	12	11	—33

Gardiens: Astrom, Colorado; Harrison, Toronto. A — 16,401.

Stars 5, Capitals 4

Première période

1—MINNESOTA: Young (10) — Sargent — 2:02
2—MINNESOTA: Fidler (2) — Scharpley, Sargent — 3:07
Pénalités: Younghans Min, Mulvey Wash doubles mineures 9:00, Rowe Wash double mineure, Sharpley Min 11:20, Polich Minn, Rowe Wash, Inness Wash (purgée par Jarvis) 16:36, Younghans Min, Mulvey Wash inconduites 19:42.

Deuxième période

3—WASHINGTON: Kaszycki (2) — Walter, Rowe — 4:08
Pénalités: Shnyr Min, Rowe Wash 1:47, Sargent Min 2:21.

Troisième période

4—MINNESOTA: Payne (20) — Young, Shmyr — 0:59
5—WASHINGTON: Jarvis (4) — Rowe — 5:40
6—MINNESOTA: Younghans (3) — Manery — 8:51
7—MINNESOTA: Young (11) — Payne, MacAdam — 14:24
8—WASHINGTON: Mulvey (4) — Gartner, Kaszycki — 15:59
9—WASHINGTON: Kasycki (3) — Gartner, Picard — 18:70
Pénalités: Aucune.

Tirs au but

MINNESOTA	8	9	13-	30
WASHINGTON	9	14	8-	31

Gardiens: Meloche, Minnesota; Inness, Washington. A—7,708.

Islanders 3, Penguins 3

Première période

1—PITTSBURGH: Kehoe (13) — Kindrachuk, Carylyle — 6:26
2—PITTSBURGH: Libett (8) — Faubert, Ferguson — 7:46
Pénalité—Potvin NYI 6:10.

Deuxième période

3—NY ISLANDERS: Kallur (7) — Potvin — 6:46
4—PITTSBURGH: Hughes (5) — Malone, McAdam — 8:47
Pénalités—Ferguson Pgh 5:50, Smith NYI 15:20, Malone Pgh 16:24, Lane NYI 17:02.

Troisième période

5—NY ISLANDERS: Nystrom (5) — Trottier, Potvin — 3:31
6—NY ISLANDERS: Tonelli (7) — Trottier, Kallur — 7:31
Pénalité—Anderson Pgh 2:16.

Tirs au but

NY ISLANDERS	7	3	6-	16
PITTSBURGH	12	14	13-	39

Gardiens—Smith, NY Islanders; Holland, Pittsburgh. A—8,036.

Rangers 5, Hawks 2

1—CHICAGO: Mulvey (12) — Wilson, O'Connell — 7:57
2—NY RANGERS: Beck (6) — Talafous, Duguay — 11:45
3—NY RANGERS: Hedberg (18) — Greschner, Tkazcuk — 17:45
4—CHICAGO: Bordeleau (4) — Lysiak, Fox — 19:32
Pénalités—Beaton NYR 6:48, Ribble Chi 15:54.

Deuxième période

5—NY RANGERS: Johnstone (4) — Dave Maloney, Tkazcuk — 15:34
Pénalités—Hospodar NYR 0:23, Bulley Chi 8:02.

Troisième période

6—NY RANGERS: Esposito (14) — Don Maloney — 1:35
7—NY RANGERS: Greschner (4) — Don Maloney, Beck — 6:36
Pénalités—Higgins Chi 6:18, Lysiak Chi, Talafous NYR 10:13.

Tirs au but

NY RANGERS	10	7	14	—31
CHICAGO	8	8	7	—23

Gardiens—Baker, NY Rangers; Esposito, Chicago.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Islanders NY 4, Montréal 1
Rangers NY 2, Detroit 1
Vancouver 5, Hartford 3
Pittsburgh 3, St-Louis 3

Hier
Rangers NY 5, Chicago 2
Islanders NY 3, Pittsburgh 3
Atlanta à Edmonton
Minnesota 5, Washington 4
Hartford à Los Angeles
Winnipeg 0, Québec 5
Colorado 3, Toronto 5

Ce soir
Québec à Philadelphie
Detroit à Boston
Chicago à Buffalo

Vendredi
Minnesota à Atlanta
Montréal à Edmonton
Colorado à Vancouver

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Sherbrooke 5, T.-Rivières 4

Hier
Montréal 5, Hull 3
Cornwall 9, Laval 6

Ce soir
Sherbrooke à Chicoùtimi
Shawinigan à Cornwall
Québec à Verdun

Vendredi
T.-Rivières à Montréal
Chicoutimi à Québec

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	26	18	1	7	121	83	43
2—BUFFALO	28	19	6	3	110	68	41
3—BOSTON	27	16	7	4	99	78	36
4—MONTRÉAL	30	15	9	6	111	90	36
5—MINNESOTA	26	13	6	7	114	90	33
6—RANGERS NY	31	14	13	4	120	117	32
7—VANCOUVER	30	12	11	7	99	95	31
8—PITTSBURGH	27	11	8	8	99	95	30
9—TORONTO	27	13	11	3	98	91	29
10—LOS ANGELES	28	12	11	5	118	113	29
11—ATLANTA	27	12	12	3	93	90	27
12—CHICAGO	28	8	10	10	73	84	26
13—QUÉBEC	29	11	14	4	89	100	26
14—ISLANDERS NY	28	10	13	5	102	100	25
15—HARTFORD	27	8	11	8	89	94	24
16—DETROIT	26	9	12	5	82	85	23
17—ST-LOUIS	30	9	16	5	84	108	23
18—WINNIPEG	30	9	17	4	80	118	22
19—COLORADO	27	8	16	3	88	102	19
20—EDMONTON	26	6	14	6	86	115	18
21—WASHINGTON	30	5	20	5	82	121	15

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Section Lebel							
CORNWALL	35	18	16	1	180	175	37
MONTRÉAL	35	17	16	2	171	187	36
VERDUN	33	13	16	4	186	188	30
HULL	35	11	17	7	170	189	29
LAVAL	36	6	26	4	140	247	16
Section Dilio							
SHERBROOKE	35	23	9	3	207	152	49
CHICOUTIMI	34	22	10	2	224	161	46
TROIS-RIVIÈRES	34	17	13	4	205	160	38
SHAWINIGAN	34	14	16	4	145	155	32
QUÉBEC	33	14	16	3	153	167	31

La familiarité engendre le mépris
... et les enfants
(Mark Twain)

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36

LES TROUVAILLES DES CONNAISSEURS

Les trouvailles des connaisseurs sont des achats spéciaux effectués expressément pour vous par les experts de la Société des alcools du Québec. Ce sont d'excellents vins de châteaux et de domaines offerts à des prix fort intéressants.
Ils sont en vente dans les Maisons des Vins et dans toutes les succursales de la Société des alcools du Québec.

CHÂTEAU FERRANDE
Une appellation Graves contrôlée. Le Château Ferrande, de grande réputation, est situé à Castres, dans le Bordelais.
Millésime: 1978
$6.55

CHÂTEAU FRANÇOIS BRUGIER
Une appellation Bordeaux Supérieur contrôlée. Le Château François Brugier est situé à Baigneaux, dans la Gironde.
Millésime: 1978
$4.95

CHÂTEAU LOUSTEAUNEUF
Une appellation Médoc contrôlée. Le Château Lousteauneuf est situé à Valeyrac, dans la Gironde.
Millésime: 1978
$6.20

CHÂTEAU LE TRUFFET
Une appellation Bordeaux Supérieur contrôlée.
Le Château Le Truffet est situé sur la commune de Castillon.
Millésime: 1975
$5.60

CHÂTEAU DES TONNELLES
Une appellation Fronsac contrôlée.
Le Château des Tonnelles est situé au coeur du Bordelais, à Fronsac.
Millésime: 1977
$6.40

CHÂTEAU BELLEVUE
Une appellation Bordeaux contrôlée. Le Château Bellevue est situé dans la commune de Cadarsac.
Millésime: 1977
$5.30

CHÂTEAU DES ESTUBIERS
Une appellation Côteaux du Tricastin contrôlée. Le Château des Estubiers est un vignoble de la vallée du Rhône, dans la commune des Granges Gontardes.
$3.50

MÂCON-LUGNY SAINT-PIERRE
Une appellation Mâcon-Lugny contrôlée. Cet excellent vin blanc provient d'une propriété située à Lugny, en Bourgogne.
Millésime: 1978
$7.95

DOMAINE DE SAINT-BÉNEZET
Vin délimité de qualité supérieure de la Costière du Gard. Le Domaine de Saint-Bénezet est situé à St-Gilles, dans le Languedoc, région du Midi de la France.
$2.95

LE MANOIR DE MONTMAY
Une appellation Beaujolais-Villages contrôlée. Le Manoir de Montmay est situé sur la commune de Quincié, au coeur de la zone des Beaujolais-Villages.
Millésime: 1978
$5.80

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
les connaisseurs

Slalom géant: 23e victoire du Suédois Ingemar Stenmark

MADONNA DI CAMPIGLIO (AFP) — Pour savoir s'il est content, il doit vraiment le dire. Une victoire, une parmi tant d'autres fait à peine esquisser un sourire à Ingemar Stenmark. Hier, le Suédois n'a pas dérogé à la règle.

« J'ai bien skié, s'est-il borné à dire, tant dans la première que dans la deuxième manche, la différence étant que je n'ai pas fait dans la seconde la grosse erreur de la première. »

Stenmark a signé un nouvel exploit en remportant le slalom géant de Madonna Di Campiglio. C'est sa 23ème victoire dans cette spécialité, la 13ème consécutive, la 44ème de son exceptionnelle carrière.

Mais, comme la veille en « spécial », Stenmark a donné des sueurs froides à ses supporters. Il n'avait en effet pu faire mieux que 5ème dans la première manche, s'étant bloqué à cinq portes de la fin, ce qui lui fit perdre plus d'une seconde après qu'il ait signé en 46.18 le meilleur temps intermédiaire.

Stenmark terminait cette manche disputée sur une piste très dure de 1.610 mètres de long (54 portes) pour une dénivellation de 450 mètres en 1:23.25.

Profitant d'une faute du Suédois qui, à l'inverse de la veille, était seul à trébucher à l'endroit où les autres passaient sans problème, l'Autrichien Hans Enn (3ème à Val d'Isère) et le Suisse Jacques Luthy, très à l'aise sur ce parcours, skiant presque à la perfection, s'adjugeaient les deux meilleurs temps en 1:22,36 et 1:22.43.

Dans cette manche, le jeune et athlétique Norvégien Odd Soerli et l'Autrichien Gerhard Jaeger, partis respectivement avec les dossards 22 et 24, parvenaient eux aussi à passer Stenmark. Le Suédois était contraint de sortir le grand jeu d'entrée de la deuxième manche (54 portes également).

Piqué dans son amour-propre, Stenmark, qui s'élançait le premier, ne devait pas décevoir. Au passage de l'intermédiaire, il était chronométré en 49.66, un temps que personne ne put approcher. Le Suédois était à cet endroit le seul de tous les concurrents à descendre sous les 50 secondes.

Ne se désunissant pas, le triple vainqueur de la Coupe du monde continuait d'attaquer pour gagner la manche en 1:26.46, soit 1.08 de mieux que le désormais inévitable Yougoslave Bojan Krizaj et 1.14 de mieux que le jeune Suisse Jacques Luthy qui, tout en skiant très bien sans commettre de faute, devaient s'incliner devant plus fort qu'eux.

Quant à Hans Enn, il devait perdre du temps en début de parcours ou il heurta une porte en voulant passer au plus serré, perdant dans l'affaire son bonnet, ses lunettes, mais surtout des secondes trop précieuses.

Le « géant » de Madonna Di Campiglio aura donc confirmé la valeur établie à Val d'Isère. Les Yougoslaves enregistrant une très légère régression d'ensemble après leurs remarquables résultats du « critérium de la première neige », ou ils placèrent trois des leurs dans les cinq premiers.

Cette hiérarchie consolidée témoigne également de l'écrasement du ski italien qui traverse une crise sans précédent, tant au niveau de sa direction qu'à celui de l'équipe nationale. Quant aux Français, ils sont encore loin d'un niveau simplement moyen.

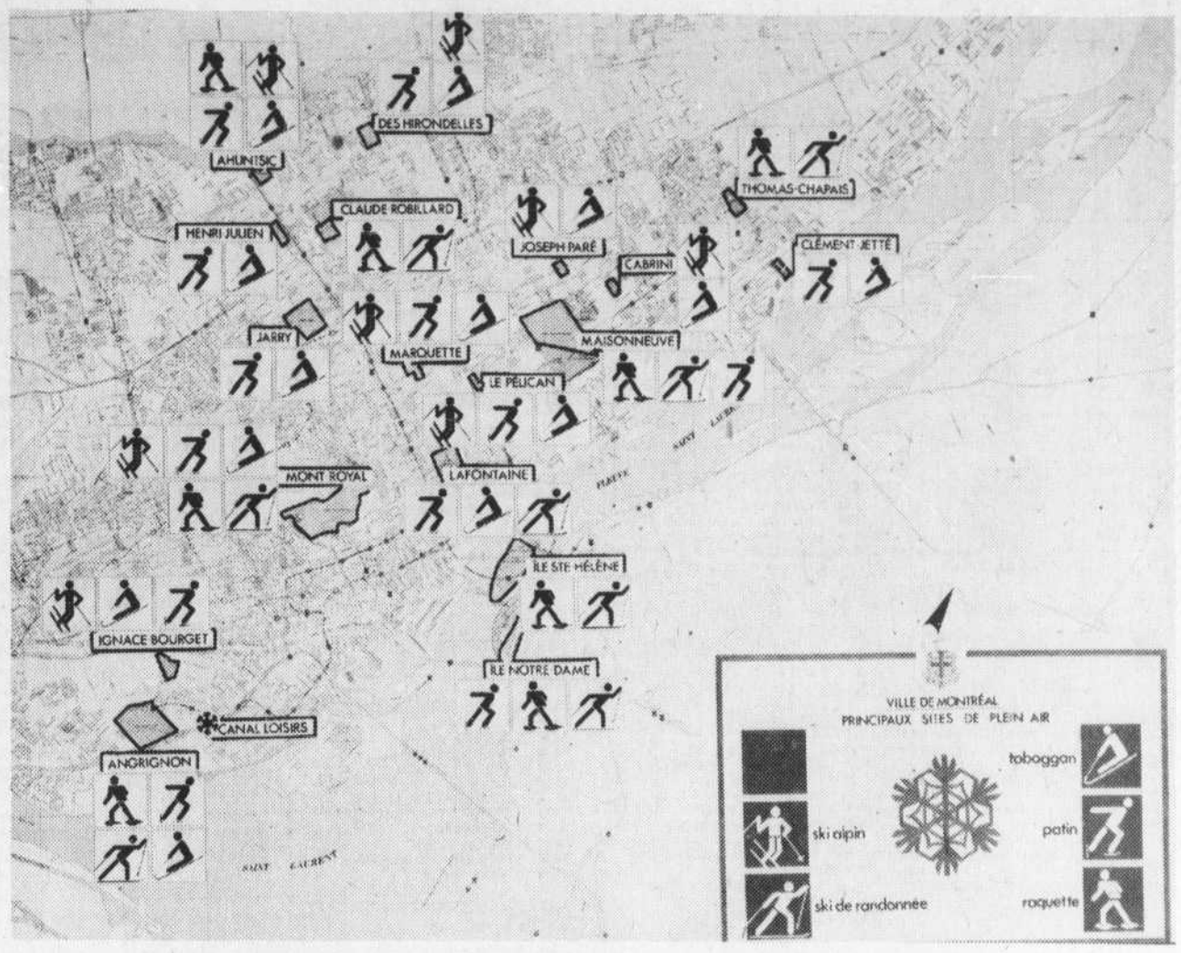

La Ville de Montréal a fêté hier le retour de l'hiver en dévoilant son programme d'activités de plein air pour la prochaine saison. Les Montréalais n'auront que l'embarras du choix...

Les Expos cèdent Bill Atkinson aux White Sox

Les Expos ont cédé hier le lanceur droitier Bill Atkinson aux White Sox de Chicago. Atkinson, 9-6 à Denver l'an dernier, avait été rappelé par les Expos en septembre. Il a remporté deux victoires contre aucune défaite, conservant une moyenne de points mérités de 1.93 en 10 présences au monticule au cours du dernier mois de la campagne.

Seul Canadien au sein du club majeur, Atkinson présente une fiche de neuf victoires et quatre revers en carrière dans les Ligues majeures. Il a gagné sept parties et subi deux échecs en 1977.

En cédant Atkinson, les Expos ont réduit à 40 joueurs le nombre d'athlètes faisant partie du grand club, la limite permise par la Ligue Nationale.

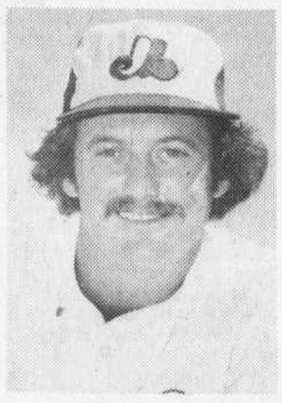

Bill Atkinson

Par ailleurs, l'inter Alfredo Griffin, des Blue Jays, a été choisi hier le joueur par excellence de l'équipe en 1979. Griffin, qui a connu un premier mois très difficile, s'est ressaisi pour terminer la saison avec une moyenne au bâton de .284. Âgé de 22 ans, Griffin a récolté 46 points au scrutin des chroniqueurs de baseball de Toronto, devançant John Mayberry, 32 points, et Rick Bosetti, 12 points. Il a aussi été nommé la recrue de l'année chez les Blue Jays.

CSQ: démission de Marcel Dubois

(par Richard Milo) — LE DEVOIR a appris que M. Marcel Dubois a démissionné de son poste de président de la Confédération des sports du Québec, l'organisme de regroupement des fédérations sportives. Sa démission sera officiellement annoncée au cours des prochains jours.

M. Dubois, en fonction depuis le 3 juin 1978, avait succédé à M. Louis Simard à la présidence de la CSQ. Il aurait déjà avisé les membres du conseil d'administration de sa démission.

D'autre part, le directeur-général de la CSQ, M. Jean Villeneuve, est présentement en congé. Il devrait reprendre le travail à la fin du mois.

La CSQ a été fortement éprouvée ces jours derniers par un conflit de travail opposant les huit employés syndiqués au conseil d'administration. De plus, l'organisme est actuellement en négociations avec l'Institut des sports du Québec afin d'opérationnaliser la fusion souhaitée dans le Livre blanc sur les loisirs et les sports.

Casal Mendes,
un joyeux rosé pétillant
du Portugal

Léger, fruité, pétillant, le Casal Mendes est idéal pour les réunions sociales, les réceptions de mariage et il accompagne bien tous les mets. Le Casal Mendes Rosé est offert au Québec dans des généreuses et élégantes bouteilles d'un litre et d'un demi-litre.

Essayez le rosé pétillant Casal Mendes, un produit des prestigieuses Caves Aliança, les plus grands vendeurs de vins fins du Portugal.

Servir froid.

Code 646-F
$4.15

Code 646-G
$2.35

Confiez votre monde au plus grand

Votre maison, votre auto et tous vos biens, un p'tit monde que vous aimeriez mettre bien à l'abri. S'assurer ce n'est pas tout, il faut être rassuré. Rassuré d'être complètement protégé, de faire affaire avec une compagnie solide et surtout d'être bien traité au moment des dédommagements.

Pour être rassuré, demandez à votre courtier d'assurance de vous recommander ce qu'il y a de mieux. Parmi toutes les compagnies qu'il représente, il devrait vous recommander l'Assurance Royale, le plus important assureur d'automobiles, d'habitations et d'entreprises au pays. Il n'y a personne de mieux placé que lui pour connaître la philosophie de la Royale: vous offrir un service des sinistres et réclamations fiable, équitable et rapide. Mais pour vous faire conseiller l'Assurance Royale, vous devez poser la bonne question:
"Pouvez-vous m'offrir **ce qu'il y a de mieux?**"

Nous sommes vraiment intéressés à ce que vous soyez très prudent dans le choix de votre compagnie d'assurance…c'est aussi à notre avantage.

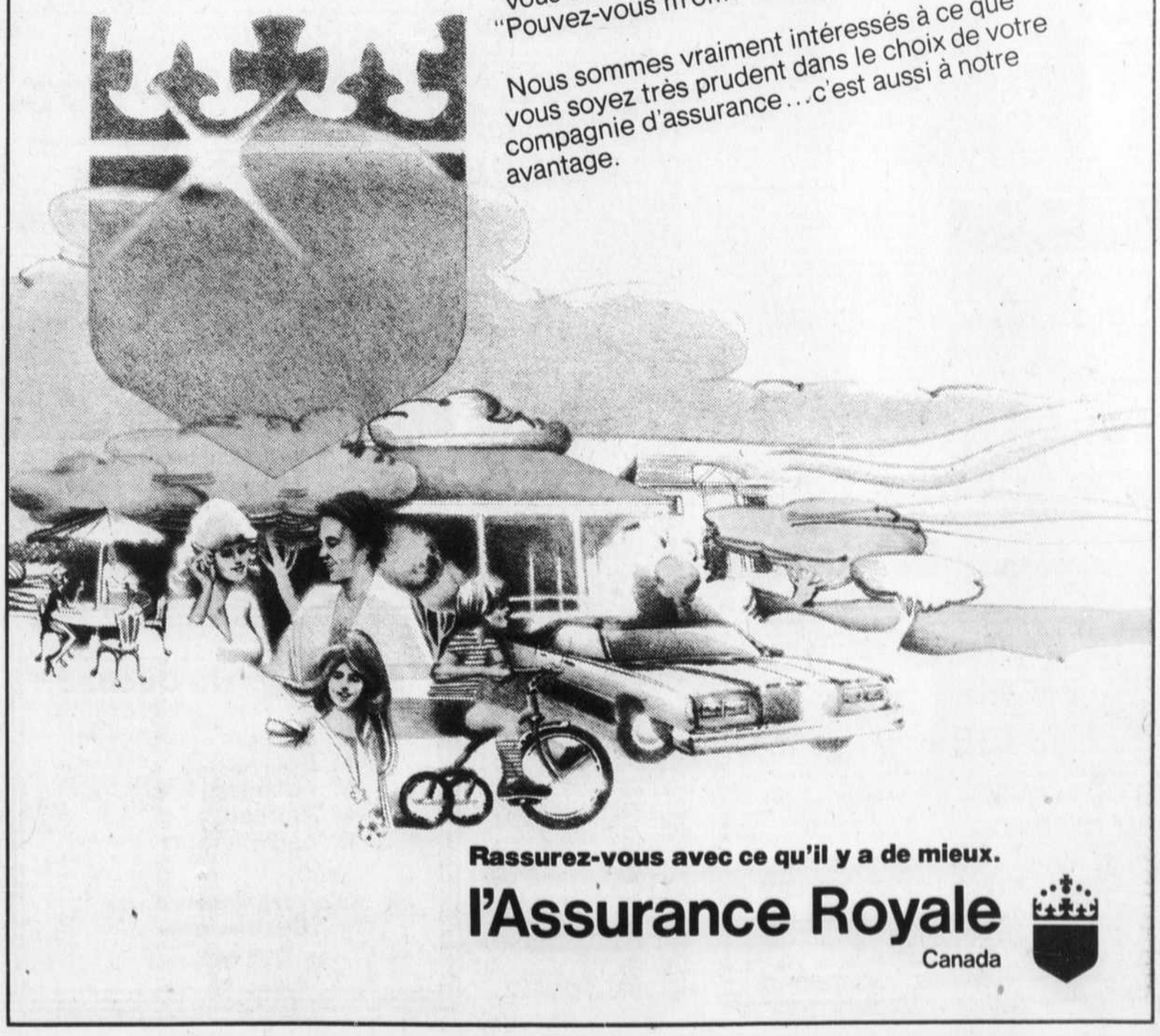

Rassurez-vous avec ce qu'il y a de mieux.

l'Assurance Royale
Canada

ARTS ET SPECTACLES

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Animagerie
9.45 La boîte à lettres
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-express:
"Coiffure" avec Pierre Ladouceur. "La pré-retraite" avec le Dr Raymond Champagne, psychologue.
11.00 Au fil de la semaine
Inv.: Jean Béliveau qui nous parlera de la vie professionnelle et familiale d'un joueur de hockey.
11.30 Monsieur Rosée
12.00 La vie secrète des animaux
Documentaire réalisé par Yvon Collet et Pierre Bartoli. "Le royaume des loutres."
12.30 Les coqueluches:
Inv.: Martin Peltier, Ranee Lee. Annie Jacques et Chantale Catela.
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
Émission consacrée à l'enfant.
14.30 Cinéma:
"Le Môme Boule de Gomme" (Américain 1951). Comédie réalisée par Sidney Lanfield, avec Bob Hope, Marilyn Maxwell et Lloyd Nolan... ■
16.00 Bobino
16.30 Pop citrouille
Chansons, mini-comédie et marionnettes.
17.00 Les Pierrafeu
17.30 Nanny
18.00 Ce soir
19.00 Propulsion CTF
Mise en valeur de jeunes talents de la chanson en vue d'un échange entre le Canada, la France, la Belgique et la Suisse.
19.30 Du Tac au Tac
Téléroman d'André Dubois, avec la collaboration de Raymond Plante.
20.00 Le travail à la chaîne
20.30 Les grands films:
"Marquée par le destin" (Américain). Western réalisé par Christopher Knopf, avec Elizabeth Montgomery, Robert Foxworth et L.A. Jones.
22.30 Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.30 Cinéma:
"Columbo: au-dela de la folie" (Américain). Drame policier réalisé par Alf Kjellin, avec Peter Falk, José Ferrer, Robert Walker et Lee H. Montgomery.
24.45 Le Téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronigo et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.55 Les matins de Réal
10.00 Votre amie Suzanne:
"Cuisine instantanée", "Vivre ensemble", "Plein air".
11.15 Entre deux nuages
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-quiz:
"Les heures nues" (Italien 1965) Drame psychologique réalisé par Marco Vicaro, avec Rossana Podesta, Keir Dullea et Philippe Leroy...■
14.30 Janette veut savoir:
"Tout sur l'alcoolisme."
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Perdus dans l'espace
18.00 Le dix vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Chips
20.30 Jeudi 20 h 30
"La filière" (Italo-Français 1972) Drame policier réalisé par Ferdinando Baldi, avec Ben Gazzara, Silvia Monti, Fausto Tozzi, Steffen Zacharias, Jess Hahn et Luciano Catenacci.
22.30 Nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.05 La couleur du temps
23.15 Bonsoir le monde
24.00 Film-O-Dix:
"On ne greffe pas que des coeurs" (Italo-Espagnol 1969) COmédie réalisé par STeno, avec Carlo Giuffre, Renato Rascel, Roberto Camardiel et Graziella Granata.
1.30 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
11.30 Parlez-moi
Émission du ministère de l'Éducation pour l'enseignement du français aux anglophones.
13.30 The Sunrunners:
Émission du ministère de l'Éducation destinée aux francophones qui désirent apprendre l'anglais.
13.45 Les Oraliens
14.00 Passe-Partout
14.30 Le marché aux images:
Films documentaire
15.30 L'objectif
L'épargne et les Québécois
16.30 Keith Spicer
Inv.: John Harney, député NPD, Gregory Baum, professeur de théologie à Toronto, Margareth Atwood, écrivain et Laurent Thibault, économiste.
17.30 La publicité au Québec:
"Quel média choisir?". La manière dont s'effectue la sélection des médias destinés à servir de support à une campagne de communication persuasive.
18.00 Le petit prince orphelin
18.30 Science et fiction:
Un magazine à caractère scientifique traitant d'astronomie, d'astronautique, de science-fiction et des ovnis.
19.00 La période de questions
20.00 Manger comme du monde
Un téléroman qui nous révèle les secrets d'une saine alimentation.
20.30 Babillard:
Une émission qui fait le bilan de l'activité artistique québécoise.
21.00 Chacun son tour
"Nos richesses naturelles, pour qui?" L'histoire de l'exploitation forestière au Québec et plus particulièrement dans la région de Dorchester/Bellechasse.
21.30 L'évolution de l'homme
L'avènement de la révolution agricole.
22.30 Les débats à l'Assemblée nationale

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
"Tam Tam", "A 2000".
10.15 Feuilleton:
"Une Suédoise à Paris".
10.30 Société d'aujourd'hui:
Michel Legrand.
11.30 Midi première:
(Variété) Inv.: Demis Roussos.
12.00 Un comédien lit un auteur:
"Bull Ogier lit Christine de Rivoyre"
13.00 Collaro show
Inv.: Diane Dufresne, Michel Fugain, Diva Gray, Ringo, Edith Mylon, William Sheller.
14.00 L'événement:
"Le Cambodge aujourd'hui", "D'où vient le pape?", "Le Tchad aujourd'hui" et "La retraite en France".
15.00 Télé-série:
"Au bout du compte" Drame de Gérard Couchan, avec Maurice Garnel, Rosine Rochette et Ronny Coutteure.
16.15 Actualités régionales:
L'Ouest de la France.
17.00 Pour les jeunes:
"L'avenir au fond des océans."
17.45 Feuilleton:
"Une Suédoise à Paris"
18.00 Société d'aujourd'hui:
"L'image des parents". Comment se forme, se déforme et se transforme l'image des parents.
19.00 Midi première:
(Variété) Inv.: Julio Iglesias.
19.30 Un comédien lit un auteur:
Jacques Spiesser lit Roland Dargeles.
20.30 Collaro show
Inv.: Enrico Macias, Dave, Anne Steel, Plastic Bertrand et Henriette (du groupe Pop Harde).
21.30 L'événement
22.30 Télé-série:
"Le loup blanc" (1ère partie). Drame de Jean-Pierre Deourt, avec Jacques Rosny, Claude Giroult, Rosy Varte et Michel Vitold.
23.45 Actualités régionales:
L'Ouest de la France.

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Wheater Report
12.00 From Now On
12.28 Senior Citizens Billboard
12.30 Country Joy
13.00 Today from the West
14.00 The Edge of Night
14.30 Take Thirty
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 Reach for the Top
20.00 The Muppet Show
20.30 King of Kensington
21.00 Barney Miller
21.30 Edward and Mrs. Simpson
22.30 What Will They Think of Next
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 The Duchess of Duke Street
24.45 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada AM
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allan
10.30 The Mad Dash
11.00 The Community
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Pink Panther
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Benson
19.30 The Littlest Hobo
20.00 The bear who slept through Christmas
20.30 How the grinch stole Christmas
21.00 Live It Up
21.30 Soap
22.00 Dean Martin's Christmas in California
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Jenny" (Comédie 1970) avec Marlo Thomas, Alan Alda et Marion Hailey.
2.00 Sign Off

Une «prise de parole» ontarienne

par Clément Trudel

Les projets ne manquent pas pour la jeune maison d'édition « Prise de parole Inc. »: après avoir réussi, en cinq ans, à publier une trentaine de titres, la maison poursuivra bientôt sa découverte d'auteurs francophones résidant en Ontario avec un roman, deux pièces de théâtre, au moins trois plaquettes de poésie et, si tout allait bien, un magazine tirant à 70,000 exemplaires ainsi qu'un livre de science (biologie et physique).

Avec l'Institut franco-ontarien (Université laurentienne, à Sudbury) Prise de parole coédite la « Revue du Nouvel Ontario » dont deux numéros ont paru, le dernier abordant les « réalités négligées en Ontario français »: la politique et le syndicalisme. Clinton Archibald y aborde la pensée politique des Franco-Ontariens au XXe siècle. L'Etat est apparu « en marge » de la collectivité, surtout en raison de l'influence de l'Eglise, pense Archibald, professeur de science politique à l'Université d'Ottawa et corédacteur du manifeste « Pour ne plus être... sans pays » (Fédération des francophones hors-Québec). Si à ce jour les Franco-Ontariens s'étaient surtout occupés d'éducation, il faudra désormais que les efforts des nouveaux penseurs débouchent sur de vraies revendications politiques, conclut l'exposé d'Archibald.

Gaston Tremblay, lui, est co-fondateur de Prise de Parole et « depuis qu'a pris fin notre période des catacombes », due aux difficultés inhérentes au bénévolat, il en est devenu le directeur général. Robert Dickson est directeur.

Pour Tremblay, il importe de tenir compte du fait qu'avec 6% seulement de la population ontarienne, les « franco » ont surtout des « privilèges », pas tellement de droits. Ce qui n'inhibe pas la créativité et le dynamisme, qui furent notamment le fait d'André Paiement, mort avant d'atteindre la trentaine et qui a légué à ses compatriotes 10 chansons, 5 pièces, le Théâtre du Nouvel Ontario et un groupe de musiciens (CANO) qui n'a pas tardé à percer.

Les manuscrits ne manquent pas. Prise de parole en accepte le quart environ et s'engage auprès des créateurs franco-ontariens à exposer les raisons du refus. La maison « commentera les aspects positifs du texte et fera des suggestions en vue d'une amélioration ».

Une collection perce-neige) est pensée spécialement pour les auteurs qui en sont à leur premier manuscrit. Le groupe dont fait partie Gaston Tremblay — poète, il a déjà fait paraître deux recueils: *En attendant* et *Souvenances* — a aussi aidé à former la Société des écrivains franco-ontariens d'où sortira sans doute la clientèle la plus régulière de cette maison d'édition qui veut travailler avec et pour des Franco-Ontariens, en récupérant par exemple une partie du marché scolaire, grâce à des auteurs de manuels, qui « connaissent bien la langue et le public d'ici » et qui produiront des « livres sur mesures ». Ce seul marché scolaire pourrait aisément atteindre un million de dollars, présentement, en Ontario français, estime Tremblay.

Avec Anita Brunet, Gaston Tremblay forme le noyau permanent de Prise de parole. Leur mandat, reçu l'an dernier, comprenait l'ouverture d'un bureau, en vue d'assurer une permanence à ce groupe né sur le campus de l'Université laurentienne; de prévoir une distribution adéquate — « les Messageries littéraires des éditeurs réunis » font l'affaire de Prise de Parole qui s'attache principalement à établir un réseau de contacts avec les auteurs ontariens, multipliant les lancements dans plusieurs petits centres. Vient enfin l'objectif de rendre rentable une entreprise qui, à ce jour, a surtout fait jouer l'audace et l'espérance pour pallier les risques.

Depuis que les Franco-Ontariens ont connu l'amer règlement no 17, bien des choses ont évolué mais l'ACFO (Association canadienne française d'Ontario) dit se buter encore à bien des obstacles. « La problématique qui se pose au Québec nous a toutefois forcés à nous occuper de nous-mêmes », dit Tremblay en entrevue.

Si le Québec est renforcé, cela nous sert en Ontario, ajoute le directeur général de Prise de Parole. En Ontario, fait-il remarquer, il y a moins de 10 ans que les francophones ont une école secondaire à eux. Même s'il existe présentement neuf hebdomadaires francophones, et si Le Droit (quotidien) entre dans maints foyers ontariens, il y a nécessité d'en venir à un magazine qui raffermira les liens entre francophones.

Si les pionniers de 1972-73 à Sudbury ont songé à la formule qui est celle de Prise de parole, c'est qu'à l'époque les Québécois produisaient surtout des oeuvres politiques et que l'approche de la réalité d'un « nouvel Ontario » ne pouvait décemment se concevoir à partir de Montréal, même si des conseils furent prodigués par Gaston Miron.

Du catalogue de Prise de parole, on peut retenir, outre le théâtre d'André Paiement (*Lavalléville. Moé, j'viens du Nord' s'tie*, etc.) des poèmes de Patrice Desbiens (*L'espace qui reste*, sorte de succession de blues d'un citadin énamouré des ailleurs, à-la-Kerouack), de Richard Casavant et d'Alexandre Amprimoz, (*10/11*).

Le langage y pousse dru. Les images sont souvent osées. C'est d'un Ontario sans complexe qui jaillissent ces voix où l'on reconnaîtrait parfois le lignage beauceron ou abitibien.

Autre est l'univers décrit dans *kitty le gai Pinson*, texte où Marguerite Whissel-Tregonning raconte l'univers particulier de sa famille (mère née à Saint-André Avellin) dans un « français-canadien » qui inclut des anglicismes, en un style qui sied à une conteuse plus qu'à une romancière.

Tremblay confie avec fierté que Robert Dickson (*Une bonne trentaine*) est un anglophone « assimilé », Sudbury comptant 40% de francophones; il souligne la richesse de chacun de ces auteurs dont l'expérience embrasse parfois des séjours en Italie ou dans des pays de langue espagnole. Prise de parole ne tient pas à l'enfermement des Franco-Ontariens sur eux-mêmes.

Placeurs et ouvreuses veulent fermer la PdA

par Nathalie Petrowski

Dans une conférence de presse tenue hier matin, le syndicat des placeurs et ouvreuses de la Place des arts a demandé l'intervention du gouvernement dans le conflit qui sévit présentement entre le syndicat et la Régie, ainsi que la fermeture de la Place des arts jusqu'au règlement de la convention collective échue depuis 11 mois.

Le syndicat a appuyé ses demandes en invoquant une série de violations de l'article 97 du Code du travail par la Régie qui opérerait ses salles avec l'aide de personnel non autorisé, tels les agents de sécurité ainsi que des parents et enfants des cadres qui ne peuvent suffire seuls à la tâche. Le syndicat prétend détenir une quinzaine de témoignages écrits ainsi que des photos pour appuyer ses accusations. La Régie de son côté ne nie pas avoir fait appel à l'aide de bénévoles ainsi qu'à l'aide du personnel non cadre. Au chapitre de la violation de l'article 97, la Régie a toutefois précisé que l'article en question permettait le travail bénévole ainsi que le travail de non-cadres qui avaient été engagés par la Régie avant le début du conflit, soit avant février 1979. Selon la Régie, il n'y a eu aucune violation.

Par ses accusations, le syndicat entend regagner le terrain perdu à la suite de l'injonction provisoire prononcée contre lui le 6 décembre, limitant le nombre de piqueteurs à trois et interdisant toute forme de manifestation publique qui pourrait déranger la représentation des spectacles. Depuis l'injonction qu'il a choisi de respecter, le syndicat a néanmoins perdu l'appui des producteurs de spectacles québécois qui au nom de l'ADISQ, se sont rangés derrière la Régie en l'appuyant dans sa requête de remettre les différents entre les mains d'un tribunal d'arbitrage. L'Union des artistes pour sa part, a décidé en assemblée générale lundi dernier, de faire parvenir un télégramme aux deux partis sans vraiment se prononcer. Offrant les services d'un observateur pendant la période de conciliation, l'Union des artistes a simplement demandé à la Régie et au syndicat d'en venir à une entente dans les plus brefs délais. Même si pas un mot ne fut prononcé au sujet de la motion d'interdiction aux artistes de franchir les lignes de piquetage, le syndicat se dit néanmoins satisfait de la résolution adoptée par l'Union des artistes.

Cette semaine, le conciliateur Claudette Ross rencontrait les deux partis à plusieur reprises et poursuivait sa période d'exploration. Le cour des événements changera sans doute vendredi alors qu'un juge de la Cour supérieure décidera s'il doit maintenir ou pas la requête d'injonction interlocutoire.

Subventions à la danse

Le service de la Danse du ministère des Affaires culturelles annonce un programme de subventions pour les organismes de danse, ouvert jusqu'au 28 décembre 1979. Les organismes intéressés qui recherchent une aide pour des projets de création (production spéciale), invitation de professeurs (technique supérieure), des ateliers de création à un groupe de danseurs ou invitation d'un chorégraphe qui pourrait apporter une contribution exceptionnelle pourront obtenir jusqu'à $4500 par projet du gouvernement. Le ministère pourra toutefois consentir une aide supérieure pour des projets jugés exceptionnels.

Un jury composé de trois spécialistes de la danse n'appartenant pas à la fonction publique québécoise se réunira au début janvier pour étudier ces demandes.

Les critères d'évaluation des demandes seront les suivants: stabilité artistique et administrative, qualité des réalisations antérieures, caractère unique ou original du projet, opérationalisation réaliste du projet. Ce projet doit en outre être distinct des productions régulières de l'organisme qui sont déjà subventionnées par le ministère pour l'année 1979-80. De plus, le projet doit pouvoir avoir un impact sur l'ensemble du milieu de la danse ou d'une forme de danse donnée.

Les demandes de subventions devront être accompagnées de trois lettres d'appréciation de spécialistes ou artistes du milieu de la danse et parvenir aux bureaux régionaux du ministère avant le 28 décembre avec copie au service de la Danse du ministère, 700 boul Saint-Cyrille est, 14e étage.

Par ailleurs, les organismes de folklore pourront demander des subventions pour projets spéciaux de recherches, professeurs invités, animation, etc, jusqu'à concurrence de $4,500, ou plus dans le cas de projets exceptionnels. La date limite a aussi été fixée au 28 décembre et les critères d'admissibilité sont les mêmes que pour les projets de danse.

ÉCHOS

Le 13 décembre prochain aura lieu chez Powerhouse (3738 Saint-Dominique) à 20 h une conférence traitant des publications d'art canadiennes. Les invités sont Pat Fleisher (Art Magazine), Clive Robertston (Centerfold), Anne Brodsky (Art History McGill) et ainsi qu'un porte-parole de Vie des Arts.

Du mercredi 12 décembre au dimanche 16 décembre, le Musée d'art contemporain présente une installation de l'artiste multi-disciplinaire Rober Racine intitulé *Décomprendre le sourire d'une perle*. De quoi s'agit-il? Les deux murs de la salle du studio retiennent plus de 700 fils horizontaux dessinant une courbe hyperbolique semblable à une vague. Le plancher, comme une sorte d'écume, soutient 8,000 attaches feuilles en forme de trombone...

Le Musée McCord présente dans le cadre de l'année internationale de l'enfant plus de 150 poupées, datant du début du 19e siècle jusqu'à nos jours. Chaque poupée représente un groupe d'autochtones ou d'immigrants qui ont peuplé le Canada.

CINÉMA

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "And justice for all" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Promises in the dark" 19 h 00, 21 h 10.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Little orphan Sammy" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "A climax of blue power" 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2116) — "L'étranger, le huitième passager" 13 h 30, 17 h 25, 21 h 30. "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 15 h 25, 19 h 30.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Caresses à domicile" 12 h 05, 15 h 00, 17 h 55, 20 h 50. "Étreintes déchaînées" 13 h 35, 16 h 30, 19 h 25, 22 h 20.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Jaguar lives" 17 h 20, 20 h 50. "Seven" 19 h 00.
BONAVENTURE II, "Skatetown U.S.A." 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "C'est dingue, mais on y va" 19 h 30. "Le retour" 21 h 05.
BROSSARD II, "Les désirs amoureux de Mélodie" 18 h 20, 21 h 40. "Sang dans la rue" 20 h 00.
BROSSARD III, "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 25 "L'étranger, le huitième passager" 21 h 25.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Le retour" 18 h 10, 21 h 35. "Le temps des vacances" 19 h 50.
CHAMPLAIN II, "La clef dans la porte" 19 h 20, 21 h 20.
CHÂTEAU, 6956 St-Denis (271-1103) — "Les bronzés" 12 h 30, 15 h 55, 19 h 25. "S.O.S. danger uranium" 14 h 10, 17 h 35, 21 h 05.
CHÂTEAU II' "Couple du bois de Boulogne" 12 h 50, 16 h 10, 19 h 35. "Faut trouver le joint" 14 h 30, 17 h 55, 21 h 20.
CINEMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) "Exaspération sexuelle" 19 h 30. "Bel ami" 21 h 00.
CINÉMA MASCOUCHE II, "Qui a tué le chat?" 19 h 30. "Le retour" 21 h 30.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "La brigade des anges" 12 h 00, 16 h 30, 21 h 00. "Le gendarme et les extra-terrestres" 13 h 30, 18 h 00, 22 h 30.
CINÉMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "Intérieur d'un couvent" 19 h 30. "Au-delà du bien et du mal" 21 h 15.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "L'héritage de Meier" (RDA 1975). "Le Putsch blanc" (RDA 1975) 19 h 30 et "Compatriotes" (RDA 1974) et "Une minute d'obscurité ne nous aveugle pas" (RDA 1976) 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "10" 19 h 00, 21 h 10.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Why shoot the teacher" (de S. Narizzano, 1977) 19 h 00. "Répulsion" (de Roman Polanski, 1965) 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Jaguar lives" 18 h 25, 21 h 50. "Seven" 20 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Skatetown U.S.A." 19 h 15, 21 h 15.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Clair de femme" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien (721-6060) — "Mourir à tue-tête" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Les soeurs Brontë" 19 h 20, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) "Where's poppa" 18 h 55, 21 h 05.
DORVAL II, "10" 18 h 50, 21 h 15.
DORVAL III, "Fish that saved Pittsburgh" 18 h 55, 21 h 10.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "And justice for all" 18 h 55, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE II, "Arabian adventures" 19 h 25' 21 h 20.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Jésus de Nazareth" 19 h 15.
ÉLYSÉE II, "Brèves vacances" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) — "Désirs" 18 h 45. "Sensations hollandaises" 20 h 20.
COMMODORE, 5780 ouest, Gouin (334-8560) — "Adolescente en fuite" 19 h 30. "L'express de minuit" 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "When a stranger calls" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS II, Rêves de singe" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Amazones de Venus" 12 h 05, 15 h 15, 18 h 25, 21 h 35. "Entre chattes" 13 h 35, 16 h 45, 19 h 55, 23 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "L'innocent" 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45.
GREENFIELD II, "Amour chez les poids lourds" 18 h 25, "Voyage érotique de deux suédoises" 20 h 05.
GREENFIELD III, "Une poignée de salopards" 19 h 15, "C'est ça l'amour" 21 h 05.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Little orphan Sammy" 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15. "Casting Call" 13 h 40, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 40.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 15, "L'étranger, le huitième passager" 21 h 20.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "What's up nurse" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "10" 18 h 50, 21 h 00.
LA CITÉ II, "French post cards" 19 h 00, 21 h 05.
LA CITÉ III, "Something short of paradise" 19 h 25, 21 h 10.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Les yeux de Laura Mars" 19 h 30, "L'express de minuit" 21 h 20.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "S.O.S. danger uranium" 18 h 05, "Les bronzés" 19 h 55.
LAVAL II, "Le champion" 19 h 00, 21 h 10.
LAVAL III, "L'amour chez les poids lourds" 18 h 00, "Perversités suédoises" 19 h 40.
LAVAL IV, "C'est ça l'amour" 18 h 00, "Une poignée de salopards" 19 h 45.
LAVAL V, "Frissons africains" 18 h 40, "Corps à corps" 20 h 30.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "L'ordre et la sécurité du monde" 19 h 30, "Le retour" 21 h 25.
LAVAL-ODÉON II, "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 15, "L'étranger, le huitième passager" 21 h 10.
L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En haut: "Providence" (d'Alain Resnais) 18 h 30. En bas: "Ladies and gentlemen... The Rolling Stones" dès 20 h 30. (Entrée libre).
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Fiddler on the roof" 12 h 45, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00.
LOEW'S II, "Fish that saved Pittsburgh" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19h 20, 21 h 20.
LOEW'S III, "Tales from the crypt" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S IV, "Time after time" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 50, 18 h 55, 21 h 00.
LOEW'S V, "Life of Brian" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Le gendarme et les extra-terrestres" 18 h 15, 21 h 40, "Le triangle des Bermudes" 19 h 50.
MONKALND, 5504 Monkland (484-3579) — "Where's poppa" 18 h 20, 20 h 00, 21 h 35.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Bluff" 19 h 00, "L'étranger, le huitième passager" 20 h 45.
MONTENACH II, "Paris porno" 19 h 15, "Camp érotique" 20 h 30, "Partie fine" 22 h 00.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Tombe les filles et tais-toi" (de Herbert Ross, USA 1972) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Mais qui a vu le vent?" (d'Allan King, Canada 1977) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Intérieurs" et "La plage" 19 h 30, "Saint-Jack" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Return of the dragon" 13 h 00, 16 h 20, 19 h 45, "Game of death" 14 h 35, 17 h 55, 21 h 20.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "Prostitution clandestine" 12 h 05, 16 h 20, 20 h 35, "Le sexe qui parle no II" 13 h 45, 18 h 00, 21 h 15, "Le sexe qui parle no I" 14 h 45, 19 h 00.
PAPINEAU II, "Quelle chaleur" 12 h 00, 15 h 20, 18 h 45, 22 h 10, "Nuits suédoises" 13 h 10, 16 h 35, 19 h 55, "Soupir d'extase" 14 h 20, 17 h 40, 21 h 05.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (353-3110) — "Les désirs amoureux de Mélodie" 18 h 30, 21 h 45, "Sang dans la rue" 20 h 10.
PARADIS II, "La fureur du danger" 19 h 00, "Superman" 20 h 45.
PARADIS III, "Fantasme" 18 h 30, 21 h 50. "Flic ou voyou" 20 h 00.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "L'empire des sens" (de Nagisa Oshima, Japon 1976) 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3586) — "Guerriers de la nuit" 13 h 00, 16 h 20, 19 h 40, "Faut trouver le joint" 14 h 45, 18 h 05, 21 h 25.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25' 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, "Perversités suédoises" 12 h 55, 16 h 15, 19 h 40 "L'amour chez les poids lourds" 14 h 35, 17 h 55, 21 h 15.
PARISIEN IV, "Le champion" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
PARISIEN V, "Molière" 13 h 15, 19 h 15.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Arabian adventures", 19 h 00, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Luna" 12 h 30, 15 h 10, 17 h 55, 20 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, "Get out your handkerchief" 13 h 20, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 10, 21 h 10.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Coming of angels" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Eruption" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Désirs" 12 h 45, 15 h 40, 18 h 35, 21 h 30 "Sensations hollandaises" 14 h 25, 17 h 20, 20 h 15.
RIVOLI II, "Cabine de bain à Bangkok" 13 h 05, 16 h 25, 19 h 45 "Frissons africains" 14 h 40, 18 h 00, 21 h 20.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Rock'n roll" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40 "Dernier amant romantique" 14 h 10, 17 h 45, 21 h 20.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Angoisse" 12 h 25, 15 h 35, 18 h 45, 21 h 55 "A mains armées" 13 h 55, 17 h 05, 20 h 15.
SAINT-DENIS III, "L'empire de la passion" 13 h 00, 14 h 55, 16 h 50, 18 h 45, 20 h 40.
SEVILLE, 2155 ouest Ste-Catherine (932-1139) — "Malizia" 19 h 00 "1900" 21 h 00.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Fiddler on the roof" 18 h 15, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Kuni Lemel in Tel-Aviv" 19 h 10, 21 h 10.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "La grande menace" 19 h 30 "Agatha" 21 h 20.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "S.O.S. danger uranium" 18 h 15, "Les bronzés" 20 h 05.
VERSAILLES II, "C'est ça l'amour" 18 h 00, "Une poignée de salopards" 19 h 40.
VERSAILLES III, "Le champion" 19 h 00, 21 h 15.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Les yeux de Laura Mars" 19 h 00 "L'express de minuit" 20 h 50.
VIDÉOGRAPHE, 1604 St-Denis (844-7619) Thème: les enfants: "Les p'tits métiers" 20 h 00 "Un c'est bien, deux c'est mieux" 20 h 45.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Les désirs amoureux de Mélodie" 18 h 20, 21 h 30. "Sang dans la rue" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE I, Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Wife mistress" 13 h 30, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

SUR SCÈNE

AUDITORIUM MAXWELL CUMMINGS, Musée des Beaux-Arts, 1379 ouest Sherbrooke (285-1600) "Une histoire de marionnettes", spectacle de marionnettes par le Théâtre de l'Avant-Pays, 10 h 00, 13 h 30.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "La céleste Bicyclette" de Roch Carrier avec Albert Millaire, Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. Sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Spokesong" de Stewart Parker avec Michael Rudder, Barbara Duncan, Desmond Ellis; Jacqueline McLeod, Richard Peregrine, Robert Seale. Mise en scène: Don Bouzek. Mar. au sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées sam.: 14 h 00, mer.: 13 h 00.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "On est déjà demain" d'Anna Charest, jeu. à lun.: 20 h 00, 23 h 00.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — "Les vrais perdants": 12 h 00, "Pea Soup": 17 h 30, "Les délaissés": 19 h 30, "Le volcan": 21 h 30.
CHEZ DUMAS, 331 rue Emery (849-9007) — Le groupe de Roger Walls, jazz rock. Spectacle à partir de 21 h 30. Entrée libre.
ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE, 1182 St-Laurent (861-4638) — "Going to pot" (On purge bébé) de Feydeau et "The bald soprano" (La cantatrice chauve) d'Ionesco. Mise en scène: Derek Goldby. 20 h 00. Entrée libre. Rens.: 842-7954.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Michel "Toubabou" Seguin. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 15, Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — "Big Mama" Thornton, chanteuse blues. Tous les soirs 20 h 00.
LE TRITORIUM, (CEGEP du V

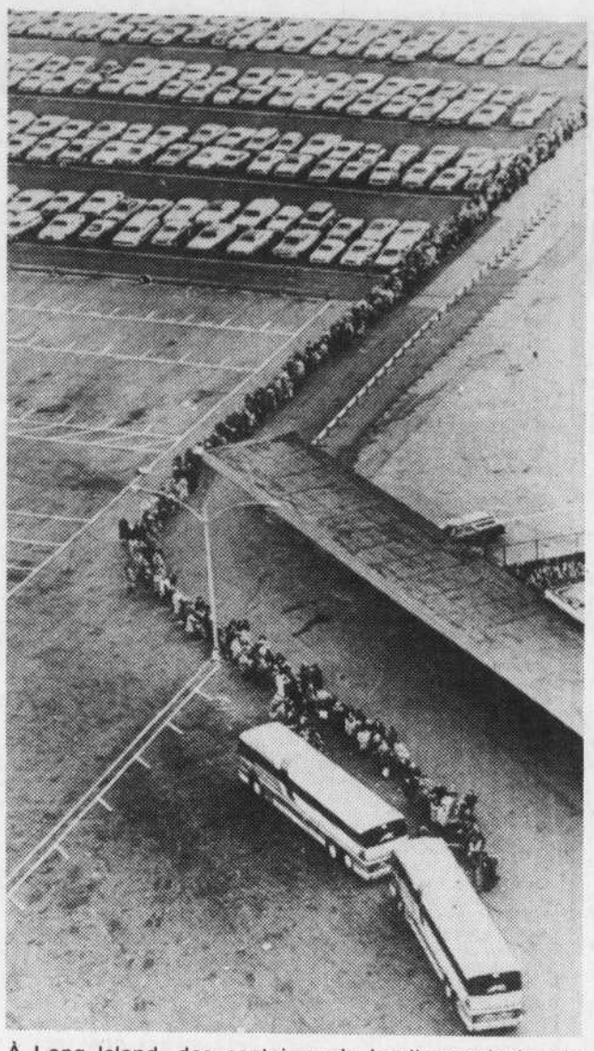

À Long Island, des centaines de banlieusards font la queue dans l'espoir d'emprunter l'un ou l'autre des deux seuls autobus disponibles pour les amener à Manhattan, au coeur de New York. Le train qui les y amène habituellement, le Long Island Railroad, est en grève depuis samedi dernier, ce qui complique non seulement la tâche des banlieusards travailleurs mais également des magasineurs des Fêtes. (Photolaser AP)

Le pape voyage, mais il ne gouverne pas

VATICAN (AFP) — À peine rentré de Turquie — le quatrième grand voyage de son pontificat — Jean-Paul II, qui en un peu plus d'un an a déjà parcouru plus de 50,000 km (Paul VI, en 15 ans, en avait parcouru 133,000) a dans ses tiroirs un dossier d'invitations en provenance d'une quinzaine de pays de quatre continents. Il a révélé lui-même que son prochain voyage serait à coup sûr les Philippines, dès l'an prochain.

Depuis qu'il est pape, ce n'est certes pas au fonctionnement des bureaux que Jean-Paul II a donné la priorité dans son action pastorale. Outre les voyages à l'étranger, il ne se passe pas un dimanche sans qu'il visite une des 298 paroisses de son diocèse de Rome.

« Aucun de ses prédécesseurs italiens ne s'est occupé comme lui de son diocèse », reconnaît un prélat de la Curie, cependant qu'un autre gémit: « À ce rythme-là, nous en avons jusqu'à l'an 2,000, à moins que d'ici-là, il n'invente quelque nouvelle paroisse ».

Une boutade court dans Rome: ce pape bénit, prêche, mais il ne gouverne pas, il voyage. Elle est symptomatique du malaise ressenti à la fois dans l'élément conservateur et l'élément progressiste du clergé.

On songe à cette réflexion d'un vieux prêtre polonais qui a eu Karol Wojtyla comme élève à l'Université de Dublin: « Le pape s'est gagné le coeur du peuple. Celui des jeunes, aussi. Il lui reste à conquérir le coeur des prêtres. C'est plus difficile ».

« Mais enfin, qu'est-ce qui fait courir ce pape? » demande un Dominicain français. L'impatience d'agir pendant qu'il en est encore temps, semble-t-il. Jean-Paul II est parfaitement conscient du magnétisme qu'il exerce sur les gens les plus divers.

Il a pu le mesurer à Mexico, à Dublin, à New York comme à Chicago. À Rome, chaque mercredi lors des audiences générales, chaque dimanche à l'heure de l'angélus, il ne rassemble jamais moins de 5,000 à 6,000 personnes.

Il n'y a pourtant rien de nouveau dans ce qu'il leur dit puisqu'il s'agit du « message éternel » de l'Évangile. Mais c'est lui qui est « nouveau », qui fait éclater les classifications intellectuelles de la droite et de la gauche, du traditionnalisme et du progressisme, non pas en défendant un juste milieu bien tempéré mais en invitant les gens à faire jusqu'au bout ce qui doit être fait.

L'attraction exercée par Jean-Paul II vient, profondément, de sa façon de dire sa vision de foi sur l'homme ajoutée à l'impression de force qui se dégage de sa personne, dans son allure physique comme dans sa façon de s'exprimer.

NÉCROLOGIE

PÈRE LÉO-PAUL BOURASSA, S.J.

La Compagnie de Jésus annonce le décès du R.P. Léo-Paul Bourassa survenu le 10 décembre, à St-Jérôme.

Né le 21 août 1904 à St-Jacques des Piles, le P. Bourassa a fait ses études secondaires au collège Ste-Marie de Montréal. Entré dans la Compagnie de Jésus en décembre 1921, il reçoit le sacerdoce le 12 août 1934. Il part pour la Chine en 1936 où, comme missionnaire, il est au service de la mission de Suchow, confiée aux jésuites canadiens. De 1949 à 1956 on le retrouve à Hong Kong comme rédacteur à la revue **China Bulletin.** Puis de 1957 à 1965 il collabore, à Rome, à la revue internationale: **Le Christ au Monde.** De retour au pays, il prend la direction de la revue missionnaire jésuite, **Le Brigand.** En même temps il parcourt la province et prêche de nombreuses retraites aux religieuses. Depuis quelques années il était devenu directeur spirituel des Soeurs de l'Immaculée-Conception à leur maison de prière de St-Sulpice.

Outre sa famille religieuse, le Père Bourassa laisse deux soeurs: Mlle Marguerite Bourassa des Trois-Rivières et Soeur Monique Bourassa, religieuse Auxiliatrice; une belle soeur, Mme Muriel Bourassa, une nièce, Louise Bourassa, un neveu, André Bourassa, plusieurs cousins et cousines et de nombreux amis.

La dépouille funèbre sera exposée à la Maison des Jésuites, Notre-Dame-de-Montserrat, 175 boul. les Hauteurs, à St-Jérôme. Les funérailles seront célébrées à la chapelle de la maison, à 14 heures, le 13 décembre. L'inhumation se fera au cimetière de la communauté.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Machine à écrire électronique de TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

TÉL.: 514/866-8334
LUC LACHAPELLE | AVOCAT BARRISTER, SOLICITOR
1253 McGILL COLLEGE, SUITE 218
MONTREAL, CANADA H3B 2Y4

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

HEURES DE TOMBÉE: 10:30 heures.
Le jour qui précède la publication du lendemain. Pour l'édition du lundi: il faut nous aviser avant 3:30 heures le vendredi précédent.
Pour les annulations et les corrections, les mêmes heures s'appliquent.
JNO

ACHATS

ACHETONS bijoux d'or, d'argent, pierres précieuses (diamants), pièces d'argent d'avant 1968, pièces d'or, pièces olympiques. Allons à domicile ou sur rendez-vous: 382-4960. 17-12-79

ACHETONS diamant-or-argent. Meilleur prix à Montréal. 727-3070. 19-12-79

ACHÈTE vieux pianos et orgues usagés: 387-5882. 14-12-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

ANTIQUITÉS

DENTELLES ANCIENNES
Très beaux rideaux en tulle et Milan. Filet brodé, macramé, etc... Couvre-lits, nappes, coussins. Faut voir!
738-7378
17-12-79

REPRODUCTION DE MEUBLES EN PIN
Armoire Louis XV, armoire pointes diamants, buffet 2-corps pointes diamants, buffet 2-corps vitré avec portes losanges.
659-2651
17-12-79

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) - bibelots - bronze - tableaux - petits meubles - gravures - par Louis Icart - bijoux - cuivres - lampes - tapis - etc. Claude Morrier 668-3879. J.N.O.

ACHETONS, rénovons et vendons baignoires antiques. Monsieur Baignoire 336-1133. 14-12-79

COMMODE québécoise rustique en pin, encadrement du plateau chantourné, 3 tiroirs avec serrures. $400. Armoire en pin, panneaux soulevés et queues de rat. $700.00. 735-4915. 14-12-79

MEUBLES EN PIN: armoires, buffet 2-corps, armoirettes, coffres, commodes, lave-mains, tables, chaises, vaisselier, table-réfectoire 9', divers. 659-2651. 22-12-79

APPARTEMENTS À LOUER

EDOUARD MONTPETIT, près C.D.N., 3½, sous location janvier à juin, bail à renouveller, équipé, ascenseur, salle de lavage, $203. Jour: 769-9691 — Soir: 738-8610. 18-12-79

WESTMOUNT, 4360 Côte des Neiges, 1½ meublé, chauffé, taxes payées. $115.00/mois. Étudiants bienvenu! 481-8267, 935-3615 15-12-79

CÔTE DES NEIGES (secteur), grands 3½, 4½, (pièces fermées), équipés, redécorés. Occupation immédiate, $215, $330. 739-2913. J.N.O.

C.D.N., 3280 Goyer, grand 3½. Immeuble rénové, en 1978. Poêle-réfrigérateur. Tapis mur à mur. Libre immédiatement. Service du concierge. 733-7313. 15-12-79

CÔTE DES NEIGES et Chemin Côte Ste-Catherine, 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½, équipés, électricité payée, garage, ascenseur. 731-6083 et 738-5850. 14-12-79

APPARTEMENTS À LOUER

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE
CENTRE VILLE:
RUE DRUMMOND. Appartement spacieux de 2 chambres à coucher, 1 salle de bain. Tapis. Laveuse à vaisselle. Piscine, sauna, portier. Date d'occupation janvier ou plus tard. On demande $500. par mois. **Pauline Vickers F.R.I. 935-8541, rés.: 937-7993.**
14-12-79

APPARTEMENTS À LOUER

GRAND 2½ à sous-louer. 1er janvier. 3 minutes à pied du centre d'achats. Terrain de tennis, pentes de ski, $282.00, 761-4278.

N.D.G., grand app. luxueux, ensoleillé, pour couple d'un certain âge, personnes responsables. Aucun animal. Libre immédiatement. Inf. entre 1h et 6h, 488-4347. 21-12-79

VAN HORNE ET DECELLES, libre immédiatement, 3½ demi sous-sol, cuisinière, réfrigérateur, toutes taxes payées. $120.00. 484-5819. 12-12-79

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

FLORIDE, Pompano, condominiums, 2 chambres, 1 chambre. Tennis, piscine, récréation. $1,200 et $800. Libre janvier et mars-avril. 747-7143. 15-12-79

APPARTEMENTS DEMANDÉS

DÉSIRE louer Floride. Fort Lauderdale, Hollywood, Surfside. Appartement, 1 chambre à coucher, de luxe. 16 février au 2 mars. Couple sans enfant. Après 6 heures: ou week end: 255-3599. 17-12-79

DÉSIRONS (2 adultes) sous-louer appartement meublé. Période janvier à avril. Outremont ou centre-ville. Préférence: avec piscine. Références. Jour: 748-7901, poste 31. 15-12-79

AUTOS À VENDRE

RENAULT 12, 1975, impeccable. Un seul propriétaire. Tête refaite. Antirouille. $1,650. 651-2395 après 6 heures. 14-12-79

CHALETS À LOUER

LAC McDONALD (nord de Lachute). Près remonte-pentes Ayerst. Chalet neuf, 3 chambres, 5 pièces. 1½ salle de bain, foyer, chauffage électrique. $1,600/saison. 332-9437. 14-12-79

STE-MARGUERITE Entrelac, luxueuse maison canadienne neuve, en front sur le lac des Îles, meublée, tapis mur à mur, foyer, lave-vaisselle, 2 grandes chambres à coucher, garage, chauffage électrique, idéal pour ski de fond, du 15 décembre au 15 janvier, $800. 334-7845 ou 1-226-2958 samedi et dimanche. 17-12-79

VAL-MORIN, 4 chambres, foyer, mois/saison, très beau. 334-5413, 471-0254. 17-12-79

COMMERCES À VENDRE

À vendre
Pour cause départ, cédons boutique, 1788 p.c., sans inventaire pour vêtements hommes et dames. Très bien agencée située "Promenade St-Bruno".
Prix intéressant pour acheteur sérieux.
Tél.: 653-3173 P.M. 861-4092
14-12-79

CONDOMINIUM

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS
CONDOMINIUM
VIEUX MONTRÉAL
Superbe appartement, 1040 pi.ca. dans édifice centenaire, complètement rénové, murs de brique, foyer naturel, poutres apparentes, appareils électriques, climatisé. **Michelle Bérard, 876-2515.**
14-12-79

COURTIER
A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE
VILLE
TRAFALGAR "CONDO" de luxe de 5 pièces. Cuisine et salles de bains, ultra-modernes. Tapis, rideaux, équipement de cuisine inclus. Garage. 2 terrasses. **Vue superbe Françoise Bibaud 935-8541, rés.: 482-1143..**
14-12-79

CONDOMINIUM

VIEUX MONTRÉAL, grand, 2 chambres à coucher, nouvellement rénové. Air climatisé. 845-1207, 288-0628. 12-12-79

DÉMÉNAGEMENTS

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

PETITS CAMIONS. Transport déménagements en tous genres. Prix raisonnables. 581-5304. 17-12-79

VOTRE CONSEILLER EN DÉMÉNAGEMENTS vous souhaite à l'occasion des Fêtes, un Joyeux Noël et une bonne nouvelle année à tous. Demandez Jean-Paul, 670-7729. 2-1-80

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 17-12-79

DIVERS

GROUPE ÉLECTROGÈNE "ONAN", 3,000 watts, diésel, entièrement automatique. 279-3752. 14-12-79

ÉBÉNISTERIE

Jean-Pierre Rivest, EBENISTE ET POLISSEUR, restauration de meubles antiques et d'époque. Décapage, refinition de tous genres. Travail soigné et personnalisé. 656-5918. 19-12-79

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

LAVAL, RÉNOVATION DE BAINS. Prix spécial pour re-émailler votre bain. Estimation gratuite. 627-5534. 24-12-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX À VENDRE

À BAS PRIX, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463, 845-0113. Richard. J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

REZ DE CHAUSSÉE, nouvellement rénové. Vieux Montréal. Finition selon les besoins du locataire. Pour le 1er février '80. 845-1207, 288-0628. 20-12-79

FOURRURES

AUTHENTIQUE Ocelot, garni de vison noir. Grandeurs: 10 à 12 ans. A prix d'aubaine! 322-8731 soir, 325-9133 jour. 14-12-79

GARDERIE

GARDIENNE demandée dans Outremont, 40 ans et plus de préférence, 2 enfants (2 et 4 ans). 1 journée à 2 par semaine (parfois plus). Appelez après 5 heures 270-6781. Christine Laforêt. 17-12-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

ORGUES USAGÉS $700.00 et +. Garantie complète. 387-5882. 14-12-79

ORGUE WURLITZER SUPER SPRITE FUNMAKER, orgue 3 claviers construit avec synthétiseur Orbit et enregistreuse à cassettes. Comme neuve. $2,000. Jour: 382-2326 et soir: 331-9594. 17-12-79

LIVRES

3 COLLECTIONS Quillet. Encyclopédie Autodidactique. 4 volumes. Les Grands Classiques Français, 10 volumes, Histoire Générale de l'Art, 2 volumes. Comme neufs. 526-2985. 15-12-79

LOGEMENTS À LOUER

VIEUX ST-HUBERT
2½ - 4½ - 5
2 mois gratuits
À partir de $150.00
670-2439
17-12-79

LAJEUNESSE 7600, 1½, 3½, meublés ou non, taxes payées, cuisinière, réfrigérateur fournis. Libre immédiatement. 276-1105. 15-12-79

N.D.G. Cumberland près Côte St-Luc, haut de duplex, 5½ chauffé. Très luxueux, tapis neufs mur à mur, $350.00. Occupation immédiate. Le soir: 484-8038. 3-1-80

OUTREMONT, rue Goyer, près Université, haut de duplex, 6½ pièces, chauffé, garage. $375. Entre 4 et 6 hres 739-8605. 17-12-79

MAISONS À LOUER

N.D.G., rue Girouard, haut de duplex, 7½ chauffé, eau chaude. 481-3563. 14-12-79

OFFRES D'EMPLOIS

COMMIS DE BUREAU
Étude légale
Débrouillardise et mise soignée. Orthographe française et anglaise.
284-0059

ASSISTANTE pour optométristes. Temps plein - bilingue - expérience requise dans un bureau professionnel - traitement selon qualifications. 321-2441. 17-12-79

RÉCEPTIONNISTE-DACTYLO bilingue, d'expérience, pour ouvrage général de bureau. À ville St-Laurent. Communiquez avec Robert Comeau: 334-8471. 15-12-79

OFFRES D'EMPLOIS

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMTÉS DE STORMONT DUNDAS AND GLENGARRY
requiert pour la période
le 3 janvier 1980 au 27 juin 1980
Un professeur
pour enseigner
— mathématiques et/ou sciences générales (niveaux 9 et 10) à
l'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE GLENGARRY
Les demandes par écrit seront reçues jusqu'au 17 décembre 1979 par:
M. René Gauthier, Co-directeur, Rue Principale nord, Alexandria, Ontario, K0A 1A0
Tél: (613) 525-3110
15-12-79

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Étude légale rue St-Jacques. Droit commercial. Orthographes française et anglaise impeccables. Initiative et mise soignée. 2 ans et plus d'expérience.
284-0059
15-12-79

OFFRES D'EMPLOIS

UN BUREAU de dentistes requiert les services d'une réceptionniste bilingue. Expérience dans la tenue de livres. Côte des Neiges, 737-7040. 17-12-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 12¾%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000, 1ère, 12¾%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE
ÎLE BIZARD
Châtelain, Châtelaine, magnifique domaine au bord de l'eau, style Tudor, 9 grandes pièces, studio au-dessus du garage, $225,000.
Pour plus de détails, communiquer avec **Micheline Picard 697-8820 ou 697-0401.**
14-12-79

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS
EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL
CLASSE 31. Immeuble béton. 53 unités, très luxueuses. Secteur de choix. Dépréciation possible de $152,400. Comptant minimum $350,000. Complètement loué. Rendement positif. EXCLUSIF.
Jean Gilbert 735-2501
Rés. 334-5670
TRUST ROYAL
2340 Lucerne, Ste 29 Ville Mont-Royal
14-12-79

COURTIER

LONGUEUIL, cottage 1 an, $40,000 à un hypothèque de 12¾%. Foyer. Abri d'auto. FAUT VENDRE! 670-2439 17-12-79

ST-BRUNO: Superbe canadienne de 1837, restaurée, 2 salles de bain - foyer double - 6 grandes pièces - terrain 20,000 p.c. - garage double. Yolande Brouillard 653-2496, 653-4416. MONTRÉAL TRUST, courtiers. 13-12-79

BORD DE L'EAU STE-DOROTHÉE: Grand cottage 47 x 40, pierre brique, transformable en duplex, 10 pièces, 6 chambres, 2 foyers. E. Doyle 681-6491, 689-5743. LE PERMANENT, courtier. 12-12-79

OUTREMONT, Pratt et Ducharme, cottage 4 c.c., sous-sol, toilette sur 3 étages, garage. Guy Martineau 737-8163. IMMEUBLES A. TREMBLAY, courtier. 735-5588. 14-12-79

ST-HILAIRE: Propriété unique - style moderne - grandes pièces - terrain 19,040 p.c. - piscine creusée - salle à dîner - 2 foyers. Louise Deland 467-2156, 464-5741. IMM. SÉLECT, courtiers. 14-12-79

ST-HILAIRE: Vous aimerez l'atmosphère chaleureuse de ce bungalow très différent, sur terrain magnifique 80 x 134, près toutes commodités, taxes basses. Venez visiter. Fabienne Boulanger 467-1578, 467-1120. MONTRÉAL TRUST, courtier. 14-12-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

MAISON, 5 logements, située rue Plessis, près de Radio-Canada; Conditions faciles de financement. Prix demandé: $45,000.00. Par le propriétaire. Cause: transfert à l'étranger. 522-1028. 17-12-79

N.D.G. près gare Mtl-Ouest, 5½, duplex moderne, chauffage, eau chaude, avec thermostat, $65,000., garage double, grande cave, cour, logement disponible pour acheteur. 277-6174. 17-12-79

PARC LAFONTAINE, 18 pièces, 3 étages avec cave, chauffage central, commerce ou maison de chambres, ou petit hôpital privé, $66,000., avec meubles $69,000. Disponible immédiatement. 277-6174. 17-12-79

ATTENTION PROFESSIONNEL, bâtisse en béton armé, classe 31, 1977, subvention du gouvernement, non remboursable, tout loué, 110 logements meublés, bord de l'eau, résidence de personnes âgées. Lise Berry, 661-9030, 621-1256. MONTRÉAL TRUST, courtier. 14-12-79

CATÉGORIE 32 — 10% — disparaît en 1980, c'est votre dernière chance d'acheter. J'ai ce qu'il vous faut. André Bernier 337-4641. FIDUCIE DU QUÉBEC, courtier. 20-12-79

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

RIVE-NORD, 30 milles de Montréal, domaine absolument unique. Maison principale 140 x 40, plus maison canadienne, cadre idéal pour relais gastronomique. Permis municipal accordé. Terrain 90 arpents. FAUT VOIR! MLS. Lise D. Ferland, 585-5441, 581-3790. DES ROSIERS, courtier. 14-12-79

REMBOURRAGE

LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633. 15-12-79

SERVICES DIVERS

SI VOUS VOULEZ POSER DE LA TAPISSERIE (PRÉ-ENCOLLÉE) avant Noël, appelez 259-6312. 15-12-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

Le Club
CONFIDENTIELLEMENT
nous mettrons au point pour vous une entrevue avec le genre de personne que vous désirez rencontrer. Bienvenue aux adultes libres de tous âges.
Pour renseignements ou rendez-vous communiquer à:
849-4496 — 849-2627
2015 Drummond suite 820 H3G 1W7
J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX
Partagez la période des fêtes avec un être intéressant et compatible.
«RENDEZ-VOUS» est une agence de rencontre professionnelle. Établie à Montréal depuis 1966.
Clientèle distinguée.
Notre réputation est basée sur la qualité de nos services.
282-0058 ou 933-3673 (24 h.)
Ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. Lundi au vendredi.
RENDEZ-VOUS
1117 Ste-Catherine Ouest Suite 108, Montréal. 14-12-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TABLEAUX - PEINTURES

DÉSIRE acheter oeuvres de Dallaire, Lemieux, McEnen, C. Gagnon et Town; aussi sculptures de Daudelin, Roussil et Vaillancourt. Après 18 heures: 819-562-5416. 14-12-79

AQUARELLE par CARETTE, 36" x 24". Meilleure offre aux environs de $750.00. Pendant la journée 382-2326. 17-12-79

OEUVRE DE RENÉ GAGNON, magnifique paysage du Saguenay, 20" x 24". Prix raisonnable. Particulier 276-6089 matin ou soir. 17-12-79

TERRAINS À VENDRE

EASTMAN, vue panoramique, Mont Orford, près ski... 1-514-297-3163 J.N.O.

MONT ORFORD, vue panoramique, près ski, ruisseau, 1 à 3 acres, 9 à 12 sous le pi. ca. Conditons faciles. 1-514-297-3163. J.N.O.

VOYAGES

MEXIQUE - spécial avion, voiture, $389. - Noliprix de: Floride $149. Londres $259. Bruxelles $419. Paris $299. - Espagne, Portugal, Maroc $470. - Aller simple: hebdomadaire Londres $195 US, Bruxelles $225. US - Forfait luxe: Colombie 1 semaine $449. US - Croisière - avion 7 jrs $600. US. Consultez-nous Euro-Américain 878-1085. Québec 14768840-0435. 17-12-79

DÉPART pour la Floride (Kaywest) vers le 18 décembre. Retour le 15 janvier. En minibus Volks. Prendrait passagers, passagères, aller et/ou retour. Julien, après 5:30. 844-7069. 14-12-79

LES PETITES ANTILLES en voilier Ketch 43 pieds. Luxueusement équipé. $950-personne-2 semaines. (Groupe de 4). Incluant repas-skipter-et hôtesse. 23 décembre au 6 janvier disponible. Jour: 336-7614 ou 351-1000. Soir: 332-2257. 27-12-79

Le Robert — Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

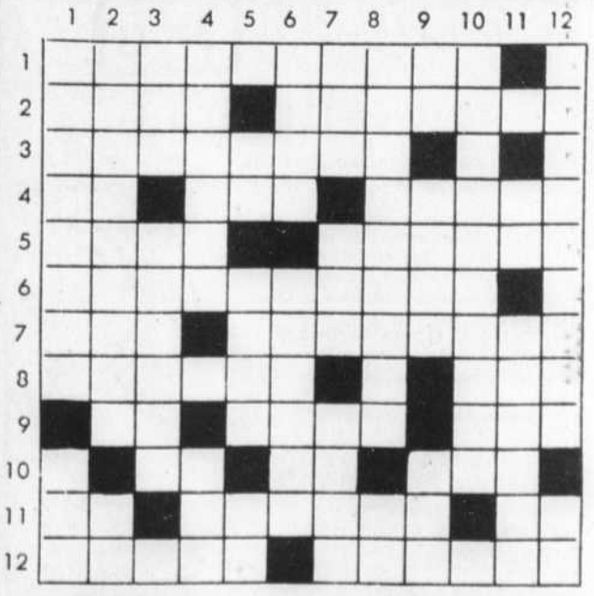

Horizontalement

1—Chargé de kératine.
2—Un nombre. — Variété d'opale laiteuse et bleutée.
3—Amasser par économie.
4—Renforce l'affirmation. — Poisson d'eau douce. — Celui qui professe des opinions extrêmes.
5—Aussi. — Qui épie.
6—Ch.-l. de c. de la Moselle.
7—Cri de douleur. — Glissiez en patins.
8—Souci. — Comm. de Belgique.
9—Sert à lier. — Salubre. — Les miens.
10—Éminence. — Rubidium. — Condiment.
11—Dans. — Génie des eaux, dans les mythologie germanique et scandinave. — Éminence.
12—Chasteté féminine. — Partage.
4—Cour intérieure, dans les habitations romaines. — Portion de la phrase.
5—Gadolinium. — Arbre de Malaisie. — Sans vêtement.
6—Qui a les qualités du feu. — Jeu de mutation de l'orgue.
7—Dit qu'une chose n'est pas vraie. — Orient. — Oiseau de l'ordre des échassiers.
8—Brusque entrée, en général. — Venu au monde.
9—A lui. — Tout ce qui sert à lier. — Pièce de la charrue.
10—Doctrine ésotérique.
11—Ruisselet. — Décomposer un mot et en nommer successivement les lettres.
12—Carafe de terre poreuse. — Pronom personnel.

Verticalement

1—Dignité de khédive. — Unité monétaire bulgare.
2—Plante de la famille des composées. — Venu au monde.
3—Partie aval d'une vallée envahie par la mer. — Sel de l'acide oléique.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	N	E	L	E	G	A	M	M	E	N	T
2	C	A	R	E	N	A	G	E	■	M	A	I
3	T	I	S	S	E	R	A	N	D	■	G	A
4	E	N	■	T	R	A	V	E	R	S	E	R
5	R	■	R	E	G	I	E	■	A	I	R	E
6	I	C	A	R	I	E	■	M	I	S	A	■
7	Q	U	I	■	E	N	F	A	N	T	I	N
8	U	R	N	E	■	T	A	T	E	R	■	U
9	E	C	U	M	E	■	T	O	U	E	R	A
10	■	U	R	A	T	E	■	I	R	■	A	N
11	A	M	E	N	A	G	E	R	■	A	R	C
12	G	A	■	E	T	O	N	■	B	U	E	E

Brink's: un témoin raconte son émoi

par Bernard Morrier

Un garde de la Brink's a raconté hier quel émoi il avait ressenti, le 30 mars 1976, quand, sortant de l'édifice de la Banque Royale du Canada, rue Dollard, il a constaté qu'un camion de son employeur, contenant près de $3 millions, était disparu.

Jean-Guy Durand témoignait alors au procès de Roland Brunette et de Gilles Lachapelle, deux ex-employés de la Brink's, qui sont accusés de complot dans ce vol et contre qui pèse également une autre accusation de complot pour un vol avorté de $50,000, contre un magasin Cooprix de la rue Legendre.

Le témoin a rappelé qu'en ce jour du 30 mars 1976, il faisait partie de l'équipage de ce camion de la Brink's a titre de garde, avec Jean Saint-Pierre, alors qûe Lachapelle en était le chauffeur et que Wilfrid Grant agissait comme messager.

Tout comme Durand, ses confrères Grant et Saint-Pierre ont déclaré que leur camion s'était stationné dans la rue Dollard, en face d'une porte donnant accès aux voutes où devaient être cueillis une soixantaine de sacs d'argent destinés aux succursales de la Banque Royale.

À ce moment, Lachapelle était demeuré au volant et le premier transfert d'argent s'est fait sans problème. Durand, Saint-Pierre et Grant sont revenus à l'intérieur de la banque, où, selon la coutume établie, deux gardes se hissaient par le monte-charge avec leur cargaison d'argent, tandis qu'un troisième les précédait à la sortie en empruntant un escalier, rôle qu'a rempli Durand.

C'est en arrivant à la sortie qu'il a constaté que le camion blindé n'y était plus. « Notre camion est disparu! C'est pas des blagues! On n'a plus de camion! » a-t-il dit s'être exclamé, ajoutant que les nefs lui avaient fait mal.

Un autre témoin cité à la barre hier, Fernand Pellerin, a reconnu avoir servi d'intermédiaire entre Réal Boisvert, André Laporte et Claude Legault, en préparation du coup raté contre le Cooprix.

Pellerin a dit ne pas être au courant du complot comme tel, mais qu'il n'ignorait pas qu'il aidait peut-être des gens à commettre un vol à main armée. « Mon rôle, a-t-il expliqué, consistait exclusivement à donner un coup de téléphone depuis une cabine téléphonique, à proximité d'un magasin IGA, pour annoncer l'arrivée d'un camion de la Brink's. Tout devait cependant échouer à cause de la présence sur les lieux d'une auto-patrouille policière.

Le procès se poursuivra encore aujourd'hui, devant un jury que préside le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieur.

Poursuite de $5 millions contre La Presse

Une poursuite de $5 millions vient d'être intentée contre le quotidien *La Presse*, par l'avocat Luc Lachapelle, qui prétend qu'un article, publié le 11 octobre dernier, lui a causé un tort considérable, qu'il évalue à ce montant.

Selon lui, dans l'article paru dans le quotidien de la rue Saint-Jacques, signé par Martha Gagnon et intitulé « Le pentacle universel, un porte-bonheur qui ne tient pas parole », il fut faussement, identifié comme étant un des propriétaires de « Pentacle Universel Inc. »

Me Lachapelle soutient qu'il n'est pas propriétaire de la compagnie, ni co-propriétaire, qu'il ne possède pas d'action dans cette entreprise qui vend des bijoux et que le seul rôle qu'il y remplit est celui de conseiller juridique. Il estime donc que cette affirmation mensongère lui a fait un tort considérable.

23,742,000 Canadiens

OTTAWA (PC) — La population canadienne s'élevait, le 1er octobre, à 23,742,000, a fait savoir Statistique Canada.

Voici comment elle se répartissait dans les provinces et territoires suivants: Ontario, 8,517,700; Québec, 6,302,300; Colombie - Britannique, 2,587,200; Alberta, 2,030,800; Manitoba, 1,026,400; Saskatchewan, 970,000; Nouvelle-Écosse, 848,500; Nouveau-Brunswick, 703,500; Terre-Neuve, 577,400; Ile-du-Prince-Edouard, 123,200; Territoires du Nord-Ouest, 43,200 et Yukon, 21,800.

CE SERA FORT...

Suite de la page 7

existence politique enfin un peu acquise, dans un Québec enfin quelque peu sur la carte, il faudra entendre à coeur de jour le message négatif, le conseil diviseur, l'anti-discours politique par excellence: là où il y a une force et une cohérence, qu'il n'y ait plus cette force et cette cohérence; là où il y a un oui décisif à soi-même, qu'il y ait un non qui le remplace; là où le Québec semble vouloir réaliser la répudiation de deux siècles de politique subie, qu'on neutralise cette disposition nouvelle, qu'on déracine cette volonté propre. Qu'on annule au plus tôt ce qui a commencé d'être et surtout que ce refus, pour plus de sûreté, soit notre propre fait! Que ce soit nous-mêmes qui nous contrariions! Que le refoulement de notre propre politique soit notre propre affaire! Là où il y a un commencement, qu'il n'y ait non seulement pas de suite mais plus de commencement! Quand nous tenons, contrairement à tout ce que nous avons historiquement connu, de mémoire de vivants, quand nous tenons à peu près les éléments et les moyens d'une politique québécoise autonome et libérée des mystifications d'autrui et des mystifications d'antan, eh bien! qu'on laisse au plus vite tomber ça ainsi que les mouvements et le parti qui l'ont fait naître!

Ce grand spectacle serait donné à la génération montante? Ce serait beau. Cela la guérirait certainement de son mal du siècle. Quand le peuple québécois aura démontré de la vigueur à s'écraser, cela le fortifiera sans doute, ainsi que sa jeunesse pareillement tonifiée. Il faudra remercier le parti libéral pour une pareille profondeur de vues, ainsi que les cinq ou six personnages sur le retour qui le cautionnent toujours de leur pensée manquée.

Benihana 紅花
GRILLADES JAPONAISES
Spectaculinaire !

Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculinaire au Benihana Steak House de Bill Wong!

À peine assis à votre table, le chef armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi.

Steak Hibachi, succulentes crevettes, poulet teriyaki... pourquoi pas ce soir

Au deuxième étage

BILL WONG'S
7965 boul. Décarie
Réservations:
731-8202
Ouvert pour le lunch et le dîner.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZIL E. ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

AVIS DE DEMANDE
DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que Monsieur OSWALD LAPOINTE, sergent-détective C.U.M., résidant et domicilié au numéro 2551 rue St-Zotique, #1, en les cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de OSWALD LAPOINTE à celui de ROSAIRE LAPOINTE.

MONTREAL, ce 10 décembre 1979

Me JEAN-PAUL GAGNON,
Procureur du requérant

Prenez avis que Mess. Lucien Desbiens, Q-506702; Alfred Lebacq, Q-504844; Roger Lapointe, Q-504320; Maurice Godbout, Q-500806; Doric Ferland, Q-500167; Gaétan Ferland, Q-500168, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir des permis spéciaux, pour effectuer le transport de bois de pulpe dans la région 09, pour le compte de la Cie Reed Paper Ltée. Ces permis auront une durée de 120 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 12 décembre 1979
Deuxième parution: 13 décembre 1979
Troisième parution: 14 décembre 1979.

Prenez avis que: MM. Brodeur, Marc - M-507382 - DAIGLE, Yves, M-507504 - FERLAND, Donald, M-507812 - LAPIERRE, Gaétan, M-507372 - POUDRIER, Luc, M-507549 - ROULEAU, Mario, M-507833 ROUTHIER, Armand, M-501817 - TREMBLAY, Gaétan, M-508899, demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de neige et glace dans la Région 10, pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale 1979-80. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA
RÉGION 05 INC.,
2104, King Ouest,
Sherbrooke, P.Q.
J1J 2E8
1ère publication: 13 décembre 1979
2ème publication: 14 décembre 1979
3ème publication: 15 décembre 1979

Avis légaux

AVIS

George Wladimir Toke

Avis est donné que George Wladimir Toke, étudiant en arts dentaires, domicilié au 570 rue Milton, app. 25, en la Ville et district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice du Québec pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de George Wladimir Foty.
Montréal, le 7 décembre 1979
Igor Pryszlak, notaire
procureur du requérant

Le requérant-cédant, M. Emile Doré, domicilié au 954 boul. Paquette, Mont-Laurier, Cté Labelle, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Réal Doré, domicilié à R.R. #3, Mont-Laurier, Cté Labelle, le permis portant le numéro: M502140-004 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 07, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Me Claude Gilbert
Avocat
1600 rue Berri, suite 3007
Montréal, P.Q. H2L 4E4
1ère parution: 13 décembre 1979
2ème parution: 14 décembre 1979
3ème parution: 15 décembre 1979

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Cour Supérieure

NO.: 500-14-004326-799
Marie-Cécile Monique Deschênes de Montréal, district de Montréal,
requérante
-vs-
Daniel Baulne, présentement domicile inconnu, intimé,
-et-
Monsieur Le Procureur Général de la Province de Québec
-et-
Monsieur le Curé de la Communauté de Ste-Camille
-et-
Monsieur le Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Montréal,
mis-en-causes.
L'intimé Daniel Baulne est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication. Une copie de la requête pour rectifier un acte de naissance a été laissée au greffe à votre intention.
Montréal, le 6 décembre 1979
signé RONALD CHASSE
protonotaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE BEDFORD

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 455-05-000-190-79
LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 276 ouest rue St-Jacques, en les cité et district de Montréal.
Demanderesse
-vs-
LEAS LONGPRE & FILS INC.,
et
PAULIN BLANCHET, autrefois résidant et domicilié à Dauville, district de St-François, présentement de lieux inconnus.
et
P.B.F. CONSTRUCTION INC., corps politique légalement constitué, autrefois ayant une place d'affaires à Rock Forest, district de St-François, présentement de lieux inconnus.
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR:
Les défendeurs PAULIN BLANCHET et P.B.F. CONSTRUCTION INC., sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Bedford, à leur intention.
COWANSVILLE, le 10 décembre 1979
Me JACQUES DESORMEAU
1395 est, rue Fleury
Montréal, QUÉ H2C 1R7
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

AVIS DE DEMANDE
DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que Madame FLORA KEVORK AGNERIAN, ménagère, résidant et domiciliée au 8491 rue Champagneur, en les cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de FLORA KEVORK AGNERIAN à celui de LAURA KEVORK AGNERIAN.
MONTREAL, ce 3 décembre 1979
Mes TAILLEFER TAILLEFER & PIGEON
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE
CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que Mademoiselle KOWINAR KOUZIBEYUKIAN, étudiante, résidant et domiciliée au 8491 rue Champagneur, en les cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de ZOWINAR KOUZIBEYUKIAN à celui de ZOWINAR AGNERIAN.
MONTREAL, ce 3 décembre 1979
Mes TAILLEFER TAILLEFER & PIGEON
Procureurs de la requérante

Prenez avis que Gaston Ricard, St-Michel, Co. Napierville, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant: Montréal métropolitain livraison d'huile à chauffage résidentielle et commerciale avec compteur par camion citerne d'une capacité maximale de 2,500 gallons pour le compte de Aigle d'Or Canada Limitée.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les 5 jours suivant la troisième publication de cet avis.
Première publication: 11 décembre 1979
Deuxième publication: 12 décembre 1979
Troisième publication: 13 décembre 1979

Prenez avis que Arnold Bernatchez, 652, Giasson, Sept-Iles, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé de transférer son permis Q505561 émis pour son camion Ford 68, et immatriculé pour l'année 1979 VR16528, dans la région 09, à Aurèle Michaud domicilié et résidant à 5, rue 9A, à Gagnon, comté de Duplessis.
De plus, prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les (5) jours qui suivent la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 505, boul. Charest est à Québec.
VEZINA, POULIOT & ASSOCIÉS
Procureurs des requérants.
Première parution: 11 décembre 1979
Deuxième parution: 12 décembre 1979
Troisième parution: 13 décembre 1979

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
Jean-Pierre Robert, journalier
-et-
Pierrette (Carpentier) Robert
Faisant affaires sous les noms et raison sociale de: "CORDONNERIE ROBERT ENRG." 551, rue Montcalm, Berthierville, P.Q.

AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que Jean-Pierre & Pierrette Robert, ont fait cession de leurs biens le 6ième jour de décembre 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3ième jour de janvier 1980, à neuf heures quarante-cinq (9:45) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 2 Place Laval, suite 460, Laval, P.Q.
Le 10 décembre 1979
C.A. MICHAUD SYNDIC
Bureau de C.A. Michaud
2 Place Laval
Suite 460
Laval, P.Q.
H7N 5N6
Tél.: 384-8650

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces
VÉRONIQUE TREMBLAY
Requérant(e)
VS
MARCEL HÉBERT
Intimé(e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé(e), MARCEL HÉBERT est par les présentes requis(e) de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le (la) requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il (elle) sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 22 novembre 1979
Régistraire adj. des Divorces
MES LORD, LEFEBVRE & GOULET
1010 est, Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
JK/21700
Procureurs du (de la) Requérant(e).

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-017080-795

COUR SUPÉRIEURE

OSCAR RECHTSHAFFEN,
Demandeur,
-vs-
LA COMPAGNIE D'AMÉNAGEMENT AOUT INC.,
Défenderesse,
ET
GRANT ELLIS ET STEVEN HOLIC,
Défendeurs,
-et-
ATTILA CONSTRUCTION INC.,
Mis-en-cause,
PAR ORDRE DE LA COUR
A: Attila Construction Inc.
PRENEZ AVIS qu'une copie de l'avis de 60 jours enregistré à la Division d'enregistrement de Laprairie le 2 octobre 1979 sous le numéro d'enregistrement 170159 a été laissé au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de remédier en totalité au défaut mentionné à l'avis de 60 jours, le demandeur créancier a l'intention d'intenter une action afin de devenir le seul et unique propriétaire des immeubles décrits à cet avis en vertu d'une clause de dation en paiement.
MONTRÉAL, le 6 décembre 1979
MIREILLE PINARD
GOTTLIEB AGARD & KAYLOR
procureurs du demandeur.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 octobre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à EPSTEIN & CAYNE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 5ème jour de novembre 1979, sous sous le numéro 3026252.
Ce 5ème jour de décembre 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ABANDON DE CHARTE
CLAUDE BOURGEOIS INC.

AVIS est par les présentes donné que "CLAUDE BOURGEOIS INC.", constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, demandera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, ce 6 décembre 1979.
STEWART, McKENNA, GAUTHIER
Procureurs de CLAUDE BOURGEOIS INC.

PRENEZ AVIS QUE: MM. Lucien Chabot, M-509127-001 Serge Miron, M-502060-001, et Denis Labrecque, M-507393-001 demandent à la Commission des Transport du Québec, de leur émettre un permis spécial pour le transport de la neige dans la Région 10, pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale 1979-80. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA
RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q. J4K 5B1
1ère publication: 13 décembre 1979
2ème publication: 14 décembre 1979
3ème publication: 15 décembre 1979

Avis est donné que: Gabriel Plouffe, 333, rue Parent, St-Jérôme, P.Q. détenteur du permis: M209539-001, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Jean Cardinal, 619, rue Laviolette, St-Jérome, P.Q. conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 12 décembre 1979
2ème parution le 13 décembre 1979
3ème parution le 14 décembre 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

TRANSFERT DE PERMIS

Avis est donné que la firme Léo Paul Roy Inc., R.R. 1, Beauceville Est, Cté Beauce, P.Q., détentrice du permis Q-505319, région no 03, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer le permis concernant le tracteur Mack 1977, numéro d'immatriculation VR-5173-79, numéro de série R612ST123450, en faveur de Réjean Courtemanche, 615G, 2e avenue, Beauceville, Cté Beauce, P.Q., région no 03, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 12 décembre 1979
2ème parution: 13 décembre 1979
3ème parution: 14 décembre 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEDFORD

COUR SUPÉRIEURE

No: 455-05-000189-79
LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 276 ouest, rue St-Jacques en les cité et district de Montréal.
demanderesse
—vs—
LEAS LONGPRÉ & FILS INC.,
—et—
PAULIN BLANCHET' autrefois résidant et domicilié à Dauville, district de St-François, maintenant de lieux inconnus.
et
P.B.F. CONSTRUCTION INC., corps politique légalement constitué, autrefois ayant une place d'affaires à Rock Forest, district de St-François, maintenant de lieux inconnus.
défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR:
Les défendeurs PAULIN BLANCHET et P.B.F. CONSTRUCTION INC., sont par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Supérieure du district de Bedford à leur intention.
COWANSVILLE, le 10 décembre 1979.
Me JACQUES DESORMEAU
1395 est, Fleury,
Montréal H2C 1R7
DEMANDERESSE

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 octobre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ARNOLD G. GILBERT JEWELLERY COMPANY LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 26ème jour d'octobre 1979 sous le numéro 3024354.
Ce 5ème jour de décembre 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE DEMANDE
DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que OHANNES KOUZIBEYUKIAN, ministre du culte, résidant et domicilié au 8491 rue Champagneur, en les cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de OHANNES KOUZIBEYUKIAN à celui de HOVHANNES AGNERIAN.
MONTRÉAL, ce 3 décembre 1979
Mes TAILLEFER TAILLEFER & PIGEON
Procureurs du requérant

Prenez avis que CLAUDE ROY, 856 Grand rang, St-Michel, Cté Napierville, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant: Montréal métropolitain, livraison d'huile à chauffage résidentielle et commerciale avec camion-citerne d'une capacité maximale de 3,700 gallons pour le compte de Aigle d'Or Canada Ltée, 10,450 Sécant, Ville d'Anjou. Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.
Première publication: 12 décembre 1979
Deuxième publication: 13 décembre 1979
Troisième publication: 14 décembre 1979

Prenez avis que Vincent Pearson, 20, rue du Pont, St-Ambroise, Comté de Chicoutimi, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé de transférer son permis Q503883 émis pour son Camion International 71, et immatriculé pour l'année 1979 VR4097, dans la région 02, à Conrad Côté, domicilié et résidant au 108, rue Principale à St-Léon-de-Chicoutimi, Comté Lac St-Jean.
De plus, prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les (5) jours qui suivent la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 505, boul. Charest est à Québec.
Première parution: 11 décembre 1979
Deuxième parution: 12 décembre 1979
Troisième parution: 13 décembre 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-00 4568-797
ROGER PAINCHAUD, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal.
requérant
-vs-
EUGÉNIE PRÉVOST, présentement de lieux inconnus.
intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
AVIS est par les présentes donné à l'Intimée EUGÉNIE PRÉVOST, qu'une Requête pour garde d'Enfant sera présentée pour adjudication sur icelle devant cette Honorable Cour Supérieure du district de Montréal, au Palais de Justice, salle 2.01, le 16ième jour de janvier 1980, à 9:30 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez agir en conséquence.
Une copie de ladite requête affidavit et avis a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.
MONTRÉAL, ce 10 décembre 1979
Me JEAN SAULNIER,
7190 rue Saint-Denis
Montréal, QUÉ. H2R 2E2
PROCUREUR DU REQUÉRANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-056856-797
LA COMMISSION SCOLAIRE TAILLON, corps politique légalement constitué ayant son siège social au 2505 rue Coderre, à St-Hubert, district de Montréal.
demanderesse
-vs-
GUS BRAKATSELOS, résidant et domicilié au 85-15, 139Th Street, Jamaica, New York, États-Unis d'Amérique, mais présentement d'adresse inconnue dans la Province de Québec.
défendeur
-et-
LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY, es-qualité,
mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur GUS BRAKATSELOS est par les présentes requis de comparaître dans un delai de 30 (trente) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 10 décembre 1979
ARMAND BEAULIEU, G.A.C.P.M.
Me DANIEL MALO, avocat
a/s Mernard, Girard & Ass.,
1470 chemin de Chambly,
suite 100
Longueuil, QUÉ. J4J 3X3
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 16 octobre 1979, par lequel PORTUGALIA IMPORTING AGENCY (1979) Ltd a transféré et cédé toutes les dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 7 novembre 1979 sous le numéro 3026689.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 1er novembre 1979 par lequel INTERNATIONAL ADVERTISING DISPLAY CO LTD a transporté et cédé toutes les dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 novembre 1979 sous le numéro 3026068.

Le requérant-cédant, M. Paul-Emile Brochu, domicilié à Laferté, Cté Abitibi-Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Ghislain Larose, domicilié 33, ave Duchênes, LaSarre, Cté Abitibi-Ouest, le permis portant le numéro: M-508012 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
11 décembre 1979 première parution
12 décembre 1979 deuxième parution
13 décembre 1979 troisième parution

PRENEZ AVIS QUE: Mme Pauline Meunier, résidant et domicilié à Lachenaie, Co. de l'Assomption, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Denis Meunier résidant et domicilié à Lachenaie, Co. de l'Assomption, le permis M-508700-001 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA
RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 13 décembre 1979
2ème publication: 14 décembre 1979
3ème publication: 15 décembre 1979

AVIS
ARTICLE 2.59.1 R.P. C.T.Q.
AVIS EST DONNÉ QUE Henri Dénommé du 12638 rue Bleau, Montréal-Nord s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander le transfert à Service Sanitaire P.M. Inc. ayant son siège social au 5689 rue de LaRoche, Montréal, de tous les droits titres et intérêts se rattachant au permis M-506285-001, catégorie entrepreneur, région 10, y compris les droits de faire du camionnage en vrac, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.c).
Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande peut le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication du présent avis.
1ère publication: 13 décembre 1979
2e publication: 14 décembre 1979
3e publication: 15 décembre 1979
RICHARD LA RUE
Procureur des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ARTHABASKA

COUR SUPÉRIEURE

NO: 415-05-000236-79
RAYMOND HAMEL, 14-S St-Josephk Warwick, requérant
-et-
CLAUDE SEGUIN, dont la dernière adresse connue est 1400 des Pins, app. 602, Montréal, intimé
ORDONNANCE
Il est par les présentes ordonné à l'intimé de venir prendre livraison d'une copie d'un avis de 60 jours, fait suivant l'art. 1040-A du Code civil, dans un délai de 60 jours, à compter de la publication du présent avis.
Cette copie a été laissée à votre intention au greffe de la Cour supérieure au Palais de justice d'Arthabaska.
Bureau du Protonotaire,
Arthabaska, ce 7 décembre 1979
Nicole S. Pothier
Protonotaire-adjoint

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite: 15 h 30, heure de Montréal, aux dates indiquées

MARDI, LE 8 JANVIER 1980

SEBJ 79-2977

PERFORATION ET VÉRIFICATION DE CARTES DE DONNÉES POUR INFORMATIQUE

GARANTIE DE SOUMISSION: $3,000.00

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: $10.00

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8.

Le paiement des documents s'effectue **par chèque visé ou mandat** fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.
Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements, tél. 844-3741, poste 333
A. Rousseau
Directeur, Approvisionnement

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES:
1TA-400-02-001

Aménagement de La Grande Rivière

Installation de l'équipement électrique et mécanique LG-3

Date de fermeture: le 4 mars 1980 à 15 h 30 heure de Montréal

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de $250.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de $1 500 000.00 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.
La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement.
Pour information appeler 844-3741 poste 308

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES:
3XT-639-80-001

Aménagement de La Grande Rivière

NOLISEMENT À MOYEN TERME D'HÉLICOPTÈRES

Date de fermeture: 29 janvier 1980 à 15 h 30 heure de Montréal

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une seomme non remboursable de $25.00 pour chaque exemplaire complet, **payable par chèque visé ou mandat** à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporation ayant leur principale place d'affaires au Québec et rencontrant toutes les exigences énumérées à l'article 1 de la Section "B" du document d'appel d'offres sont autorisées à soumissionner.
La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement. poste 308
Pour information appeler 844-3741

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES:
1QP-450-01-001

Aménagement de La Grande Rivière

Fourniture et installation des vannes, grilles à débris et leurs accessoires — Prise d'eau LG-4

Date de fermeture: 12 février 1980 à 15 h 30 heure de Montréal

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de $75.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de $400 000.00 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant une place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

École secondaire privée à Montréal

recherche un

PROFESSEUR D'ANGLAIS

à temps complet pour le 1er cycle du secondaire.
Poste disponible le 7 janvier 1980

Exigences:

— Formation universitaire
— Permis d'enseignement du Ministère
— Expérience pertinente

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Casier postal 577
Snowdon
Montréal (Québec) H3X 3T7

Conseil national de Recherches Canada — National Research Council Canada

TRADUCTEUR(TRICE)

L'Institut Canadien de l'Information Scientifique et Technique offre un poste de traducteur(trice). Dans le service de traduction, sous la surveillance d'un reviseur, il faudra traduire de l'anglais au français et à l'occasion du français à l'anglais des documents écrits ayant trait à la blibliothéconomie, la science de l'informatique, la technologie industrielle et l'administration.

Les personnes intéressées doivent avoir au moins un B.A. en traduction et une bonne aptitude à trouver les correspondances terminologiques entre les deux langues, aptitude acquise par l'instruction formelle et l'expérience pratique. la connaissance de la langue française et de la langue anglaise est essentielle pour ce poste.

Traitement — Jusqu'à 25,277 dollars par année, selon la formation et l'expérience.

CNRC **Prière d'adresser un curriculum complet à l'agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario K1A 0R6. Veuillez donner la référence CT-79-34D.**

L'EMPLOI:

Rédacteur-reporter (2)

L'ENTREPRISE:

Agence de presse nationale

LA FONCTION:
— Rédiger des dépêches et des bulletins d'information;
— Recueillir et transmettre du matériel sonore;
— Effectuer des reportages;
— Traduire des textes de l'anglais au français;

LES EXIGENCES:
— Posséder une expérience d'au moins deux années dans le milieu;
— Avoir une connaissance parfaite de la langue française et une maîtrise de la langue anglaise;
— Être capable de travailler avec célérité;
— Faire preuve d'un sens de l'initiative très développé et être rompu à la méthodologie du travail.

LE TRAITEMENT:
— Le traitement initial tiendra compte de l'expérience et sera établi en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le lundi 17 décembre à l'adresse suivante:

Casier postal 998
Succursale Place d'Armes
Montréal, Québec

Le curriculum doit être accompagné d'une cassette comportant des extraits de voix du journaliste en situation de reportage de même que la lecture d'un bulletin de nouvelles.

LE CENTRE HOSPITALIER LA GRANDE RIVIÈRE

requiert les services d'un

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Fonctions et responsabilités:
Coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent au centre hospitalier La Grande Rivière à LG-2 et dans les autres points de service du territoire de la Baie James.

Exigences:
— Médecin membre en règle de l'Ordre des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec;
— Posséder quelques années d'expérience dans la pratique médicale;
— La préférence sera accordée au candidat possédant une bonne expérience en médecine industrielle et en santé communautaire.

Rémunération:
Selon les normes du M.A.S. et l'expérience du candidat.

Conditions de travail:
Prime d'éloignement et avantages très intéressants.

Les intéressés doivent faire parvenir leur demande et curriculum vitae avant le 1er janvier 1980, au:

Directeur Général
Centre Hospitalier La Grande Rivière
Chantier LG-2, La Grande, Qué.
J0Y 2V0

OFFRE D'EMPLOI

LA VILLE D'ALMA AYANT UNE POPULATION DE 25,600 h. AVEC UN BUDGET DE 10 MILLIONS DONT 1 MILLION CONSACRÉ AU SERVICE DE LA SÛRETÉ MUNICIPALE, RECHERCHE DES CANDIDATS(TES) POUR COMBLER LE POSTE:

DIRECTEUR(TRICE) DE POLICE ET INCENDIE

Résumé de la fonction:
Sous la direction du Directeur Général de la Municipalité, dirige, administre et coordonne les activités administratives et opérationnelles du corps de police et incendie, afin de protéger la vie et la propriété des citoyens, maintenir l'ordre et assurer l'observance des lois et règlements, appliquer des mesures préventives contre le crime, informer le public sur les mesures sécuritaires et former le personnel du service.

Qualifications:
Le candidat(e) recherché(e) détient un certificat de fin d'études secondaires complétées avec succès ou l'équivalent reconnu par le Ministère de l'éducation, et possède au moins cinq (5) années d'expérience comme membre d'un corps de police.

Exigences spéciales:
Le(la) candidat(e) doit fournir avec son curriculum vitae une attestation d'études, une photographie 2½ x 2½", une attestation signée par lui(elle)-même à l'effet:
a) qu'il(elle) est de citoyenneté canadienne;
b) qu'il(elle) n'a jamais été déclaré(e) coupable ni ne s'est avoué(e) coupable d'une infraction au code criminel.

Conditions de travail:
Les bénéfices sociaux accordés au personnel cadre de la Ville, s'appliquent à cette fonction et comportent de nombreux avantages. Le salaire sera en fonction de la formation et de l'expérience du(de la) candidat(e), conformément au plan d'évaluation des tâches en vigueur. (salaire minimum 24 275$ - maximum 30 340$ en revision).

N/B: LES CANDIDATS SERONT ÉVALUÉS PAR LA COMMISSION DE POLICE DU QUÉBEC.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 21 décembre 1979, à l'adresse suivante:

VILLE D'ALMA
Service du personnel
140 St-Joseph S.
ALMA (Qué.)
"concours S-2-79"

Conseil des ports nationaux — National Harbours Board

Bureau national, Ottawa

Agent d'exploitation

Le Conseil des ports nationaux, qui gère treize (13) ports et élévateurs à grain au Canada, recherche un agent d'exploitation. Relevant du directeur du Service d'exploitation, il conseille et coordonne les cadres supérieurs des différents ports et du siège social, où il a son bureau, en matière d'exploitation portuaire, y compris: les installations portuaires, l'affectation du personnel, l'achat d'équipement, la coordination des projets nationaux avec diverses agences gouvernementales, ainsi que toute autre activité portuaire connexe.

Exigences
Diplôme universitaire ou expérience connexe dans l'exploitation portuaire ou maritime.
Minimum de cinq années d'expérience dans l'exploitation portuaire (comprenant le commerce/l'industrie) et l'administration.
Une bonne connaissance des deux langues officielles est souhaitable, mais les candidats unilingues désireux de suivre des cours de formation linguistique seront pris en considération.

Traitement
Se situe au début entre $26 400 et $33 000, selon les qualifications, avec révisions périodiques bassées sur le rendement du titulaire.

Demandes d'emploi
Adresser toute candidature avec curriculum vitae avant le 31 décembre 1979, à:

Monsieur J.A.J. Richer
Chef de l'administration
et des services spéciaux
Conseil des ports nationaux
Place de Ville, Tour "A"
14e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0N6

Conseil des ports nationaux — National Harbours Board

Personnel et Relations de Travail

Ottawa, Ontario

Agent de rémunération

Fonctions
Organise et coordonne la recherche reliée à la rémunération et aux conditions de travail, analyse et évalue des données et aide au développement de politiques et de pratiques nouvelles en matière de rémunération. Met en oeuvre des nouveaux régimes de rémunération et traitements.

Exigences
Études secondaires complètes. Expérience de l'élaboration et l'application de politiques de rémunération et de directives administratives. Une bonne connaissance des deux langues officielles.

Traitement
$17,400. - $25,000. selon les qualifications.

Agent de la planification de la main-d'oeuvre

Fonctions
Planifie, développe et dirige un programme compréhensif de répertoire de la main-d'oeuvre afin de fournir à la direction des renseignements à jour sur le rendement des employés au travail, ainsi que leurs qualifications, intérêts, aptitudes et leur potentiel.

Entreprend des travaux de recherches avec l'aide des cadres supérieurs hiérarchiques et fonctionnels afin de permettre l'utilisation optimum des ressources de la main-d'oeuvre.

Prépare et entretient des systèmes d'évaluation du rendement et fournie des lignes directrices pour la mise en oeuvre et l'administration des systèmes.

Prépare et exécute des programmes de formation.

Exigences
Études secondaires complètes. Expérience de la planification de la main d'oeuvre. Une bonne connaissance des deux langues officielles.

Traitement
$19,800. - $28,400. selon les qualifications.

Demandes d'emploi
adresser toute demande au plus tard le 31 décembre 1979 à:

J.A.J. Richer
Chef de l'administration
et des services spéciaux
Conseil des ports nationaux
Place de Ville, Tour 'A'
14ième étage
Ottawa, Ontario K1A 0N6

TRADUCTEUR

Nous recherchons pour un de nos clients de Toronto, un traducteur polyvalent afin de lancer un service de traduction interne. Notre préférence ira vers un candidat qui sera en mesure de dactylographier son propre travail. L'envergure de ce poste dépendra pour beaucoup de la compétence de la personne, de son enthousiasme à la tâche et du doigté avec lequel elle saura promouvoir les objectifs de francisation de la corporation.

L'employeur se trouve à Toronto. Il s'agit d'une entreprise d'envergure internationale qui offre d'excellentes conditions de travail.

Envoyer votre curriculum vitae en français et en anglais à:

Mme Carmen Delisle
Les communications LeMénach Ltée
1010 ouest, rue Sherbrooke
Bureau 2206
Montréal, Qué. H3A 2R7

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

est publiée tous les jours. Le tarif est de **0.60** la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte **$3.00** et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à **48 heures avant publication.**

Tout courrier devra être adressé comme suit:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1
Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

Techniciens en instrumentation

Nous sommes à la recherche de techniciens en instrumentation pour notre usine de la région de Trois-Rivières.

Les personnes recherchées devront pouvoir diagnostiquer et réparer les défectuosités sur des boucles de contrôle électronique et pneumatique.

Les postulants devront détenir un diplôme de l'institut de technologie ou d'un CEGEP ou l'équivalent. La préférence sera donné à ceux qui auront une expérience pertinente de trois ans dans une industrie chimique, pâtes et papiers ou pétrochimique.

Le salaire peut atteindre $400 par semaine selon la compétence. Les avantages et bénéfices aux employés sont parmi les meilleurs.

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur demande avec le plus d'informations possibles avant le 21 décembre, 1979, à l'adresse suivante:

Casier postal 1328
Trois-Rivières, Québec G9A 5L2

L'Algérie pour 3 mois

Production
Préparer les cédules de production pour l'usine. Posséder de 2 à 4 ans d'expérience de travail en production.

Génie industriel
Faire des études de temps et mouvement. Posséder de 2 à 4 ans d'expérience dans le domaine manufacturier.

Vu la courte durée de ces projets, nous offrons un salaire au dessus de la moyenne, un boni de séjour et une prime de vacance très avantageuse.

Les intéressés sont priés de soumettre leur curriculum vitae à Luc G. Girard, suite 2220 Place du Canada. Montréal H3B 2N2 ou téléphoner à 866-1747 mentionnant le dossier 7001.

Stevenson & Kellogg
Membre, Association Canadienne des Conseillers en Administration

---

Conseil des ports nationaux — National Harbours Board

BUREAU NATIONAL

OTTAWA, ONTARIO

Le Conseil des ports nationaux est une société de la Couronne progressive et dynamique dont l'actif se chiffre à $650 millions et les revenus annuels à $100 millions.

Conscient des nombreux défis qu'offre une administration portuaire moderne, le Conseil recherche en ce moment des agents professionnels, financiers et économiques qui aiment évoluer dans un milieu riche d'opportunités. Les postes suivants sont ouverts:

Conseiller financier

S'occupe de la planification et de la surveillance de l'information et de l'analyse financière pour assurer une gestion et un contrôle financier efficaces.

Étudie la performance financière des ports et les propositions relatives aux programmes d'immobilisations; fait des recommandations à ce sujet.

Agent à la politique financière

Élabore et coordonne les politiques en matière de gestion et d'administration financières.

Étudie les politiques nouvelles ou révisées qui sont proposées et fait des recommandations à ce sujet.

Connaissance du français nécessaire.

Analyste des programmes

Analyse les programmes et projets d'immobilisations des différents ports.

Formule les recommandations sur les sorties de fonds nécessaires à leur réalisation.

Les postes ci-dessus s'adressent aux détenteurs d'un des diplômes suivants: C.A., C.G.A., R.I.A., M.B.A., B.Com. ou B. Sc. A., avec une expérience connexe.

Agent préposé à l'élaboration des politiques de gestion des biens
(Doit être bilingue)

S'occupe de la recherche, de l'élaboration et de la coordination des politiques de gestion des biens, ainsi que de l'établissement des directives et des méthodes appropriées.

Examine et interprète les politiques nouvelles ou révisées et fait des recommandations à leur sujet.

Le titulaire, en plus de posséder plusieurs années d'expérience connexe, devra avoir suivi avec succès des cours lui conférant la qualité de: C.P.M., A.A.C.I., A.R.W.A. ou toute autre compétence semblable en gestion des biens.

Économiste de tarifs

Effectue pour le Conseil des ports nationaux les études et les analyses nécessaires à l'évaluation et aux prévisions de l'impact économique des politiques et de la tarification.

Évalue les besoins en fonction du recouvrement des coûts. Le poste exige un diplôme en sciences économiques, un M.B.A. ou un B.Com., avec expérience connexe dans l'économique des transports. Tous ces postes requièrent une connaissance appropriée des deux langues officielles; cependant, les candidats unilingues seront pris en considération, à moins d'indication contraire sur cet avis.

Le CPN offre des avantages sociaux attrayants et assume les frais de relogement. L'échelle de salaire pour ces positions est de $20 767 à $28 658, selon la formation et l'expérience.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 31 décembre avec mention du poste recherché à:

J.A.J. Richer
Chef de l'administration
et des services spéciaux
Conseil des ports nationaux
Place de Ville, Tour "A"
OTTAWA (Ontario)
K1A 0N6

Archambault musique

CETTE ANNÉE POURQUOI PAS DES DISQUES EN CADEAUX?

2720030
Album de 12 disques 73.98

MOZART
L'intégrale des concertos pour piano Géza Anda-Salzburg Mozarteum Orchestra.

D-3-S-733
J.S. BACH
Le clavier bien tempéré livre I (complet) Glenn Gould.
Album de 3 disques 12.98

London STS15371/2
DELIBES
Coppélia - L'orchestre de la Suisse Romande. Ernest Ansermet.
Album de 2 disques 8.99

Erato ERA9139.
VIVALDI
17 concertos pour hautbois, basson, cordes et continuo. P. Pierlot, hautbois. Solisti Veneti - Claudio Scimone.
Album de 3 disques 26.98

MCA-1
Album 24 disques 219.98

Marie-Claire Alain
Joue l'intégrale de l'oeuvre pour orgue de J.S. Bach.

ARL-2-2631
Jean-Pierre Rampal
et Alexandre Lagoya en concert (flûte et guitare)
Album de 2 disques 14.98

ARGO-D-18-D-3
Album de 3 disques 26.98

HAENDEL
Le Messie - E. Ameling - N. Marriner. Academy St-Martin in the fields.

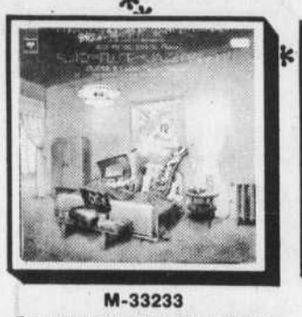

M-33233
CLAUDE BOLLING
Suite pour flûte et piano jazz. C. Bolling, piano, Jean-Pierre Rampal, flûte
7.49

PAV-20012
Luciano Pavarotti
Bravo Pavarotti
Album de 2 disques 11.98

OSA-1299
Album de 2 disques 14.98

PUCCINI
La Bohème: Pavarotti - Karajan - Orchestre Philarmonique de Berlin.

DGG-2740172
Album de 8 disques 39.98

BEETHOVEN
Les 9 symphonies - Herbert Von Karajan.

FLP-7-7287
ELVIS PRESLEY
Album de 7 disques importés 26.98

LSC-7037
CHOPIN
8 Polonaises - 4 impromptus. Rubinstein, piano.
Album de 2 disques 14.98

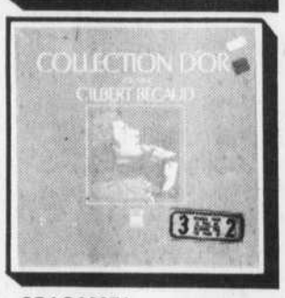

SPAC68071
Collection d'or
Gilbert Bécaud
Vol. II
Album de 3 disques 11.49

2726080
Album de 2 disques 7.99

J.S. BACH
Les concertos Brandebourgeois nos. 1 à 6. Karajan/Orch. Phil. Berlin.

2707110
BEETHOVEN
Messe solennelle - Moser. Schwarz - Choeur de la Radio hollandaise - Concertgebouw Orchestra Bernstein.
Album de 2 disques 14.98

2740101
BIZET
Carmen - M. Horne, Mc Cracken, Krause, Boky.
Album de 3 disques 19.98

Philips 6768067
Album de 16 disques 119.98

CHOPIN
Oeuvres pour piano - Nikita Magaloff, piano.

SPAC68076
Collection d'or
TINO ROSSI
Album de 3 disques 11.49

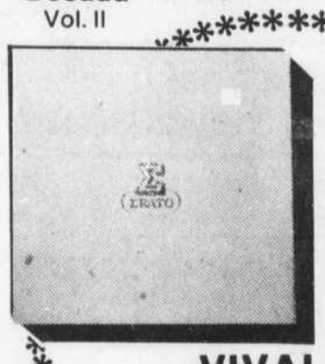

Album 23 disques 189.95

VIVALDI
Enregistrement intégral des opus édités de son temps.
ISOLISTI VENETI
Dir. Claudio Scimone

Disques Walt Disney pour enfants. Emballage de 5 livres-disques

Emballage no. 1 —
— La Belle au bois dormant
— Les 3 petits cochons
— Blanche-Neige et les 7 nains
— Les Aristochats
— Le petit chaperon rouge

Spécial 9.29

Emballage no. 2 —
— Alice au pays des merveilles
— Cendrillon
— Pinocchio
— Le livre de la jungle
— Les aventures de Bernard et Bianca

ANGEL-SBLX-3839
Album de 2 disques 13.49

OFFENBACH
Gaiété Parisienne R. Crespin - M. Mesple - Orchestre et choeurs du Capitole de Toulouse.

TAMX-32499
La musique traditionnelle du Québec
Album de 7disques 17.98

TAMX-32500
Album de 7 disques 17.98

La danse traditionnelle du Québec

Valise pouvant contenir 30 cassettes
Spécial 21.99

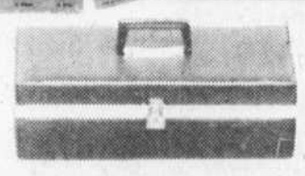

Valise pouvant contenir 24 8 pistes **Spécial 21.99**
Valise à 45 tours **Spécial 7.99**
Brosse "Clean Sound" pour nettoyer les disques **Spécial 13.98**
Pensez à changer votre aiguille, c'est rajeunir votre système de son!

DGG-2721180
Album de 2 disques 6.99

Le concert Baroque
Oeuvres de Albinoni, Bach, Haendel, Vivaldi. Orchestre de Berlin - Karajan, Kubelik, Oistrakh.

STU-2-70878
J.S. BACH
L'art de la fugue. Marie-Claire Alain, orgue.
Album de 2 disques 17.98

2707107
PAGANINI
24 caprices - R. Accardo, violon
Album de 2 disques 14.98

DGG.2709073
RACHMANINOFF
Les concertos pour piano - Tamas Vasary, piano. Orchestre Symphonique de Londres, Y. Ahronovitch
Album de 3 disques 19.98

DGG2709080
Album de 3 disques Spécial 21.98

MOZART
Symphonies nos 32-35-36-38-39-40-41. Karajan/Orch. Berlin

M-34568
7.49

SAKURA
Mélodies japonaises pour flûte et harpe. J.-Pierre Rampal - Lily Laskine

Philips 6747431
SCHUBERT
Les trios avec piano, Beaux Arts Trio
Album de 2 disques 14.98

SB-3841
La Divine Maria Callas
Album de 2 disques 13.49

TAM-27020
Le rêve du diable
—Délires et des reels
Spécial
5.49

2721066
Album de 4 disques 26.98

BEETHOVEN
Les 5 concertos pour piano (intégrale) Kempff-Leitner-Orch. Phil. Berlin.

Philips 6747257
TCHAIKOVSKY
Casse-noisette - Concertgebouw Orchestra d'Amsterdam.
Album de 2 disques 14.98

2710004
J.S. Bach
L'Oratorio de Noël
Janowitz - Ludwig - Wunderlich - L'orchestre et le choeur Bach de Munich - K. Richter
Album de 3 disques 21.98

SDD-2183
Chant Grégorien
avec les moines de l'abbaye de Solesme
4.49

SB-3861
L'art de la flûte
David Munrow Recorder consort - Early Music consort of London
Album de 2 disques 13.49

2708030
J.S. BACH
Intégrale de la musique pour le luth. Narciso Yepes
Album de 2 disques 14.98

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500 EST, STE-CATHERINE, angle Berri — 849-6201